TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 3

REMERCIEMENTS 7

INTRODUCTION 8

PREMIERE PARTIE - Territoire, pauvreté et précarité : une synthèse bibliographique 10

Chapitre 1 - Les approches territoriales de la différenciation sociale 11

Chapitre 2 - La construction sociale de la pauvreté 24

Chapitre 3 - La précarité : un concept d'apparition plus récente 36

Chapitre 4 - Entre conceptualisation théorique et contraintes pragmatiques : un point sur les approches développées dans la recherche 43

DEUXIEME PARTIE - Une typologie territoriale à partir des niveaux de revenus et des structures familiales du public des CAF 60

Chapitre 1 - Présentation du fichier des CAF et de la méthode de réalisation de la typologie spatiale 62

Chapitre 2 - Une description des types de lieux définis par le profil familial et les revenus selon les données des CAF 77

Chapitre 3 - Les caractéristiques au Recensement de la population des types de lieux définis par le profil familial et les revenus des allocataires des CAF91

TROISIEME PARTIE - Différences de niveaux de vie, de profils des populations pauvres et perception subjective de la pauvreté selon les territoires : une analyse à partir d'enquêtes INSEE 105

Chapitre 1 - Une présentation des découpages spatiaux utilisés dans le traitement des enquêtes INSEE 120

Chapitre 2 - Les zones d'études et d'aménagement du territoire 136

Chapitre 3 - Le découpage de l'espace selon le niveau d'urbanisation 141

Chapitre 4 - Le découpage de l'espace en aires urbaines et son complément rural ... 150

Chapitre 5 - Le statut socio-économique des communes et quartiers.....154
Chapitre 6 - Centres et banlieues, à statut socio-économique comparable.....160
Chapitre 7 - Les quartiers de la Politique de la Ville 163
Chapitre 8 - La typologie des communes selon le profil des allocataires des CAF 167

Conclusion.....172

Bibliographie 179

Liste des tableaux 186

Annexes

Annexe 1 - La hiérarchie spatiale des revenus avec et sans déduction(s) des frais de logement 190
Annexe 2 - Revenu moyen par unité de consommation et déciles de revenus définis pour chaque lieu pour les différents découpages spatiaux 193

AVANT-PROPOS

La recherche proposée dans ce dossier, financée par la CNAF, est tirée d'une thèse de sociologie réalisée par Isa Aldeghi. Son objet est d'affiner la connaissance de la localisation des populations pauvres et précaires sur le territoire métropolitain. Ce dossier constitue un outil de travail pour l'analyse territoriale de la pauvreté et des inégalités. Il présente à la fois une synthèse méthodologique très claire des différents travaux existants, en particulier des concepts ou indicateurs les plus souvent utilisés, ainsi qu'une approche empirique reposant sur les principales sources mobilisables. Il présente un intérêt spécifique pour les organismes de la branche Famille dans la mesure où il permet de faire le point sur les avantages et les limites de l'utilisation des données des fichiers des CAF, très souvent sollicitées pour conduire des analyses locales sur ces thèmes.

Ce travail fait suite à des travaux conduits antérieurement par l'auteur. Il repose sur le traitement d'un nombre considérable de données de sources diverses. Tel qu'il se présente, ce dossier - d'une lecture parfois relativement ardue - constitue un excellent guide pour aborder de nombreux problèmes techniques.

La première partie du dossier est méthodologique. Elle permet de présenter les termes du débat concernant les approches territoriales de la pauvreté, de la précarité et des inégalités. Les approches en termes de « ségrégation spatiale » (vivement dénoncée) et, inversement, de « mixité sociale » (expression utilisée en France depuis le début des années quatre-vingt-dix) sont évaluées. L'auteur montre que la dénonciation de la ségrégation spatiale, y compris dans sa version extrême du « ghetto » et l'éloge de la mixité ne font pas l'unanimité, aux Etats Unis comme en France. En témoigne le « célèbre » article de J-C. Chamboredon et M. Lemaire sur les grands ensembles des années soixante[1], article qui montre les tensions nées de la proximité de modes de vie trop différents. En France, toutefois, de nombreux travaux ont montré que la ségrégation spatiale est relative, un certain mélange de riches et de pauvres, de populations issues de catégories ethniques différentes étant toujours repérable.

La revue des travaux nord-américains et français proposée ici est l'occasion de rappeler que les analyses territoriales réalisées dans ces deux pays se réfèrent à deux traditions différentes. La ségrégation spatiale, davantage vue comme un obstacle culturel à l'idéal d'assimilation, se focalise sur le critère ethnique aux Etats-Unis. En France, à l'inverse, l'idéal républicain d'égalité conduit à s'intéresser aux conséquences économiques de l'appartenance à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle.

Une synthèse des différentes approches conceptuelles de la pauvreté est proposée : les approches institutionnelles de la pauvreté, les mesures de la pauvreté subjective, la pauvreté monétaire, absolue et relative, l'approche multidimensionnelle de la pauvreté. C'est l'occasion de rappeler que l'unité d'observation pertinente pour étudier la pauvreté est le ménage et non l'individu ce qui pose la question, toujours objet de débat, de l'échelle d'équivalence utilisée pour tenir compte de la taille et de la structure des ménages. Il apparaît notamment que le terme « exclusion », apparu dans les années soixante-dix, est trop flou pour constituer une catégorie opérationnelle.

Le concept de précarité, apparu plus récemment, n'a pas, contrairement à celui de pauvreté, fait l'objet de définition opérationnelle. Il renvoie plutôt à des sous-catégories de population

[1]. J-C. Chamboredon et M. Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol XI, 1970.

« victimes de la crise économique » et est fortement associé à la faiblesse et l'instabilité des revenus liée aux statuts professionnels qu'engendre la flexibilité accrue de l'emploi : contrat de travail à durée déterminée, temps partiel surtout s'il est subi, nombreux stages et emplois aidés, mais aussi bien sûr chômage. La précarité est de ce fait davantage appréhendée au niveau de l'individu que du ménage.

Cette revue des travaux existants permet à l'auteur de définir plus précisément son objet d'étude qui cherche à articuler les trois domaines « pauvreté », « précarité » et « territoire » en partant des travaux d'analyses territoriales les plus aboutis de l'INSEE dont certains ont d'ailleurs été conduits conjointement avec la CNAF. Elle aborde à la fois la question des sources disponibles et les concepts retenus.

Ces travaux mobilisent les données du Recensement de la population, et les données des fichiers des CAF. L'auteur les complète en ajoutant l'exploitation de deux autres enquêtes de l'INSEE : l'enquête Logement (afin de disposer du revenu disponible net de frais de logement) ainsi que l'enquête Conditions de vie des ménages. Deux autres sources auraient pu être sollicitées mais n'ont pas été retenues : l'enquête sur les revenus fiscaux mais elle cerne mal les populations les plus pauvres et l'enquête Emploi qui cerne mal les revenus hors travail.

Les fichiers des CAF se prêtent notamment à une analyse institutionnelle de la pauvreté car ils permettent d'identifier les bénéficiaires de trois minima sociaux : l'AAH, l'API et le RMI. La mesure de la pauvreté monétaire tient compte de l'ensemble des ressources connues, imposables ou non, divisées par le nombre d'unités de consommation du ménage. La pauvreté subjective est abordée à travers l'enquête Conditions de vie de l'INSEE par une question sur l'aisance financière. Les inégalités ont été appréhendées par la distribution de la population par tranches de revenus.

Ce faisant l'auteur rappelle que certaines catégories de population restent mal connues, les mal logés par exemple. D'autres ont été délibérément exclues du champ telles les personnes âgées de 65 ans et plus, très peu présentes dans les fichiers des CAF. C'est également le cas des étudiants à temps plein, population très hétérogène qui mériterait des investigations spécifiques. Enfin, l'analyse est centrée sur le territoire métropolitain (à l'exclusion de la Corse pour laquelle manquait l'information sur la commune de résidence).

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des données des fichiers des CAF. Pour présenter son travail empirique, l'auteur commence par l'analyse conduite à partir des fichiers des CAF où elle combine niveaux de revenus et structures familiales. Elle montre ensuite, en recourant à d'autres données issues des enquêtes de l'INSEE ou du Recensement de la population, en quoi ces fichiers permettent d'appréhender la répartition territoriale de la pauvreté, de la précarité et des inégalités. Soulignons que les fichiers des CAF permettent d'analyser la pauvreté monétaire en termes d'inégalités de revenus mais qu'ils ne concernent en gros qu'une personne de moins de 65 ans sur deux.

Après avoir exposé la nomenclature utilisée et la méthode suivie, l'auteur expose la typologie de ménages issue du croisement des données concernant les revenus (définis selon une grille en sept positions dont trois correspondent aux bénéficiaires d'un des minima, les quatre autres à quatre tranches de niveau de vie c'est-à-dire de revenus par unité de consommation) et des données concernant la structure familiale des ménages (définie par une combinaison de critères, sexe, statut matrimonial, nombre d'enfants). Ce croisement lui permet d'obtenir une nomenclature en 34 postes de la population allocataire à laquelle s'ajoute une catégorie de population non couverte par les CAF estimée à partir du Recensement de population. Les analyses portent sur 5 158 lieux comptant un minimum de

400 allocataires. Par un traitement statistique adapté, 11 types sont isolés permettant une lecture synthétique des grands clivages territoriaux selon le niveau de vie et les structures familiales : 4 types de lieux correspondent à différentes formes de pauvreté, 2 types sont intermédiaires et 3 types correspondent aux couches plus aisées de la population.

L'auteur étudie ensuite les caractéristiques des lieux ainsi repérés du point de vue du Recensement de la population de 1990 (les résultats du recensement de 1999 n'étant pas encore disponibles au moment de l'analyse) en incluant les personnes âgées de plus de 65 ans mais excluant les ménages étudiants. C'est la Base communale externe, constituée dans le cadre des travaux des groupes Perspicaf (réseau des chargés d'études des CAF), qui a été utilisée pour apparier les données. Cette utilisation permet, d'une part, de confirmer la pertinence de la typologie du point de vue des structures familiales, d'autre part, d'enrichir l'analyse en détectant d'autres critères de différenciation tels que le degré d'urbanisation et les formes d'habitat, autrement dit de préciser le profil des lieux. Ainsi le type A « type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales » se trouve davantage dans les communes urbanisées (effectif moyen d'habitants par commune dix fois plus élevé que pour l'ensemble des communes) et dans des communes où la part de résidences principales en HLM est maximale. Il est particulièrement représenté dans le Nord-Pas-de-Calais.

La troisième partie est consacrée à l'analyse territoriale de la pauvreté, de la précarité et des inégalités à partir des enquêtes Logement et Conditions de vie de l'INSEE. En préalable, l'auteur précise les indicateurs retenus (tranches de revenus et revenu moyen des déciles) pour appréhender la pauvreté monétaire, et les caractéristiques, niveau social notamment, tous territoires confondus des populations dites pauvres (celle des deux premiers déciles) à partir de l'enquête Logement. Pour comparer pauvreté monétaire et pauvreté subjective à partir des résultats de l'enquête Conditions de vie, des indicateurs aussi proches que possible de ceux réalisés à partir de l'enquête Logement ont été élaborés. Pauvreté monétaire et pauvreté subjective ne se recoupent pas. Seulement 45 % des personnes pauvres, en termes monétaires, sont en situation de pauvreté subjective. Parmi les non-pauvres monétaires, 11 % se déclarent en situation de pauvreté subjective.

Les découpages spatiaux utilisés pour conduire l'analyse territoriale sont présentés. Outre le découpage issu des données des CAF, six autres découpages sont utilisés allant de simples découpages administratifs (les régions) à des partitions en fonction de l'intensité de l'urbanisation, de la politique de la ville ou des caractéristiques socioprofessionnelles des habitants (typologie de N. Tabard[2]). Ils font chacun l'objet d'un chapitre. Ainsi chaque chapitre peut être lu isolément.

Ces analyses mettent en évidence une concentration de la pauvreté dans certains lieux et les différences de profils des populations pauvres selon les lieux. Elles montrent en particulier la tendance à l'accroissement du niveau de vie en fonction de l'intensité de l'urbanisation, indépendamment des charges de logement. En effet, on pourrait supposer que le coût du logement est d'autant plus élevé que la zone d'habitation est urbanisée, opérant ainsi une sélection des populations par le revenu. Or, l'essentiel des analyses portent sur les revenus nets des charges de logement ce qui permet de neutraliser ce facteur. C'est donc l'urbanisation et non le coût du logement qui, dans ce cas, est discriminant. Ce phénomène est peu mis en évidence quand on restreint l'analyse aux populations couvertes par les CAF, sans doute parce que la pauvreté rurale est peu prise en

[2]. Voir N. Tabard ,« Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », INSEE, document de travail n° F/9304, avril 1993 ; « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et Statistique*, 1993, n°270.

compte par les prestations servies par les CAF. Les résultats montrent également qu'il existe des formes plus urbaines de pauvreté touchant les familles monoparentales, les chômeurs, les familles nombreuses.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que l'opposition centre/banlieue ne va pas dans le sens attendu. Les communes de banlieue ne sont pas plus pauvres que celles des centres-villes à taille équivalente d'agglomération. En fait l'hétérogénéité est plus forte dans les communes du centre qui ont tendance à héberger plus de populations à haut revenus mais aussi plus de populations très pauvres. Paris en est un bon exemple.

Il existe certes des différences entre les analyses conduites à partir des fichiers des CAF et celles conduites à partir des enquêtes INSEE dues aux différences de champ entre les sources et à l'absence de déclarations de ressources de la part des allocataires plus fréquentes dans certains lieux. Les fichiers CAF donnent une bonne représentation de la pauvreté urbaine mais ils ne rendent qu'imparfaitement compte de la richesse de l'Ile-de-France ainsi que des composantes rurales de la pauvreté.

Une bibliographie très fournie complète utilement ce dossier qui vient enrichir la collection des dossiers d'études. Cette vingt-sixième livraison pourra d'ailleurs être lue et utilisée parallèlement au dossier n° 23 sur « La population allocataire à bas revenus » réalisé dans le cadre des travaux du réseau des chargés d'études des CAF (Perspicaf).

Danielle DEBORDEAUX
CNAF - Bureau de la Recherche

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le soutien financier de la Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques (DRPS) de la CNAF, et sans les accords pour utiliser le Fichier Réduit Exhaustif Standard de la CNAF et les enquêtes ménages de l'INSEE.

Merci aux personnes qui, à la DRPS comme à la division Etudes Territoriales de l'INSEE, ont eu confiance en mon projet de recherche, m'ont donné informations et conseils pour me permettre de traiter les données, m'ont accueillie dans leur bureau ou m'ont laissé l'usage de leur ordinateur pendant leurs congés. Elles sont trop nombreuses pour être toutes mentionnées.

En plus des orientations de travail données tout au long de la recherche par Edmond Préteceille (CSU-IRESCO-CNRS), la phase d'élaboration des traitements a bénéficié d'échanges avec diverses personnes, en particulier :
Alain Chenu (CREST-INSEE/laboratoire Printemps, CNRS), Philippe Choffel (INSEE), Julien Damon (CNAF), Danièle Debordeaux (CNAF), Jean-Loup Madre (INRETS), Maryse Marpsat (INED/CSU-IRESCO-CNRS), Michel Messu (GRASS-IRESCO-CNRS / université de Nantes), Gilles Nezosi (CNAF), Susana Nuñes (CSU-IRESCO-CNRS), Patrick Simon (INED), Nicole Tabard (INSEE/CNRS).

Une première version de ce texte a pu être améliorée grâce aux remarques constructives des lecteurs suivants (par ordre alphabétique des organismes) :
CGP : Annie Ratouis,
CREDOC : Françoise Gros,
CSU-IRESCO-CNRS : Danièle Combes, Anne-Marie Devreux, Michèle Ferrand, Françoise Imbert, Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, Hélène Thomas, Sylvie Tissot,
Genèses-CNRS : Jean Leroy,
Magnac/Touvre : Viviane Aldeghi.

Merci à tous de leurs efforts et de leur patience. Toutes les propositions n'ont pu être retenues dans ce rapport, mais fournissent des pistes utiles pour l'avenir.

INTRODUCTION

La question traitée par l'ensemble de la recherche est celle de **la localisation des populations pauvres et précaires**. Elle est donc à l'articulation de trois domaines sociologiques, celui de la spécialisation sociale de l'espace – ou ségrégation spatiale, celui de la pauvreté et celui de la précarité.

La **première phase** de la recherche a constitué en une série de lectures de la littérature scientifique portant sur ces trois domaines. La **deuxième phase** a consisté en des **travaux empiriques pour apporter des éléments nouveaux de connaissance**. Les principaux outils mis en œuvre sont ceux de l'analyse statistique de **deux types de sources** :

- un **fichier administratif, celui des allocataires des CAF** au niveau de l'ensemble de la France,
- et des **enquêtes quantitatives auprès des ménages réalisées par l'INSEE**.

Le choix de privilégier l'approche quantitative – plutôt que des travaux qualitatifs par entretiens sur des terrains précis - se situe dans le prolongement de travaux antérieurs. Une première série de travaux, menés entre 1985 et 1990 sous la direction de Nicole Tabard, portaient sur la spécialisation sociale de l'espace. Pour la période 1990-1998, ils ont eu lieu dans le cadre du département Evaluation des Politiques Sociales du CREDOC, et portaient essentiellement sur les indicateurs de logement, le chômage, le RMI et les politiques sociales en général. Une première exploitation du fichier des CAF en 1997 avait abouti à une typologie spatiale selon la proportion de bénéficiaires de diverses prestations selon les lieux.

La recherche réalisée depuis la fin 1998 permet de valoriser les expériences acquises en matière de traitement de données. Elle a été rendue possible grâce à des collaborations avec les partenaires producteurs de données - la CNAF, qui a financé cette recherche, et l'INSEE - pour qui ces travaux rentrent dans le champ de leurs intérêts scientifiques. Précisons que la CNIL, pour des raisons de confidentialité des données, n'autorise pas l'INSEE à diffuser à l'extérieur ses fichiers d'enquêtes comportant une localisation dans un découpage infra-départemental. Cette contrainte étant connue dès le départ, ce projet de recherche avait l'accord de principe de la Mission Villes de l'INSEE, afin de pouvoir disposer de données localisées, non pas pour repérer tel ou tel individu, mais pour pouvoir agréger les personnes interrogées selon divers découpages spatiaux. La Mission Ville ayant été intégrée dans une nouvelle Division, la Division des Etudes Territoriales, c'est dans ce cadre qu'une convention a été signée entre le CSU et l'INSEE afin de permettre les traitements statistiques sur les fichiers de l'INSEE.

- **La première partie de ce rapport est une synthèse des lectures effectuées pour faire le point de l'état de la question**. Une phase de travail bibliographique a permis d'avoir une vision synthétique des approches (françaises essentiellement) de la **question des inégalités territoriales** et de mener une réflexion préalable sur les **catégories sociales d'appréhension de la pauvreté et de la précarité**. Elle a permis également de cerner une partie des **limites des sources utilisées** (telles que l'imparfaite connaissance des populations vivant dans des foyers collectifs ou n'ayant pas de domicile). Le travail de construction des concepts de pauvreté et de précarité est d'autant plus indispensable à réaliser qu'il s'agit de termes largement répandus dans le sens commun, avec tout le flou que suppose un usage aussi extensif. Pour rendre ces concepts opératoires, c'est-à-dire susceptibles d'être transformés dans des définitions pertinentes en termes de problématiques et utilisables lors des traitements statistiques, on a tenu compte à la fois de

la synthèse des lectures faites et de la connaissance des sources traitées.

- La **deuxième partie** présente **la typologie territoriale originale faite à partir du fichier national des allocataires des CAF**. Cette phase du travail a consisté à construire un outil d'analyse de la diversité territoriale à partir du fichier administratif de plus de neuf millions d'allocataires des Caisses d'Allocations familiales. Une typologie communale a été élaborée **en fonction des niveaux de vie et des types de familles des personnes couvertes par la CAF** (environ la moitié de la population de moins de 65 ans). Pour les personnes vivant dans des ménages à bas revenus, une distinction est faite entre bénéficiaires de minima sociaux et autres populations à très faibles ou faibles ressources.

- La **troisième partie** présente les **résultats obtenus à partir des traitements d'enquêtes INSEE**. On y expose les divers découpages territoriaux mobilisés pour l'exploitation des enquêtes INSEE. La plupart des résultats sont issus de la dernière enquête Logement, et portent sur les **différences de niveaux de vie selon le type d'espace**, ainsi que sur les **différences de profils à l'intérieur des populations pauvres et non pauvres** selon les lieux. Des travaux ont également été menés sur l'enquête Conditions de vie des ménages, et ont permis d'apporter des éléments sur les variations de **perception subjective de la pauvreté**, selon le lieu de résidence, de la population dans son ensemble, et des groupes les plus défavorisés monétairement.

Chacune des trois parties est conçue pour se lire indépendamment des autres, d'où certains rappels à l'intérieur du texte qui occasionnent des répétitions inévitables.

PREMIERE PARTIE :

TERRITOIRE, PAUVRETE ET PRECARITE :

UNE SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

Cette partie fait une **revue de travaux existants sur la pauvreté, la précarité et le territoire**. Cette synthèse bibliographique n'a pas prétention à l'exhaustivité, elle ne peut être que sélective étant donnée l'ampleur des publications sur ces thèmes. L'orientation statistique des travaux menés dans le cadre de cette recherche a amené à privilégier dans les lectures les approches quantitatives, sans exclure totalement les approches qualitatives quand elles permettent de réfléchir à la construction des catégories à utiliser dans la partie empirique de cette recherche. On a pu ainsi tenir compte d'approches existantes pour construire les catégories qui ont servi dans les analyses statistiques originales présentées dans les deuxième et troisième parties de ce rapport.

On présentera d'abord les **approches territoriales (chapitre 1)**, puis les travaux sur la **pauvreté (chapitre 2)**, enfin **ceux sur la précarité (chapitre 3)**. Enfin, on posera la question de l'articulation de ces diverses approches. Après cette revue de la littérature sur la ségrégation, la pauvreté et la précarité, se pose la question de la **redéfinition de l'objet de cette recherche pour la phase de traitement de données (chapitre 4)**. La question n'est pas seulement d'ordre conceptuel. Pour reformuler le questionnement et tenter d'y répondre par l'analyse de sources existantes, il est nécessaire de tenir compte des données disponibles. C'est pourquoi le dernier chapitre de cette partie intègre une présentation des différentes sources quantitatives utilisées au cours de la recherche.

Chapitre 1

Les approches territoriales

de la différenciation sociale

S'interroger sur les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité amène directement à s'intéresser à la distribution inégale des groupes sociaux sur le territoire. S'il existe sans doute, parmi les trente-six mille communes françaises, quelques villages ou villes de petite taille où l'habitat est relativement homogène, il suffit généralement au sociologue amateur d'une simple promenade dans des rues inconnues pour être frappé par des indices de spécialisation sociale de l'espace. La différentiation sociale dans l'espace est généralement formulée sous le terme de ségrégation spatiale. De nombreux ouvrages et colloques de sciences sociales ont repris dans leur titre cette formulation au cours des trente dernières années du XXème siècle. La ségrégation, c'est étymologiquement l'action volontaire de mettre à part du troupeau. Comme le remarque Yves Grafmeyer, il existe peu de ségrégation spatiale volontaire et délibérée aujourd'hui, contrairement à la création du ghetto juif au XVème siècle à Venise, ou plus récemment au système de l'Apartheid au XXème siècle en Afrique du Sud [Grafmeyer, 1994[3], Wirth, 1980, 1ère ed. 1928[4]]. La ségrégation spatiale est davantage le résultat de divers processus.

Parmi les divers facteurs qui vont contribuer à la localisation différentielle des groupes sociaux dans l'espace, on peut mentionner rapidement le fonctionnement du marché immobilier, la localisation des entreprises, les stratégies des bailleurs publics et privés dans l'accès au locatif, la volonté des habitants de se rapprocher de certains groupes mais aussi de s'éloigner d'autres. Sont à l'œuvre à la fois une logique de mise à distance et de rapprochement de catégories de populations.

[3] Yves GRAFMEYER (1994) : « Regards sociologiques sur la ségrégation », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, p. 85-117.

[4] On trouvera un historique du ghetto, de ses premières versions dans l'Italie médiévale jusqu'au ghetto juif du Chicago des années 1920 dans : Louis WIRTH (1980) : *Le ghetto*, Presses universitaires de Grenoble, coll. Champ urbain, (traduction par Pierre-Jacques ROJTMAN d'un ouvrage initialement publié en 1928 à l'Université de Chicago).

La ségrégation spatiale : une réalité déplorée

Dans son article de synthèse sur la ségrégation spatiale, Yves Grafmeyer constate que ce phénomène est **connoté négativement**. Un consensus se construit autour d'un **idéal qui serait le mélange au hasard des populations**. Cette idée était déjà clairement exprimée à la fin des années 1970 par Jean-Louis Lacascade en introduction au colloque de Rennes [Lacascade, 1979[5]]. En France, la ségrégation spatiale serait en contradiction avec le principe de l'égalité des chances essentiel dans le modèle républicain français et qui figure dans la devise même de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Dès les années 1970, les chercheurs du Centre de Sociologie urbaine notaient que la ségrégation spatiale était accompagnée d'une inégalité d'accès aux équipements collectifs [Pinçon-Charlot, Préteceille et Rendu, 1986[6]].

Le thème des vertus éducatives pour les classes populaires du mélange avec les classes moyennes est un thème récurrent encore aujourd'hui mais dont on trouve déjà l'expression dans le mouvement anti-hausmannien. La citation suivante, extraite de *Classes laborieuses, classes dangereuses*, l'ouvrage que Louis Chevalier a consacré au regard que les classes aisées portaient sur les classes populaires urbaines au XIXème siècle, exprime bien ce regret de l'idéal du mélange social [Chevalier, 1958[7]]. Cette citation provient d'un rapport de juin 1855 cosigné par la Chambre de Commerce de Paris et le Préfet de Police :

« Les circonstances qui forcent les ouvriers à s'éloigner du centre de Paris ont été généralement signalées comme ayant des conséquences fâcheuses sur leur conduite et leur moralité. Autrefois, ils occupaient en général les étages du haut des maisons qu'occupaient au reste des familles d'entrepreneurs d'industrie et de gens relativement dans l'aisance. Une sorte de solidarité s'établissait entre les habitants d'une même maison. Les ouvriers trouvaient en cas de maladie ou de chômage beaucoup de secours et d'assistance et, d'un autre côté, une sorte de respect humain imprimait un caractère de régularité dans les habitudes ouvrières. En se transportant au nord du Canal Saint-Martin ou même en dehors des barrières, les ouvriers habitent où ne se trouvent pas de familles bourgeoises et se trouvent privés de secours et affranchis du frein que leur donnait précédemment ce voisinage. »[8]

L'historien Jean-Luc Pinol revient sur cette image célèbre de la ségrégation verticale dans les immeubles parisiens.[9] Il remet en question la portée générale de cette vision d'un Paris aux immeubles socialement diversifiés du début du XIXème siècle, où, d'après la description d'Adeline Daumard, les locataires de diverses conditions sociales se superposaient, les boutiquiers résidant soit au rez-de-chaussée, soit au-dessus du magasin, les étages

[5] Jean-Louis LACASCADE (1979) *:* « Analyse critique du concept de ségrégation spatiale et des discours sur la ségrégation », in *Ségrégation spatiale. Actes du colloque de Rennes du 16/17 mai 1978*, Plan Construction, p. 7-15.

[6] Cette série de travaux du CSU a donné lieu à plusieurs publications. On en trouvera une synthèse dans : Monique PINÇON-CHARLOT, Edmond PRETECEILLE Paul RENDU (1986) : *Ségrégations urbaines – Classes sociales et équipements collectifs en Région parisienne*. Paris, Anthropos.

[7] Louis CHEVALIER (1958) : *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXème siècle*, Plon, Collection Civilisations et mentalités.

[8] Chambre de Commerce de Paris et Préfecture de police (1855) : *Rapport sur la question des salaires ouvriers, de l'augmentation des loyers et des denrées alimentaires*, Archives Nationales F^{8}239.

[9] Jean-Luc PINOL (1994) : « Les historiens et les phénomènes de ségrégation », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 59-71.

immédiatement supérieurs étant occupés par des gens riches. A cette époque antérieure à la diffusion des ascenseurs dans les immeubles de plus de quatre étages, plus on gravissait les escaliers, plus le luxe diminuait, les chambres sous les toits étant louées aux ouvriers [Daumard, 1965[10]]. Si, pour Jean-Luc Pinol, il existait bien des rues anciennes dans Paris où une même maison était occupée par les négociants et les boutiquiers qui leur donnaient l'ouvrage, de nombreux quartiers étaient déjà fortement marqués dès le XIXème par une dominante sociale. L'immeuble hausmannien tend à uniformiser les logements quel que soit l'étage, mais le coût du foncier incite à faire construire sur cour des maisons plus modestes. Si la petite et la moyenne bourgeoisies étaient présentes dans tous les quartiers, l'opposition est-ouest de Paris était déjà très marquée dès avant 1848, comme le reconnaît d'ailleurs Adeline Daumard en 1991 dans le *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*. Jean-Luc Pinol mentionne également les travaux de Jean-Pierre Chaline, qui a étudié Rouen au début du XIXème, et qui met en évidence une forte opposition est-ouest [Chaline, 1982[11]]. Jean-Luc Pinol cite plusieurs sources montrant l'opposition de prix, et donc de statut social, qui pouvait exister au XIXème siècle dans des grandes villes à une même adresse entre la cour et la rue. A ces époques antérieures à la prédominance des véhicules à moteur dans l'univers urbain, l'espace le plus valorisé était celui donnant sur la rue. Les matériaux utilisés pour la construction des immeubles sur rue étaient souvent plus nobles que ceux mobilisés pour bâtir dans la cour. On peut encore le constater aujourd'hui en pénétrant dans des immeubles plus que centenaires, en particulier dans les quartiers anciens de Paris.

Ces éloges de la mixité se retrouvent dans les textes de certains des acteurs du logement social. On en trouve de nombreuses illustrations dans l'étude que Michel Pinçon a consacrée au « Sillon de Bretagne », un immeuble de la banlieue nantaise, qui a été construit par une société coopérative ouvrière de production, le Home atlantique, fondé par des personnes issues des milieux chrétiens progressistes qui cherchaient à développer un type d'habitat propice à la coexistence des classes sociales et qui avaient érigé la non-ségrégation spatiale en idéal [Pinçon, 1982[12]].

Dans les années 1980, les discours sur la ségrégation spatiale dans le corps social tendent à s'estomper. On peut émettre l'hypothèse, qui resterait à vérifier par des recherches plus approfondies, que la focalisation se fait davantage sur les exigences de la lutte contre le chômage. Vers la fin des années 1980, l'émergence d'émeutes urbaines dans des quartiers de grands ensembles, semble favoriser un retour dans le champ politique d'une réflexion sur la ségrégation. La loi d'orientation sur la ville, en 1991, dite aussi « loi anti-ghetto » met très clairement en avant la volonté de limiter la ségrégation spatiale en prônant la mixité. On peut situer cette loi dans la continuité des diverses étapes de la Politique de la Ville, qui débute en 1977 par la procédure « Habitat et vie sociale » et a continué dans les années 1980 sous la forte impulsion d'Hubert Dubedout qui a rendu en 1983 un rapport fondateur de cette politique en France [Estèbe, 2000[13]]. Il est également possible de voir dans la loi de 1991 une inflexion dans l'approche de la Politique de la Ville, puisque la question n'est plus posée à

[10] Adeline DAUMARD (1965) : *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIXème siècle, 1809-1880*, Paris, Cujas.
[11] Jean-Pierre CHALINE (1982) : *Les bourgeois de Rouen, étude d'une élite urbaine au XIXème siècle*, Paris, Presses de la FNSP.
[12] Michel PINÇON (1982) *Cohabiter - Groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Editions du Plan Construction, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Coll. Recherches.
[13] Philippe Estèbe a présenté une analyse de l'historique de la Politique de la Ville lors de la séance du 7 janvier 2000 du Séminaire du GRASS « responsabilité – solidarité » à l'IRESCO [actes non publiés à ce jour].

l'échelle d'espaces circonscrits et identifiés comme « en difficulté » mais à l'échelon de l'ensemble du tissu urbain, avec une insistance sur les déséquilibres entre espaces d'une même agglomération. Sont prônées non seulement la redistribution des ressources entre espaces mais aussi la construction de logements sociaux dans les communes urbaines qui en sont peu ou pas pourvus. Simultanément, une réflexion sur le développement de l'intercommunalité se développe. La question de l'accès au logement des personnes défavorisées émerge également à cette période. La Politique de la Ville n'a pas une histoire linéaire, puisque cette tendance à l'élargissement du territoire pertinent de l'intervention urbaine est démentie par les évolutions du milieu des années 1990. Analysant dans sa chronologie la Politique de la Ville qu'elle qualifie d'ailleurs de politique « incertaine », Marie-Christine Jaillet parle, à propos du Pacte de Relance sur la Ville, adopté par le Parlement fin 1996, et qui est davantage ciblé sur des territoires précis, d'un mouvement de « recentrage de la politique de la ville sur les quartiers »[14]. A la fin de cette décennie, à la faveur du retour de la gauche en 1997, l'échelle d'action qui s'affirme est à nouveau l'agglomération, dans le cadre des contrats de ville.

Le discours prônant la mixité sociale qui émerge dans les années 1990 est la formulation inversée mais finalement assez proche dans sa philosophie des discours condamnant la ségrégation spatiale dans les années 1970. Plusieurs des intervenants du séminaire « Les enjeux de la mixité : aspects sociaux, territoriaux et politiques », organisé au premier semestre 2 000 par Marie-Hélène Bacqué et Jean-Pierre Lévy au Centre de Recherche sur l'Habitat à Nanterre ont émis l'idée que la mixité sociale était un avatar du concept de ségrégation spatiale.

L'homogénéité spatiale a ses avantages, et la mixité s'accompagne parfois de conflits

Dans cette quasi-unanimité à condamner la ségrégation spatiale, quelques voix discordantes se font entendre au sein de la communauté des chercheurs en sciences sociales. Pour l'école de Chicago, très attachée à la déségrégation, et pour qui l'idéal à atteindre est celui de l'assimilation, le ghetto n'est pas pour autant jugé uniquement en termes négatifs. Louis Wirth insiste sur le fait que la création du ghetto juif de Venise avait servi à la protection des membres de cette communauté [Wirth, 1980, 1ère ed. 1928[15]]. Dans le Chicago du début du siècle, le ghetto juif accueillant des primo-arrivants d'Europe centrale permet **d'éviter le choc culturel** et sert de **lieu de transition** entre la communauté d'origine et les Etats-Unis. Ce lieu d'accommodation constitue une étape utile dans un processus d'assimilation. Cette position de Wirth est clairement partagée par son maître, Robert E. Park, dans son introduction à l'ouvrage de Louis Wirth sur le ghetto. Il faut parfois une génération entière pour que l'assimilation soit réalisée, et ce sont le plus souvent les enfants des primo-arrivants qui s'étaient regroupés dans le ghetto qui feront le pas à l'âge adulte d'aller résider dans d'autres quartiers de Chicago.

Il est certain que la fin tragique des habitants des ghettos d'Europe centrale lors de la période nazie, où le confinement spatial dans des espaces obligatoires a facilité l'organisation de la

[14] Marie-Christine JAILLET (2000) : « La politique de la ville, une politique incertaine », *Regards sur l'actualité* n°260, la documentation française, avril, p. 29-45.
[15] Louis WIRTH (1980, 1ère ed. 1928) : *Le ghetto*, op. cit.

déportation massive et de l'extermination des Juifs de ces pays, a largement discrédité la référence au terme de ghetto et a démenti tout aspect protecteur à ces espaces. Ce terme n'est plus aujourd'hui associé à l'idée de regroupement volontaire, encore moins à l'idée d'espace de passage et de transition vers la société dans son ensemble, car si pendant la Deuxième Guerre mondiale les ghettos juifs ont été des lieux de transition, la destination finale était les camps de la mort.

Pour en revenir à l'école de Chicago, l'utilité transitoire du ghetto pour les primo-arrivants en Amérique est de permettre, avant l'étape de l'assimilation, de maintenir une identité culturelle à ses habitants, comme l'exprime Robert Park en introduction à l'ouvrage de Wirth :

« Chacun de ces groupes ségrégés cherche inévitablement, afin de maintenir l'intégrité de sa propre vie de groupe, à imposer à ses membres une sorte d'isolement moral. On peut considérer que, dans la mesure où la ségrégation devient un moyen d'atteindre cette fin, tous les peuples et tous les groupes culturels ont tendance à créer et à maintenir leur propre ghetto[16] ».

Au-delà de l'école de Chicago, plusieurs chercheurs ont insisté sur **les facilités qu'apporte l'homogénéité sociale dans l'habitat, en particulier pour l'expression d'une solidarité**. Une grande référence est l'ouvrage de Richard Hoggart sur les quartiers populaires de l'Angleterre industrielle [Hoggart, 1980, 1ère ed. 1958[17]]. Comme le met en évidence, entre autres, Patrick Simon à propos des Juifs tunisiens de Belleville, être ensemble peut faciliter l'entraide [Simon, 1995[18]]. A contrario, le célèbre article de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire sur les grands ensembles des années 1960, basé sur une étude de terrain dans une commune en croissance du nord de l'Essonne, révèle que la cohabitation dans un même lieu de groupes, différents dans leurs positions sociales comme dans leurs trajectoires, s'accompagne de fortes tensions nées de la confrontation de modes de vie et de valeurs éducatives opposées [Chamboredon et Lemaire, 1970[19]]. Pour paraphraser le titre de leur article, **la proximité sociale n'abolit pas la distance sociale**, elle peut parfois au contraire l'exacerber. Les relations conflictuelles ne sont pas limitées aux habitants du grand ensemble étudié mais s'étendent également aux rapports entre certains jeunes issus de ce lieu et les habitants, souvent retraités, d'une zone pavillonnaire proche, comme le prouve l'analyse des mains-courantes enregistrées par la police dans cette commune.

On peut situer le travail déjà mentionné de Michel Pinçon sur les relations entre groupes sociaux dans le « Sillon de Bretagne », immeuble de la banlieue nantaise, dans le prolongement, plus de dix ans après, des interrogations de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [Pinçon, 1982[20]].

---

[16] Cette citation est tirée de l'introduction de Robert E. Park à l'ouvrage de Louis WIRTH (1980, 1ère ed. 1928) : *Le ghetto*, op. cit p. 17.

[17] Richard HOGGART (1980, 1ère ed. 1958) : *La Culture du Pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.

[18] Patrick SIMON (1995) : « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris XXème », *Cahiers internationaux de sociologie*, PUF, janvier-juin, p. 129-160.

[19] Jean-Claude CHAMBOREDON et Madeleine LEMAIRE (1970) : « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, volume XI, p. 3-33.

[20] Michel PINÇON (1982) *Cohabiter - Groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, op. cit., p. 209.

Pour Michel Pinçon, le projet de déségrégation spatiale des initiateurs du Home atlantique n'a pas rempli ses objectifs. Une partie de cet échec est à attribuer à des modifications architecturales du projet, la grande hauteur de l'immeuble et la présence de coursives étant nettement dissuasives à un développement de la vie sociale. Les classes populaires françaises semblent avoir du mal à faire leur place au « Sillon de Bretagne », comme le montrent les conflits latents concernant l'occupation des espaces collectifs et les conflits plus ouverts sur les orientations du centre culturel local :

« On constate que l'absence de ségrégation spatiale favorise l'hégémonie culturelle des classes moyennes, de sorte que la cohabitation ne peut être vécue sans perte d'identité par les classes populaires que si celles-ci organisent et protègent leur expression autonome». [Ibidem, p. 209].

Les politiques publiques de logement n'ont pas toujours prôné la mixité, on peut parler d'une **oscillation** dans la conduite à tenir concernant le logement des pauvres **entre la philosophie de la dispersion et celle du regroupement dans l'espace**. Ce double mouvement figure dès l'origine même du logement social, dans l'hésitation entre la création d'un parc de logements exclusivement réservé aux ouvriers des villes et une vocation plus large du public du parc social. Susanna Magri le montre dans son étude des débats qui ont précédé et suivi le vote de la loi Siegfried [Magri, 1991[21]]. Ce texte du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché est le premier cadre juridique national de développement d'un habitat social. Susanna Magri y voit un tournant dans l'action des réformistes. En effet, la question du logement, au cours du XIXème siècle, avait été élaborée comme celle du logement des ouvriers industriels urbains. Le premier projet de loi déposé par Jules Siegfried, en 1892, avait pour cible précise les ouvriers. Dans le texte définitif de la loi, le public visé ne se limite plus aux seuls ouvriers, mais s'élargit *« à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire »*, selon les termes de la loi, qui figure en annexe de l'ouvrage de Roger-Henri Guerrand sur les origines du logement social [Guerrand, 1980[22]].

On peut mentionner d'autres moments d'oscillation dans l'histoire du logement social, entre l'objectif d'un logement pour tous (donc avec une dispersion des pauvres) et la création de programmes à visée plus sociale (qui entraînent un regroupement des plus pauvres). Par exemple, la période du début des années 1960 voit simultanément l'effort de l'Etat dans le financement d'un logement social pour trouver une solution massive à la crise du logement, et le développement de programmes de logements sociaux destinés aux populations en provenance de l'habitat insalubre en voie de résorption. Ces logements sont conçus comme des étapes civilisatrices avant l'accès à un logement « normal », les PSR (programmes sociaux de relogement).

L'hostilité à la mixité peut venir de la peur de la contagion et du mélange. On trouve de nombreux témoignages de cette crainte dans l'ouvrage de Louis Chevalier déjà mentionné et qui porte essentiellement sur la première partie du XIXème siècle [Chevalier,1958]. Cette volonté de l'entre soi est très présente dans les travaux de Monique Pinçon-Charlot et Michel

[21] Susanna MAGRI (1991) : « Des "ouvriers" aux "citoyens modestes". Naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XXème siècle », *Genèses* n°5, Belin, septembre, p. 35-53.

[22] Roger-Henri GUERRAND (1987) : *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette.

Pinçon sur les beaux quartiers, dans les réticences à la « boulevardisation » et explique en partie le départ des catégories aisées de quartiers de Paris autrefois résidentiels et envahis par une foule variée souvent attirée par des développements commerciaux ou l'arrivée de bureaux. Les Champs-Élysées, présentés par l'Office de Tourisme comme « la plus belle avenue au monde », sont devenus répulsifs pour les bonnes familles qui pouvaient y être implantées depuis l'époque où le petit Proust allait y jouer accompagné de sa grand-mère, et qui sont confrontées aujourd'hui à des touristes étrangers, à des promeneurs habitant dans d'autres zones de l'agglomération parisienne ou à des travailleurs des bureaux ou commerces dont les codes vestimentaires et les divers usages de l'espace public (comme celui de manger en marchant dans la rue) sont en complète rupture avec ceux de la grande bourgeoisie [Pinçon et Pinçon-Charlot, 1992[23]].

Une ségrégation spatiale relative, qui concernent riches et pauvres

En France, la ségrégation spatiale n'est pas absolue mais relative, contrairement aux systèmes politiques où la séparation spatiale de certains groupes religieux ou d'origine commune est organisée sur des bases juridiques. **Un certain mélange se constate toujours**. C'est la conclusion à laquelle arrivent les auteurs des travaux de *Ségrégations urbaines, classes sociales et équipements collectifs en Région parisienne :*

« Aucune classe, sauf peut-être la grande bourgeoisie, n'occupe un seul type d'espace. Ainsi le rapport au système des équipements ne s'établit-il pas isolément pour chaque classe, mais toujours dans une situation de coexistence, de mélange relatif avec d'autres – ce que certains auteurs avaient désigné comme le « pluriclassisme » typique de la consommation collective dans son organisation urbaine ». [Pinçon-Charlot, Préteceille et Rendu, 1986[24]].

On peut prendre pour illustration de l'aspect relatif de la ségrégation spatiale les résultats de Nicole Tabard, qui seront évoqués plus longuement ultérieurement [Tabard, 1993-1[25]]. Remarquons simplement que ses analyses de la diversité sociale de l'espace aboutissent à une partition des communes et quartiers de France en 33 classes. Chaque classe repose sur la distribution dans une nomenclature combinant la catégorie sociale et la branche d'activité des hommes en emploi ou au chômage qui sont personnes de référence du ménage[26]. Le type qui comprend le plus d'ouvriers (toujours parmi les hommes personnes de référence des ménages) en compte 45% contre 30% dans l'ensemble de la France. C'est davantage que la moyenne, certes, mais même dans ce type d'espace le plus ouvrier, cette catégorie socioprofessionnelle n'atteint pas la moitié des effectifs. Dans les types d'espaces les plus « chics », les ouvriers ne

[23] Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (1992) : Q*uartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Editions Payot.

[24] Monique PINÇON-CHARLOT, Edmond PRETECEILLE et Paul RENDU (1986) : *Ségrégations urbaines – Classes sociales et équipements collectifs en Région parisienne*, op. cit., *p.* 220.

[25] Nicole TABARD (1993-1) : *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, INSEE document de travail n°F/9304, avril.

[26] La « personne de référence du ménage » (ou PR) a remplacé l'ancien « chef de ménage » pour l'INSEE. Dans les ménages de deux personnes, si ces deux individus forment un couple, la PR est toujours l'homme. Sinon, c'est la personne la plus âgée. Dans les ménages de plus de deux personnes, l'INSEE ne prend en compte que les trois les plus âgées. Si parmi ces trois personnes figurent un couple, la personne de référence est l'homme. Dans le cas contraire, la personne la plus âgée est désignée par l'INSEE PR.

sont pas totalement absents puisqu'ils représentent en moyenne 9% des hommes personnes de référence. Inversement, l'ensemble des cadres, chefs d'entreprise et professions libérales représentent 42% des hommes personnes de référence dans le type le plus « chic » des trente-trois types français. C'est bien plus que les 12% que représentent ces catégories sociales dans l'ensemble de la France. Mais les communes les plus ouvrières ne sont pas totalement désertées par les cadres, chefs d'entreprise et professions libérales. Ces dernières catégories sociales représentent tout de même 7% des hommes personnes de référence de ces communes.

Ce mélange des catégories socioprofessionnelles se retrouve également au niveau des catégories « ethniques ». Le Belleville qu'étudie Patrick Simon est certes un quartier où s'affirme une présence juive tunisienne, mais l'espace est partagé avec d'autres groupes tels que des commerçants et habitants musulmans originaires d'Afrique du Nord et par une diaspora chinoise, ce qui n'a évidemment pas échappé à Patrick Simon. Le « triangle de Choisy » dans le 13ème arrondissement de Paris est indubitablement un grand pôle commercial et culturel pour la population issue d'Asie du Sud-Est, mais la population de nationalité étrangère ne dépasse pas les 17% des résidents du quartier au recensement de population de 1990. Si ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuels naturalisés ou personnes de deuxième génération, ils montrent bien que ce quartier n'est pas un ghetto au sens étymologique ni même une enclave ethnique comparable à celles qu'analysent les auteurs de l'école de Chicago [Grafmeyer et Joseph (ed.), 1979[27]]. C'est la conclusion à laquelle aboutissent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot au terme de leur chapitre consacré à ce quartier et qu'ils ont nommé : « Chinatown, un ghetto chinois à Paris ? » [Pinçon et Pinçon-Charlot, 2001[28]]. De même, l'extension à une série de grands quartiers emblématiques de l'image du quartier en difficulté de l'enquête nationale INSEE sur les Conditions de vie, réalisée en 1993-1994, montre bien que ces quartiers ne sont pas composés essentiellement de chômeurs ou de ménages vivant grâce à l'aide sociale [Choffel et Le Toqueux, 1997[29]].

La plupart des discours sur la ségrégation spatiale se focalisent sur ses « victimes » : les plus pauvres. Or, **si la concentration spatiale des plus pauvres se constate, c'est parce que d'autres groupes évitent délibérément de résider dans les mêmes espaces**. Dans le cas des ménages à haut niveau de vie, la mise à l'écart n'est pas tant subie que volontaire. Edmond Préteceille, en introduction à un recueil de textes sur ce thème, plaide pour relier l'analyse des « situations urbaines défavorisées » aux évolutions d'ensemble de la société :

« *(…) Bien des travaux de sociologues, économistes, géographes, politologues, tendent à montrer que ces situations urbaines défavorisées sont un des éléments des transformations structurelles qui affectent les grandes villes dans leur ensemble. Ces éléments ne sont pas indépendants les uns des autres. Il y a des liens directs et indirects entre l'extrême concentration des riches dans les beaux quartiers (c'est, dans bien des villes, cette situation urbaine qui manifeste la ségrégation la plus accentuée) et celle des pauvres dans les quartiers défavorisés, entre l'embourgeoisement (la gentrification des Anglo-saxons) des quartiers*

[27] Yves GRAFMEYER et Isaac JOSEPH (eds.) (1979) : *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier-Montaigne, 4e ed. 1994. Cet ouvrage présente l'Ecole de Chicago et une sélection de textes de sociologie urbaine par cette école.

[28] Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (2001) : *Paris mosaïque*, Paris, Calmann-Lévy.

[29] Philippe CHOFFEL et Jean-Luc LE TOQUEUX (1997) : « Une approche statistique des quartiers de la politique de la ville », *in* Collectif : *En marge de la ville, au cœur de la société : Ces quartiers dont on parle*, Editions de l'Aube, p. 13-36.

populaires du centre et le rejet des populations modestes ou pauvres vers les grands ensembles dégradés en périphérie». [Préteceille, 1992[30]].

[30] Edmond PRETECEILLE (ed.) (1992) : « La ségrégation dans les grandes villes », *Problèmes politiques et sociaux* n°684, La documentation française, 17 juillet, p. 3.

Position sociale ou appartenance ethnique : deux traditions

Les travaux d'analyse territoriale réalisés en France privilégient souvent la distribution de la population dans la nomenclature des professions-catégories sociales (PCS). Cette nomenclature est parfois associée à des caractéristiques de branches d'activité [Tabard, 1993-2[31]], soit encore à des formes familiales [Mansuy et Marpsat, 1991 et 1994[32]]. Ces deux exemples seront développés plus loin dans ce chapitre. **La tradition américaine d'analyse des inégalités territoriales est de privilégier la composition des quartiers par groupes « d'origine ethnique » semblable pour les caractériser en termes de statut**, chaque groupe ethnique étant situé dans une hiérarchie sociale [Rhein, 1994[33]].

Park est l'un des fondateurs de l'école de Chicago, lieu où la sociologie urbaine s'est développée dans la première moitié du XXème siècle aux Etats-Unis. Avant d'arriver au département de Sociologie de l'Université de Chicago, il était conseiller du leader noir Booker T. Washington, qui luttait contre les lois ségrégatives. Comme le rappelle Catherine Rhein, les études sur la ségrégation spatiale sont très développées depuis les années 1920 aux Etats-Unis. La focalisation sur la ségrégation ethnique s'explique par l'existence de lois ségrégatives régissant l'accès au logement (dans le sud des Etats-Unis en particulier), avec depuis le XVIIIème siècle un combat des Afro-Américains contre ces lois et ces mesures ségrégatives prises à leur encontre, que ce soit dans le domaine du logement, de l'emploi ou de l'accès à l'école.

Yves Grafmeyer interprète cette différence de point de vue par le fait qu'aux Etats-Unis, la ségrégation spatiale est vue comme un obstacle culturel à l'idéal de l'assimilation (cf. le melting pot), alors qu'en France la ségrégation spatiale est perçue comme ayant des conséquences économiques contraires à l'idéal républicain d'égalité[34]. La disposition en France d'un outil spécifique de description de la position sociale dans une nomenclature, multidimensionnelle de par ses principes diversifiés d'élaboration, a permis la réalisation de travaux sur la répartition de la population des différents lieux dans les catégories socioprofessionnelles. Cette grille, créée par Jean Porte à l'INSEE dans les années 1950 et réactualisée en 1982, tire sa force de ce que, loin d'être un simple outil savant, elle intègre diverses représentations de l'espace social par l'ensemble de la société, comme l'exposent Alain Desrosières et Laurent Thévenot dans leur approche historique des nomenclatures socioprofessionnelles :

« Les nomenclatures utilisées par les statisticiens d'Etat reflètent les transformations de l'organisation économique et de la codification de celle-ci, à travers des règles de droit, des lois et des conventions ». [Desrosières et Thévenot, 2000, 1ère ed. 1988[35]].

---

[31] Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et Statistique* n°270, INSEE, p. 5-22.

[32] Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1994) : « La division sociale de l'espace dans les grandes villes françaises, hors Ile-de-France », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, p. 195-227.
Et : Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1991) : « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Economie et Statistique* n°245, juilllet, p. 33-47.

[33] Catherine RHEIN (1994) : « La ségrégation et ses mesures », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, p. 121-161.

[34] Yves GRAFMEYER (1994) : « Regards sociologiques sur la ségrégation », art. cit.

[35] Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT (2000, 1ère ed. 1988) : *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, Collection Repères n°62, p. 10.

Cette nomenclature continue de faire l'objet d'un consensus dans ses grandes lignes et constitue un outil d'appréhension du monde social largement partagée par des acteurs sociaux divers, comme l'a montré un audit récent du CNIS [Faucheux et Neyret, 1999[36]].

Les approches plus récentes de la ségrégation spatiale aux Etats-Unis tendent à intégrer les deux dimensions (ethniques et de statut socio-économique), à travers l'interrogation sur la paupérisation des quartiers ségrégés ethniquement. Si on trouve des études américaines sur la concentration de la pauvreté monétaire dans certains quartiers, c'est parce que l'information sur le revenu figure dans les données du recensement de population aux Etats-Unis. En France, Nicolas Herpin a évoqué plusieurs de ces travaux [Herpin, 1993[37]]. Reste entière la question de la qualité de l'information dans cette source (sous-estimation des revenus dans les zones où les activités illégales ou informelles sont fort répandues, problème des non-déclarations, etc.). Une des interprétations de la paupérisation des quartiers noirs aux Etats-Unis est d'y voir une des conséquences des mesures déségrégatives, qui a permis le départ des ghettos des classes moyennes, ce qui a renforcé l'homogénéité sociale de ces espaces [Wilson, 1994, 1ère ed. 1987[38]].

L'« underclass » : une terminologie américaine qui peine à franchir l'Atlantique

Le terme américain d'« underclass » sous-entend la concentration dans certains quartiers de pauvres exclus du marché du travail. D'après Herbert J. Gans, ce terme a été introduit par Gunnar Myrdal en 1962 [Gans, 1993[39]]. Dans les premiers temps ce terme d'« underclass » s'entendait sans considération de l'origine « ethnique » pour reprendre la terminologie américaine. Dès 1964, s'est associée à cette acceptation l'idée de minorité ethnique. Deux approches radicalement divergentes se sont développées, selon que l'on considère que les comportements particuliers de l'« underclass » sont la cause ou la conséquence de leur situation [Gans, ibidem, Mingione, 1993[40], Wilson, 1994, 1ère ed. 1987[41]]. Parmi les traits marquants des attitudes de l'« underclass », on peut noter la désincitation au travail, la délinquance, la maternité précoce, l'absence de prise de responsabilité de leur fonction parentale par les pères ayant pour corollaire un grand nombre de femmes élevant seules leurs enfants. Pour les tenants de l'explication culturaliste, c'est le comportement déviant des membres de l'« underclass » qui est à l'origine de leurs difficultés sociales. Pour les tenants

[36] Hedda FAUCHEUX et Guy NEYRET (1999) : *Evaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP)*, INSEE, Inspection générale, mars.
[37] Nicolas HERPIN (1993) : « L'*urban underclass* chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté », *Revue Française de Sociologie*, XXXIV, p. 421-439.
[38] William Julius WILSON (1994, 1ère ed. 1987) : *Les oubliés de l'Amérique*, Collection Sociologie économique, Desclée de Brouwer, Traduction d'Ivan ErmakoF C'est la traduction de : (1987) : *The truly disadvantaged, the inner city, the underclass and public policy*, University of Chicago Press, Chicago, Illinois.
[39] Herbert J. GANS (1993) : « From "underclass" to "undercaste" : some observations about the future of the postindustrial Economy and its Major Victims », *International Journal of Urban and Regional Research* n°3 vol.17, Blackwell Publishers, Oxford UK and Boston, septembre, numéro spécial sur la nouvelle pauvreté urbaine et l'underclass, p. 327-335.
[40] Enzo MINGIONE (1993) : « The new urban Poverty and the Underclass », *International Journal of Urban and Regional Research* n°3 vol.17, Blackwell Publishers, Oxford UK and Boston, septembre, numéro spécial sur la nouvelle pauvreté urbaine et l'underclass, p. 324-326.
[41] William Julius WILSON (1994, 1ère ed. 1987) : *Les oubliés de l'Amérique*, op. cit.

d'une vision plus économiste, c'est l'absence de perspectives d'insertion économique qui explique ces comportements.

Les débats virulents sur l'« underclass » outre-Atlantique n'ont pas été directement importés en France. Plusieurs auteurs ont présenté ces débats en France [Herpin, 1993[42], Fassin, 1996[43], Avenel, 1997[44]].

La mesure de la ségrégation spatiale

Dans son article sur la mesure de la ségrégation spatiale, Catherine Rhein remarque que **la tradition anglo-saxonne repose sur l'utilisation de divers indices de concentration, l'idée étant de comparer l'intensité de la ségrégation spatiale selon les communautés d'origine, alors que la tradition française repose davantage sur des classifications à partir de la répartition de la population en catégories socioprofessionnelles** [Rhein, 1994[45]]. Ces choix sont cohérents avec la **focalisation française sur la question de l'égalité des chances** entre milieux sociaux. Les Américains, quant à eux, aiguisent leur regard sur l'assimilation, donc sur la présence de catégories « ethniques » pour reprendre leur terminologie.

Le développement en France de **méthodes d'analyses des données**, se prêtant à une vision **multidimensionnelle** de la ségrégation spatiale, a donné l'occasion de diverses analyses au niveau communal. On en trouvera un historique et quelques exemples dans le colloque de Géographie sociale de Lyon [Noin (ed.), 1983[46]].

Deux grands types de travaux sont allés plus loin que ces premières analyses qui portaient sur la composition socioprofessionnelle des communes d'une agglomération, d'un département ou d'une région. Dans les deux cas, l'analyse s'est faite à un niveau infra-communal pour les plus grandes communes, et la mobilisation des fichiers individuels du recensement de la population a permis de construire des nomenclatures en rapport avec les hypothèses de départ.

La typologie spatiale construite par Michèle Mansuy et Maryse Marpsat à partir du recensement de la population de 1982 est la première qui va analyser l'ensemble des quartiers appartenant à des agglomérations et à des régions différentes[47]. Cette typologie porte sur les quartiers des 36 agglomérations de province qui comptaient au moins 150 000 habitants au

[42] Nicolas HERPIN (1993) : « L'*urban underclass* chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté », art. cit.
[43] Didier FASSIN (1996) : « Exclusion, underclass, marginalidad, figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis et en Amérique Latine », *Revue Française de Sociologie*, XXXVII, p. 37-75.
[44] Cyprien AVENEL (1997) : « La question de l'underclass des deux côtés de l'Atlantique », *Sociologie du Travail* n°2, p. 211-234.
[45] Catherine RHEIN (1994) : « La ségrégation et ses mesures », art. cit.
[46] Daniel NOIN (ed.) (1983) : *Géographie sociale, actes du colloque de Lyon, 14-16 octobre 1982*, Publication de l'Université de Paris I, Laboratoire de Géographie humaine.
[47] Au niveau infra-communal, il faut mentionner une publication en 1978 portant sur la diversité sociale des quartiers de sept agglomérations de Picardie et de Champagne Ardennes. Toutefois chaque agglomération était analysée séparément des autres :
Xavier DEBONNEUIL et Michel GOLLAC (1978) : « Structure sociale des villes », *Economie et Statistique* n°98, INSEE, p. 51-65

recensement de 1982 [Mansuy et Marpsat, 1991, 1994[48]]. La nomenclature analysée est cohérente avec les hypothèses sur les principaux facteurs de la spécialisation territoriale à l'intérieur des agglomérations :

« L'organisation spatiale des villes résulterait ainsi de la combinaison d'une structure en secteurs, liée au statut social, à la profession, au revenu, avec une structure concentrique reflétant la position des ménages dans le cycle de vie et le nombre d'enfants ». [Ibidem, p. 33].

La nomenclature construite, dite de « configuration du ménage », combine la catégorie socioprofessionnelle et la position dans le cycle de vie (présence ou non d'un couple, âge de la personne de référence, nombre d'enfants). Les résultats montrent une première opposition qui se résume à un axe de statut. Une deuxième opposition, de type centre-périphérie, est liée aux structures familiales - les couples avec enfants et, dans une moindre mesure, les familles monoparentales vivant davantage à la périphérie que les autres -, ainsi qu'à la localisation des emplois - la production, la technique se retrouvant en périphérie et les commerçants au centre. Les auteurs aboutissent à une partition de l'espace en 25 types de quartiers.

Il n'a malheureusement pas été possible de tenir compte de cet outil de description du territoire dans la partie de cette recherche consacrée aux développements empiriques sur la dimension territoriale de la pauvreté. Cette typologie n'a pas été renouvelée au recensement de population de 1990. Elle repose sur un découpage dans les quartiers de 1982, or il serait difficile de faire le passage entre cette partition et les délimitations infra-communales adoptées au recensement suivant. Un autre inconvénient est que l'analyse est établie sur les seules grandes agglomérations de province, ce qui n'est pas le cas des travaux réalisés dans le cadre de notre recherche qui incluent également l'espace rural, les petites villes et l'agglomération parisienne.

Nicole Tabard a réalisé à l'INSEE une typologie des quartiers, communes et cantons de France des résultats du recensement de la population de 1990, à la suite de plus de vingt ans de recherches [Tabard, 1993-1 et 1993-2[49]].La problématique privilégie comme élément pertinent de la diversité sociale d'un quartier ou d'une commune la position des habitants dans le système productif, à travers la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité des actifs résidants. L'analyse repose sur la répartition socioprofessionnelle des hommes personnes de référence actifs ayant un emploi ou au chômage dans une nomenclature socioprofessionnelle en 171 postes, cette liste de rubriques étant un croisement de la catégorie socioprofessionnelle et de grands secteurs d'activité.

Nicole Tabard a découpé la France en 7 160 unités géographiques, qui vont du canton pour les communes de moins de 5 000 habitants, à la commune pour les villes de taille

[48] Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1994) : « La division sociale de l'espace dans les grandes villes françaises, hors Ile-de-France », art. cit.
Et : Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1991) : « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », art. cit.
[49] Nicole TABARD (1993-1) : *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, op. cit.
Et Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », art. cit.

intermédiaire, jusqu'au quartier pour les villes d'au moins 10 000 habitants. Chaque unité a en moyenne 7 700 habitants.

Pour résumer les résultats de cette analyse, la singularité des communes agricoles (qui voient s'associer agriculteurs et salariés de l'agriculture) est le premier point saillant. Après cet élément, l'opposition principale est celle de statut social. Se dessinent ensuite des différences de localisation entre le monde de la production industrielle et celui des services. Cette typologie sera présentée plus en détail et largement mobilisée dans la troisième partie de ce rapport.

Chapitre 2

La construction sociale de la pauvreté

Le terme de pauvreté a une longue histoire, il fait partie de ces locutions qui recouvrent des sens très différents. Michel Messu va jusqu'à utiliser la formule fulgurante suivante : « Pauvreté : chronique d'un impossible concept » en titre d'une réflexion sur la difficulté à définir cette notion [Messu, 1997-1[50]] :

« Le thème de la pauvreté est un thème difficile à soumettre à une construction réflexive bien ordonnée. Il déborde de toute part les cadres théoriques ou disciplinaires qu'on cherche à lui donner. Il se répand en considérations multiples et bien souvent extra-scientifiques, et finit par se diluer dans un discours finalement des plus convenus, du genre : les pauvres ne sont pas des nantis (par exemple, lorsqu'on procède par opposition terme à terme entre des classes de population). Cette impossibilité définitionnelle est régulièrement reconnue dans les travaux de sciences sociales (au sens large de l'expression) ». [Ibidem, p. 1].

Si un consensus existe pour dire que certaines populations sont plus pauvres que d'autres, plusieurs approches concurrentes se font pour définir ce qu'est la pauvreté. Il y a plus de dix ans, Danièle Debordeaux avait proposé une synthèse des différentes mesures possibles de la pauvreté, en France comme à l'étranger, qui garde toute sa pertinence [Debordeaux, 1988-89[51]]. On se propose de passer en revue ici les différentes constructions sociales de la pauvreté en tenant compte des publications plus récentes.

Pauvres invalides et pauvres valides

Une opposition a longtemps structuré la vision de la pauvreté, puisqu'on la rencontre sous l'Ancien Régime et qu'elle reste forte tout au long du XIXème siècle : c'est celle entre **pauvres invalides (et dignes d'être aidés) et pauvres valides (à surveiller et à mettre au travail)** [Castel, 1995[52], Thomas, 1997[53]]. Sans avoir totalement disparue du débat public français -

[50] Michel MESSU (1997-1) : « Pauvreté : chronique d'un impossible concept », contribution au séminaire *Les politiques sociales sous le regard des personnes en situation de pauvreté*, Paris, CREDOC, 24 avril 1997.
[51] Danièle DEBORDEAUX (1988-89) : « La mesure de la pauvreté » et « Les recherches sur les lignes de pauvreté à l'étranger », *Recherches et prévisions* n°14-15, CNAF, décembre-mars, p. 9-21 et p. 22-34.
[52] Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale – une chronique du salariat*, Fayard.

comme le montrent les controverses au sujet de l'obligation d'accepter tout stage ou tout travail pour les chômeurs indemnisés ou les allocataires du RMI quand des élus tentent de mettre en œuvre de tels principes dans leur département -, cette opposition n'est plus aussi essentielle aujourd'hui en France. Les mouvements de revendication des chômeurs dans la deuxième moitié des années 1990, ainsi que tous les débats autour de la loi contre les exclusions, ont contribué sans doute à rendre plus acceptable le principe d'un soutien de la société aux personnes en difficulté. Le thème de la mise au travail des personnes sollicitant une aide matérielle de la société est bien plus d'actualité aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne, où l'évolution des politiques sociales vont vers un remplacement du *Welfare* (l'aide sociale en argent) par le *Workfare* (l'aide sociale conditionnée par la mise au travail). Les fortes controverses de l'année 2000 en France sur le caractère obligatoire du Programme d'aide au retour à l'emploi (PARE) ont bien montré que cette voie ne fait pas l'unanimité.

L'opposition entre pauvres valides et pauvres invalides réapparaît toutefois dans le système des aides sociales par la distinction entre, d'un côté, les minima sociaux spécialisés, destinés à des publics dont on n'attend pas une insertion professionnelle, tels que l'Allocation Adulte Handicapé - qui suppose la reconnaissance d'un statut d'invalide par une commission départementale - ou encore le Minimum Vieillesse, et, de l'autre, le Revenu Minimum d'Insertion. La vocation de ce minimum social est plus générale, mais il peut s'adresser, au moins de façon transitoire, à des personnes en mauvaise santé [Blanpain et Eneau, 1999[54]].

Les approches institutionnelles de la pauvreté

Dans le dernier quart du XXème siècle, on note de nombreuses études qui étudient la pauvreté à travers le filtre de **l'appartenance à une catégorie bénéficiant de prestations spécifiques**. C'est ce qu'on désigne ici par le terme d'**« approche institutionnelle de la pauvreté »**. On peut en trouver, dans un travail d'Annie Gouzien et François Vatin, un exemple particulièrement abouti, notamment dans le souci d'éviter l'épineux problème des doubles comptes lors de l'utilisation de plusieurs fichiers administratifs d'aide sociale [Gouzien et Vatin, 1997[55]]. La plupart des rapports et réflexions sur la pauvreté et son traitement social soulèvent la question du nombre de pauvres dans la société.

Les premiers dénombrements reposent sur les **effectifs de diverses catégories de bénéficiaires d'aides sociales**, effectifs qui sont souvent additionnés sans trop de scrupules sur le recouvrement de ces diverses catégories. Cette méthode de dénombrement a deux avantages : elle est facile à mettre en œuvre et elle se prête à des études sur l'évolution dans le temps des effectifs concernés par la pauvreté assistée.

[53] Hélène THOMAS (1997) : *La production des exclus*, Editions PUF, Collection « sociologie aujourd'hui ».
[54] Nathalie BLANPAIN et Denise ENEAU (1999) : « Etat de santé et accès aux soins des allocataires du RMI », *INSEE Première* n°655, INSEE, juin, p. 1-4.
[55] Annie GOUZIEN et François VATIN (1997) : « La pauvreté instituée – le cas de l'Ille-et-Vilaine », *Sociétés contemporaines* n°26, p. 137-156.

Au début du XXème siècle, **Georg Simmel considère que les pauvres sont ceux qui sont reconnus institutionnellement comme tels par la société :**

« Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. (…) *Ainsi, ce n'est pas le manque de moyens qui rend quelqu'un pauvre. Sociologiquement parlant, la personne pauvre est l'individu qui reçoit assistance à cause de ce manque de moyens ».* [Simmel, 1998, 1ère ed. 1908[56]].

Contrairement aux sociologues de la fin du XXème siècle qui pratiquent l'analyse des fichiers administratifs pour appréhender la pauvreté, Georg Simmel ne se souciait absolument pas de la question du dénombrement des pauvres. On ne peut pas interpréter ce désintérêt pour la quantification de cette population comme un effet de période, puisque quelques années plus tôt, Emile Durkheim en France s'était emparé de statistiques administratives sur les causes de mortalité pour rédiger *Le suicide*. Ce qui intéresse Simmel dans la figure du pauvre, comme d'ailleurs dans celle de l'étranger, c'est le lien qui existe entre celui-ci et le reste de la société. Comme le notent dans leur introduction Serge Paugam et Franz Schulteis, *« cette sociologie de la pauvreté est en réalité une sociologie du lien social ».* [Paugam et Schulteis, introduction à Simmel, ibidem, p. 17].

Rappelons rapidement **quelques inconvénients de l'analyse institutionnelle**. **Les définitions juridiques du public des aides peuvent inclure certains pauvres et en exclure d'autres se trouvant dans des situations matérielles strictement identiques**. C'est le cas par exemple des personnes sans ressources et non prises en compte par le RMI avant l'âge de vingt-cinq ans, sauf ayant une famille à charge. C'est encore celui des populations ayant des ressources du travail à un niveau comparable à celui de personnes bénéficiant d'une mesure de traitement de la pauvreté - par exemple une personne seule travaillant à mi-temps au SMIC a un niveau de vie très semblable à celui d'une personne seule, sans travail et percevant le RMI. On peut également mentionner les étrangers âgés qui ne rentrent pas, de par leur nationalité ou par la trop faible durée de leur résidence en France, dans le public éligible au Minimum Vieillesse.

L'analyse institutionnelle empêche de prendre en considération les personnes théoriquement éligibles à certaines aides mais qui - par méconnaissance de leurs droits ou par choix délibéré d'éviter un dispositif qu'elles jugent stigmatisant - ne demandent pas à bénéficier de prestations sociales. Ce phénomène de non-utilisation des prestations auxquelles on est éligible est désigné par le terme de **non-recours** [voir le numéro spécial de *Recherches et Prévisions*, 1996[57]]. Dans le cas de l'enquête sur les entrants au RMI, on a pu mesurer ce non-recours pour la population ayant toutefois fini par demander ce minimum social au cours du premier semestre 1995, et il n'est pas exceptionnel. Les situations de non-recours antérieur par motif de méconnaissance de ses droits concernaient plus du tiers de l'échantillon des

[56] Georg SIMMEL (1998, 1ère ed. 1908) : *Les pauvres*, Quadrige, Presses universitaires de France, traduction de Bernard CHOKRANE, introduction de Serge PAUGAM et de Franz SCHULTEIS. La première publication de ce texte date de 1908, sous forme d'article dans *Soziologie*, Munich et Leipzig. Les citations proviennent des pages 96 et 108.

[57] *Recherches et Prévisions (*1996), n°43, CNAF, mars (numéro spécial sur « Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité »).

personnes entrées récemment au RMI et les situations de non-recours volontaire dans le passé touchent un cinquième des entrants récents. Près de la moitié des arrivants dans ce dispositif ont connu l'une ou l'autre de ces situations de non-recours dans le passé [Aldeghi, 1996[58]].

Tous ces inconvénients disparaissent si l'on se situe strictement dans l'approche institutionnelle de la pauvreté qui est celle de Georg Simmel. Si deux personnes sont dans des conditions d'existence semblables, la première bénéficiant d'une aide de la société, la seconde n'en recevant pas pour diverses raisons, pour Simmel seule la première est pauvre d'après sa définition sociologique du terme.

Les effets de champ sont beaucoup plus gênants quand on se situe dans une analyse où l'appartenance à une catégorie de bénéficiaires d'une aide sociale constitue une façon d'appréhender plus largement l'ensemble des personnes défavorisées dans la société.

Enfin, les analyses portant sur les fichiers administratifs sont limitées par la faiblesse des informations disponibles, les administrations n'allant généralement pas ou peu au-delà du minimum d'informations indispensables pour vérifier la qualité d'ayant droit et calculer le montant des prestations à verser. On le verra dans le cas des analyses à partir du fichier des CAF, ces informations ne sont pas pour autant sans intérêt.

Assez rapidement, l'approche institutionnelle a semblé insuffisante pour estimer la part de la population concernée par la pauvreté. Pour définir les contours de cette population, et élaborer de nouvelles politiques sociales, deux nouvelles conceptions vont être mises en œuvre. Une première conception relève de l'approche **matérielle**, ou encore **objective** de la pauvreté. L'autre grand type d'appréhension de la pauvreté est **subjective**, elle part de la perception des personnes interrogées [Lollivier et Verger, 1997[59]].

Les mesures de la pauvreté subjective

La pauvreté subjective est généralement mesurée par trois types d'interrogations. La première série de questions porte sur **le revenu minimum nécessaire pour un ménage de même structure que la personne interrogée**. Cette réponse est comparée avec le niveau de revenu du répondant. S'il se situe sous ce niveau, il est alors classé parmi les pauvres.

Une autre approche de la pauvreté subjective peut être liée à la **déclaration de dettes**.

Enfin, une question portant sur la **perception d'une aisance financière ou, au contraire, de difficultés** à faire face à ses dépenses est parfois utilisée comme indicateur de perception subjective de la pauvreté.

[58] Isa ALDEGHI (1996) : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion. Profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, Paris, CREDOC, Collection des rapports n°173, novembre.
[59] Stéfan LOLLIVIER et Daniel VERGER (1997) : « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 113-142.

Comme le notent Marc Fleurblaey, Nicolas Herpin, Michel Martinez et Daniel Verger, l'intérêt de l'approche subjective est d'introduire un élément de choix de style de vie, mais l'inconvénient en est justement le filtre de la subjectivité :

« Le même niveau de difficultés perçues peut renvoyer à deux situations qu'on ne peut traiter de la même façon : des goûts modestes associés à des ressources très faibles, et des goûts dispendieux à satisfaire avec des ressources moyennes ». [Fleurblaey, Herpin, Martinez et Verger[60]].

La difficulté d'une mise en œuvre d'un indicateur de la pauvreté subjective est que les résultats vont dépendre en grande partie des formulations des questions.

Pauvreté monétaire ou pauvreté d'existence

Parmi les chercheurs qui explorent la pauvreté à partir d'une approche **objective**, un premier clivage peut être fait entre ceux, les plus nombreux, qui prennent en compte **le montant des revenus disponibles** (approche **monétaire**) et ceux qui s'appuient sur la disposition d'un certain nombre de **biens considérés** par l'ensemble de la société comme **indispensables** (approche par les **conditions d'existence**). On trouvera dans l'article de Paul Dickes une synthèse de divers travaux suivant ce point de vue [Dickes, 1994[61]]. On peut résumer cette démarche par la construction d'un **indicateur de déprivation**. Ce dernier résulte d'un score qui tient compte de la possession ou de la disposition d'une série de biens matériels considérés comme indispensables ou encore dont l'absence est perçue par la majorité de la société comme défavorable à un moment donné. Une illustration récente de cette méthode figure dans l'article déjà cité de Stefan Lollivier et Daniel Verger [Lollivier et Verger, 1997[62]].

Pour être mesurée, la pauvreté d'existence suppose un long questionnement sur les conditions de vie de chaque personne interrogée. La liste des items retenus n'est pas exempte d'un certain arbitraire.

[60] Marc FLEURBAEY, Nicolas HERPIN, Michel MARTINEZ et Daniel VERGER (1997) : « Mesurer la pauvreté ? » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 23-33.

[61] Paul DICKES (1994) : « Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence », in Françoise BOUCHAYER (coord.) : *Trajectoires sociales et inégalités. Recherches sur les conditions de vie*, Editions ERES, MIRE-INSEE, p. 173-198.
D'après Paul DICKES, le précurseur de la mise en œuvre de cette approche serait Peter TOWNSEND en 1979 : *Poverty in the United Kingdom*, Harmondsworth, Penguin Books.

[62] Stéfan LOLLIVIER et Daniel VERGER (1997) : « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », art. cit.

Pauvreté absolue ou pauvreté relative

Les premiers travaux sur la pauvreté monétaire font référence à un **niveau minimum d'existence en dessous duquel la survie de l'individu ainsi que celle de sa famille sont menacées**. La notion de **pauvreté absolue** est issue des réflexions des nutritionnistes et des hygiénistes au XIXème siècle qui s'inquiétaient des effets mortifères de l'industrialisation pour une fraction de la population menacée dans sa survie par son appauvrissement. Ce courant est parfois désigné par le terme de « vitalisme » [Fleurbaey, Herpin, Martinez et Verger, 1997[63]]. Cette approche continue d'être en cours aux Etats-Unis, en Russie, dans les pays du tiers-monde, avec dans le cas des Etats-Unis un coefficient multiplicateur entre le montant minimum pour s'alimenter et le seuil retenu de pauvreté, afin de tenir compte d'autres dépenses indispensables (logement, vêtements, transports, etc.).

Quand la notion de besoins est élargie à d'autres éléments que la seule survie alimentaire, l'absolu devient relatif puisque pour déterminer ce coefficient multiplicateur, on tient compte de la structure des budgets dans une société et dans un temps donnés.

L'approche **relative** de la pauvreté a été développée dans les années 1970, **en référence à la norme en usage dans une société donnée**. La définition de la pauvreté adoptée par la CEE en 1976 officialise le passage de l'appréhension absolue à son appréhension relative :

« Sont considérées comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et activités normaux de l'Etat dans lequel ils vivent » (Décision du 22 juillet 1976 du Comité économique et social européen) [cité par Thomas, 1997[64]]. Dès 1954, l'ONU préconisait de définir la pauvreté en référence au « standard de vie national ». Les critères s'élargissent des besoins fondamentaux (nourriture, habillement, logement) à d'autres domaines (loisirs, culture, transports, accès à la justice, etc.) [ibidem, p. 24].

Daniel Verger, dans une intervention orale faite le 3 février 1999, devant un groupe de travail du Commissariat général du Plan sur les thèmes « pauvreté, précarité », voyait dans le passage de l'approche absolue à une vision relative le signe positif que la pauvreté absolue, celle qui remet en cause la capacité de vivre, était en régression dans les pays qui faisaient cette évolution.

L'appréhension subjective de la pauvreté relève sans doute davantage d'une vision relative que d'une représentation absolue du phénomène. On peut penser que les jugements élaborés par les ménages sur leurs propres conditions de vie intègrent implicitement une comparaison entre leur situation et celle considérée comme « normale » dans la société dont on fait partie.

Quant à l'approche par la référence aux conditions objectives d'existence, elle est forcément relative puisque les pauvres sont ceux qui n'ont pas la plupart des équipements ou possibilités de dépenses considérés comme normaux par la majorité des membres de la société où ils vivent, ou encore à disposition de cette majorité.

[63] Marc FLEURBAEY, Nicolas HERPIN, Michel MARTINEZ et Daniel VERGER (1997) : « Mesurer la pauvreté ? », art. cit..
[64] Hélène THOMAS (1997) : *La production des exclus*, op. cit., *p.* 26.

On peut considérer avec Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris que l'approche absolue considère les pauvres isolément de leur place dans la structure d'ensemble de la pauvreté, alors que l'approche relative définit la pauvreté par rapport à une norme sociale en vigueur dans l'ensemble de la société :

« Alors qu'un taux de pauvreté absolu ne dépend que du niveau de vie des plus défavorisés, un taux de pauvreté relatif est un indicateur d'inégalité centré sur le bas de la distribution : Plus le niveau de vie des plus défavorisés est faible par rapport à celui du reste de la population, plus le taux de pauvreté relatif est élevé ». [Hourriez et Legris, 1997[65]].

Les différentes mesures de la pauvreté monétaire relative

Dans une approche relative, la ligne de partage entre les pauvres et les non-pauvres dans une société donnée se fait le plus souvent **en référence à la distribution des revenus.**

Pour établir la part des pauvres selon une vision relative, plusieurs options sont généralement pratiquées :
- référence à un seuil législatif, (par exemple un certain pourcentage du SMIC, ou encore référence aux plafonds de minima sociaux),
- référence à la distribution des revenus (premier décile[66] ou pourcentage du revenu moyen ou médian[67])
- référence à un panier de biens, multiplié par un certain coefficient.

Si la référence est **le premier décile**, par construction, la part des pauvres est constante dans le temps et ne varie pas d'un pays à l'autre, **puisqu'il s'agit des 10% de la population au niveau de ressources le plus faible**.

Dans une définition tenant compte de la **moyenne** ou de la **médiane**, **la part des pauvres varie en fonction des inégalités**. D'après Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris, la première référence de cette méthode est mentionnée par Abel-Smith et Townsend en 1965 [Hourriez et Legris, 1997[68]].

Toujours d'après Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris, le choix de la médiane s'est imposé plutôt que celui de la moyenne pour diverses raisons, dont une moindre sensibilité aux revenus les plus élevés. Quelques très hauts revenus sont susceptibles de changer sensiblement le niveau de vie moyen, or ces hauts revenus sont particulièrement mal connus

[65] Jean-Michel HOURRIEZ et Bernard LEGRIS (1997) : « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 35-63, citation de la page 43.
[66] Les déciles s'obtiennent en classant une distribution de population par une mesure quantitative (la taille, le poids, les résultats scolaires ou encore les revenus), et en divisant sur ce critère de classement l'ensemble de la population en dix sous-groupes de taille comparable. Le premier décile de revenu est composé des dix pour cent de la population ayant les plus bas revenus.
[67] La valeur médiane est celle qui divise en deux moitiés une population classée sous un critère quantitatif (taille, résultats à des examens, revenus…).
[68] B. ABEL-SMITH et Peter TOWNSEND (1965) : « The Poor and the Poorest », *Occasional papers on social Administration*, n°17, London, Bell and Sons (cité par Jean-Michel HOURRIEZ et Bernard LEGRIS, 1997, « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », art. cit.).

dans les enquêtes menées auprès des ménages. En outre, il semble raisonnable de considérer que les normes sociales de consommation se construisent davantage à partir des couches moyennes que des couches aisées. Enfin, on constate une meilleure robustesse des indicateurs construits sur la médiane dans le temps [Hourriez et Legris, ibidem]. On peut remarquer que d'après cet indicateur, la part des pauvres est assez stable dans le temps en France dans les dernières années. En revanche, les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres ayant tendance à se creuser, si on avait gardé la référence à la moyenne des revenus pour établir le taux de pauvreté, ce dernier aurait eu tendance à augmenter.

Si l'on retient comme délimitation de la pauvreté un seuil de ressources inférieures à une proportion du revenu médian, plusieurs options restent possibles selon qu'on tient compte :
- du revenu avant ou après impôt,
- des prestations (familiales, logement, etc.),
- du coût du loyer pour les locataires ou du remboursement des emprunts immobiliers pour les accédants à la propriété,
- d'un loyer fictif pour rendre compte de la plus grande aisance des ménages sans frais de logement,
- des aides financières ou en nature de la famille,
- de la consommation apportée par l'autoproduction.

Annie Ratouis plaide pour la prise en compte du RNDIL (le « Revenu net d'impôts et de charges de logement ») pour disposer d'un indicateur plus proche du pouvoir d'achat que celui basé sur les seuls revenus [Ratouis, 1998[69]]. Cet indicateur permet de tenir compte d'une partie des charges fixes incombant aux personnes confrontées à une fluctuation de leurs ressources.

Le seuil de pauvreté est défini de façon conventionnelle, mais il reste arbitraire. En effet, **on ne note pas dans les enquêtes disponibles un seuil précis en dessous duquel les privations seraient plus nombreuses**. Autrement dit, la société française se présente davantage comme un **continuum de situations** plus ou moins défavorisées que comme une société marquée par des sauts importants entre situations, ce qui n'empêche pas l'existence de contrastes forts entre ses extrêmes. L'exclusion du champ des enquêtes INSEE des personnes vivant hors des logements dits « ordinaires » (tels que les sans domicile fixe, occupants de foyers de migrants ou de jeunes travailleurs, etc.) contribue sans doute à tronquer la représentation de la pauvreté, les plus pauvres étant davantage concernés par l'absence de logement « ordinaire ».

Approche multidimensionnelle de la pauvreté

Plusieurs chercheurs ont insisté sur l'aspect **multidimensionnel** de la pauvreté. Pour Hélène Thomas, cette approche devient dominante dans les années 1980 [Thomas, 1997[70]].

En France, l'enquête de l'INSEE *« situations défavorisées »* de 1978-1979 est l'une des premières opérations statistiques visant à une connaissance multidimensionnelle de la pauvreté. En plus des questions classiques sur le montant et les types de revenus monétaires,

[69] Annie RATOUIS (1998) : « Vers un nouvel indicateur de la précarité », *Revue du Mauss* n°12, Paris X-Nanterre, p. 327-338.
[70] Hélène THOMAS (1997) : *La production des exclus*, op. cit.

le questionnaire multithématique abordait tant les conditions de vie actuelles que celles de l'enfance, l'état de santé, l'équipement, les conditions de travail, de logement, etc. On évoquera à nouveau cette enquête dans le chapitre suivant consacré aux tentatives de mesure de la précarité.

Du côté des grands rapports issus de l'Administration publique sur la pauvreté, on peut considérer que le rapport Oheix de 1981[71] inaugure l'approche multidimensionnelle. Ce rapport a été demandé en 1980 à Gabriel Oheix, conseiller d'Etat, par Raymond Barre, alors Premier Ministre. La lettre de mission définit ainsi la pauvreté :

« Ce sont des handicaps de tous ordres qui, additionnés, conduisent ces familles ou ces personnes à une situation d'isolement social ».

Deux ans plus tôt, le rapport Péquignot évoquait déjà des études sur « le cumul des handicaps », mais l'approche multidimensionnelle n'était pas aussi centrale [Péquignot, 1979[72]].

L'approche de la pauvreté par les scores de conditions d'existence est de nature multidimensionnelle, puisque les items retenus portent sur des questions d'équipement ménager, automobile, de confort du logement, d'alimentation, de conduites de loisirs, etc.

Pauvreté des ménages ou pauvreté individuelle

Un consensus se fait pour considérer que **l'unité d'observation pertinente pour étudier la pauvreté est le ménage**, plutôt que l'individu. Ceci n'est pas sans poser de problèmes, particulièrement dans les cas où l'hébergement est fréquent. Il est probable que le niveau de vie des hébergeants n'est pas toujours celui des hébergés (exemple des jeunes adultes habitant chez leurs parents). Dans le cas d'un couple, en cas de rupture de la vie commune, qu'elle soit consécutive à un veuvage ou à une séparation volontaire, les inégalités de ressources individuelles de chaque membre du couple peuvent se révéler lourdes de conséquences pour celui (le plus souvent il faudrait dire « celle ») qui avait le moins de revenus personnels.

Pour passer du ménage à l'individu : quelle échelle d'équivalence

L'approche monétaire de la pauvreté par ménage et non par individu oblige à l'adoption d'une **échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille et de la structure des ménages**. De nombreux débats sont en cours pour savoir quelle est l'échelle la plus pertinente d'équivalence. On en trouvera dans l'article de Lucile Olier et de Jean-Michel Hourriez de 1997 une réflexion poussée ainsi qu'une proposition argumentée de remplacement de l'échelle d'Oxford par celle d'Eurostat. En effet, l'échelle d'Oxford a été instaurée à une

[71] Gabriel OHEIX (1981) : *Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions*, rapport au Premier Ministre, février.
[72] Henri PEQUIGNOT (1979) : *La lutte contre la pauvreté*, rapport présenté le 20 septembre 1978 au Conseil Economique et Social, *Journal Officiel* du 6 mars 1979, p. 365-444.

période où l'alimentation avait une place plus importante dans le budget, ce qui réduisait les possibilités d'économie d'échelle[73] [Olier et Hourriez, 1997[74]].

[73] Le terme d'économie d'échelle renvoie à l'idée que des personnes vivant à plusieurs ont un meilleur niveau de vie que des personnes vivant seules, à niveau de ressources par personne identique, car il est possible de partager certaines dépenses dans le cadre d'un ménage.

[74] Jean-Michel HOURRIEZ et Lucile OLIER (1997) : « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 65-94.

Dans l'échelle d'Oxford :
- la première personne du ménage compte pour 1,
- les autres adultes pour 0,7,
- les enfants pour 0,5.

Dans l'échelle Eurostat :
- le premier adulte compte encore pour 1,
- les autres adultes pour 0,5,
- les enfants pour 0,3.

Dans les deux cas, la limite adultes-enfants est fixée à 14 ans.

La pertinence de ces échelles est encore discutée. Certaines associations familiales regrettent l'échelle d'Oxford qui accordait un poids plus important à la présence d'enfants, et centrait davantage la question de la pauvreté sur les familles nombreuses [Bichot, Marcilhacy, 2001[75]]. Plus largement, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'appliquer plusieurs échelles d'équivalence simultanément, pour tenir compte des différences dans les structures de consommation selon les revenus. En particulier, les ménages à bas revenus, avec une part plus importante de leur budget consacrée à l'alimentation, sont moins à même de réaliser des économies d'échelle que des ménages plus aisés. Des travaux spécifiques sur ces questions sont à poursuivre.

Pauvreté instantanée, pauvreté permanente

La mesure de la pauvreté se fait généralement en tenant compte des ressources de l'année précédente, ou encore de celles du mois précédent. Cette approche est parfois critiquée car elle ne permet pas de **distinguer les situations durables de pauvreté des difficultés transitoires**. Toutefois, peu de sources rendent possible la connaissance de la pauvreté permanente. On peut évoquer le panel européen des ménages, pour lequel on dispose d'une exploitation statistique sur les trois premières années de collecte [Hourriez (coord), 1998[76]].

Au-delà des difficultés de disposition d'informations concernant le niveau de vie sur plusieurs années, une mesure de la pauvreté au cours du cycle de vie se heurte à un autre obstacle : la variabilité de composition du ménage sur longue période - naissances et départs des enfants, situations d'instabilité des couples - rend complexe le suivi des situations.

La prise en compte de la durée est particulièrement délicate quand on s'intéresse à la dimension territoriale des phénomènes, car plus la période d'observation s'allonge, plus les personnes étudiées sont susceptibles d'avoir changé de lieu de résidence.

[75] Jacques BICHOT et Dominique MARCILHACY (2001) : « La farfouille des quotients familiaux », *Droit social* n°2, février, p. 167-174.
[76] Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1998) : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1998*, collection Synthèses n°19, INSEE.

L'exclusion : une catégorisation aux limites imprécises

Hélène Thomas constate que les **années 1970 ont vu émerger et se multiplier les usages du terme d'exclusion** :

« Entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, le travail de construction analytique des experts conduit à l'émergence et à l'institutionnalisation graduelle de la méta-catégorie, œcuménique et synthétique, de l'exclusion ». [Thomas, 1997[77]].

Pour cet auteur, c'est une catégorie d'action publique et de classement social, *« une méta-catégorie aux composantes multiples et en évolution constante »*. [Ibidem, p. 2].

Les emprunts se font tant aux catégories savantes et administratives qu'aux représentations ordinaires de la pauvreté. La taxinomie de l'exclusion unifie en agrégeant des catégories diversifiées. Cette catégorie de l'exclusion a une définition flottante, comme l'illustre la « mathématique bizarre » de l'addition de diverses catégories.

Un des précurseurs de la popularisation du terme d'exclus est René Lenoir, qui, d'ailleurs, n'utilise pratiquement pas ce terme à l'intérieur même de son ouvrage [Lenoir, 1974[78]]. Il semble que le titre en ait été adopté après la rédaction à la suggestion de son éditeur.

Plusieurs auteurs parlent d'exclusion mais à y voir de plus prêt, ce terme n'est que la terminologie inversée de leur objet principal. Martine Xiberras, par exemple, au-delà de son introduction, traite surtout du thème de la cohésion sociale et de la façon dont certains des pères fondateurs de la sociologie - Durkheim, Simmel, Weber - analysent la composition du lien social [Xiberras, 1998, 1ère ed. 1993[79]]. L'introduction de Julien Freund à l'ouvrage de Martine Xiberras est d'ailleurs assez critique sur l'usage de cette notion dans des sociétés qui ne produisent pas une mise à l'écart juridique de ses membres :

« En fin de compte, la notion d'exclu est (…) saturée de sens, de non-sens et de contresens, finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend. (…) On assiste à un éclatement du terme, habitude fréquente à notre époque de confusion, plus dévouée à l'artifice du pluriculturel qu'à la rigueur de la réflexion et de l'expression adéquate. Ainsi que Madame Xiberras le suggère, on est en train de produire de l'exclusion par logomachie et par sentimentalisme généreux à propos d'évocation de la solidarité que l'on ne pratique guère ». [Ibidem, p. 11].

L'ouvrage collectif dirigé par Gilles Ferréol porte davantage sur l'intégration que sur l'exclusion. Le coordinateur annonce que la première partie traite, en continuité avec la sociologie de l'intégration, des identités et des représentations, la deuxième partie d'insertion et de solidarité, alors que la troisième partie est centrée sur les nouvelles formes de régulation et la redéfinition du lien social [Ferréol, 1992[80]].

---

[77] Hélène THOMAS (1997) : *La production des exclus*, op. cit., p. 46-47.
[78] René LENOIR (1974) : *Les exclus, un Français sur dix*, Seuil.
[79] Martine XIBERRAS (1998, 1ère ed. 1993) : *Les théories de l'exclusion- Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Armand Colin, coll. Référence Sociologie, 2ème édition.
[80] Gilles FERREOL (ed.) (1992) : *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Presses Universitaires de Lille, coll. mutations/ sociologie

Robert Castel, rejoignant sur ce point la position de Julien Freund, désigne par « exclusion » les grands actes de mise à l'écart, légitimés par le droit, de sous-parties de la population (les habitants des ghettos juifs, les pauvres qu'on enfermait, les vagabonds qui étaient pendus ou encore l'exclusion des femmes du champ politique jusqu'à une date récente en France). En continuité avec le point de vue de Julien Freund, il reproche à ce vocable d'être une notion imprécise qui recouvre une multiplicité de situations [Castel, 1995[81]]. Il réfute la pertinence du terme d'exclusion pour décrire les laissés pour compte des mutations économiques actuelles, en considérant que ces mutations sont au cœur des transformations sociales. De plus, il reproche au terme d'exclu ses connotations substantialistes qui évoquent une situation immobile alors qu'il lui semble plus pertinent d'adopter une approche dynamique. Pour Robert Castel, le terme d'exclusion implique une vision en coupure de la société. Cette vision est dans le prolongement du point de vue d'Alain Touraine, pour qui on serait passé d'une société verticale (avec une position plus ou moins haute ou basse) à une société plus horizontale, où une ligne de cassure se dessinerait entre ceux qui sont intégrés et ceux qui sont en dehors de la société, avec ses « in » et les « out » pour reprendre ses termes [Touraine, 1992[82]].

La sortie de l'ouvrage dirigée par Serge Paugam au titre évocateur : *L'exclusion, l'état des savoirs*, a contribué à alimenter le débat sur la pertinence de l'usage de ce terme dans les sciences sociales. On en trouvera des illustrations dans les commentaires de Michel Messu sur cette entreprise éditoriale [Paugam, 1996[83], Messu, 1997-2[84] et Paugam, 1998[85]], ou plus récemment, dans l'ouvrage dirigé par Saül Karsz [Karsz, 2000[86]]. On trouvera dans le livre de Cédric Frétigné une recension, tant dans le champ des sciences sociales que dans la sphère politique ou socio-administrative, de l'usage du terme de l'exclusion, et de ses contestations [Frétigné, 1999[87]].

Etant données les difficultés à définir les contours de la catégorie d'exclusion, qui s'illustrent dans les énumérations hétéroclites de situations assimilées à celle d'exclu, cette notion semble **difficile à retenir dans le cadre d'une démarche de mesure de sa dimension territoriale**.

[81] Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale – une chronique du salariat*, op. cit.
[82] Alain TOURAINE (1992) : « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », in Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD (eds.) : *Justice sociale et inégalités*, Paris, Esprit.
[83] Serge PAUGAM (sous la direction de) (1996) : *L'exclusion : l'état des savoirs*, Editions la découverte, coll. Textes à l'appui.
[84] Michel MESSU (1997-2) : « L'exclusion, une catégorisation sans objet », *Genèses* n°27, Belin, juin, p. 147-161.
[85] Serge Paugam a répondu aux critiques de Michel Messu dans :
Serge PAUGAM (1998) : « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », *Genèses* n°31, Belin, juin, p. 138-159.
[86] Saül KARSZ (dir.) (2000) : *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, collection Pratiques sociales.
[87] Cédric FRÉTIGNÉ (1999) : *Sociologie de l'exclusion*, Paris, Editions L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

Chapitre 3

La précarité : un concept d'apparition plus récente

Le concept de **précarité** est d'un usage plus récent que celui de pauvreté. On peut l'associer au développement de la crise économique du milieu des années 1970. Le terme de précarité apparaît dans ce contexte. **Deux grandes logiques** peuvent être analysées dans les usages : soit il désigne une situation de **très grande pauvreté** (cas du rapport Wresinski), soit il désigne une **situation instable** où le risque de basculer dans la pauvreté se profile de par cette instabilité. C'est ce que fait Agnès Pitrou dans son étude pour la CNAF [Pitrou, 1978[88]]. D'après Annette Langevin, c'est cette étude qui introduit le terme de précarité en France [Langevin, 1997[89]]. On ne trouve pas dans le rapport d'Agnès Pitrou une construction raisonnée du concept de précarité, mais les entretiens dont elle fait état montrent une forte polarisation sur deux formes de fragilité. La première est celle des revenus de familles modestes affectés par la crise (mention des fluctuations des revenus du travail, du fait de l'instabilité des emplois plus que du chômage). La seconde est la fragilité des liens matrimoniaux, une séparation pouvant être source de difficultés pour les familles. Pour Agnès Pitrou, la précarité n'a pas particulièrement le sens de situation transitoire, puisque pour elle certaines familles connaissent une vie au « *caractère perpétuellement précaire* ».

Cette absence de définition du terme de précaire se retrouve souvent dans les ouvrages et articles qui font appel à cette notion. C'est par la mention des sous-catégories qui sont prises en compte (et qui varient selon les auteurs) qu'on voit se dessiner les contours de cette catégorie.

[88] Agnès PITROU (1978) : *La vie précaire : des familles face à leurs difficultés*, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail - CNAF.
[89] Annette LANGEVIN (1997) : « Déstabilisation des temps sociaux et précarisation des statuts » in Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l'IRESCO, p. 255-268.

La précarité des victimes de la nouvelle crise économique

A l'aube des années 1980, le rapport Oheix, qui aborde dans son titre même la question des mesures sociales de lutte contre la pauvreté **et la précarité,** constitue l'une des premières réflexions émanant de la sphère politico-administrative [Oheix, 1981[90]]. Alimentée par la référence à diverses études, en particulier celles émanant du secteur associatif, il traite non seulement de la pauvreté résiduelle des années de prospérité - touchant les personnes âgées, celles incapables de travailler, ou encore celles dont le comportement déviant ou le refus des normes de travail empêchent une insertion professionnelle -, mais aussi des difficultés de ceux qu'on appelle dans les années 80 les « nouveaux pauvres », c'est-à-dire **les victimes de la crise économique** [Hirsch, 1988[91]]. Cette désignation semble avoir disparu dans les années 1990.

Pour Gabriel Oheix, les institutions sociales ont leur part de responsabilité dans l'irrégularité des ressources du fait des délais de versement des allocations, des suspensions ou interruptions de revenus en passant d'un système de protection à l'autre. Ce rapport est l'un des premiers à préconiser une mesure de lissage des revenus irréguliers attribués au développement du chômage, de l'intérim, et de nouvelles formes d'emploi, par l'instauration d'un revenu minimum [Oheix, 1981[92]].

Si le terme de précarité est d'un usage récent, l'incertitude de la situation professionnelle était la norme de la condition ouvrière dans les premiers temps du développement du Capitalisme, où le travail se vendait « au jour la journée ». L'ouvrage de Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, montre bien comment les évolutions récentes remettent en question le long mouvement de stabilisation de la main-d'œuvre et de garanties pour sortir le salariat de l'incertitude face aux risques de maladie, de chômage ou de la vieillesse [Castel, 1995[93]].

Rapport Wrezinski : la précarité comme synonyme de faibles ressources

Dans le rapport de Joseph Wrezinski au Conseil Economique et Social, **le terme de précarité est associé à la faiblesse des revenus**, cette dernière constituant un obstacle à l'insertion sociale.

« *La précarité est l'absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ». [Wresinski, 1987[94]].

---

[90] Gabriel OHEIX (1981) : *Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions*, op. cit.
[91] Emmanuel HIRSCH (ed.) (1988) : « Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités », *Problèmes économiques et sociaux* n°588, 29 juillet, la Documentation française.
[92] Gabriel OHEIX (1981) : *Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions*, op. cit.
[93] Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale – une chronique du salariat*, op. cit.
[94] Joseph WRESINSKI (1987) : *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport au Conseil Economique et Social. Le début de cette citation de la page 6 de ce rapport est mentionné dans [Thomas, 1997].

Le terme de précarité continue d'être parfois utilisé comme synonyme de pauvreté. C'est le cas par exemple d'un article paru dans *Recherches et prévisions*, la revue de la CNAF, où le terme de précarité est un substitut de l'expression « bas revenus », reprenant la logique du rapport Wrezinski. L'étude porte sur les villes d'Auvergne, et elle repose sur une exploitation du fichier des allocataires des CAF. La précarité est définie comme une insuffisance plus ou moins marquée d'un capital économique, culturel ou de santé. La pauvreté serait un phénomène multidimensionnel, mais « *chacun s'accorde pour considérer, qu'en deçà d'un certain niveau de revenu, il y a bien une situation de précarité* ». [Vallès et Meyssin, 1998[95]].

Pour Cécile Lefèvre et Maria-Teresa Pignoni, qui analysent les situations de recouvrement de la pauvreté et du chômage, le « sentiment de précarité » est mesuré par les deux modalités suivantes de réponse à la question sur l'aisance financière : *« s'en sortent difficilement »* ou « *n'y arrivent qu'en faisant des dettes* ». [Lefèvre et Pignoni, 1996[96]]. Ce sentiment de précarité serait équivalent à la perception subjective de la pauvreté. Ailleurs dans ce même article, il est précisé que la part qu'occupent les prestations dans le revenu des ménages constitue un des indicateurs de la précarité.

La construction d'un indicateur de précarité par André Villeneuve à l'INSEE

Côté INSEE, **André Villeneuve est le premier à introduire une réflexion sur la mesure de la précarité** [Villeneuve, 1984[97]]. Partant de la définition du Petit Robert, André Villeneuve voit deux dimensions possibles au terme de précarité :
- la fragilité de la situation, qui détermine le risque de basculer dans la pauvreté,
- l'instabilité de la situation, la précarité s'opposant aux formes stables de la pauvreté.

Il propose la construction d'un indicateur de précarité, mais se trouve **limité par l'absence d'informations sur la stabilité de l'emploi occupé dans la source qu'il utilise** (la première enquête « Conditions de vie, situations défavorisées » de l'INSEE).

Après divers travaux portant sur 47 variables, André Villeneuve en retient cinq pour construire l'indicateur final « de précarité ». Les trois premières variables se réfèrent à des situations qui se produiraient hypothétiquement dans le futur puisqu'il s'agit de la capacité à faire face à une dépense imprévue, de la couverture en cas de maladie prolongée, ainsi que de l'éventuelle possibilité d'hébergement. Deux autres indicateurs explorent la survenue passée d'événements (avoir dû interrompre son activité pour des raisons de santé ou avoir dû reprendre un emploi suite à des aléas). On peut reprocher à cet indicateur son hétérogénéité car il mélange des difficultés ayant effectivement eu lieu et des difficultés potentielles. Intégrer l'état de santé dans cet indicateur soulève aussi des problèmes d'interprétation. Dans certains cas, un mauvais état de santé peut être un facteur déclenchant les difficultés matérielles. Dans d'autres cas, c'est le peu de revenus qui sera à l'origine des difficultés de santé, soit par les restrictions dans les possibilités de se soigner, soit par l'aspect pathogène

[95] Vincent VALLES et Brigitte MEYSSIN (1998) : « Pauvreté et précarité dans les villes auvergnates », *Recherches et prévisions* n°52, juin, CNAF, p. 59-65.
[96] Cécile LEFEVRE et Maria-Teresa PIGNONI (1996) : « Du chômage à la pauvreté », *Données sociales*, INSEE, p. 498-505.
[97] André VILLENEUVE (1984) : « Construire un indicateur de précarité : les étapes d'une démarche empirique », *Economie et Statistique* n°168, INSEE, juillet-août, p. 93-105.

des situations de faibles revenus ou d'incertitude dans les ressources. Cet indicateur est difficile à reproduire dans d'autres enquêtes, sauf à prévoir explicitement ces informations au moment de la collecte.

Flexibilité de l'emploi et précarité

De nombreux travaux associent implicitement ou explicitement le terme de précarité au **développement de la flexibilité dans l'emploi**.

Dès les années 1980, des publications de l'INSEE sont attentives aux mutations de l'emploi, et en particulier au **développement des contrats de travail autres que le Contrat à durée indéterminée et à temps complet**, qui sont désignées par le terme de *formes particulières d'emploi*. Dans l'enquête Emploi de l'INSEE qui a lieu tous les ans au mois de mars, il faut attendre 1982 pour connaître le statut de l'emploi (intérim, CDD). Le questionnaire de l'enquête Emploi change généralement après chaque recensement de population, d'où cette date.

Pour Dominique Méda, particularité ne veut pas toujours dire précarité [Méda, 1996[98]]. Ainsi exclut-elle de la catégorie des précaires, les salariés à temps partiels qui ne cherchent pas à travailler davantage.

Dans les analyses faites à l'INSEE à partir de l'enquête Emploi, plus le temps passe, plus **c'est le type de contrat de travail qui est utilisé comme indicateur de précarité**. L'intérim et le CDD sont généralement inclus dans les emplois précaires, parfois les stages rémunérés, les emplois aidés, le temps partiel s'il est subi. Jean-Luc Heller, par exemple, parle des emplois précaires, des stages et du travail à temps partiel (ce qui sous-entend que ces deux dernières situations ne sont pas comprises dans les emplois précaires). Les exemples d'emplois précaires qu'il développe sont l'intérim et le CDD [Heller, 1986[99]]. Un an plus tard, Mireille Elbaum tente un dénombrement des "petits boulots", qui sont des activités à temps très réduits ou pour une période très brève [Elbaum, 1987[100]]. A l'intérieur de cette catégorie des "petits boulots", elle oppose des situations plus ou moins stables dans la durée et appelle emplois précaires ceux qui sont caractérisés par une forte irrégularité ou une faible durée de contrat.

Dans les années 80, on cherche à distinguer, dans le temps partiel, les salariés pour qui c'est un choix de vie de ceux qui sont sur de tels postes faute de trouver un emploi de durée plus longue. Pour cela, il est tenu compte de la question sur la recherche d'un autre emploi, soit à temps plein, soit d'une durée inférieure au temps plein mais supérieure à celle du temps partiel actuel [Thélot, 1986[101]]. A partir de 1990, le questionnaire de l'enquête Emploi se

[98] Dominique MEDA (1996) : « Travail, emploi, activité : de quoi parle-t-on ? » *Données sociales*, INSEE, p. 104-109.
[99] Jean-Luc HELLER (1986) : « Emplois précaires, stages : des emplois faute de mieux », *Economie et Statistique* n°193, INSEE, p. 27-35.
[100] Mireille ELBAUM (1987) : « Les "petits boulots" : plus d'un million d'actifs en 1987 », *Economie et Statistique* n°205, INSEE, décembre, p. 49-59.
[101] Claude THELOT (1986) : « Le sous-emploi a doublé en quatre ans », *Economie et Statistique* n°193-194, INSEE, p. 37-42.

modifie et introduit une question sur le souhait de travailler davantage. A partir des réponses à cette question, deux catégories apparaissent, **le temps partiel choisi et le temps partiel subi**. Dans sa thèse soutenue en décembre 1999 sur le travail à temps partiel, Tania Angeloff conteste la pertinence de cette distinction [Angeloff, 1999[102]]. Dans ses entretiens (qui ont tous eu lieu dans le secteur privé), les femmes ont souvent été poussées à opter pour le temps partiel, soit par l'entreprise, soit par des contraintes familiales. Les monographies des entreprises étudiées montrent que l'assignation au temps partiel des femmes n'est pas toujours réductible à une plus faible durée de travail, puisque dans une même entreprise du secteur industriel, à durée égale de travail, les femmes sont plus souvent à temps partiel et les hommes au chômage partiel. Ceci permet à ces derniers d'être mieux rémunérés. Le travail de terrain de Tania Angeloff met en évidence la tolérance sociale au travail à temps partiel des femmes, malgré tous les inconvénients qui en résultent pour elles.

Un ouvrage collectif de l'IRESCO sur la précarisation, dirigé par Béatrice Appay et Annie Thébaud-Mony, insiste surtout sur **les mutations de l'emploi** [Appay et Thébaud-Mony, 1997[103]]. Pour analyser la construction sociale de la catégorie, le groupe de travail s'est appuyé sur des travaux portant sur :
- la flexibilisation du travail ; la normalisation des emplois atypiques et du chômage, les incidences sur la santé,
- la division sexuelle du travail (car les femmes sont très touchées par la précarisation du travail),
- la sous-traitance et ses conséquences
- la délocalisation et la concentration des entreprises au niveau mondial, la flexibilisation des structures collectives.

Dans cet ouvrage, plusieurs auteurs, dont des juristes, font la liste des situations à englober dans la précarité. D'autres situations que les « emplois atypiques » sont évoquées, comme la sous-traitance, le travail clandestin ou le travail à domicile. La tendance au développement de rémunérations sous forme de primes à la performance individuelle ou à la bonne santé économique de l'entreprise est analysée comme un des facteurs de la précarisation du revenu. L'évolution des entreprises vers l'externalisation des tâches est particulièrement analysée ici, mais vue du point de vue des entreprises plus que des personnes concernées (études de secteurs d'activité, de pays).

Sur le travail clandestin, le rapport de Jean-François Laé, remis au Commissariat Général du Plan en janvier 1987, confirme la forte précarité des emplois au noir [Laé, 1987[104]]. Ces travailleurs aux lendemains incertains n'ont généralement *« pas de passion particulière pour l'illégalisme »*, comme le dit Michel Schiray en présentant cette recherche [Schiray, 1988[105]].

---

[102] Tania ANGELOFF (1999) : *Le travail à temps partiel : question de temps ou redéfinition des représentations et du statut du travail des femmes ?* Université de Paris 8, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Margaret MARUANI. L'ouvrage suivant a été tiré de la thèse :
Tania ANGELOFF (2000) : *Le temps partiel : un marché de dupes ?* Editions Syros.
[103] Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : (1997) : *Précarisation sociale, travail et santé,* Editions de l'IRESCO.
[104] Jean-François LAE (1987) : *Travailler au noir*, Paris, Editions Métaillié, collection Sciences humaines.
[105] Michel SCHIRAY (1988) : « Crise, flexibilité, précarité » in Michel SCHIRAY (ed.) : « La précarisation du travail », *Problèmes économiques et sociaux* n°575, 8 janvier, la Documentation française, p. 44-46.

Dans ce même ouvrage, Michel Schiray constate que les formes de précarité ont changé avec l'apparition de la crise économique, certaines des formes antérieures - telles que le travail à domicile, très répandu dans certains secteurs d'activité comme le textile - tendant à se réduire.

Chômage, pauvreté, précarité

Certains auteurs considèrent que **le chômage fait partie intégrante des situations de précarité** [Schiray, 1988[106]]. D'autres pensent que **le chômage et la précarité s'alimentent réciproquement**, à la fois parce que les entrées au chômage sont de plus en plus des fins de CDD ou de mission d'intérim [Caire, 1997[107]], et parce que l'existence d'un chômage de masse justifie l'imposition aux salariés de conditions d'emploi plus défavorables en termes de statut, rémunération, conditions de travail [Maruani, 1996[108], ou encore Freyssinet, 1997[109]].

Numa Murard, contestant la restriction de la catégorie du « non-travail » aux seuls chômeurs inscrits à l'ANPE, propose d'inclure dans l'analyse non seulement les chômeurs découragés par l'absence de possibilité d'emploi, mais aussi ceux qui sont sortis des statistiques de chômage suite au concours d'autres politiques sociales - tels que les stagiaires, les préretraités, les personnes prises en charge au titre de l'assistance ou de la famille [Murard, 1997[110]].

Etre au chômage ne signifie pas toujours être pauvre, mais le risque de faire partie d'un ménage pauvre s'élève quand on passe des ménages sans chômeurs à ceux comprenant un chômeur, et plus encore à ceux en comportant plusieurs [Lefèvre et Pignoni, 1996[111]]. Inversement, **la pauvreté n'est pas incompatible avec le travail**, comme le montrent les travaux sur les bas salaires de Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux [Concialdi et Ponthieux, 1999[112]].

La catégorie de « chômage » a des contours fluctuants, qui vont dépendre à ses marges des questionnements adoptés dans les enquêtes. C'est ce que Michel Cézard a désigné sous le terme imagé de « halo du chômage », en comparant la définition du chômage adoptée par le Bureau International du Travail et les déclarations recueillies dans l'enquête Emploi [Cézard, 1986[113]]. Dans cette zone de flou entre chômeurs et non-chômeurs, parce que leur situation sera considérée différemment selon les enquêtes et les définitions en vigueur, se trouvent, entre autres, les personnes ayant travaillé au moins une heure la semaine précédente, les personnes n'ayant pas fait de démarches récentes de recherches d'emploi, ou encore celles ne cherchant pas parce qu'elles ont trouvé un emploi, les stagiaires rémunérés qui se déclarent au chômage mais ne sont pas immédiatement disponibles pour prendre un emploi, etc.

---

[106] Michel SCHIRAY : (ed.) (1988) : « La précarisation du travail », *op. cit.*

[107] Guy CAIRE (1997) : « Normalisation des emplois atypiques » *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : *Précarisation sociale, travail et santé*, op. cit., p239-252.

[108] Margaret MARUANI (1996) : « L'emploi féminin à l'ombre du chômage », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°115, décembre, p. 48-57

[109] Jacques FREYSSINET (1997) : « Le rôle du chômage de masse dans la flexibilisation de l'emploi » *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : : *Précarisation sociale, travail et santé*, op. cit., p. 229-237.

[110] Numa MURARD (1997) : « Assurance et sécurité sociale – un éclatement des solidarités », *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : : *Précarisation sociale, travail et santé*, op. cit., p. 151-165.

[111] Cécile LEFEVRE et Maria-Teresa PIGNONI (1996) : « Du chômage à la pauvreté », art. cit.

[112] Pierre CONCIALDI et Sophie PONTHIEUX (1999) : « Les bas salaires en France depuis le début des années quatre-vingt et quelques éléments de comparaison avec les Etats-Unis », *Données sociales. La société française-édition 1999*, INSEE, p. 162-168.

[113] Michel CEZARD (1986) : « Le chômage et son halo », *Economie et Statistique n*°193-194, INSEE, p. 77-82.

Plus largement, on peut noter que les approches de la **précarité** (si on attribue à ce terme le sens d'instabilité de situation professionnelle) se situent le plus souvent au niveau de l'**individu**, si ce n'est au niveau du secteur d'activité ou de l'entreprise, alors que les approches de la **pauvreté** ont une entrée de type **ménage**. Ces deux questionnements sont rarement simultanés. Sur ce plan, l'article de Cécile Lefèvre et Maria-Teresa Pignoni sur l'articulation entre chômage et pauvreté est une exception. Ceci pourrait changer comme le montrent les controverses autour de la publication par l'INSEE d'articles sur le thème de la désincitation au travail, et l'intérêt récent, à l'INSEE comme ailleurs, pour la question des travailleurs pauvres[114].

[114] Christine LAGARENNE et Nadine LEGENDRE (2000) : « Les "travailleurs pauvres" », *INSEE Première* n°745, INSEE, octobre, p.1-4.

Chapitre 4

Entre conceptualisation théorique et contraintes pragmatiques : un point sur les approches développées dans la suite de la recherche

Au terme de ce survol bibliographique, et avant d'entamer les deux parties suivantes qui présentent les résultats empiriques sur les aspects territoriaux de la pauvreté, ce chapitre se propose de **définir plus précisément l'objet de la recherche en tenant compte non seulement des précisions conceptuelles à apporter mais aussi des contraintes liées à la disponibilité des sources**. C'est ici qu'on exposera à la fois les objectifs des traitements statistiques réalisés, mais aussi leurs limites.

Une **première phase** des traitements a porté sur **le fichier des allocataires des CAF**. Les effectifs de cette base de données (plus de neuf millions d'allocataires) étaient suffisants pour autoriser la **construction d'un outil résumant la diversité des populations au niveau communal** (les plus petites communes étant regroupées par canton ou par arrondissement). Un des intérêts de cette source est qu'elle est une des rares à comporter suffisamment d'effectifs pour permettre un découpage infra-départemental du territoire et à comporter des informations sur les niveaux de revenus.

La **deuxième phase empirique** a été celle du traitement de **différentes enquêtes INSEE**. Les effectifs des enquêtes Ménages de l'INSEE, de l'ordre de quelques dizaines de milliers de personnes, sont insuffisants pour permettre de construire de nouveaux découpages spatiaux en fonction des caractéristiques des personnes interrogées. Ils sont toutefois suffisants pour **utiliser diverses partitions de l'espace afin d'étudier la concentration de la pauvreté selon les territoires, ainsi que les différences de profil des populations pauvres selon les lieux**. La typologie spatiale mise au point lors de la deuxième phase a pu être ajoutée aux enquêtes INSEE, ce qui a permis d'en tester la validité sur une source autre que celle du fichier des CAF.

L'articulation entre pauvreté, précarité, territoire, un champ de recherche relativement peu exploré

En avant-propos, remarquons que **les trois domaines abordés dans cette recherche (pauvreté, précarité, territoire) le sont rarement simultanément**. La précarité, au sens d'instabilité des ressources ou de l'emploi, n'est pratiquement jamais analysée dans sa dimension territoriale. Les articles sur la pauvreté monétaire qui prennent en compte l'aspect territorial le font rarement au-delà de l'introduction d'une variable, celle du niveau d'urbanisation. Il existe également quelques articles sur les différences de niveau de vie ou de salaire selon les régions. On l'a vu, les travaux français sur la ségrégation spatiale ont le plus souvent comme clé d'entrée la répartition des habitants des lieux dans une liste de positions socioprofessionnelles. Certes, cette nomenclature est clairement associée à des écarts de niveaux de revenus [Desrosières et Thévenot, 2000, 1ère ed. 1988[115]]. Elle ne peut totalement épuiser le thème des inégalités de niveau de vie, étant donnée la dispersion des ressources pour une catégorie sociale donnée. De plus, elle ne rend pas compte des différences de statuts de l'emploi (chômage, contrats à durée déterminée, intérim, emplois aidés, opposition entre temps plein et temps partiel).

Les travaux les plus aboutis sur le thème du lien entre le niveau de revenus des ménages et leur localisation ont été réalisés entre autres par Nicole Tabard et publiés dans les éditions 1998 et 1999 de la publication de l'INSEE *Revenus et patrimoine des ménages* [Hourriez (coord.), 1998[116] et 1999[117]]. Dans l'édition de 1998, on trouve une analyse des inégalités de revenus par unité de consommation selon diverses partitions de l'espace. Les inégalités territoriales de revenus entre régions métropolitaines d'une part, et entre la métropole et les divers départements d'outre-mer d'autre part sont abordées dans cette publication. Dans ce même ouvrage, une autre approche des disparités spatiales de revenus utilise le nouveau découpage de l'espace par type de communes selon leur niveau d'urbanisation, du « rural isolé » en passant par le rural sous influence urbaine, les couronnes périurbaines, les communes de banlieue, les villes centres de province jusqu'à Paris intra-muros. Sont également étudiées les disparités de revenu selon la partition socio-économique du territoire élaborée par Nicole Tabard [Tabard, 1993-2[118]]. La plupart des informations analysées sont basées sur les écarts de revenus moyens par lieu. Les inégalités territoriales de revenus sont abordées également à travers l'indicateur du rapport interdécile, qui mesure l'écart entre le niveau de vie moyen des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres. Dans l'édition de 1999, les inégalités spatiales dans l'évolution des revenus des ménages salariés sont abordées à partir des enquêtes Revenus fiscaux, dont il est dit qu'elles cernent mal la situation des populations les plus pauvres. Ces sources portent sur les revenus imposables, les autres revenus étant estimés sur barème et non déclarés, ce qui est particulièrement gênant pour l'appréhension des ressources des ménages dont les prestations sociales entrent pour une grande part dans le budget.

---

[115] On trouvera dans : Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT (2000, 1ère ed. 1988) : *Les catégories socioprofessionnelles*, op. cit., un tableau pages 88-89 qui montre les écarts de salaires médians pour les salariés des diverses catégories socioprofessionnelles où ce statut d'emploi est la norme.

[116] Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1998) : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1998*, op. cit.

[117] Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1999) : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1999*, INSEE, collection Synthèses n°28, 130 pages.

[118] Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », art. cit.

Une autre nuance doit être apportée sur l'affirmation de la dissociation entre approche de la pauvreté et approche territoriale, **un travail ayant déjà été réalisé à partir du fichier des CAF** [Broilliard, Le Jeannic, Oger, 1998[119]]. L'aspect territorial de la pauvreté monétaire est au centre des analyses, avec des cartographies par commune et des résultats par type de commune assez détaillés (nouveau zonage en aire urbaine, cartographie départementale). L'analyse ne fait pas de distinction selon le profil des pauvres, ni selon l'intensité de la pauvreté. **Cette approche fonctionne par coupure, soit on est pauvre, soit on ne l'est pas**. Les auteurs parlent indistinctement de « pauvreté », de « seuil de bas revenus » ou de « précarité » pour désigner la population couverte par une prestation CAF et touchant moins de la moitié du revenu médian par unité de consommation.

Il faut également mentionner l'ouvrage de la géographe Raymonde Séchet, dont le titre prometteur est *Espace et pauvreté* [Séchet, 1996[120]]. Si ce livre fait une synthèse intéressante du traitement de la question de la pauvreté par les géographes dans différents pays, en revanche il apporte peu de contributions empiriques originales sur ce thème, si ce n'est quelques indicateurs sur la localisation des allocataires du RMI en Mayenne par commission locale d'insertion.

Une première limite : peu de sources disponibles pour traiter de la localisation de la précarité

On a vu que le terme de précarité était souvent employé sans être défini, mais que ses usages oscillaient entre deux pôles : dans un premier sens, il est un simple synonyme de pauvreté ; dans un deuxième sens, il est associé à la variabilité des ressources, essentiellement par le caractère incertain d'une situation professionnelle - statuts instables d'emploi, chômage. On souhaite **retenir ici ce second sens d'instabilité**. Utiliser le terme de précarité à la place de celui de pauvreté apporte plus de confusion que de clarté dans le débat, même si cet usage a l'avantage d'éviter les répétitions. Dès l'élaboration de ce projet de recherche, il était prévu de traiter deux types de sources, le fichier des allocataires des CAF ainsi que des enquêtes INSEE. Il était prévu que le fichier administratif des CAF se prêterait mal à une approche en termes de précarité, puisque la situation vis-à-vis de l'emploi des allocataires et de leurs éventuels ayants droit est mal connue.

On avait espéré pouvoir aborder la question de la précarité grâce à l'enquête Emploi qui présente de nombreux avantages : une bonne description des emplois occupés, des éléments d'itinéraires des personnes au chômage, un calendrier sur les positions professionnelles occupées depuis 12 mois, un échantillon renouvelé par tiers, ce qui fait que pour une partie des personnes on connaît leur situation l'année antérieure, voire deux ans plus tôt. De plus, cette enquête est celle qui comporte le plus grand nombre de logements dans sa base de sondage, et toutes les personnes de plus de 15 ans habitant dans les logements tirés au sort étant interrogées, on dispose donc d'un grand échantillon d'individus.

[119] Cyrille BROILLIARD, Thomas LE JEANNIC et Pascal OGER (1998) : « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », *Recherches et prévisions* n°52, CNAF, juin, p. 37-58.
[120] Raymonde SECHET (1996) : *Espace et pauvreté. La géographie de la pauvreté*, Paris, L'Harmattan, coll. géographie sociale.

Malheureusement, il n'a pas été possible de mobiliser l'enquête Emploi, car le fichier de travail disponible à l'INSEE n'a pas gardé les informations sur la localisation précise. Il n'est donc pas possible d'apparier ce fichier avec d'autres pour savoir dans quel type de quartier réside la population interrogée. Ceci interdit l'usage de certains découpages territoriaux tels que la typologie socio-économique de Nicole Tabard ou encore la reconstitution des populations habitant les quartiers de la Politique de la Ville. Ce fait est déploré au sein de la Division des Etudes Territoriales, qui ne peut mener d'explorations à partir de cette source sur la situation de l'emploi dans ces lieux. On peut y voir une traduction de la forte logique sectorielle à l'œuvre dans la statistique publique : les statisticiens chargés de l'emploi ne s'intéressant que peu à l'espace - au-delà du découpage du territoire en régions ou en zones d'emploi -, et les spécialistes des territoires n'étant pas censés travailler sur l'emploi.

Un moindre regret d'avoir dû abandonner cette source provient du fait qu'il aurait été difficile de reconstituer l'ensemble des ressources des ménages. En effet, l'enquête Emploi a une logique thématique très affirmée qui est la connaissance des situations d'emploi. Ce parti pris fait que les seules ressources connues sont celles liées plus ou moins directement à l'emploi (salaires, primes, revenus du travail indépendant, allocations de chômage et pensions de retraite). Même si tous les membres des ménages de 15 ans et plus sont interrogés, il n'est pas possible de reconstituer l'ensemble des ressources monétaires du ménage, car une partie des revenus échappent à l'enquête (allocations sociales et familiales, revenus de placements, prestations logement, etc.). Les personnes qui travaillent sur l'enquête Emploi et tentent de reconstituer les ressources hors travail par imputation aboutissent à des écarts importants avec les données des organismes sociaux (comme ceux de la CAF), qui s'expliquent sans doute en partie par le non-recours : pour prendre un exemple déjà évoqué plus haut, il ne suffit pas de disposer de moins de ressources que le plafond du RMI pour se décider à demander cette allocation. De même, toutes les personnes au foyer avec des enfants de moins de trois ans ne touchent pas l'allocation parentale d'éducation, soit par méconnaissance, soit délibérément, soit parce que certaines conditions de durée d'activité antérieure ne sont pas remplies.

Les autres sources mobilisées (enquêtes Logement et Conditions de Vie des ménages) présentent peu d'informations permettant d'appréhender la précarité professionnelle ou l'irrégularité des revenus. **Une seule situation de précarité professionnelle est bien répertoriée, c'est celle du chômage**. Même avec la possibilité d'utiliser l'enquête Emploi, certaines situations d'emploi que les acquis de la phase bibliographique justifiaient d'intégrer sous ce terme de précarité n'auraient pu être traitées. C'est le cas du **travail au noir**, dont la connaissance passe par d'autres méthodes de recueil d'informations que l'enquête statistique standard. Une des questions à étudier est celle du recouvrement entre les situations de précarité dans l'emploi et les situations de pauvreté. Ce point peut être abordé dans le cas des chômeurs, ce qui constitue une extension à l'aspect territorial des travaux sur la contribution du chômage à la pauvreté [Lefèvre et Pignoni, 1996[121]].

Le contenu du terme de précarité retenu pour cette recherche est celui de l'instabilité des ressources liée à une situation professionnelle précaire. La précarité au sens de « fragilité » semble difficile à objectiver en l'absence de données longitudinales qui confirmeraient que les indicateurs de « fragilité » se confirment dans le temps par le basculement dans la pauvreté.

[121] Cécile LEFEVRE et Maria-Teresa PIGNONI (1996) : « Du chômage à la pauvreté », art. cit.

Pauvreté monétaire, pauvreté subjective, pauvreté institutionnelle

Comme on l'a vu, le terme de pauvreté renvoie à des sens divers. Trois grands registres de la pauvreté vont pouvoir être traités par la suite, la **pauvreté monétaire** (aussi bien dans le fichier des CAF que dans les sources INSEE), la **pauvreté institutionnelle** (pour ce qui est des grands minima sociaux versés par les CAF), et la **pauvreté subjective** (grâce à l'enquête Conditions de Vie des ménages).

Revenons sur l'approche institutionnelle de la pauvreté, qui, rappelons-le, renvoie à la définition que Simmel donne de la pauvreté en 1908 : pour cet auteur, sont pauvres au sens sociologique ceux qui sont reconnus comme tels et pris en charge à ce titre par la société. On peut considérer que **l'approche de la pauvreté à partir d'une source telle que le fichier des CAF est forcément institutionnelle**. C'est parce qu'ils sont bénéficiaires d'une ou plusieurs politiques familiales ou sociales dont la gestion est assurée pour tout ou partie par les Caisses d'Allocations Familiales que les ménages figurent dans les fichiers de la CNAF. **Mais rappelons que l'action des Caisses d'Allocations familiales relève de logiques diverses selon les prestations versées, et que certaines prestations n'ont pas vocation de s'adresser aux seuls ménages à bas revenus**. C'est le cas des allocations familiales, à portée universelle, du moins pour les familles ayant un minimum de deux enfants. Une prestation telle que l'Allocation pour la Garde d'Enfant à Domicile (AGED) relève avant tout d'une logique de création d'emplois de proximité. Elle touche de façon privilégiée les ménages relativement aisés car elle ouvre droit à un crédit d'impôt, ce qui la rend nettement plus intéressante pour les ménages contribuables que pour ceux exonérés de l'impôt sur le revenu. On verra dans la partie suivante un tableau précisant l'ampleur des prestations touchées par les allocataires et qui sont loin d'être toutes sous conditions de ressources.

Dans l'analyse du fichier des CAF, une partie des populations pauvres sont définies comme telles par leur appartenance à un système institutionnel de soutien aux pauvres. Il s'agit des bénéficiaires de minima sociaux. Les grands minima sociaux versés par la CAF sont pour deux d'entre eux des dispositifs catégoriels, (AAH et API), pour le troisième un dispositif à visée plus généraliste, le Revenu Minimum d'Insertion, qu'on qualifie souvent de « dernier maillon de la lutte contre la pauvreté ». Les autres minima sociaux ne sont pas gérés par les CAF. L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), qui s'adresse aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance, est versée par les ASSEDIC. C'est davantage un traitement individuel du chômage que de la pauvreté, puisque son obtention est soumise à des conditions de durée de cotisations. Toutefois, un plafond de ressources, supérieur à celui des autres minima sociaux, est fixé pour ouvrir les droits à l'ASS, ce qui tempère le caractère individuel de cette prestation. En effet, un chômeur peut ne pas percevoir cette allocation parce que son conjoint a des revenus imposables supérieurs au plafond.

Il est plus difficile de considérer comme satisfaisante l'approche institutionnelle de la pauvreté à partir des enquêtes Ménages de l'INSEE, car on constate que les effectifs de bénéficiaires des grands minima sociaux ne se retrouvent pas intégralement dans ces enquêtes. Parmi les causes de ces écarts, il peut y avoir l'aspect stigmatisant de ces dispositifs, qui dissuade de déclarer sa situation de bénéficiaire dans les enquêtes. Dans l'étude sur les entrants au RMI, par exemple, un arrivant récent au RMI sur cinq, parmi ceux ayant encore son père ou sa mère, a répondu non à la question : *« Avez-vous dit à votre père ou à votre*

mère que vous étiez au RMI ? » [Aldeghi, 1998-2[122]]. Une autre explication peut venir de l'exclusion des enquêtes INSEE des populations hors logement ordinaire, on y reviendra. D'autres raisons peuvent également contribuer à cet écart : il se peut par exemple que les bénéficiaires de minima sociaux aient des taux de refus plus élevés aux enquêtes INSEE.

De nombreuses méthodes sont possibles pour traiter de la **pauvreté monétaire**. Par souci d'homogénéité, il a été décidé de **suivre les recommandations du groupe de travail INSEE-CNAF sur la mesure des bas revenus** [INSEE-CNAF, 1998 et Broilliard, Le Jeannic, Oger, 1998[123]]. Le principe général est de **tenir compte de l'ensemble des ressources connues, imposables ou non, y compris les prestations sociales, familiales et de logement, et de les diviser par le nombre d'unité de consommation** (UC) du ménage, pour obtenir une évaluation du niveau de vie tenant compte de la composition du ménage. L'échelle d'équivalence adoptée pour calculer le nombre d'UC tient compte des derniers travaux de l'INSEE exposés dans le numéro spécial d'*Economie et Statistique* sur la mesure de la pauvreté, soit :
- 1 unité de consommation pour le premier adulte,
- 0,5 pour les autres adultes et enfants à charge d'au moins 14 ans,
- 0,3 pour les enfants plus jeunes.

Des études montrant, à revenu équivalent, des difficultés accentuées pour les familles monoparentales, le nombre d'unités de consommation est majoré de 0,2 pour ces familles. Cette solution est préconisée par le groupe de travail CNAF-INSEE, mais n'a pas été appliquée dans les divers articles du numéro d'*Economie et Statistique* déjà mentionné.

Quant à la **pauvreté subjective**, elle est abordée à travers l'enquête sur les Conditions de vie des ménages, par une **question sur l'aisance financière**. On sait déjà que pauvreté subjective et pauvreté monétaire sont loin de correspondre aux mêmes populations [Lollivier et Verger, 1997[124]]. Une des questions qu'on cherche à tester est justement celle des effets de territoire sur la perception de la pauvreté. A niveau de ressources ou niveau d'existence comparable, la perception subjective de la pauvreté est-elle accentuée par l'entourage de ménages plus aisés que soi ? Cet effet, s'il existe, peut-il être interprété comme un « effet de quartier » (attribuable à la concentration de la pauvreté ou de la précarité), ou comme un effet de mode de vie (plus ou moins grande distance à la consommation marchande par la possibilité d'autoproduction ou le bénéfice d'aides de proches ou du secteur caritatif).

Si on n'a pas retenu d'autres approches de la pauvreté, telle que celle par les conditions d'existence par exemple, c'est pour des raisons d'effectifs insuffisants des enquêtes INSEE qui permettent la mise en place des indicateurs nécessaires. Le panel européen permet de construire de tels indicateurs, mais il interroge environ 5 000 personnes. C'est beaucoup pour une enquête traitée nationalement, et cela correspond à son objectif d'entrer dans un dispositif

[122] Isa ALDEGHI (1998-2) : *Etude complémentaire sur les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion. Apports du RMI, évolution de la situation matérielle, opinions sur le dispositif*, Paris, CREDOC, Collection des rapports n°196, octobre.
[123] Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, document hors collection, mai.
Les principales recommandations de ce groupe de travail sont exposées dans l'article suivant :
Cyrille BROILLIARD, Thomas LE JEANNIC et Pascal OGER (1998) : « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », art. cit.
[124] Stéfan LOLLIVIER et Daniel VERGER (1997) : « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », art. cit.

européen permettant la comparaison des réponses entre pays. Ces effectifs sont insuffisants pour étudier les inégalités de revenus ou les différences de profil des populations à bas revenus selon des découpages spatiaux infra-nationaux.

Le calcul des ressources : quelques écarts selon les sources

Pour ce qui est des **travaux à partir du fichier des CAF**, la méthode est conforme à la recommandation du groupe de travail sur la mesure des bas revenus [INSEE-CNAF, 1998[125]]. Les ressources versées par les CAF sont celles du mois de constitution du fichier. Elles excluent les allocations non mensuelles - comme l'allocation de rentrée scolaire, qui n'est versée qu'une fois par an - ainsi que les allocations destinées à financer les frais de garde des jeunes enfants[126]. Les autres ressources connues sont celles qui figurent sur la déclaration de ressources demandée par la CAF à ses allocataires tous les printemps. Cette déclaration, qui reprend dans ses grandes lignes les ressources portées sur la déclaration en vue du calcul des impôts sur le revenu, porte donc sur les ressources de l'année antérieure.

La plupart des allocataires ont renvoyé leur déclaration de revenus à leur CAF. Une partie des allocataires touchant le RMI ou l'API ne l'ont pas fait car les ressources de l'année antérieure peuvent avoir peu de rapport avec leurs ressources actuelles. Pour ces deux minima, c'est la déclaration de ressources du trimestre antérieur qui permet le calcul de leurs allocations. **Sur l'ensemble des allocataires de moins de 65 ans, non étudiants, et ne touchant pas un minimum social, 8% n'ont pas déclaré leurs revenus de l'année antérieure.** Ces allocataires n'ayant pas renvoyé à la CAF leur déclaration de ressources ne peuvent toucher de prestations sous condition de ressources. On peut penser qu'ils dépassent les plafonds des aides attribuées selon le montant des revenus. Les deux tiers de ces allocataires sont des couples avec deux enfants.

Les ressources considérées sont donc celles qui sont versées un mois donné au titre de l'aide légale par les CAF, auxquelles on ajoute le douzième des revenus imposables de l'année civile précédente.

Pour le traitement des **enquêtes INSEE**, deux grands types de revenus ont été construits, **le revenu au sens classique et le revenu disponible moins les frais de logement**. Dans ce dernier cas, on retire des ressources disponibles les loyers nets de charge et le remboursement des prêts à l'accession à la propriété, tout en ajoutant dans les revenus les aides au logement. On étudiera dans quelle mesure les inégalités spatiales de pauvreté sont modifiées par la prise en compte de l'un ou de l'autre de ces indicateurs. En suivant le plaidoyer très convaincant d'Annie Ratouis pour l'usage du RNDIL (le « Revenu net d'impôts et de charge de logement »), on aurait souhaité disposer du revenu net de charges de logement et d'impôts [Ratouis, 1999[127]]. Mais ceci supposerait de mobiliser des enquêtes aux effectifs nettement plus faibles (comme ceux de l'enquête Budget des Ménages qui ne sont que le tiers de ceux de l'enquête Logement).

[125] Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, op. cit.
[126] Ces deux allocations sont l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et l'Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED).
[127] Annie RATOUIS (1998) : « Vers un nouvel indicateur de la précarité », art. cit.

Parmi les **aspects positifs de l'utilisation de l'enquête Logement** 1996-1997 pour une approche de la localisation de la pauvreté, on peut mentionner la **grande taille de l'échantillon** : 29 043 ménages sont interrogés dans cette enquête, ce qui représente 73 851 personnes. Cette taille conséquente d'échantillon permet de disposer **d'effectifs suffisants dans chacun des types de lieux analysés**.

Un autre intérêt de cette enquête est qu'elle permet une **bonne connaissance des ressources d'ensemble du ménage**. Un des objectifs de cette enquête est le calcul du taux d'effort (c'est-à-dire la part des revenus consacrée au logement). D'où l'attention portée à la qualité des questions visant à appréhender les ressources. La **connaissance des dépenses consacrées** au logement permet de raisonner en tenant compte du revenu moins les frais de logement, ce qui est une appréhension plus proche du niveau réel de vie des ménages que la simple prise en compte des rentrées monétaires. On peut considérer que l'enquête Budget des ménages est encore meilleure selon ce point de vue, mais ses effectifs plus restreints, on l'a vu, limitent son intérêt pour une interprétation des différences de niveaux de vie entre les différents types d'espaces[128].

Dans le cas de l'enquête Logement, les revenus recueillis sont, pour ce qui concerne le travail et les prestations, ceux du mois le plus récent, avec des questions sur la perception de primes exceptionnelles ou de pensions versées à un rythme plus irrégulier.

Les effectifs des ménages ayant répondu à l'enquête INSEE Conditions de Vie de 1993-1994 sont de 13 280 ménages, ce qui représente près de la moitié de la taille de l'échantillon de ménages interrogés dans l'enquête Logement 1996-1997 (46% précisément). On a cherché à construire à partir de cette enquête des indicateurs aussi proches que possible de ceux réalisés à partir de l'enquête Logement. **L'enquête Conditions de Vie est multi-thèmes**. La partie logement y est évidemment moins développée que dans l'enquête spécifique sur ce thème. On connaît toutefois le montant mensuel du loyer ou des remboursements de prêts d'accession à la propriété, ainsi que le montant des prestations logement, mais avec une moindre précision que dans l'enquête Logement, où les personnes enquêtées sont interrogées sur les éventuelles fluctuations de ces montants. Dans l'enquête Conditions de Vie, les revenus déclarés correspondent à l'année précédente. Le travail de redressement des revenus a été moins élaboré dans l'enquête Conditions de Vie que dans l'enquête Logement.

Une approche en termes d'inégalités

La problématique qui a été privilégiée consiste à replacer la pauvreté dans une réflexion générale sur les inégalités dans l'ensemble de la société, et non à la considérer comme une situation à étudier séparément des autres positions sociales. Autrement dit, on a cherché à réintroduire une approche non **pas en termes de coupure ou d'exclusion** de ces populations mais plutôt dans une perspective de **compréhension des inégalités traversant la société**, suivant en cela les préconisations de Mireille Elbaum qui déplore l'autonomisation de l'approche en termes de pauvreté ou d'exclusion [Elbaum, 1995[129]]. On s'est donc refusé à

[128] La qualité satisfaisante des informations sur les revenus dans cette source est confirmée par :
Christine LAGARENNE et David LE BLANC (1998) : *Redressement des revenus à l'enquête Logement 1996*, Document de travail INSEE, F9802.
[129] Mireille ELBAUM (1995) : » La lutte contre les inégalités sociales », *Esprit*, Avril, p. 65-96.

autonomiser les populations pauvres du reste de la société et à s'intéresser à leur localisation sans tenir compte de leur voisinage. Ce point de vue est lié à la conviction qu'il existe un continuum de situations sociales, plutôt qu'une réelle rupture entre les « exclus » et les autres. C'est aussi un point de vue qui permet de contourner la difficulté de l'arbitraire de la définition d'un seuil de pauvreté, et du substantialisme d'une approche centrée sur les pauvres uniquement. La ligne de partage entre pauvres et non-pauvres est toujours susceptible d'être remise en cause. En revanche, on peut plus facilement admettre que dans une répartition par tranches de revenus, ceux disposant de moins de trois mille francs mensuels par unité de consommation sont moins fortunés que ceux qui disposent de trois mille à moins de quatre mille francs, ceux-ci étant moins fortunés que ceux de la tranche immédiatement supérieure, etc.

Pour ce qui est des données administratives, en particulier du **fichier des CAF**, **l'approche de la pauvreté ne peut être que monétaire ou institutionnelle. On a combiné ces deux approches**, en s'intéressant à la localisation des bénéficiaires des politiques de traitement social de la pauvreté que sont les minima sociaux, ainsi qu'à la répartition dans l'espace des autres allocataires, selon leur niveau de ressources, en détaillant davantage les tranches les plus faibles que les plus élevées.

Dans le traitement des enquêtes INSEE, une partie de l'approche de la pauvreté est monétaire. Au lieu de se focaliser sur les seules populations vivant sous le seuil de pauvreté ou faisant partie du premier décile, on s'est intéressé à la **distribution de la population dans les dix déciles de revenus**.

Des populations difficiles à connaître, qui sont mal ou pas analysées

Les contraintes de disponibilité des données ont conduit à envisager **l'abandon de catégories de populations** qui justifieraient leur inclusion dans la dénomination des pauvres et des précaires, d'un point de vue conceptuel, mais pour lesquelles **les lacunes sont tellement grandes dans les informations disponibles** qu'il semble préférable de les écarter de l'analyse plutôt que de rendre compte imparfaitement de leur situation. Ces exclusions du champ de l'analyse ne sont pas toujours symétriques pour les données d'enquêtes et les données administratives. Sans aller aussi loin que d'écarter certaines populations, on signale **quelles sont les populations mal connues** dont l'approche, par les sources utilisées, est tronquée.

Les mal logés sont mal connus des enquêtes INSEE

Toutes les enquêtes auprès des ménages de l'INSEE portent sur la population résidant dans les seuls logements dits ordinaires[130]. La base de sondage de ces enquêtes est le recensement de la population, complété par une liste de logements terminés depuis, constituée à partir du fichier des demandes de permis de construire. Autrement dit, **en sont exclues toutes les**

[130] En mars 1999, la part de la population hors ménage ordinaire est de 2,2%.
Source : « Recensement de la population de 1999 – Tableaux références et analyse – Sondage au vingtième », *INSEE Résultats – Collection démographie-Société* n°82, juilllet 2001.

personnes qui vivent dans des logements collectifs tels que foyers de jeunes travailleurs, foyers d'étudiants, services de longs séjours des hôpitaux, couvents, prisons, foyers pour travailleurs migrants ou lieux d'accueil pour personnes sans logement. Les **personnes sans aucun domicile** ne sont pas non plus interrogées. Cette exclusion n'est pas sans conséquences quand on s'intéresse aux conditions de vie des personnes pauvres, puisque ces catégories écartées a priori des échantillons des enquêtes INSEE sont particulièrement susceptibles de faire partie de la population à faibles ressources.

La plupart des enquêtes disponibles sur ces populations relevant de l'approche ethnologique, ou pour le moins qualitative, la localisation des personnes sans domicile rencontrées est due avant tout au choix délibéré d'un terrain de recherche, sans volonté d'obtenir une quelconque représentativité au sens statistique du terme. Plusieurs rapports du CNIS ont déjà souligné cette difficulté [Lopez et Roth, 1998, Calame, Cellard, Clanché, Firdion, Hucher, Marpsat, 1996[131]]. Conscient de ce biais, l'INSEE a réalisé en 1998 une enquête spécifique auprès des populations au RMI en utilisant comme base de sondage les fichiers administratifs des organismes gestionnaires du RMI, quelles que soient leur situation de logement. Une enquête quantitative expérimentale a été réalisée par l'INED dans le cadre des travaux du CNIS, où près de 600 personnes ont été interrogées, mais elle ne porte que sur des lieux parisiens utilisés par les sans-abri[132]. Elle est donc peu pertinente pour se poser la question de la concentration spatiale des sans-abri. Une enquête auprès des populations sans domicile fixe qui sont rencontrées dans des lieux d'accueil destinés aux populations très précarisées (soupes populaires, associations caritatives, foyers d'accueil) est en cours à l'INSEE, en continuité avec l'enquête pilote menée à l'INED dans le cadre des travaux du CNIS déjà mentionnés [Marpsat, Firdion, 1998 et 2000[133]].

Dans la France contemporaine, il semble justifié de considérer les exclus du logement comme des personnes étant victimes d'une forme extrême de dénuement, et à ce titre relevant de la catégorie des pauvres. Poser la question de la localisation des sans-domicile peut à première vue sembler paradoxal, puisque par définition ils n'ont pas de lieu de résidence. La plupart ont toutefois un territoire sur lequel ils évoluent habituellement, que celui-ci soit construit par la carte des institutions fréquentées ou par des habitudes, des réseaux de solidarité, ou encore des espaces détournées de leur fonction première pour procurer un abri sommaire. Certes, une petite partie des sans-abri, des jeunes le plus souvent, connaissent l'errance, avec cependant des parcours saisonniers qui peuvent être bien précis (l'hiver à Paris, les beaux jours sur « la Côte », avec des déplacements rythmés par certains festivals comme Avignon ou Aurillac). Dans la continuité de la réflexion de François Clanché, notons qu'il existe un continuum de situations allant du sans-abri à la personne en logement stable. L'établissement d'une nomenclature pour y voir plus clair entre ces deux extrêmes suppose un questionnement approfondi, pour lequel cet auteur fait d'ailleurs des propositions concrètes en rédigeant un socle commun de questions dans les enquêtes [Clanché, 1998[134]].

Dans les fichiers de la CNAF, le statut du logement n'est qu'imparfaitement connu. Une partie des personnes habitant des logements collectifs (de type foyer) touchent des prestations

[131] Alberto LOPEZ et Nicole ROTH (rapporteurs) (1998) : *Pauvreté, précarité, exclusion. Pour une meilleure connaissance des situations et des processus*, rapport d'un groupe de travail au CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) n°42, mars.
Pierre CALAME (Président), Philippe CELLARD, François CLANCHÉ, Jean-Marie FIRDION, Dominique HUCHER et Maryse MARPSAT (rapporteurs) (1996) : *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport du CNIS n°29.
[132] Maryse MARPSAT (1999) : « Les sans-domicile à Paris et aux Etats-Unis », *Données sociales*, INSEE, p. 480-489.
[133] Maryse MARPSAT et Jean-Marie FIRDION (1998) : « Les personnes sans domicile à Paris », *in* Denise PUMAIN et Marie-Flore MATTEI (coord.) : *Données urbaines 2*, Paris, Anthropos, coll. Villes, p. 217-230.
Et : Maryse MARPSAT et Jean-Marie FIRDION (eds.) (2000) : *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal logés dans les années 1990*, Paris, INED, Collection Travaux et Documents n°144.
[134] François CLANCHÉ (1998) : « Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans les nomenclatures générales », *Sociétés contemporaines* n°30, numéro spécial sur « les sans domicile, Etats-Unis, France », avril, p. 181-196.

logement. Des personnes sans domicile perçoivent le RMI, même si le non-recours semble important dans ces populations.

La population âgée est peu couverte par les prestations des CAF

Les personnes âgées sont mal connues des Caisses d'Allocations familiales, à part celles qui perçoivent une aide au logement. Pour ce qui est des moins fortunées d'entre elles, la **grande politique sociale de lutte contre la pauvreté pour les populations âgées est le Minimum Vieillesse**. Celui-ci est **géré par un grand nombre de caisses de retraites** et non par les CAF. Malheureusement pour la recherche, il n'existe pas d'informations centralisées sur la localisation des bénéficiaires du Minimum Vieillesse dès lors qu'on souhaite aller au-delà du département [Prangère, 1996[135]]. Si on compare les fichiers CAF de fin décembre 1995 et les effectifs présents dans l'enquête Emploi, malgré les difficultés de ce rapprochement liées au fait que les personnes ne vivant pas dans les logements dits ordinaires sont exclues des échantillons des enquêtes INSEE mais peuvent être présentes parmi les allocataires des CAF, le taux de couverture par une CAF est de 14% pour les femmes de 50 ans et plus et de 7% pour leurs homologues masculins [INSEE-CNAF, 1998[136]]. A partir de 50 ans, tout laisse à penser que le taux de couverture diminue quand l'âge augmente.

On a préféré écarter les populations de 65 ans et plus de l'analyse des bas revenus à partir du fichier des CAF plutôt que d'en faire un traitement qui ne rendrait que très imparfaitement compte de leur situation. Ce choix est conforme aux préconisations du groupe de travail INSEE- CNAF déjà mentionné [ibidem].

Dans les enquêtes INSEE, la non-prise en compte des personnes vivant dans des collectivités (entre autres, dont les hôpitaux de long séjour ou encore les établissements pour personnes âgées) tronque vraisemblablement la connaissance des situations des personnes les plus âgées. Mais **ceci ne peut justifier d'écarter les plus de 65 ans de l'analyse des enquêtes INSEE**, les ménages âgés vivant dans des logements ordinaires étant a priori correctement représentés dans les enquêtes de l'INSEE et leurs revenus, y compris le Minimum Vieillesse, étant pris en compte.

[135] Danièle PRANGERE (1996) : *L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996*, Documents Statistiques n°271, SESI, Ministère du Travail et des Affaires sociales, novembre 1996.
[136] Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, op. cit., p. 14.

Les étudiants à plein temps : écartés volontairement des analyses

Dans les études portant sur les bas revenus, **une partie des ménages dits « ordinaires » et sans aucune ressource répertoriée sont des ménages d'étudiants qui bénéficient d'aides financières de leur famille**. Cette question est approfondie dans le numéro spécial d'*Economie et Statistique*: « Mesurer la pauvreté aujourd'hui » [Hourriez et Legris, 1997, Herpin et Verger, 1997[137]].

Les ménages d'étudiants sont environ 300 000. La moitié sont enfants de cadres. Presque tous sont pauvres si on tient compte des ressources déclarées, mais, dans les faits ils reçoivent généralement de l'argent de la famille. Ces revenus ne sont pas mentionnés dans les enquêtes INSEE ni dans les données des CAF puisqu'il s'agit d'aides non imposables et qui ne proviennent pas d'une décision de justice. Leur structure de consommation est souvent proche de celle de catégories plus aisées, avec une faible part du budget consacré au logement et à l'alimentation. Ils se disent rarement en difficulté. Une partie des étudiants en logement ordinaire et sans ressources déclarées dans les enquêtes sont de « faux pauvres », si on ose utiliser cette catégorie discréditée par les jugements moraux qui y sont associés. Parmi les deux millions d'étudiants, on peut se demander si ceux qui n'ont pas accès à un logement autonome « normal » (en chambre d'étudiants, les centres régionaux des œuvres universitaires logeant en priorité les étudiants boursiers en résidence universitaire, donc hors champ de l'enquête, ou chez leurs parents) ne sont pas plus susceptibles d'avoir un faible niveau de ressources que ceux qui ont accès à l'indépendance de leur logement. Les étudiants qui travaillent pour payer leurs études, et qui ne sont pas classés comme étudiants mais comme travailleurs, sont sans doute généralement plus défavorisés que les étudiants dont les ressources enregistrées dans les enquêtes sont nulles. De plus, les chances des étudiants-travailleurs d'obtenir leurs examens sont moins bonnes que celles des étudiants totalement disponibles pour leurs études. On peut considérer qu'à plus long terme, les étudiants en logement autonome et sans ressources propres ont une forte probabilité d'améliorer leur niveau de vie.

Dans la typologie des communes réalisée en 1997 à partir des données des CAF, la présence d'étudiants ne percevant que des prestations logement avait abouti à la formation d'une classe composée de communes faisant partie des grands pôles universitaires, sans qu'il ait été possible de différencier davantage ces espaces, ce résultat s'étant révélé assez peu intéressant [Aldeghi, 1998-1[138]].

On a **choisi de suivre la recommandation du groupe de travail INSEE-CNAF déjà mentionné sur la mesure des bas revenus et d'écarter les étudiants de l'analyse, tant pour les exploitations du fichier administratif des CAF que pour les traitements d'enquêtes INSEE**. Ce parti pris ne signifie pas qu'on prétend que la question de la pauvreté chez les étudiants ne se pose pas. Les forts taux d'échec ou d'abandon des étudiants dans les premières années d'études amènent à s'interroger sur les difficultés économiques qui

[137] Jean-Michel HOURRIEZ et Bernard LEGRIS (1997) : « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », art. cit.
Nicolas HERPIN et Daniel VERGER (1997) : « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 211-227.
[138] Isa ALDEGHI (1998-1) : « Géographie des prestations sociales. Une typologie communale des allocataires des CAF », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°52, juin, p. 23-36.

entravent la réussite des études de certains. Notre position est de dire que cette question demande des investigations plus poussées et que les sources étudiées ici (enquêtes INSEE, fichier des CAF) sont insatisfaisantes pour traiter cette question. Des enquêtes spécifiques sont sans doute nécessaires, avec des questionnements particulièrement attentifs au problème des situations multiples (étudiant et en activité par exemple).

Dans le fichier des CAF, les pauvres proches du monde agricole restent dans l'ombre

Il est probable que les franges les plus rurales des populations pauvres sont peu présentes dans le public bénéficiaire des CAF.

Le Minimum Vieillesse s'adresse souvent à des retraités de l'agriculture, ou plus fréquemment à leurs veuves, or on a vu qu'aucune source centralisée ne permet de traiter à un niveau infra départemental la question de la localisation du public de cette politique sociale (qui comporte environ un million de bénéficiaires).

Pour les ménages agricoles à leur compte ou salariés, une partie de ceux touchant moins que le montant du RMI peuvent bénéficier de cette prestation à titre différentiel.

Dans ce cas, leur dossier n'est pas géré par les Caisses d'Allocations familiales mais par la Mutualité Sociale agricole (MSA) de leur département de résidence.

Or, ces institutions n'ont pas les moyens de traiter leurs données de façon centralisée, contrairement à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui comprend un service de statistique qui, tous les six mois, constitue un fichier anonyme national d'allocataires à partir des fichiers des différentes Caisses.

Il est vrai que ces allocataires du RMI payés par la MSA ne sont que 20 000 en France entière pour près d'un million de bénéficiaires du RMI, mais leur localisation est sans doute particulière.

Enfin, notons que les plus petites communes, qui sont souvent à orientation agricole, risquent de ne pas être prises en compte en tant que telles dans l'analyse territoriale à partir des données des CAF, car l'usage d'une nomenclature assez détaillée de description de la population impose de regrouper les plus petites communes afin de disposer d'un effectif suffisant pour chaque lieu analysé.

Une analyse centrée sur le territoire métropolitain

Tant dans l'exploitation du fichier des CAF que dans le traitement des enquêtes INSEE, les analyses se sont centrées sur le territoire métropolitain.

Parmi les raisons qui ont amené à **ne pas tenir compte des départements d'outre-mer**, on peut mentionner les suivantes :

- Les départements d'outre-mer ne figurent **pas dans le périmètre de l'échantillon-maître**, qui est l'ensemble des zones géographiques où sont tirées les enquêtes Ménages INSEE.

- Les départements d'outre-mer figurent dans le fichier des CAF, mais la **législation** s'appliquant n'est pas strictement la même qu'en métropole.

- De plus, les études démographiques montrent que **les structures familiales y sont plus complexes** (en particulier plus forte fréquence des cohabitations intergénérationnelles, plus forte instabilité conjugale, d'où une distance sans doute encore plus grande entre la notion de ménage au sens CAF ou dans les enquêtes, et la réalité de partage des ressources dans une maisonnée).

- La typologie territoriale à partir des données CAF a deux objectifs :

1) rendre lisible les inégalités territoriales,

2) créer un outil de description des inégalités spatiales sous la forme d'une variable supplémentaire de découpage du territoire, qui est réinjectée dans l'analyse de données d'enquêtes INSEE. Pour ce deuxième objectif, il n'est pas nécessaire de disposer d'une typologie incluant les départements d'outre-mer, puisque la plupart des enquêtes nationales de l'INSEE n'incluent pas ces espaces.

Précisons que pour des raisons indépendantes de tout critère scientifique, **la Corse n'a pu être incluse dans l'analyse territoriale des CAF**.

Ses allocataires faisaient bien partie du fichier national de la CNAF sur lequel on a travaillé, mais à la suite d'une erreur, **l'information sur la commune de résidence était manquante** sur le fichier de décembre 1997.

Toutes les analyses quantitatives portent sur des données pondérées par individu

Plutôt que de présenter les résultats selon les effectifs des allocataires, pour les exploitations des données CAF, ou par ménage, pour les traitements d'enquêtes INSEE, **on a raisonné selon les effectifs de personnes concernées**.

Pour cela, on a pondéré tous les résultats selon le nombre d'individus du ménage, dans le cas des enquêtes INSEE, ou selon le nombre de personnes couvertes par allocataire dans le cas du fichier des CAF. En faisant ainsi, on considère qu'un ménage de quatre personnes « compte » quatre fois plus qu'un ménage d'une seule personne.

Dans une analyse des différences territoriales, tout pondérer selon les effectifs de la population des différents lieux permet de contourner la difficulté qui proviendrait du fait que la taille des ménages varie considérablement selon les découpages géographiques.

Les familles nombreuses ne sont pas n'importe où, et les personnes seules ou encore les familles monoparentales ont d'autres logiques de localisation. Nicole Tabard a d'ailleurs exploré cette question avec Christophe Lefranc [Tabard et Lefranc, 1996[139]].

Le recensement de la population de mars 1999 offre des possibilités de rapprocher les données internes aux CAF de décembre 1997 de celles de l'ensemble de la population habitant les communes analysées.

C'est pourquoi le tableau retenu pour réaliser la typologie territoriale à partir des données des CAF est pondéré par le nombre de personnes couvertes par chaque catégorie d'allocataires.

Rapprocher d'un côté, les effectifs allocataires des CAF ainsi que leurs ayants droit, et de l'autre, la population sans double compte connue par l'INSEE, est plus satisfaisant que de mettre en parallèle nombre d'allocataires CAF et nombre de ménages au sens INSEE.

On note de nombreux écarts entre la définition du ménage par l'INSEE et l'ensemble formée par un allocataire CAF et ses ayants-droits éventuels.

Les ménages au sens INSEE vivent tous dans des logements dits « ordinaires », or ce n'est pas le cas des allocataires des CAF qui peuvent vivre dans des logements collectifs (tels que des foyers de jeunes travailleurs ou des hôtels maternels) ou être sans logement fixe.

Pour l'INSEE, c'est le partage du logement qui crée le ménage.

Un ménage au sens INSEE peut comprendre plusieurs allocataires de la CAF, en particulier en cas d'hébergements de plusieurs générations (ex. d'un couple percevant l'allocation logement et hébergeant un fils de vingt-cinq ans qui perçoit le RMI).

[139] Nicole TABARD et Christophe LEFRANC (1996) : *Géographie des structures familiales*, document de Travail n°F 9613, INSEE.

Le fait de tenter de reconstituer la population dans son ensemble en raisonnant par individu plutôt qu'en comparant ménages INSEE et allocataires CAF présente toutefois des limites.

Si la notion de ménage pour l'INSEE s'entend sans limite d'âge, les ayants-droits d'un allocataire de la CAF sont définis en fonction de critères d'âge et d'activité qui varient d'ailleurs selon les prestations, ce qui fait que certaines des personnes présentes pour l'INSEE dans les ménages ne figurent pas dans les ayants-droits au sens des CAF.

Tout pondérer selon la population des individus présents dans le ménage ou bénéficiaires d'une prestation CAF est compatible avec la volonté d'attribuer aux individus certaines caractéristiques observées au niveau du ménage. C'est ainsi qu'on attribue à chaque individu un niveau de ressources qui tient compte de l'ensemble des revenus du ménage, divisé par le nombre d'unité de consommation.

DEUXIEME PARTIE :

UNE TYPOLOGIE TERRITORIALE

A PARTIR DES NIVEAUX DE REVENUS

ET DES STRUCTURES FAMILIALES

DU PUBLIC DES CAF

Pour étudier la diversité des structures familiales, des types de logements ou des statuts socio-économiques des habitants à un niveau géographique infra-départemental, les recensements de population fournissent des informations précieuses [Tabard, 1993-2[140], Mansuy et Marpsat, 1991 et 1994[141]]. Mais cette source ne permet pas de traiter directement des inégalités spatiales de revenus en France, aucune question de cette nature n'étant posée lors du recensement. Les niveaux de revenus figurent dans une source administrative telle que le fichier des Caisses d'Allocations familiales (CAF). Or, une proportion importante de la population de la France est couverte par au moins une prestation de ces institutions. **Une personne sur deux bénéficie d'une prestation CAF si on se restreint aux foyers dont la personne de référence a moins de 65 ans** (le taux de couverture par une prestation CAF des ménages âgés étant nettement plus faible). Les effectifs de bénéficiaires - c'est-à-dire

[140] Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », art. cit.

[141] Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1994) : « La division sociale de l'espace dans les grandes villes françaises, hors Ile-de-France », art. cit.
Et : Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1991) : « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », art. cit.

d’allocataires et de leurs éventuels conjoints ou enfants - sont tels qu'ils autorisent une analyse des diversités de revenus au niveau infra-départemental, et même communal pour les villes assez grandes.

Le fichier des Caisses d'Allocations familiales permet de traiter de la dimension monétaire de la pauvreté, mais pas de la pauvreté d'existence ou de la pauvreté subjective. Rappelons que la précarité professionnelle est largement méconnue de ces institutions.

Les CAF, contrairement au recensement de la population, recueillent peu d'informations de type socioprofessionnel (pas de catégories socioprofessionnelles, une connaissance très imparfaite du statut par rapport à l'emploi, aucune indication en termes de diplôme ou de niveau scolaire). En revanche ces institutions connaissent **les types de familles de leurs bénéficiaires**, de nombreuses prestations étant calculées en fonction de ce critère. C'est pourquoi **il a été possible de différencier la population bénéficiaire des CAF selon la structure familiale du ménage d'appartenance**.

Le premier chapitre présente le type de données, la nomenclature analysée et la méthode suivie. Le deuxième chapitre expose les premiers résultats de cette typologie, en différenciant les types selon les données internes des CAF. Le troisième chapitre montre que les types de lieux définis selon les écarts de revenus et de composition familiale diffèrent également sur d’autres critères, en utilisant des sources externes (telles que les résultats du recensement de la population de 1990).

Chapitre 1

Présentation du fichier des CAF et de la méthode de réalisation de la typologie spatiale

La mise au point de la méthode a bénéficié d'échanges avec une douzaine d'interlocuteurs sur un texte rédigé avant les premières analyses sur le fichier des allocataires[142]. Certaines des personnes consultées ont présenté des options cohérentes mais incompatibles avec le point de vue des autres. La méthode retenue est un compromis entre le projet initial, largement inspiré de l'expérience de la typologie de 1997, les diverses remarques, toujours très constructives, de ces interlocuteurs et les premiers traitements sur le fichier des allocataires. Le rôle des lectures des premiers mois a bien sûr été essentiel dans le développement de l'approche empirique.

Cette typologie est une amélioration de celle réalisée en 1997 à partir des données des CAF datant de la fin 1995 [Aldeghi, 1998-1[143]]. Cette dernière portait également sur l'ensemble de la France, le découpage géographique étant la commune ou pour les plus petites un regroupement de communes sur une base cantonale.

Les analyses typologiques faites en 1997 tenaient compte des effectifs d'allocataires CAF par lieu, et non du taux de personnes couvertes par la CAF. La date du dernier recensement de population disponible (mars 1990) était trop éloignée de celle d'actualisation des données CAF (fin 1995) pour qu'on puisse rapprocher les effectifs d'allocataires CAF par commune avec ceux du nombre de ménages. Dans l'exploitation réalisée en 1999 du fichier de fin 1997, on a multiplié tous les chiffres par le nombre de personnes couvertes par allocataire, ce qui permet d'être proportionnel à la population couverte.

[142] Il s'agit, en dehors bien sûr d'Edmond Préteceille (CSU-IRESCO) qui dirige cette recherche, de (par ordre alphabétique) : Alain Chenu (CREST-INSEE/laboratoire Printemps, CNRS), Philippe Choffel (INSEE), Julien Damon (CNAF), Danièle Debordeaux (CNAF), Jean-Loup Madre (INRETS), Maryse Marpsat (INED/CSU IRESCO), Michel Messu (GRASS-CNRS, université de Nantes), Gilles Nezosi (CNAF), Susana Nuñes (CSU-IRESCO), Patrick Simon (INED), Nicole Tabard (INSEE – CNRS).

[143] Isa ALDEGHI (1998-1) : « Géographie des prestations sociales. Une typologie communale des allocataires des CAF », art. cit.

Les données disponibles en 1997 étaient des ratios par commune, c'est pourquoi la méthode d'analyse des données utilisée était l'analyse en composantes principales (ACP). Cette typologie est construite à partir d'une analyse factorielle des correspondances (AFC) puisqu'on dispose de la répartition par lieu du type de ménage.

Une approche de la pauvreté institutionnelle et monétaire

L'approche de la pauvreté à partir d'une telle source est forcément **institutionnelle**. C'est parce qu'ils sont **bénéficiaires d'une ou plusieurs politiques sociales dont la gestion est assurée (en tout ou en partie) par les Caisses d'Allocations Familiales** que les individus figurent dans les fichiers des CAF. L'usage de ces données n'empêche pas pour autant d'aller au-delà de l'approche institutionnelle de la pauvreté **en tenant compte des niveaux de vie**, les CAF connaissant (au moins pour les bénéficiaires de prestations versées par elles sous condition de ressources) le montant des revenus de l'année antérieure ainsi que les éléments permettant de calculer le nombre d'unités de consommation. **Une approche relative de la pauvreté monétaire est donc possible à partir de ce fichier**.

Le point de départ de la typologie est la répartition de l'ensemble des habitants des lieux analysés dans une série de situations qui rend compte de leur position par rapport à la pauvreté monétaire. Une partie seulement de cette population est connue par les Caisses d'Allocations familiales, c'est celle des allocataires et de leurs ayants droit. **Les populations non connues par les CAF sont dénombrables par différence entre la population présente dans les communes analysées au recensement de 1999 et les effectifs connus par les CAF**. Ces populations non couvertes par les CAF, qui représentent la moitié de la population de moins de 65 ans de la France, peuvent connaître des situations très hétérogènes vis-à-vis de la pauvreté.

La typologie territoriale repose sur une nomenclature fabriquée spécialement pour cet usage, et qui classe l'ensemble des allocataires d'une même commune (ou d'un regroupement de communes pour les plus petites) dans des catégories exclusives les unes des autres, ce qui permet d'éliminer les doubles comptes et de mieux cerner les situations d'aisance relative.

La population couverte par les CAF : famille, petite enfance, monoparentalité, pauvreté …

Si on ne tient pas compte des personnes âgées d'au moins 65 ans, population peu concernée par les prestations des CAF, la moitié des habitants de France métropolitaine (49%) font partie d'un ménage percevant l'une au moins des prestations versées par les CAF.

La figure 1 donne les effectifs des allocataires concernés par chacune des prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales.

Figure 1
Effectifs d'allocataires bénéficiant de prestations versées par les CAF de métropole, par type d'allocation, en décembre 1997

Type d'allocation	*Effectifs (arrondis au millier le plus proche)*	*Sous conditions de ressources*
Nombre d'allocataires	9 424 000	
Entretien des enfants		
Allocations familiales	3 817 000	Non
Complément familial	785 000	Oui
Allocation de rentrée scolaire	2 562 000	Oui
Naissance et jeune enfant		
Allocation pour jeune enfant (APJE) du 5ème mois de grossesse au 3ème mois de l'enfant	367 000	Oui
Allocation pour jeune enfant (APJE) du 4ème mois au 3ème anniversaire de l'enfant	919 000	Oui
Allocation parentale d'éducation (APE)	480 000	Non
Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)	81 000	Non
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)	421 000	Non
Allocation d'adoption	1 000	Non
Monoparentalité		
Allocation Parent Isolé (API)	150 000	Oui
Allocation de soutien familial (ASF)	487 000	Non
Logement		
Allocation logement familiale (ALF)	1 043 000	Oui
Allocation logement sociale (ALS)	1 976 000	Oui
Aide personnalisée au logement (APL)	2 733 000	Oui
Invalidité		
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	588 000	Oui
Complément AAH	112 000	Oui
Allocation d'éducation spéciale (AES)	91 000	Non
Pauvreté - précarité		
Revenu Minimum d'Insertion	934 000	Oui
Autre		
Allocation différentielle (versée à des travailleurs frontaliers)	16 000	Non
Allocations familiales versées à des résidants CEE et hors métropole	49 000	Non

Source : *Bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 1998*, CNAF, Recherche, Prévisions et statistiques, document sans date de publication, p.6, la colonne 3 ne figurant pas dans ce document.

L'élargissement des missions des CAF explique la forte couverture de la population de France par ces institutions. **La vocation initiale des CAF était, comme leur nom l'indique, familiale**. Il s'agissait de compenser le coût de l'enfant par le versement d'allocations. Le caractère universaliste de cette politique familiale était tempéré par la **non-couverture des familles d'un seul enfant** qui, encore aujourd'hui, ne bénéficient pas des allocations familiales. Les familles plus nombreuses étaient privilégiées au nom d'un **soutien à la natalité**, selon une préoccupation qu'on retrouve depuis le XIXème siècle en France [Messu, 1992[144]].

Plusieurs logiques d'évolution vont transformer la mission initiale. **Les politiques familiales s'orientent de plus en plus sur les ménages à faibles revenus, avec le développement de**

[144] Michel MESSU (1992) : *Les politiques familiales, du natalisme à la solidarité*. Paris, Les Editions Ouvrières.

prestations sous conditions de ressources[145]. Des **prestations spécifiques à destination des familles monoparentales** sont créées. L'une, l'Allocation Parent Isolé (API), est un minimum social. L'autre, l'allocation de soutien familial, n'est pas versée sous conditions de ressources. Elle vise à compenser le non-versement d'une pension alimentaire par le parent non gardien. Plus largement, les CAF vont être associées à la gestion du **traitement social de la pauvreté**, indépendamment de la présence d'enfants. C'est ainsi que les Caisses d'Allocations familiales gèrent le paiement de **l'Allocation Adulte Handicapé** (AAH), de la très grande majorité des prestations versées dans le cas du **Revenu Minimum d'Insertion** (RMI). De même, les prestations logement, toujours versées sous condition de ressources, initialement destinées aux seules familles à faibles revenus, s'étendent progressivement à tous les ménages quelles que soient leur taille et leur composition.

Une autre évolution se dessine avec **une implication plus importante dans le financement de la garde des enfants en bas âge**. Différents modes de garde sont soutenus financièrement, et ceci sans prise en considération des revenus des ménages. Il peut s'agir de crèches, par le biais de subventions, d'aides financières à des familles faisant garder leurs jeunes enfants par une assistante maternelle agréée ou encore par une personne venant à leur domicile, voire même d'une incitation à la garde des jeunes enfants par un des parents (dans les faits presque toujours la mère) par le versement de l'allocation parentale d'éducation en cas de cessation d'activité.

Plusieurs prestations ne sont donc pas sous conditions de ressources, les allocations familiales à elles seules étant versées à près de quatre millions de familles en décembre 1997. On aurait donc pu craindre pour la qualité de l'information traitée ici que de nombreux ménages ne prennent pas la peine de renvoyer la déclaration de ressources demandée par les CAF, celle-ci n'étant pas obligatoire pour obtenir le paiement d'allocations hors conditions de ressources. En fait, seule une petite minorité d'allocataires (6%) ne renvoient pas leur déclaration de ressources.

Sur les 9,4 millions d'allocataires CAF de France métropolitaine, 1,6 millions perçoivent un des trois grands minima sociaux payés par les CAF, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou l'Allocation Parent Isolé (API).

Des populations moins bien couvertes par les CAF : personnes âgées, jeunes ou ruraux

Rappelons quelques limites du traitement de la différenciation territoriale des revenus à partir de la source du fichier des allocataires des CAF. Les **personnes âgées** sont peu présentes dans le fichier des CAF, et ceci même quand leurs ressources sont faibles. Le Minimum Vieillesse, destiné spécifiquement aux personnes âgées démunies, n'est pas versé par ces organismes mais par diverses caisses de retraites. En décembre 1995, près d'un million de personnes âgées percevaient ce minimum social [CSERC, 1997[146]].

[145] En 1968, seulement 12% du montant des prestations versées par les CAF étaient sous condition de ressources. En 1997, cette proportion atteint 60% (source : Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques (1998) : *Prestations familiales 1997. Tome 1, statistiques nationales*, CNAF, p.35.)

[146] Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) (Rapporteur général : Michel DOLLE) (1997) : *Minima sociaux : entre protection et insertion*, Paris, La Documentation française.

Les revenus des étudiants ayant des logements autonomes sont assez mal connus, une partie d'entre eux bénéficiant d'une aide de leur famille d'origine. Or, la moitié des ménages sans ressources propres dans les enquêtes INSEE[147] sont des étudiants. Ce résultat est paradoxal, car, d'après les travaux de Nicolas Herpin et Daniel Verger [Herpin et Verger, 1997[148]], les étudiants ayant un logement indépendant et n'ayant déclaré aucun revenu ont une structure de consommation qui confirme l'intuition qu'ils bénéficient largement de transferts financiers de la part de leur famille d'origine ; ils sont d'ailleurs d'origine sociale plus élevée que les étudiants en résidence universitaire ou habitant chez les parents. Toujours d'après ces mêmes travaux, les étudiants ayant le plus de difficultés matérielles sont en grande partie ceux qui continuent de vivre avec leurs parents.

Si l'évolution récente des missions des CAF a renforcé leur rôle de solvabilisation des ménages en situation de pauvreté, **l'exclusion des moins de vingt-cinq ans du bénéfice du Revenu Minimum d'Insertion, sauf charge d'enfants, limite la prise en charge par les CAF d'une partie des jeunes en situation de pauvreté**. S'ils n'ont pas de logement autonome, soit parce qu'ils sont encore chez leurs parents, soit parce qu'ils connaissent des situations temporaires d'hébergement chez d'autres proches, soit encore parce qu'ils sont sans domicile, les jeunes en situation de pauvreté ne peuvent bénéficier d'une prestation logement et ils risquent de ne rien percevoir des CAF, sauf s'ils ont charge d'enfants.

Les ruraux sont sans doute eux aussi moins bien pris en compte à partir de cette source, soit parce que certaines petites communes ont été mises de côté par manque d'effectifs (voir la description du découpage spatial en *infra*), soit parce que la population agricole pauvre, recevant le RMI à titre complémentaire de leurs faibles ressources, relève de la Mutualité sociale agricole (MSA) et non des CAF. Sur près d'un million d'allocataires du RMI en métropole, seuls 2% sont payés par la MSA, mais on peut penser qu'ils sont regroupés dans certaines parties du territoire.

En dehors du Minimum Vieillesse déjà mentionné, **un autre « grand » (en termes de nombre d'allocataires) minimum social n'est pas versé par les CAF. Il s'agit de l'Allocation de Solidarité Spécifique**, perçue par un demi-million de chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage [CSERC, 1997[149] et Zoyem, 1999[150]]. Une partie de ces bénéficiaires peuvent être présents dans les fichiers des CAF pour d'autres prestations (familiale, logement, etc.).

Au départ : huit millions deux cent mille allocataires de France métropolitaine

[147] Rappelons que les enquêtes habituelles de l'INSEE auprès de la population ne portent que sur les ménages "ordinaires", c'est-à-dire pourvus d'un logement, celui-ci n'étant pas une simple chambre dans une collectivité telle que foyer de jeunes travailleurs, pour travailleurs migrants ou pour étudiants.

[148] Nicolas HERPIN et Daniel VERGER (1997) : « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », art. cit.

[149] Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) (Rapporteur général : Michel DOLLE) (1997) : *Minima sociaux : entre protection et insertion*, op. cit.

[150] Jean-Paul ZOYEM (1999) : « Les minima sociaux : huit prestations de solidarité dans le système de protection sociale », *Données sociales. La société française - édition 1999*, INSEE, p. 462-471.

Le fichier initial utilisé est le Fichier Réduit Exhaustif Standard (FRES). Cette base de données anonyme comprend une observation par allocataire. Elle est constituée deux fois par an. C'est le FRES de décembre 1997 qui a été retenu. En effet, l'année 1998 a été marquée par la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Les familles dont les revenus étaient au-dessus des seuils retenus et qui ne touchaient pas d'autres prestations des CAF ont disparu du fichier. Ce n'est pas négligeable puisque la perte est estimée à 6,5% du fichier.

Fin décembre 1997, les CAF avaient dans leurs fichiers 9 373 000 allocataires en France métropolitaine (et 360 000 de plus si on compte les départements hors métropole, plus 48 000 dont le département de résidence n'est pas connu dans cette base de données).

Etant données la mauvaise couverture des personnes âgées par les CAF et la méconnaissance des revenus réels des étudiants en logement indépendant, problèmes évoqués plus haut, et en suivant les préconisations du groupe de travail INSEE-CNAF, **on a écarté de l'analyse les personnes couvertes par un allocataire d'au moins 65 ans, ainsi que les étudiants ayant un logement indépendant et aucune autre prestation qu'une aide au logement de la CAF** [INSEE-CNAF, 1998[151]]. Dans la suite du compte-rendu des travaux à partir du fichier de la CNAF, ces étudiants sont appelés « **étudiants au sens restreint** ». Rappelons que la décision d'écarter les étudiants de l'analyse provient de ce que leurs revenus réellement disponibles sont souvent plus élevés que ce qui apparaît dans les fichiers administratifs ou dans les données d'enquête, de par la contribution financière des parents pour nombre d'entre eux.

Les chiffres suivants sont reconstitués à partir du fichier au 1/1000ème.

Sur les 9 373 000 allocataires de France métropolitaine, 88% ne sont ni étudiants ni allocataires de 65 ans ou plus. Aucun allocataire n'est connu des CAF à la fois parce qu'il est étudiant et âgé de 65 ans et plus. Une fois enlevés ces allocataires âgés et ces étudiants au sens « restreint », on aboutit à un effectif de 8 213 000 allocataires.

Un zoom sur les étudiants « au sens restreint » et les soixante-cinq ans et plus

Les allocataires de 65 ans, ainsi que ceux qui sont étudiants « au sens restreint » ont donc été écartés dans la construction de la typologie territoriale à partir du profil de la population couverte par les CAF. Mais auparavant, on va décrire rapidement ces deux sous-populations dans le fichier des CAF.

Les 65 ans et plus (qu'on désigne par la suite par le terme d'« âgés ») forment 9% des allocataires de France métropolitaine. Huit fois sur dix, il s'agit de femmes. La plupart des allocataires âgés sont des personnes seules, seulement un dixième d'entre eux vit avec un conjoint (généralement lui-même âgé d'au moins 65 ans). Les allocataires âgés ont très rarement des enfants à charge : seulement 1% d'entre eux ont au moins un enfant (et très exceptionnellement plus d'un).

[151] Les travaux ont abouti à la publication d'un document CNAF-INSEE en 1998 :
Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, op. cit.

La quasi-totalité des personnes d'au moins 65 ans présentes dans le fichier des allocataires des CAF sont des bénéficiaires d'une prestation logement (c'est le cas de 97% d'entre elles, contre 58% des allocataires plus jeunes). Deux fois sur trois, c'est d'ailleurs la seule prestation qui leur est versée par leur CAF. Les minima sociaux versés par les CAF sont peu répandus dans cette tranche d'âge, seuls 5% des allocataires âgés en bénéficient. Si les conditions de nationalité et de résidence le leur permettent, ils ont tout intérêt à demander plutôt le Minimum Vieillesse. En termes de revenus par unité de consommation, les personnes âgées figurant dans le fichier des CAF sont moins pauvres que les allocataires de moins de 65 ans.

Dans le fichier des allocataires des CAF, les étudiants sont en effectif voisin de celui des personnes âgées d'au moins 65 ans, puisqu'ils forment 8% des allocataires des CAF de France métropolitaine. Parmi eux, un peu moins de la moitié sont des étudiants bénéficiaires de prestation logement et d'aucune autre prestation. On les désigne sous le terme d'« étudiants au sens restreint », ils représentent 3% des allocataires de France métropolitaine. Ce sont ceux-là qu'on va écarter de l'analyse, gardant par la même occasion les 5% d'allocataires étudiants percevant d'autres prestations que l'allocation logement ou l'aide personnalisée au logement. Les étudiants avec enfants à charge, par exemple, qui perçoivent des prestations familiales figurent dans les données analysées.

A part la structure d'âge, bien entendu, les « étudiants au sens restreint » ont des points communs avec les allocataires âgés, bien que ces deux populations soient totalement disjointes dans le fichier des CAF. Ils ont rarement un conjoint (6% seulement vivent en couple). Rappelons que ces « étudiants au sens restreint » sont, par construction, des allocataires des CAF qui non seulement ont un statut d'étudiant mais aussi perçoivent de la CAF une prestation logement à l'exclusion de toute autre prestation. C'est pourquoi ils n'ont presque jamais d'enfants à charge. Les revenus par unité de consommation de ces étudiants, du moins tels qu'ils sont enregistrés par les CAF qui ne tiennent compte que des aides financières de la famille relevant d'une décision de justice, sont très faibles et font que neuf fois sur dix les « étudiants au sens restreint » font partie des « pauvres monétaires », c'est-à-dire des allocataires dont le revenu par unité de consommation est inférieur à la demi-médiane des revenus.

La mesure du niveau de vie à partir des données des CAF

Les ressources prises en compte sont le douzième des revenus imposables de l'année 1996, plus l'ensemble des prestations versées par les CAF au mois de décembre 1997[152]. Cette distorsion dans les dates est gênante pour rendre compte de la situation de ceux qui ont connu de fortes fluctuations dans leurs ressources. Les variations dans le montant des ressources sont particulièrement fréquentes dans le cas des allocataires de l'Allocation Parent Isolé, souvent en couple l'année précédente, ainsi que pour les bénéficiaires du RMI. On sait que plus du quart des personnes percevant cette allocation en décembre d'une année donnée se sont inscrites lors de l'année civile en cours. Les fluctuations de revenus pour ces deux groupes ne vont pas détériorer la qualité de la typologie, puisque c'est le fait d'être bénéficiaire d'un minimum social et non le montant des revenus de l'année précédente qui est pris en compte pour ces allocataires.

[152] Les allocations spécifiques pour couvrir les frais de garde des jeunes enfants (AFEAMA et AGED) ne sont pas prises en considération dans le montant mensuel des allocations.

La qualité de l'information sur le niveau de ressources dans les enquêtes INSEE Budget des ménages, où on additionne revenu imposable de l'année N-1 et prestations pour la même année de référence, est meilleure que dans la source administrative issue des dossiers d'allocataires des CAF. Mais les effectifs de ces enquêtes ne permettent pas de recueillir des informations représentatives à un niveau départemental, encore moins à une échelle plus détaillée. On trouvera des résultats sur les différences de revenus entre catégories de communes, régions ou types socio-économiques de communes dans [Hourriez, 1998[153]].

Dans le traitement du fichier des CAF comme dans les exploitations d'enquêtes INSEE, pour tenir compte des différences de niveau de vie à revenu égal du ménage selon sa taille, on a suivi les préconisations du groupe de travail INSEE-CNAF déjà mentionné, qui proposent l'usage de l'échelle d'équivalence d'Eurostat. Les travaux de mise au point de la nouvelle échelle d'équivalence sont présentés dans [*Economie et Statistique* n°308-309-310, 1997[154]].
Le calcul du nombre d'unités de consommation se fait ainsi :
- 1 pour le premier adulte,
- 0,5 pour les autres personnes d'au moins 14 ans,
- 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le groupe préconise d'ajouter 0,2 pour les familles monoparentales.

On a voulu aller au-delà d'une simple opposition entre pauvres et non-pauvres, démarche qui se heurte à l'arbitraire du seuil de pauvreté retenu. Rappelons que le seuil de pauvreté est souvent fixé à la moitié du revenu médian par unité de consommation. D'après l'enquête Budget des familles de l'INSEE, ce seuil, une fois exclus les personnes d'au moins 65 ans et les étudiants percevant uniquement un prestation logement, est de l'ordre de 3 600 F mensuels pour les revenus de 1995 [INSEE-CNAF, 1998[155]]. **La nomenclature des situations analysées permet d'aborder la question de la pauvreté monétaire à travers une approche en termes d'inégalités de revenus grâce à une grille en 7 positions**. Les trois premières positions sont celles correspondant au bénéfice **d'un des trois grands minima sociaux** versés par les CAF (RMI, API, AAH), qui relèvent par construction d'un traitement social de la pauvreté. **Les quatre niveaux de revenus suivants** ne concernent que la population connue des CAF et non bénéficiaire d'un de ces minima sociaux, qui est répartie **selon le revenu mensuel disponible par unité de consommation**.

Les bénéficiaires de minima sociaux : un niveau de revenu fixé par la législation

Les trois minima sociaux versés par les CAF sont des allocations différentielles. C'est-à-dire que les CAF vont verser la différence entre le plafond de ressources (variable d'un minimum à l'autre, et qui évolue selon la situation familiale en fonction d'une échelle d'équivalence qui n'est pas la même pour tous les minima) et les ressources autres déjà perçues par le ménage (y compris les prestations sociales ou familiales autres que ces minima et versées par les CAF).

A situation familiale identique, pour le RMI comme pour l'API, les niveaux de ressources atteints vont varier selon le montant perçu de prestations logement. Dans ces deux cas, les

[153] Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1998) *: Revenus et patrimoine des ménages, édition 1998*, op. cit.
[154] (1997) : *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui ».
[155] Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, op. cit., p. 32.

allocations logement ou aides personnelles au logement ne sont pas comptées dans le calcul de l'allocation différentielle mais un forfait logement (dont le montant évolue selon le nombre de personnes à charge) est décompté du revenu minimum versé. Or, dans les calculs du revenu par unité de consommation faits ici, toutes les prestations mensuelles sont prises en compte. Selon le montant des aides au logement, les ressources réelles des allocataires bénéficiant de l'API ou du RMI peuvent varier (dans une fourchette toutefois limitée).

Les effectifs de bénéficiaires de minima sociaux par commune ne sont toutefois pas suffisants (à part pour les plus grandes unités géographiques) pour qu'il nous ait semblé souhaitable de tenir compte de ces variations de ressources (qui correspondent par ailleurs à des variations dans la charge de logement). Aussi la nomenclature retenue traite globalement les bénéficiaires de ces minima, en conservant des différences selon leur type de famille d'appartenance.

Un bénéficiaire de minimum social sur deux cents reçoit plus d'un minimum social. Ces cas rares concernent des allocataires recevant à la fois l'Allocation Parent Isolé et un complément de ressources du Revenu Minimum d'Insertion. A première vue, l'existence de ces situations peut étonner quand on sait que le montant de l'API est généralement supérieur, à composition familiale équivalente, au montant du RMI. Ceci s'explique par le fait que la notion d'enfant à charge est définie selon des limites d'âge différentes d'un minimum social à l'autre. Alors que la limite d'âge pour prendre en compte les enfants varie de 16 à 20 ans selon les prestations et les situations vis-à-vis des études ou de l'emploi, elle peut aller jusqu'au vingt-cinquième anniversaire de l'enfant dans le cas du RMI, à condition toutefois que les ressources propres de l'enfant soient inférieures au montant de la majoration à laquelle leur prise en compte ouvre des droits. Si un parent isolé touche l'API parce qu'il a des enfants à charge plus jeunes, et qu'il a d'autres enfants pris en compte au titre du RMI uniquement, il peut arriver que le RMI complète les ressources de l'API. Ces quelques allocataires ont été rangés dans la catégorie de bénéficiaires de l'API.

Les autres allocataires des CAF sont répartis selon le montant de leurs ressources par unité de consommation

En dehors des bénéficiaires de minima sociaux, les autres allocataires des CAF sont répartis selon leur niveau de ressources. Les tranches de ressources retenues ont été mises au point en fonction de la distribution des allocataires dans le revenu mensuel par unité de consommation.

Après étude de la distribution en 35 tranches de revenus par unité de consommation, les 8 214 000 allocataires de France métropolitaine ont été répartis en neuf groupes. Les trois premiers groupes sont bénéficiaires de minima sociaux, les cinq groupes suivants sont par construction non bénéficiaires de minima sociaux et se différencient selon leur niveau de ressources, le dernier groupe rassemble les personnes n'ayant pas déclaré leurs revenus à leur CAF.

Rappelons que le seuil de pauvreté de la population en France, d'après l'enquête Budget des familles, est d'environ 3 600 francs par unité de consommation (UC) pour les revenus de 1996.

Près d'un allocataire sur cinq bénéficie d'un des trois minima sociaux versés par les CAF, et se situe donc dans les trois groupes concernés (RMI, API, AAH).

Environ un sixième des allocataires ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté, sans pour autant bénéficier d'un minimum social. Ce résultat justifie a posteriori que la pauvreté ne soit pas appréhendée uniquement par l'étude des bénéficiaires de minima sociaux.

Les cinq groupes d'allocataires ne touchant pas de minima et dont les revenus sont connus ont été répartis d'une telle façon qu'on a détaillé davantage les groupes de revenus les plus faibles :

- Le premier groupe de revenu par UC est nettement en dessous du seuil de pauvreté, puisque ce sont les allocataires ayant moins de 3 000 Francs mensuels par UC. Il comprend un allocataire sur dix.

- Le deuxième groupe a un revenu proche du seuil de pauvreté, allant de 3 000 à moins de 4 000 francs, ses effectifs sont voisins de ceux du groupe des plus pauvres.

- Un troisième groupe d'allocataires, assez semblable en effectif aux deux groupes précédents, est juste au-dessus du seuil de pauvreté (revenus mensuels par UC compris entre 4 000 et moins de 5 000 Francs).

- Un quatrième groupe d'allocataires des CAF ont des revenus allant de 5 000 à moins de 7 000 F, ce qui les situent un peu en dessous de la médiane des revenus définis nationalement. Il représente environ un cinquième des allocataires.

- Le dernier groupe (qui représente lui aussi un autre cinquième des allocataires), a un niveau de ressources atteignant au moins égal ou supérieur à 7 000F, ce qui les localise dans la moitié de la population de France aux revenus les plus élevés. Ce résultat montre que les allocataires des CAF en moyenne sont nettement moins fortunés que la population de France dans son ensemble.

La part des allocataires n'ayant pas envoyé leur déclaration de ressources est faible (6%).

Figure 2
Répartition des allocataires des CAF selon le minimum social dont ils bénéficient ou selon leur tranche de revenu pour ceux ne bénéficiant pas de minimum social

en %

Type de revenu ou montant des revenus par UC si pas de minima	
API-Allocation Parent Isolé	2
RMI-Revenu Minimum d'Insertion	7
AAH-Allocation Adulte Handicapé	11
Hors minima, revenus par UC de moins de 3000 F	10
Hors minima, revenus par UC de 3000 à moins de 4000 F	10
Hors minima, revenus par UC de 4000 à moins de 5 000 F	12
Hors minima, revenus par UC de 5 000 à moins de 7 000 F	21

Hors minima, revenus par UC de 7000 F et plus	21
Revenus non déclarés	6
Ensemble	100

Données CNAF fin 1997 – Exploitation IA – Effectifs : 8 213 000 allocataires
Champ : Allocataires de France métropolitaine de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint

Après le critère de ressources, celui de la composition familiale

En dehors de l'aspect revenu (type de minimum social ou niveau de ressources), **l'autre élément de différentiation des allocataires retenu dans cette analyse est la catégorie de ménages**. On cherche à distinguer par exemple les lieux où les pauvres sont plutôt des isolés sans conjoint ni enfants de ceux où il s'agit davantage de couples avec enfants, ou encore de familles monoparentales.

D'autres types de catégorisations seraient théoriquement possibles, telle que l'opposition entre, d'un côté, les lieux où se rencontrent des travailleurs pauvres - soit par l'insuffisance des ressources soit par l'irrégularité de celles-ci -, et, de l'autre côté, de lieux où la pauvreté est liée à l'exclusion du marché du travail. Ce type d'approche n'est pas envisageable à partir des données CAF. Si le fichier des CAF est correctement renseigné pour tout ce qui permet le calcul des droits et les caractéristiques démographiques (âge, présence ou non de conjoint, nombre et âge des enfants), tout ce qui concerne les données plus sociales (situation vis-à-vis de l'emploi, diplôme, statut de l'emploi éventuel, etc.) l'est nettement moins bien.

Une première opposition se fait **selon la présence et le nombre d'enfants à charge**. Seuls 5% d'allocataires avaient un nombre d'enfants supérieur à trois, c'est pourquoi on les a regroupés avec ceux en ayant trois. **Le deuxième critère est celui de la présence d'un conjoint**. Enfin, pour les personnes vivant sans enfant ni conjoint, et dont les effectifs ne sont pas négligeables puisqu'ils représentent le quart des allocataires, **on a séparé les hommes seuls des femmes seules**. Cette façon de faire a été suggérée par Nicole Tabard qui avait pu observer, dans sa typologie territoriale en fonction de la composition des ménages au recensement de la population de 1990, une localisation très différenciée des ménages d'hommes seuls et des ménages de femmes seules[156].

Figure 3
Répartition des allocataires des CAF selon leur situation familiale

Type de famille	*%*
Isolés* hommes	16
Isolées* femmes	13
Famille monoparentale un enfant	7
Famille monoparentale deux enfants	4
Famille monoparentale trois enfants et plus	2
Couple sans enfants	5
Couple 1 enfant	11
Couple 2 enfants	26

[156] Nicole TABARD et Christophe LEFRANC (1996) : *Géographie des structures familiales*, op. cit.

Couple 3 enfants et plus	16
Ensemble	100

Données CNAF fin 1997 – Exploitation IA – Effectifs : 8 213 000

Champ : Allocataires de France métropolitaine de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint

Note * : Dans le cadre du traitement du fichier des CAF, on désigne par l'expression « les isolés » les allocataires n'ayant ni conjoint ni enfants à charge. Il ne s'agit pas toujours de personnes vivant seules. Par exemple, parmi ces isolés se trouvent de jeunes adultes hébergés par leur famille ou vivant dans un foyer de jeune travailleur.

La nomenclature finale : un croisement entre types de revenus et types de famille

La nomenclature finale tient compte simultanément du type de revenus et du type de famille. La figure 4 donne la répartition des allocataires étudiés (donc à l'exclusion de ceux qui sont, soit âgés d'au moins 65 ans, soit étudiants « au sens restreint ») dans les 81 catégories possibles.

Certaines catégories théoriques sont vides, ou presque. Par exemple aucun homme sans enfant à charge ne perçoit l'Allocation Parent Isolé. Quelques femmes seules sans enfants sont bénéficiaires de cette prestation au cours de leur grossesse. A l'étape de la construction de la typologie, il a été nécessaire de regrouper certaines catégories peu nombreuses. La figure 5 synthétise les regroupements opérés. Le principe appliqué a été de garder toujours la distinction entre catégories de revenus mais de regrouper au besoin quelques catégories de familles.

Figure 4
Répartition des allocataires dans les 81 situations possibles
(par croisement des structures familiales, de la nature et du montant des ressources)

en%

	Isolé (e) :		Famille monoparentale:			Couple:				
Revenu :	Homme	Femme	1 enfant	2 enfts	3&+ efts	0 enft	1 enfant	2 enfts	3&+ efts	Total
API	0,0	0,1	0,9	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9
AAH	2,8	2,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,2	0,2	0,3	6,6
RMI	4,2	2,4	1,3	0,7	0,2	0,0	0,7	0,5	0,5	11,0
<3 000	3,0	3,0	0,7	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,7	9,8
3 000 à <4 000	1,6	1,4	1,0	0,5	0,3	0,6	0,8	1,7	1,9	9,9
4 000 à <5 000	1,1	1,5	1,1	0,6	0,2	1,0	1,4	2,4	2,9	12,2
5 000 à <7 000	2,2	1,9	1,3	1,0	0,3	0,8	2,7	6,4	4,5	21,1
>=7 000	0,6	5,8	5,2	0,5	0,1	0,9	3,7	10,4	3,9	21,2
Rev. non déclaré	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,7	4,0	1,1	6,2
Ensemble	15,7	13,0	7,2	4,4	2,0	5,1	10,7	26,2	15,7	100,0

Données CNAF fin 1997 – Exploitation IA – Effectifs : 8 213 000

Champ : Allocataires de France métropolitaine de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint.
Exemple de lecture : sur 1000 allocataires ni étudiants ni âgés de 65 ans et plus des CAF de métropole, 9 sont des familles monoparentales d'un enfant percevant l'Allocation Parent Isolé.

Un seuil théorique[157] de six personnes par case de la nomenclature et par lieu a été gardé pour éviter les résultats peu robustes. Le déménagement d'une famille et son remplacement par un autre ménage de caractéristiques totalement différentes ne doit pas changer du tout au tout le profil d'un lieu analysé. La qualité de l'information dépendant du nombre d'allocataires par catégorie et par lieu, et non du nombre de personnes couvertes par catégorie et par lieu, la mise au point de la nomenclature s'est faite à partir de tableaux non pondérés par le nombre de personnes couvertes. La figure 5 montre le regroupement des 81 possibilités de départ en 34 postes.

Les allocataires percevant l'API sont trop peu nombreux pour qu'on puisse constituer plusieurs postes à partir de ce groupe. Ce sont essentiellement des familles monoparentales.

Les allocataires qui n'ont pas déclaré leurs revenus sont un peu plus nombreux (62 pour 1000), mais la seule catégorie conséquente en effectifs parmi eux est celle des couples de deux enfants. Les effectifs restants sont éparpillés dans bon nombre de types de ménages, tous avec enfants, aussi a-t-on choisi de laisser ensemble tous les allocataires dont les revenus sont inconnus des CAF.

Dans aucune catégorie de revenus, on ne dispose de suffisamment d'effectifs pour distinguer les familles monoparentales selon leur nombre d'enfants. Dans les autres catégories de revenus, les isolés hommes et les isolés femmes sont généralement en effectifs suffisants pour qu'on puisse en faire des catégories spécifiques. Les catégories aux plus hauts revenus parmi les allocataires des CAF (7 000 F et plus de revenus mensuels par unité de consommation) sont surtout des personnes vivant en couple, il n'a pas été possible pour des raisons d'effectifs de distinguer les personnes sans conjoint ni enfants des familles monoparentales.

Pour ce qui est des couples, les effectifs ont généralement été suffisants pour les distinguer suivant le nombre d'enfants. Les couples sans enfants étant toutefois peu nombreux, ils ont été regroupés avec les couples avec un seul enfant.

Figure 5
Nomenclature en 34 postes de répartition des allocataires
(sauf étudiants ou âgés de 65 ans et plus)
(par croisement des structures familiales, de la nature et du montant des ressources)

(*en italique : nom de la variable*, en caractères droits (N=), effectifs par catégorie sur 1000 allocataires)

	Isolé (e) :		Famille monoparentale:			Couple:			
Revenu :	Homme	Femme	1 enfant	2 enfts	3&+ efts	0 enft	1 enfant	2 enfts	3&+ efts
API	*X1* (N=19)								
AAH	*X2* (N=28)	*X3* (N=21)	*X4* (N=17)						

[157] On entend par seuil théorique l'effectif qui serait atteint si toutes les catégories étaient également représentées dans chaque lieu. L'effectif minimum d'allocataires par unité géographique étant fixé à 400, chaque catégorie de la nomenclature doit représenter au moins six allocataires sur quatre cents, autrement dit quinze pour mille.

RMI	*X5* (N=42)	*X6* (N=24)	*X7* (N=22)	*X8* (N=22)		
<3 000	*X9* (N=30)	*X10* (N=30)	*X11* (N=15)	*X12* (N=23)		
3 000 à <4 000	*X13* (N=16)	*X14* (N=14)	*X15* (N=18)	*X16* (N=14)	*X17* (N=17)	*X18* (N=19)
4 000 à <5 000	*X19* (N=27)		*X20* (N=19)	*X21* (N=23)	*X22* (N=24)	*X23* (N=29)
5 000 à <7 000	*X24* (N=22)	*X25* (N=19)	*X26* (N=26)	*X27* (N=35)	*X28* (N=64)	*X29* (N=45)
>=7 000	*X30* (N=23)			*X31* (N=46)	*X32* (N=104)	*X33* (N=39)
Rev. non déclaré	*X34* (N=62)					

Données CNAF fin 1997 – Exploitation IA – Effectifs : 8 213 000

Champ : Allocataires de France métropolitaine de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint.

Exemple de lecture : sur 1000 allocataires ni étudiants « au sens restreint » ni âgés de 65 ans et plus des CAF de métropole, 19 font partie de la catégorie X1 (percevant l'Allocation Parent Isolé).

En moyenne, **chaque allocataire correspond à trois personnes couvertes**. Rappelons qu'il a été décidé de choisir comme unité d'analyse non pas l'allocataire - pour les travaux basés sur le fichier des CAF -, ni le ménage - dans le cas des travaux à partir des enquêtes INSEE -, mais la personne. C'est pourquoi, dans le cas de la typologie territoriale basée sur les données des CAF, les effectifs d'allocataires ont été multipliés par le nombre précis de personnes couvertes par allocataire, afin de reconstituer l'ensemble de la population bénéficiant d'une ou plusieurs prestations CAF.

La population non couverte par les CAF n'a pas été écartée de l'analyse mais réintroduite à partir des premiers résultats du recensement de population sous la forme d'une estimation de sa proportion par lieu. Les premiers résultats du recensement de population de mars 1999, encore provisoires à la date de la construction de cette typologie, ont permis d'évaluer la part de la population non concernée par les prestations CAF dans chaque lieu, par différence entre le nombre de personnes couvertes par les allocataires CAF et la population sans double compte. La part des 65 ans et plus dans la population non couverte par les CAF a été estimée à partir du recensement de 1990, la répartition par âge n'étant pas encore disponible à partir du recensement de 1999.

Au final, la population de moins de 65 ans présente au recensement de 1999, après avoir écarté les personnes de 65 ans et plus et celles vivant dans un ménage étudiant au sens restreint, a été répartie dans une **nomenclature en trente-cinq positions**. L'une de ces positions est celle de la **population inconnue des CAF**. Les trente-quatre autres rubriques ventilent **la population couverte par les CAF, en distinguant toujours les niveaux de revenus du tableau précédant mais en détaillant plus ou moins les types de familles selon les effectifs concernés** (figure 6).

Figure 6

Nomenclature en 35 postes de répartition de la population analysée

[*en italique : nom de la variable*, en caractères droits (N=),

effectifs par catégorie sur 1000 personnes présentes et faisant partie de la population analysée]

	Isolé (e) :		Famille monoparentale:			Couple:			
	Homme	Femme	1 enfant	2 enfts	3&+ efts	0 enft	1 enfant	2 enfts	3&+ efts

<table>
<tr><td>API</td><td colspan="6">X1
(N=8)</td></tr>
<tr><td>AAH</td><td>X2
(N=5)</td><td>X3
(N=3)</td><td colspan="4">X4
(N=9)</td></tr>
<tr><td>RMI</td><td>X5
(N=7)</td><td>X6
(N=4)</td><td>X7
(N=9)</td><td colspan="3">X8
(N=14)</td></tr>
<tr><td><3 000</td><td>X9
(N=4)</td><td>X10
(N=5)</td><td>X11
(N=6)</td><td colspan="3">X12
(N=15)</td></tr>
<tr><td><4 000</td><td>X13
(N=2)</td><td>X14
(N=2)</td><td>X15
(N=8)</td><td>X16
(N=7)</td><td>X17
(N=10)</td><td>X18
(N=16)</td></tr>
<tr><td><5 000</td><td colspan="2">X19
(N=5)</td><td>X20
(N=9)</td><td>X21
(N=10)</td><td>X22
(N=17)</td><td>X23
(N=27)</td></tr>
<tr><td><7 000</td><td>X24
(N=3)</td><td>X25
(N=4)</td><td>X26
(N=12)</td><td>X27
(N=16)</td><td>X28
(N=42)</td><td>X29
(N=37)</td></tr>
<tr><td>>=7 000</td><td colspan="3">X30
(N=7)</td><td>X31
(N=22)</td><td>X32
(N=68)</td><td>X33
(N=33)</td></tr>
<tr><td>Non-déclaré</td><td colspan="6">X34
(N=39)</td></tr>
<tr><td>Inconnu CAF</td><td colspan="6">X35
(N=515)</td></tr>
</table>

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes.
Données CNAF fin 1997 -Données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Un découpage de la France en 5 000 lieux comptant au moins 400 allocataires

Les analyses et classifications portent sur 5 158 lieux, qui comptent **toujours un minimum de 400 allocataires CAF** de moins de 65 ans et non étudiants.

Ces 5 158 lieux sont :
- pour 55% d'entre eux, **soit des communes entières, soit des arrondissements pour Paris, Lyon et Marseille.** Ces lieux regroupent les deux tiers de la population analysée,
- pour 41% d'entre eux, des **regroupements de communes faisant partie d'un même canton**. Ces lieux hébergent 28% de la population analysée,
- pour 4% d'entre eux, des **regroupements de communes par arrondissements administratifs**. Ils rassemblent 4% de la population analysée.

Deux mille communes, même regroupées, n'atteignaient pas ce seuil de 400 allocataires. Elles ont été écartées de l'analyse, ainsi que celles ne comptant aucun allocataire CAF. Ce faisant on n'a perdu qu'1% de la population analysée (personnes de moins de 65 ans ne faisant pas partie d'un ménage d'étudiant au sens restreint).

On l'a vu dans la première partie, la Corse a dû être abandonnée de l'analyse territoriale. Ses allocataires faisaient bien partie du fichier national de la CNAF, mais à la suite d'une erreur, l'information sur la commune de résidence n'était pas disponible en décembre 1997. Les deux caisses d'Allocations Familiales de Corse représentent 0,5% des allocataires CAF de France métropolitaine et les deux départements corses comptent pour 1,3% de la population française (tous âges confondus) au recensement de 1999.

Les lieux analysés regroupent plus de 58 millions d'habitants au dernier recensement de population (mars 1999).

Chapitre 2

Une description des types de lieux définis par le profil familial, le montant et la nature des ressources des personnes couvertes par les CAF

Voici la méthode suivie : on a d'abord réalisé une analyse de correspondance sur un tableau donnant pour les 5 000 lieux la répartition de la population (hors 65 ans et plus, et hors étudiants au sens restreint, soit 49,5 millions de personnes) dans la nomenclature en 35 positions. La **première analyse** est **structurée par une très forte opposition entre les lieux qui comptent une grande part de personnes couvertes par la CAF mais dont les revenus n'ont pas été déclarés à leur caisse, et les autres personnes**. Pour aller au-delà de ce résultat, une typologie sur les premiers axes factoriels permet d'isoler deux types de lieux où la part des revenus non déclarés est élevée (les types X et Y).

On a fait une deuxième analyse sur les lieux n'appartenant pas aux deux types déjà isolés, en enchaînant par une nouvelle typologie. On obtient neuf grands types de lieux (les types A à I). Pour l'interprétation des différences entre classes, on a ajouté les deux classes isolées lors de la première typologie (types X et Y comptant une forte proportion de revenus non déclarés). Pour faciliter l'interprétation, les onze types ont été renommés selon un ordre plus logique.

La description des onze types permet une lecture synthétique des grands clivages territoriaux selon le niveau de vie et les structures familiales. La typologie est basée, rappelons-le, sur la répartition des habitants de moins de 65 ans et non « étudiants au sens restreint »[158] dans la nomenclature en 35 postes présentée plus haut. Pour rendre plus mémorisable les différences entre types, une première description est faite à partir de la répartition de la population analysée soit par type de famille (figure 7) soit par nature de revenu et niveau de vie (la figure 8 portant sur l'ensemble de la population analysée, qu'elle

[158] On a défini les « étudiants au sens restreint » comme étant les allocataires étudiants qui ne perçoivent qu'une prestation logement (ALS ou APL).

soit ou non couverte par une CAF, la figure 9 est restreinte à la population couverte par les CAF et dont les revenus sont connus).

Types A à D : différentes formes de pauvreté

Les trois premiers types (A, B et C) sont ceux où la population couverte par les CAF est la **plus pauvre**. Les **deux premiers types** atteignent des proportions maximales de personnes percevant l'un des trois **minima sociaux** versés par les CAF. Ces deux types se différencient par leur composition familiale au sein des populations connues par les CAF.

Le **type B** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* est caractérisé par la prédominance des **familles d'au moins trois enfants**, qu'il s'agisse de familles monoparentales ou de couples, alors que **le type A** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)* comprend, toujours parmi la population connue des CAF, **beaucoup de familles monoparentales, mais peu de couples avec deux ou trois enfants**.

Dans le troisième type, le **type C** *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, la part des personnes connues des CAF et vivant dans des ménages[159] ayant **moins de 3 000 F mensuels par unité de consommation, sans pour autant bénéficier d'un minimum social**, est particulièrement forte. Ce type compte, toujours au sein de la population bénéficiaire de prestations CAF, une forte proportion de **personnes « isolées », c'est-à-dire vivant sans conjoint ni enfants** (mais éventuellement chez d'autres personnes), et un fort déficit des couples avec enfants.

Ces trois premiers types ont en commun une proportion plus forte qu'en moyenne de population présente au recensement et couverte par les CAF, le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* étant celui comptant la plus forte proportion de population couverte (60% contre 49% en moyenne).

Dans le **type D** *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)*, comme dans les trois précédents, sont surreprésentées les populations percevant soit l'un des 3 **minima sociaux** soit aucun de ces minima et **moins de 3 000 F par mois par UC**, mais la population connue des CAF dans le type D *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)* n'est **pas aussi pauvre que celle des trois types précédents**. La répartition de la population bénéficiaire selon la composition familiale fait apparaître une surreprésentation des familles monoparentales.

[159] Parler de « ménage » dans le cas de la population couverte par la CAF est un raccourci pour désigner l'ensemble formé par un allocataire et ses ayants-droits éventuels. Comme on l'a précisé à la fin de la première partie de ce rapport, on est loin de la définition INSEE du ménage.

Figure 7
Répartition de la population de France
des différents types de commune selon leur structure familiale

en %

Type de commune	Population présente au recensement de 1999 et inconnue des CAF	Population couverte par une CAF et vivant dans un ménage composé de :									Total
		Personne isolée (sans conjoint ni enfant)		Famille monoparentale ayant :			Couple ayant :				
		Hom-me	Femme	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
A	45,7	4,2	3,8	3,8	3,4	2,6	3,0	6,1	14,5	12,8	100,0
B	40,4	2,9	2,3	3,0	2,8	3,0	2,6	6,1	15,7	21,2	100,0
C	44,9	7,2	7,5	3,3	2,7	1,9	3,5	5,5	12,7	10,9	100,0
D	47,4	3,7	3,1	3,5	3,1	2,1	2,3	5,7	15,8	13,2	100,0
E	48,6	2,8	2,7	2,8	2,7	1,7	2,3	6,1	18,0	12,4	100,0
F	63,0	1,4	1,2	1,4	1,4	0,9	1,5	4,7	15,1	9,3	100,0
G	51,3	1,2	1,1	1,3	1,4	1,1	1,6	5,4	18,7	16,8	100,0
H	56,4	1,2	1,0	1,3	1,4	0,9	1,3	5,1	19,0	12,4	100,0
I	53,3	1,2	1,1	1,2	1,5	0,9	1,0	4,5	21,0	14,3	100,0
X	53,9	2,5	2,0	2,6	2,4	1,4	1,5	4,9	16,8	12,0	100,0
Y	51,2	2,5	2,2	2,3	2,2	1,5	1,9	5,3	17,4	13,5	100,0
France	51,2	2,5	2,2	2,3	2,2	1,5	1,9	5,3	17,4	13,5	100,0

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint
Données CNAF fin 1997 -Données INSEE recensement population 1990 et 1999 (estimations) – Exploitation IA

Exemple de lecture : Pour 100 habitants des communes de type A, 45,7% sont des personnes présentes au Recensement mais inconnue des CAF, 4,2% sont des hommes allocataires des CAF sans conjoint ni enfant à charge, 3,8% sont des personnes vivant dans un ménage couvert par la CAF et composé d'une famille monoparentale avec un enfant.

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Figure 8
Répartition de la population de France
des différents types de commune selon la nature et le niveau de revenu

en %

Type de commune	Population présente au recensement de 1999 et inconnue des CAF	Population couverte par une CAF, bénéficiaire du Minimum social suivant :			Population couverte par une CAF, non bénéficiaire de minimum social et ayant un revenu mensuel par unité de consommation (en F) de :						Total
		API	AAH	RMI	Moins de 3 000	3 000 à moins 4 000	4 000 à moins 5 000	5 000 à moins 7 000	7 000 et plus	Revenu non déclaré	
A	45,7	1,7	2,7	6,8	4,8	6,7	8,2	10,9	10,9	1,5	100,0
B	40,4	1,8	2,5	7,3	4,4	8,6	11,4	13,0	9,0	1,4	100,0
C	44,9	1,2	2,2	5,7	9,7	6,1	6,9	9,5	11,8	2,0	100,0
D	47,4	1,1	1,9	5,9	4,3	6,0	7,9	11,2	8,8	5,5	100,0
E	48,6	0,9	2,4	3,2	3,0	5,0	7,7	13,1	14,3	1,8	100,0
F	63,0	0,5	1,7	2,4	2,3	3,7	5,7	9,9	9,4	1,5	100,0
G	51,3	0,5	1,6	2,0	2,0	4,4	8,2	14,8	13,8	1,4	100,0
H	56,4	0,4	1,4	1,6	1,7	3,1	5,9	12,4	15,5	1,6	100,0
I	53,3	0,3	1,1	1,2	1,4	2,1	4,3	10,8	22,2	3,3	100,0
X	53,9	0,5	1,1	3,2	2,4	3,7	5,8	9,9	11,5	7,9	100,0
Y	56,0	0,3	0,7	1,5	1,3	1,9	3,3	7,2	11,7	16,3	100,0
France	51,2	0,8	1,8	3,5	3,1	4,5	6,8	11,4	13,1	3,9	100,0

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes.
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population de 1999 (estimations) – Exploitation IA

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Types E et F : deux types intermédiaires

Les **types E et F** sont **intermédiaires** entre les types plus pauvres et les plus fortunés. La répartition de la population du **type E** *(« Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne »)* est assez **proche** de celle observée en **moyenne** dans l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse), tant pour les tranches de revenus que pour les structures familiales. **Le type F** *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)* est celui où **la part de la population couverte par une CAF est la plus faible** (37% contre 49% pour l'ensemble du territoire métropolitain hors la Corse). Si on ne tient compte que de la population couverte par une prestation CAF et dont les revenus sont déclarés, le niveau de vie est assez proche de celui enregistré pour l'ensemble de la métropole

hors Corse. Dans ces deux types intermédiaires, on rencontre une forte proportion de population couverte par les CAF faisant partie de ménages composés d'un **couple et de deux enfants**.

Figure 9
Répartition de la population couverte par les CAF
des différents types de commune selon la nature et le niveau de revenu
(pour ceux dont les revenus sont déclarés)

En °/°

Type de commune	Population CAF bénéficiaire du minimum social suivant:			Population CAF non bénéficiaire de minimum social et ayant un revenu mensuel par unité de consommation (en F) de:					Total
	API	RMI	AAH	Moins de 3 000	3 000 à moins 4 000	4 000 à moins 5 000	5 000 à moins 7 000	7 000 et plus	
A	3,3	5,2	12,9	9,0	12,7	15,5	20,7	20,6	100,0
B	3,0	4,4	12,6	7,6	14,8	19,7	22,4	15,5	100,0
C	2,3	4,2	10,7	18,3	11,5	13,0	17,9	22,2	100,0
D	2,3	4,0	12,5	9,2	12,8	16,7	23,8	18,7	100,0
E	1,8	4,8	6,5	6,1	10,0	15,5	26,4	28,9	100,0
F	1,4	4,8	6,9	6,3	10,4	15,9	27,8	26,4	100,0
G	1,1	3,4	4,2	4,3	9,2	17,3	31,3	29,2	100,0
H	0,9	3,4	3,9	4,0	7,4	14,0	29,5	36,8	100,0
I	0,7	2,4	2,7	3,3	4,8	9,8	24,9	51,2	100,0
X	1,4	3,0	8,5	6,2	9,7	15,1	26,0	30,2	100,0
Y	1,0	2,4	5,6	4,5	6,9	11,9	25,8	42,0	100,0
France	1,8	3,9	7,8	6,9	10,1	15,1	25,3	29,3	100,0

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, vivant dans un foyer couvert par une CAF et ayant déclaré ses ressources (soit 22 275 435 personnes)
Données CNAF fin 1997 – Exploitation IA

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Types G, H, I : les plus aisés

Les **trois types suivants (G, H et I)** ont une population bénéficiaire des CAF **au niveau de vie plus élevé** que ce qu'on observe sur l'ensemble de la France. Le **type G** *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)* vient au premier rang pour la part de la population CAF disposant **de 5 000 à moins de 7 000 Francs** mensuels par unité de consommation. Sont surreprésentés dans cette population les **couples de deux enfants et plus**

encore les couples de trois enfants. Seul le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* (nettement plus pauvre et qui, lui, héberge une forte proportion de familles d'au moins trois enfants, tant en couple qu'en familles monoparentales) compte encore plus de population des CAF vivant dans des couples d'au moins trois enfants. La population du **type H** *(« Type où les revenus sont élevés »)* atteint le **deuxième rang pour la part de la population connue des CAF vivant dans les ménages les plus fortunés** (ayant au moins 7 000 Francs par unité de consommation et par mois). Quant au **type I** *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)*, c'est celui où on trouve, et de loin, **la plus forte proportion de population connue des CAF et disposant d'un niveau de vie au moins égal à 7 000 Francs mensuels par UC**. C'est aussi le type qui atteint dans cette population la plus forte part de familles composées d'un **couple et deux enfants**.

Types X et Y : deux types où les revenus sont moins souvent déclarés

Les deux derniers types sont ceux comptant nettement plus qu'en moyenne **d'allocataires CAF n'ayant pas déclaré leur revenu**. On peut supposer que les personnes ne prenant pas la peine de renvoyer leur déclaration de ressources sont essentiellement des personnes qui sont convaincues de ne pas pouvoir bénéficier de prestations plafonnées selon le niveau de vie. Les taux de non-déclaration de revenus sont particulièrement élevés pour le dernier type, le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »).*

Le premier de ces deux types, le **type X** *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)*, a, pour ce qui est de la population dont les revenus sont connus par les CAF, un **niveau de vie moyen**. La **composition familiale** de la population couverte par les CAF est également **proche de la moyenne**. Le deuxième, le **type Y** *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)*, compte une **population nettement plus riche qu'en moyenne si on se restreint aux personnes couvertes par les CAF et dont les revenus sont connus de cette institution**. Seul le type I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)* a une population couverte par les CAF au niveau de vie encore plus élevé. Le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)* a un autre point commun que la richesse avec le type I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)*, c'est la forte proportion de population couverte par les CAF et vivant dans des **couples ayant deux enfants**.

Pour aller un peu plus loin dans la description des types, et se rapprocher de l'information telle qu'elle a été analysée au moment du travail statistique de constitution de la typologie, on décrit ici les types selon les catégories précises qui y sont surreprésentées dans la nomenclature en 35 postes qui a servi de base à la typologie. On présente également dans cette sous-partie la part que chaque type occupe dans l'ensemble de la population analysée (soit 49,6 millions d'habitants). Cette part varie entre 6% et 13% selon les types.

Le type A *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)* : surreprésentation forte de la population vivant de l'API, du RMI ou de l'AAH et des familles à revenus faibles ou moyens *(10% de la population analysée)*

Ce type est au premier ou deuxième rang pour la part de sa population vivant dans des ménages bénéficiaires de minima sociaux versés par les CAF (API, RMI, AAH), les forts taux de bénéficiaires d'AAH ou de RMI concernent aussi bien les isolés, les familles monoparentales que les couples. Des familles monoparentales ou des couples ne percevant pas de minima sociaux versés par les CAF mais dont les ressources sont toutefois très faibles ou faibles (en tout cas inférieures à 4 000 F par mois et par unité de consommation) sont aussi surreprésentés dans ce type.

La couverture de la population par une prestation CAF est plus répandue que dans l'ensemble du territoire, puisque 54,3% de la population analysée vivant dans ces communes bénéficie d'au moins une prestation CAF contre 48,5% en moyenne.

Figure 10
Catégories de populations surreprésentées
dans le type A *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)*

Nom de la caté-gorie **(*)**	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X1	- Percevant l'API	1,7 % vs 0,8 %	2ème
X2	- Isolé homme percevant l'AAH	0,7% vs 0,5%	1er ex æquo
X3	- Isolée femme percevant l'AAH	0,5% vs 0,3%	1er ex æquo
X4	- Famille monoparentale ou couple percevant l'AAH	1,5% vs 0,9%	2ème ex æquo
X5	- Isolé homme percevant le RMI	1,3% vs 0,7%	2ème ex æquo
X6	- Isolée femme percevant le RMI	0,7% vs 0,4%	2ème ex æquo
X7	- Famille monoparentale percevant le RMI	2,0% vs 0,9%	1er
X8	- Avec couple et percevant le RMI	2,8% vs 1,4%	2ème
X11	- Famille monoparentale ayant moins de 3 000 F/UC	1,1% vs 0,6%	1er
X12	- Couple ayant moins de 3 000 F/UC	2,3% vs 1,5%	2ème
X15	- Fam. monoparentale ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	1,4% vs 0,8%	1er
X16	- Couple 0 ou 1 enfant ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	1,4% vs 0,8%	1er ex æquo
X18	- Couple 3 enfants et + ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	2,2% vs 1,6%	2ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA
(*) Le principe de construction de ces catégories, ainsi que leur nom, sont présentés à la figure 5.
Exemple de lecture : Dans le type A, 1,7% de la population vit dans un ménage percevant l'API. Dans l'ensemble de la France, seulement 0,8% de la population vit dans un ménage percevant l'API. Le type A vient au deuxième rang des 11 types analysés pour la part de la population vivant dans un tel ménage.

Le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* : surreprésentation forte de la population vivant de l'API, du RMI ou de l'AAH et des couples à revenus faibles ou moyens *(7% de la population analysée)*

Ce type est proche du type A *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)* précédent pour sa surreprésentation des catégories de populations faisant partie de ménages bénéficiaires de minima sociaux. Une nuance avec le type A est qu'ici la surreprésentation concerne encore plus des couples : le type B vient au premier rang pour la part des ménages

comprenant un couple et ayant le RMI, pour la part des ménages comprenant un couple et vivant sans minimum social versé par la CAF mais avec moins de 3 000 F par mois et par unité de consommation, pour la part des ménages comprenant un couple et soit deux enfants, soit trois enfants et plus et disposant de 3 000 F à moins de 4 000 F par mois et par unité de consommation, pour la part des ménages comprenant un couple et soit deux enfants, soit trois enfants et plus et disposant de 4 000 F à moins de 5 000 F par mois et par unité de consommation. C'est dans ce type que la couverture de la population par une prestation CAF est la plus forte: 60% de la population (de moins de 65 ans et non étudiante au sens défini plus haut) vivant dans ces communes bénéficie d'au moins une prestation CAF contre 49% en moyenne.

Figure 11
Catégories de populations surreprésentées
dans le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X1	- Percevant l'API	1,8% vs 0,8%	1er
X4	- Famille monoparentale ou couple percevant l'AAH	1,6% vs 0,9%	1er
X6	- Isolée femme percevant le RMI	0,7% vs 0,4%	2ème ex æquo
X7	- Famille monoparentale percevant le RMI	1,9% vs 0,9%	2ème
X8	- Avec couple et percevant le RMI	3,6% vs 1,4%	1er
X11	- Famille monoparentale ayant moins de 3 000 F/UC	1,0% vs 0,6%	2ème
X12	- Couple ayant moins de 3 000 F/UC	2,3% vs 1,5%	2ème
X15	- Famille monoparentale ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	1,2% vs 0,8%	2ème
X16	- Couple 0 ou 1 enfant ayant de 3 000 à moins de 4 000 F/UC	1,1% vs 0,8%	1er ex æquo
X17	- Couple 2 enfants ayant de 3 000 à moins de 4 000 F/UC	1,6% vs 1,0%	1er
X18	- Couple 3 enfants et +, ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	4,2% vs 1,6%	1er
X20	- Famille monoparentale, ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	1,3% vs 0,9%	1er ex æquo
X21	- Couple 0 ou 1 enfant, ayant de 4 000 à moins de 5 000 F/UC	1,6% vs 1,0%	1er
X22	- Couple 2 enfants, ayant de 4 000 à moins de 5 000 F/UC	2,5% vs 1,7%	1er
X23	- Couple 3 enfants et +, ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	5,8% vs 2,7%	1er

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type C *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)* : surreprésentation forte des isolés, et surtout de ceux ayant des revenus faibles mais pas de minima sociaux *(6% de la population analysée)*

Ce type se caractérise avant tout par le poids nettement plus élevé des isolés, tant hommes que femmes, ne percevant pas de minimum social versé par la CAF mais disposant de moins de 3 000 F par unité de consommation et par mois. L'écart à la moyenne est très marqué pour ces deux catégories d'isolés pauvres mais hors minima sociaux CAF.

D'autres catégories d'isolées sont surreprésentées, hommes ou femmes selon les cas, leur revenu étant soit l'API, soit l'AAH, soit le RMI, soit des revenus assez faibles (de 3 000 à moins de 4 000 F), soit un peu plus élevé, sans aller jusqu'aux revenus supérieurs à la médiane (au moins 7 000 F par mois et par UC).

Dans ce type, la couverture de la population par une CAF (toujours hors étudiants et personnes de 65 ans et plus) est forte, 55% contre 49% en moyenne.

Figure 12
Catégories de populations surreprésentées
dans le type C *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X2	- Percevant l'API	1,2% vs 0,8%	3ème
X3	- Isolée femme percevant l'AAH	0,5% vs 0,3%	1er ex æquo
X5	- Isolé homme percevant le RMI	1,4% vs 0,7%	1er
X6	- Isolée femme percevant le RMI	0,8% vs 0,4%	1er
X8	- Couple percevant le RMI	2,2% vs 1,4%	4ème
X9	- Isolé homme ayant moins de 3 000 F/UC	3,1% vs 0,4%	1er
X10	- Isolée femme ayant moins de 3 000 F/UC	3,8% vs 0,5%	1er
X13	- Isolé homme ayant de 3 000 à moins de 4 000 F/UC	0,8 % vs 0,2%	1er
X14	- Isolée femme ayant de 3 000 à moins de 4 000 F/UC	0,9 % vs 0,2%	1er
X19	- Isolé homme ou femme ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	1,2% vs 0,5%	1er
X24	- Isolé homme ayant de 5 000 à moins de 7 000 F/UC	0,6% vs 0,3%	1er
X25	- Isolée femme ayant de 5 000 à moins de 7 000 F/UC	0,8% vs 0,4%	1er
X30	- Isolé ou fam. monoparentale ayant 7 000 F et plus /UC	1,0% vs 0,7%	1er ex æquo

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type D *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)* : surreprésentation des bénéficiaires du RMI, des familles monoparentales ou en couple à revenus faibles ou assez faibles, mais sans atteindre la proportion de pauvres des types précédents *(7% de la population analysée)*

Ce type est un peu plus pauvre que la moyenne, mais sans atteindre le premier rang en pourcentages pour les catégories de populations les plus pauvres (bénéficiaires de minima sociaux ou de revenus inférieurs à 3 000 ou 4 000 F).

Il atteint le premier rang pour les isolés (hommes ou femmes) ayant de 4 000 à moins de 5 000 F/UC et pour les personnes vivant dans des familles monoparentales ayant de 4 000 à moins de 5 000 F par mois et par unité de consommation ou pour les familles monoparentales dont les revenus sont juste supérieurs.

Dans ce type, la couverture de la population (toujours hors étudiants et personnes de 65 ans et plus) est un peu plus élevée qu'en moyenne, 53% contre 49% en moyenne.

Figure 13
Catégories de populations surreprésentées
dans le type D *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X5	- Isolé homme percevant le RMI	1,3% vs 0,7%	2ème ex æquo
X6	- Isolée femme percevant le RMI	0,7% vs 0,4%	2ème ex-æquo
X7	- Famille monoparentale percevant le RMI	1,6% vs 0,9%	3ème
X8	- Couple percevant le RMI	2,3% vs 0,4%	3er
X11	- Famille monoparentale ayant moins de 3 000 F/UC	1,0% vs 0,6%	2ème ex-æquo
X12	- Couple ayant moins de 3 000 F/UC	2,2% vs 1,5%	3ème
X18	- Couple 3 enfants ou plus ayant de 3 000 à < 4 000 F/UC	2,1% vs 1,6%	3ème
X19	- Isolé homme ou femme ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	1,2% vs 0,5%	1er
X20	- Famille monoparentale ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	1,3% vs 0,9%	1er ex-æquo
X26	- Famille monoparentale ayant de 5 000 à < 7 000 F/UC	1,7% vs 1,2%	1er
X34	- Allocataires CAF aux revenus non déclarés	5,5% vs 3,9%	3ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type E *(« Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne »)* : un type moyen, avec une surreprésentation tant d'allocataires de l'AAH que de couples à revenus assez élevés *(10% de la population analysée)*

Le type E dans l'ensemble n'est pas très éloigné des proportions moyennes obtenues pour l'ensemble de la population analysée. C'est un des types intermédiaires entre les types riches et les types pauvres. Les catégories surreprésentées dans ce type sont très hétérogènes, puisqu'il s'agit à la fois de personnes vivant dans les trois catégories de ménages bénéficiaires de l'AAH pris en compte dans cette analyse, et de personnes vivant dans des ménages comprenant des couples ayant moins de trois enfants et étant assez aisés. Même si les premiers rangs sont atteints dans ce groupe pour trois des trente-cinq catégories de populations distinguées ici, les écarts à la moyenne ne sont pas très prononcés.

Figure 14

Catégories de populations surreprésentées
dans le type E *(« Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X2	- Isolé homme percevant l'AAH	0,7% vs 0,5%	1er ex æquo
X3	- Isolée femme percevant l'AAH	0,5% vs 0,3%	1er ex æquo
X4	- Famille monoparentale ou couple percevant l'AAH	1,2% vs 0,9%	3ème
X27	- Couple 0 ou 1 enfant ayant de 5 000 à < 7 000 F/UC	2,1% vs 1,6%	1er
X28	- Couple 2 enfants ayant de 5 000 à moins de 7 000 F/UC	5,0% vs 4,2%	3ème
X32	- Couple 2 enfants ayant 7 000 F/UC et plus	7,7% vs 6,8%	3ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes

Le type F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)* : un type moyen, avec une surreprésentation de la population non couverte par les CAF *(8% de la population analysée)*

La principale caractéristique du type F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)*, au niveau des trente-cinq catégories prises en compte dans l'analyse, est la forte proportion de la population de moins de 65 ans non étudiante (au sens restreint) qui est présente au recensement de population de 1999 mais inconnue des CAF dans les fichiers de décembre 1997. C'est de loin le type qui connaît le plus fort taux de non-couverture de sa population par la CAF, avec 63% de la population inconnue des CAF contre 51% en moyenne et 56% au plus dans les 10 autres types. Toutes les autres catégories sont sous-représentées dans ce type, à l'exception des personnes faisant partie de couples avec deux enfants disposant soit de 3 000 à moins de 4 000 F/UC soit de 4 000 à moins de 5 000 Francs par mois et par unité de consommation. Ces deux catégories sont légèrement surreprésentées dans le type F.

Figure 15
Catégories de populations surreprésentées
dans le type F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X17	- Couple 2 enfants ayant de 3 000 à moins de 4 000 F/UC	1,2% vs 1,0%	3ème ex æquo
X22	- Couple 2 enfants ayant de 4 000 à moins de 5 000 F/UC	2,0% vs 1,7%	3ème ex æquo
X35	- Population de moins de 65 ans inconnue des CAF	63,0% vs 51,5%	1er

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type G *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)* : un type assez riche, surreprésentation des couples ayant de 5 000 à moins de 7 000 F par mois *(11% de la population analysée)*

Le type G *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)* a plusieurs catégories surreprésentées, qui sont toutes des personnes vivant dans des ménages avec des couples ayant au moins deux enfants. Les deux catégories dont le poids est nettement plus élevé que la moyenne sont dans la tranche de revenus assez élevée pour l'ensemble des allocataires des CAF, puisqu'il s'agit de celle des 5 000 à moins de 7 000 Francs.

Figure 16
Catégories de populations surreprésentées dans le type G
(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X22	- Couple 2 enfants ayant de 4 000 à moins de 5 000 F/UC	2,3% vs 1,7%	2ème
X23	- Couple 3 enfants et + ayant de 4 000 à < 5 000 F/UC	4,0% vs 2,7%	2ème
X28	- Couple 2 enfants ayant de 5 000 à moins de 7 000 F/UC	6,0% vs 4,2%	1er
X29	- Couple 3 enfants et + ayant de 5 000 à < 7 000 F/UC	5,9% vs 3,7%	1er
X32	- Couple 2 enfants ayant 7 000 F/UC et plus	7,4% vs 6,8%	4ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* : un type assez riche, surreprésentation de couples assez aisés et de personnes non couvertes par la CAF *(13% de la population analysée)*

Les personnes surreprésentées dans le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* font partie de ménages comprenant un couple, au niveau de vie assez élevé, voire nettement élevé, sans atteindre pour autant le premier rang pour aucune de ces catégories. Le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* vient au deuxième rang pour la proportion de personnes ne percevant dans leur ménage aucune prestation des CAF (56% vs 51% en moyenne).

Figure 17
Catégories de populations surreprésentées
dans le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X28	- Couple 2 enfants ayant de 5 000 à < 7 000 F/UC	5,5% vs 4,2%	2ème
X31	- Couple 0 ou 1 enfant ayant 7 000 F/UC et plus	2,5% vs 2,2%	2ème
X32	- Couple 2 enfants ayant 7 000 F/UC et plus	8,9% vs 6,8%	2ème
X35	- Population de moins de 65 ans inconnue des CAF	56,4% vs 51,5%	2ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)* : le type qui compte le plus de bénéficiaires des CAF au niveau de vie élevé *(9% de la population analysée)*

Les trois catégories dont le poids est nettement plus élevé dans ce type que dans tous les autres types de lieux sont celles des couples ayant le plus haut niveau de vie parmi les personnes couvertes par la CAF (soit au moins 7 000 F par unité de consommation et par mois). Les couples avec deux enfants, ou ceux ayant au moins trois enfants, sont particulièrement concentrés dans ces lieux.

Figure 18
Catégories de populations surreprésentées dans le type I
(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X31	- Couple 0 ou 1 enfant ayant 7 000 F/UC et plus	2,6% vs 2,2%	1er
X32	- Couple 2 enfants ayant 7 000 F/UC et plus	12,3% vs 6,8%	1er
X32	- Couple 3 enfants et + ayant 7 000 F/UC et plus	6,6% vs 3,3%	1er

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type X *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)* : plus d'allocataires des CAF aux revenus non déclarés et des personnes hors couples aux revenus élevés *(11% de la population analysée)*

Le type X *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)* vient au deuxième rang pour la part des personnes vivant dans un ménage allocataire d'une CAF mais n'ayant pas déclaré ses revenus à sa Caisse (8% contre 4% en moyenne). Deux autres catégories sont surreprésentées dans ce type de lieu, qui ont en commun d'être des personnes relativement aisées et ne vivant pas en couple : familles monoparentales ayant de 5 000 à moins de 7 000 F par mois et par UC, isolés ou familles monoparentales ayant au moins 7 000 F par mois et par UC. Il est probable qu'il s'agit précisément de familles monoparentales percevant l'allocation de soutien familial, qui est versée sans condition de ressources aux parents isolés dont le parent non gardien ne verse pas de pension alimentaire.

Figure 19
Catégories de populations surreprésentées dans le type X
(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X26	- Famille monoparentale de 5 000 à moins de 7 000 F/UC	1,6 % vs 1,2 %	2ème
X30	- Isolé ou famille monoparentale ayant 7 000 F et + /UC	1,3 % vs 0,9 %	1er ex-æquo
X34	- Allocataires CAF aux revenus non déclarés	7,9 % vs 3,9 %	2ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)* : nettement plus d'allocataires des CAF aux revenus non déclarés qu'en moyenne *(8% de la population analysée)*

Le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)* a une proportion quatre fois plus forte qu'en moyenne de personnes vivant dans des ménages allocataires des CAF mais qui n'ont pas déclaré leurs ressources (16% contre 4%). Les autres catégories surreprésentées dans ce type Y sont les couples ayant des revenus élevés et au moins trois enfants, et la population non couverte par une CAF (avec 5% de plus de cette population dans ce type que dans la moyenne française).

Figure 20
Catégories de populations surreprésentées
dans le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)*

Nom de la caté-gorie	*Personnes vivant dans un ménage :*	*% de cette cat. dans le type par rapport à la moyenne*	*Rang de ce type parmi les onze types*
X33	- Couples de 3 enfants et + ayant 7 000 F et plus /UC	3,7% vs 3,3%	2ème
X34	- Allocataires CAF aux revenus non déclarés	16,3% vs 3,9%	1er
X35	- Population de moins de 65 ans inconnue des CAF	56,0% vs 51,5%	3ème

Champ : population de France métropolitaine (hors Corse) de moins de 65 ans, hors étudiants au sens restreint, soit 49 587 863 personnes
Données CNAF fin 1997 - données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Chapitre 3

Les caractéristiques au recensement de la population des types de lieux définis par le profil familial et les revenus des allocataires des CAF

La description des types de lieux qui est faite au chapitre précédente est basée sur les informations internes aux données des CAF. Jusqu'à présent, le recensement de la population n'a été mobilisé que pour estimer la part de population non couverte par les CAF dans chacun des lieux analysés. Une fois les communes réparties selon leur place dans la typologie basée sur le profil familial et les revenus du public des CAF, il est possible d'étudier les caractéristiques de ces lieux au recensement de la population, en tenant compte de l'ensemble des habitants des communes, qu'ils soient ou non couverts par une CAF. Ce chapitre est consacré à cette confrontation.

L'intérêt de l'exercice est double :
- Il permet de vérifier si les caractéristiques des lieux observées au sein de la population des CAF se retrouvent pour l'ensemble de la population. Ceci ne peut être réalisé que pour l'information sur les structures familiales, l'autre grand type d'information figurant dans le fichier des CAF n'existant pas au recensement (nature et montant des revenus).
- Il donne l'occasion de tester la pertinence de cet outil de différenciation sociale du territoire, en observant que les types construits en tenant compte du profil de la population couverte par les CAF se distinguent aussi sur d'autres critères ne figurant pas dans le fichier des CAF (type d'habitat par exemple, ou niveau d'urbanisation).

A l'heure où ce travail a été réalisé, les résultats du recensement de population de 1999 n'étaient pas disponibles (à l'exception de l'estimation de la population sans double compte). Ce sont donc le plus souvent les résultats du recensement de population de 1990 qui ont été mobilisés. On peut regretter que sept années séparent ce recensement de la date de référence du fichier des CAF utilisé. Toutefois, on peut supposer que les écarts entre les territoires, dans leurs grandes tendances, ont peu évolué à ce niveau d'agrégation. Rappelons que la France est découpée en onze grands types de lieux. C'est la Base Communale Externe (BCE), une base de données regroupant des informations sur les trente-six mille communes françaises, constituée dans le cadre des travaux des groupes PERSPICAF, sur l'initiative de la CNAF, qui a été utilisée pour apparier les données issues de la typologie avec celles issues du recensement de la population.

Convergence dans les structures familiales selon le type de communes entre le recensement et les données des CAF

Une première série de tableaux issus du recensement de la population permet de vérifier que **les caractéristiques des structures familiales de chaque lieu de la population couverte par les CAF se retrouvent quand on prend en compte l'ensemble des ménages présents au recensement**. La figure 21 donne la répartition des « ménages ordinaires » (c'est-à-dire des ménages vivant dans des logements qui ne font pas partie d'une collectivité telle qu'un internat, un hôpital, une caserne, un foyer de jeune travailleur) au recensement de la population de 1990 par forme de ménage selon le type de lieu. La figure 22 répartit les familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, toujours au recensement de la population de 1990, en huit catégories de familles.

Figure 21
Répartition des ménages ordinaires au recensement de population de 1990
par type de ménage selon le type de commune

en %

Type de commune	Ménage d'une seule personne : Homme	Ménage d'une seule personne : Femme	Autre ménage sans famille	Famille : Mono-parentale	Famille : Couple (avec ou sans enfants)	Total
Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparenta.	11,2	21,4	2,1	8,8	56,5	100,0
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	8,7	15,8	1,7	8,8	65,0	100,0
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés	14,7	24,6	3,6	8,0	49,0	100,0
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales	11,6	19,7	2,6	8,8	57,4	100,0
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne	9,8	18,7	1,7	7,6	62,2	100,0
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants	9,6	14,2	2,1	5,9	68,1	100,0
Type G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses	7,8	13,1	1,5	5,8	71,9	100,0
Type H : Type où les revenus sont élevés	8,0	12,3	1,5	5,6	72,5	100,0
Type I : Type à revenus les plus élevés, couples 2 enfants	6,9	11,7	1,3	5,8	74,2	100,0
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	13,1	20,6	2,8	7,6	55,9	100,0
Type Y : Rev.non déclarés et revenus élevés, couples 2 enfts	9,9	16,4	1,9	7,0	64,7	100,0

France	10,1	17,1	2,0	7,2	63,6	100,0

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine (hors Corse), tous âges confondus, soit 21 448 408 ménages
Sources : Données CNAF fin 1997 et estimation INSEE recensement de la population de 1999 pour la création de la typologie - Données INSEE recensement 1990 pour le type de ménage – Exploitation IA

Figure 22
Répartition des familles ayant au moins un enfant
de moins de 25 ans au recensement de 1990
par nombre d'enfants selon le type de commune

en %

Type de commune	Famille monoparentale avec :				Famille comprenant un couple et :				Total
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 et + enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 et + enfants	
A	11,5	5,6	1,8	0,9	33,8	29,3	11,3	5,8	100,0
B	8,0	4,3	1,9	1,2	30,7	28,1	15,3	10,5	100,0
C	12,4	5,7	1,7	0,8	34,2	29,0	10,8	5,4	100,0
D	11,0	5,1	1,5	0,7	33,8	30,4	11,5	5,9	100,0
E	8,7	4,4	1,4	0,5	34,1	33,5	12,7	4,8	100,0
F	5,5	2,6	0,8	0,3	36,1	36,2	13,9	4,6	100,0
G	4,5	2,3	0,9	0,4	31,2	34,8	18,8	7,0	100,0
H	4,7	2,4	0,8	0,3	34,3	37,2	15,5	4,8	100,0
I	4,6	2,7	0,8	0,3	31,9	39,2	16,1	4,4	100,0
X	10,0	4,5	1,2	0,5	34,3	32,7	11,8	4,9	100,0
Y	7,7	3,7	0,9	0,3	34,5	36,5	12,4	4,1	100,0
France	7,7	3,8	1,2	0,5	33,5	33,8	13,9	5,6	100,0

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine (hors Corse) ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, soit 8 870 332 familles
Sources : Données CNAF fin 1997 et estimation INSEE recensement de la population de 1999 pour la création de la typologie - Données INSEE recensement 1990 pour le type de famille – Exploitation IA

Le **type C** *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, un type pauvre qui compte beaucoup d'isolés (sans conjoint ni enfant) dans la population des CAF, est aussi le type qui compte **la plus forte proportion d'isolés au recensement de 1990**, avec 39% des ménages résidant dans une commune de ce type qui sont des isolées contre 27% des ménages dans l'ensemble de la France (hors Corse). Rappelons que la définition des isolés n'est pas la même dans les deux sources. Au recensement de la population, une personne isolée est une personne qui vit seule dans une résidence principale. Pour les CAF, un isolé est un allocataire n'ayant ni enfant à charge ni conjoint. Il peut s'agir d'une personne hébergée, par exemple chez ses parents.

Dans **le type pauvre A** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)*, qui compte la plus forte proportion de la population vivant dans une famille monoparentale bénéficiaire d'une prestation CAF, les ménages composés d'une **famille monoparentale** sont également surreprésentés au recensement de 1990. Toujours dans cette dernière source, **la proportion de familles monoparentales est maximale et de même niveau que dans le type A dans** deux autres types pauvres, **le type D** *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)*, **et C** *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, qui comptent eux

aussi une proportion plus élevée que la moyenne de la population vivant dans des familles monoparentales couvertes par la CAF en 1997.

Le recensement confirme la forte présence de **familles d'au moins trois enfants** dans le type pauvre qui compte le plus de population faisant partie de ménages (couples comme familles monoparentales) de trois enfants et plus et couverts par la CAF, le **type B** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »).* **Le type G** *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »),* qui venait au deuxième rang pour la part de la population couverte par une prestation CAF en 1997 vivant dans des couples d'au moins trois enfants, est **à égalité avec le type B** pour la part des familles composées d'un **couple d'au moins trois enfants** au recensement de 1990. Une nuance apparaît entre ces deux types, le type le plus pauvre des deux, le type B, a une surreprésentation au recensement de 1990 des familles avec enfants composées de couples d'au moins quatre enfants, alors que le type G, plus aisé, est au premier rang pour les couples de trois enfants précisément. Dans les données du recensement de 1990 comme dans les données CAF de 1997, les familles nombreuses surreprésentées dans le type B sont tant des familles monoparentales que des couples, alors que dans le type G, plus aisé, la surreprésentation concerne les couples mais ne s'observe pas pour les familles monoparentales.

On retrouve au recensement de 1990 la surreprésentation des **familles composées d'un couple avec deux enfants dans le type I** *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »),* le plus riche pour ce qui est de la population couverte par les CAF et ayant déclaré ses revenus, et qui dans les données CAF de 1997 est celui où la plus forte part de population bénéficiaire d'une prestation CAF vit dans un ménage de deux enfants.

Des **divergences** entre le recensement de 1990 et le fichier des CAF apparaissent pour le **type X** *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »).* **Au recensement**, ce type compte beaucoup de ménages ne comportant qu'une personne, aussi bien **des hommes seuls** que des **femmes seules**. Ce trait singulier ne se retrouve pas au niveau des données de 1997 qui tiennent compte de la population non couverte par une CAF et de la population des allocataires des CAF, par structure familiale. On peut en déduire que **les isolés de ce type sont moins que dans les autres types des allocataires des CAF**, sans doute parce qu'ils dépassent les plafonds ouvrant droit à une aide au logement ou à un minimum social.

Types riches et pauvres s'opposent par leur degré d'urbanisation

Ces types, créés selon des critères de revenus et de structure familiale, **s'opposent fortement entre eux par leur niveau d'urbanisation**. La figure 23 précise quel est l'effectif moyen des habitants par commune de chaque type au recensement de population de 1999 (population sans double compte), ainsi que la répartition de la population analysée dans chaque type par catégorie de lieux analysés (commune entière, canton ou quartier). La figure 24 répartit la population analysée de chaque type selon le nombre d'habitants de la commune au recensement de 1999. La figure 25 répartit la population analysée de chaque type selon la taille de l'unité urbaine, ce n'est donc plus le nombre d'habitants de la commune qui est pris en compte mais celui de l'agglomération dont chaque commune fait éventuellement partie. Les tailles d'unité urbaine au recensement de 1999 n'étant pas encore disponibles, pour ce tableau c'est le recensement de 1990 qui est le support de l'information.

La figure 26 répartit la population analysée par type d'espace, en tenant compte du découpage réalisé à partir de l'étude des migrations alternantes entre zones et qui tient compte du nombre d'emplois dans les zones, le zonage en aires urbaines et son complément rural [Le Jeannic, 1996, Le Jeannic et Vidalenc, 1997, Le Jeannic et Piquet, 1998[160]]. Ce découpage a été fait à partir d'exploitations du recensement de la population de 1990, et il sera renouvelé à partir des résultats du recensement de 1999. L'un des intérêts de ce découpage est de distinguer dans les communes de petites tailles et non agglomérées à une unité urbaine celles qui sont incluses dans la périurbanisation et celles qui relèvent davantage du rural isolé.

Le premier chapitre de la partie suivante décrit plus en détail les principes de construction de différents découpages spatiaux dont certains sont utilisés dans ce chapitre.

Figure 23
- Effectifs moyens (en population sans double compte et en population analysée) par commune selon le type de commune
- Répartition de la population analysée par unité géographique (commune entière, canton ou arrondissement) selon le type de commune

Type de commune	Nombre de communes	PSDC 1999 par commune *(a)*	Population analysée par commune *(b)*	Sur 100 personnes faisant partie de la population analysée, combien font partie d'un lieu analysé comme *(c):* Commune entière	Canton	Arrondis-sement	Total
A	354	16 491	13 437	63,3	36,2	0,6	100,0
B	801	5 321	4 643	42,8	56,7	0,5	100,0
C	46	73 844	62 403	100,0	0,0	0,0	100,0
D	631	6 133	5 162	16,5	69,6	13,9	100,0
E	1 034	5 912	4 925	56,9	43,1	0,0	100,0
F	9 802	492	392	0,7	50,3	49,0	100,0
G	8 546	734	625	3,8	88,9	7,3	100,0
H	9 949	740	626	2,3	82,0	15,7	100,0
I	2 884	1 842	1 627	13,3	82,5	4,2	100,0
X	841	7 418	6 401	32,7	64,6	2,7	100,0
Y	870	5 324	4 695	28,9	67,4	3,8	100,0
France	37 616	1 548	1 318	67,0	28,4	4,0	100,0

Champ :
- (a) : population sans double compte (PSDC) de France métropolitaine (hors Corse) au recensement de 1999 (soit 58 248 236 habitants)
- (b) et (c): population analysée, soit la population sans double compte au recensement de 1999 moins les 65 ans et plus et les étudiants au sens restreint (soit 49 587 862 habitants), France métropolitaine (hors Corse).
Sources : Données CNAF fin 1997 - Données INSEE recensement 1999 (estimations) – Exploitation IA
Note : on n'a pas fait figurer dans ce tableau les lieux non analysés par manque d'effectifs d'allocataires. Ces lieux représentent moins de 1% de la population. Ils sont toutefois pris en compte dans la ligne d'ensemble.
Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales

[160] Pour plus de précisions, on se reportera à :
- Thomas LE JEANNIC (1996) : « La délimitation des nouvelles aires urbaines », *in* Denise PUMAIN et Francis GODARD (coord.) *Données urbaines*, Paris, Anthropos, coll. Villes, p. 165-172.
- Thomas LE JEANNIC et Joëlle VIDALENC (1997) : « Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines «, *INSEE-Première* n°516, avril, p. 1-4.
- Thomas LE JEANNIC et Virginie PIGUET (1998) : « Villes et campagnes, de quoi parle-t-on ? «, *in* INSEE-INRA : *Les campagnes et leurs villes*, INSEE-INRA, coll. Contours et caractères, février, p. 11-13

Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Le **type C** *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, qui comprend, rappelons-le, de nombreuses personnes isolées ainsi que des personnes pauvres mais ne touchant pas de minima sociaux, est le type qui comprend le moins de **communes**, mais celles-ci sont en moyenne **très peuplées** (plus de 70 000 habitants en moyenne). Sur l'ensemble de la population analysée, plus de huit personnes sur dix résident dans des **unités urbaines de province de très grandes tailles (au moins 200 000 habitants)**. Toutes ses unités géographiques ont été analysées en tant que communes entières.

Le **type A** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)*, lui aussi un type pauvre, sans être composé d'aussi grandes communes que celles du type C *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, compte un **effectif moyen d'habitants par commune dix fois plus élevé** que celui obtenu pour l'ensemble des communes. Sont surreprésentées dans la population analysée de ce type **toutes les tailles d'unité urbaine à partir de 20 000 habitants**. Près des deux tiers de la population analysée de ce type réside dans une commune non regroupée car elle atteignait le seuil de 400 allocataires CAF de moins de 65 ans et non étudiants. Le **type B** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* également compte **plus de grandes communes qu'en moyenne**.

Figure 24
Répartition de la population analysée par nombre d'habitants dans la commune selon le type de commune

en %

Type de commune	Sur 1000 personnes faisant partie de la population analysée, combien résident dans une commune dont la population sans double compte en 1999 est de la taille suivante:									Total
	<2 000	<5 000	5 000 à <10 000	10 000 à <20 000	20 000 à <50 000	50 000 à <100 000	100 000 à <200 000	200 000 à <2 000 000	Paris	
A	0,9	3,5	6,5	7,7	32,4	18,4	26,1	4,5	0,0	100,0
B	4,8	11,2	18,3	24,3	22,7	10,4	2,6	5,6	0,0	100,0
C	0,0	0,7	1,9	0,8	5,0	8,4	41,3	41,9	0,0	100,0
D	7,2	3,8	3,5	8,5	29,1	19,7	3,5	20,1	4,6	100,0
E	3,9	16,5	21,4	22,2	23,3	7,3	4,6	0,8	0,0	100,0
F	73,9	19,2	4,6	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
G	55,3	24,4	12,3	6,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
H	61,7	21,6	9,3	4,7	1,9	0,8	0,0	0,0	0,0	100,0
I	30,3	27,7	19,8	13,2	5,4	2,1	0,0	1,4	0,0	100,0
X	5,3	6,7	8,3	13,4	27,5	9,5	0,0	3,6	25,7	100,0
Y	8,8	10,1	14,0	16,4	29,8	13,8	2,2	0,0	4,9	100,0
Ensemble	25,6	14,2	11,3	11,0	15,8	7,5	6,0	5,2	3,5	100,0

Champ : population analysée, soit la population sans double compte au recensement de 1999 moins les 65 ans et plus et les étudiants au sens restreint (soit 49 587 862 habitants), France métropolitaine (hors Corse).

Sources : Données CNAF fin 1997 - Données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

A l'inverse de ces types très urbanisés**, les types F** *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)*, **G** *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)* et **H** *(« Type où les revenus sont élevés »)*, de statuts intermédiaire ou assez riche, sont ceux comptant **les plus petits effectifs d'habitants** en moyenne **par commune**. Le **type F** *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)* est le plus rural, avec beaucoup de population résidant dans l'espace **rural isolé**. Les **types G et H**, tout en ayant une forte part de leur population dans des **communes rurales** (plus de la moitié contre le quart pour l'ensemble de la France), sont davantage situés dans des **espaces monopolarisés ou encore sous faible influence urbaine**. Les types F, G, H sont essentiellement composés de communes trop petites pour avoir été analysées sans regroupement avec les autres petites communes de leur canton ou de leur arrondissement. Le type F est de loin celui dont la population réside le plus souvent dans des unités géographiques analysées au niveau de l'arrondissement (avec près de la moitié de la population dans de telles unités).

Figure 25
Répartition de la population analysée par nombre d'habitants dans l'unité urbaine selon le type de commune

en %

Type de commune	Sur 100 personnes faisant partie de la population analysée, combien résident dans taille d'unité urbaine dont la population sans double compte en 1990 est de la taille suivante:									Total
	Rural	Unités urbaines de la taille suivante :								
		2 000 à <5 000	5 000 à <10 000	10 000 à <20 000	20 000 à <50 000	50 000 à <100 000	100 000 à <200 000	200 000 à <2 000 000	Agglo. de Paris	
A	1,1	2,1	4,5	4,3	15,3	23,0	21,5	28,2	0,0	100,0
B	4,3	4,0	6,0	7,5	7,9	7,7	13,6	40,5	8,5	100,0
C	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	1,3	13,8	83,2	0,0	100,0
D	9,2	1,4	1,6	2,3	4,8	7,4	0,0	34,3	39,0	100,0
E	4,9	8,7	12,8	15,2	17,8	7,5	12,6	20,6	0,0	100,0
F	75,6	8,7	4,0	2,3	3,1	3,6	1,2	1,2	0,2	100,0
G	57,4	11,6	8,0	5,5	4,8	3,0	4,0	5,6	0,0	100,0
H	61,0	9,4	6,3	4,0	5,0	4,7	3,1	6,5	0,0	100,0

I	31,6	8,9	5,8	2,5	3,0	4,9	5,5	37,3	0,6	100,0
X	5,8	2,8	2,9	3,1	5,5	2,7	1,7	10,4	65,1	100,0
Y	7,7	2,3	4,0	3,8	1,9	0,7	0,7	1,4	77,5	100,0
Ensemble	25,6	5,9	5,5	4,9	6,7	6,1	6,8	21,2	16,7	100,0

Champ : population analysée, soit la population sans double compte au recensement de 1999 moins les 65 ans et plus et les étudiants au sens restreint (soit 49 587 862 habitants), France métropolitaine (hors Corse).
Sources : Données CNAF fin 1997 et estimation INSEE recensement de la population de 1999 pour la création de la typologie - Données INSEE recensement 1990 pour la taille d'unité urbaine – Exploitation IA

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Le **type I** *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)*, qui apparaît comme le plus riche de ceux dont les allocataires des CAF ont largement déclaré leurs revenus à la CAF, a un effectif moyen par commune proche de celui observé pour l'ensemble de la France, mais quand sa population ne réside pas dans des **pôles urbains**, elle se situe dans des **communes périurbanisées**. C'est un type essentiellement provincial.

Figure 26
Répartition de la population analysée par type d'espace
(zonage en aires urbaines et son complément rural) selon le type de commune

en %

Type de Commune	Espace à dominante urbaine			Espace à dominante rurale				Total
	1 Pôle urbain	2. Communes monopola-risées	3. Communes multipola-risées	4. Com.sous faible influence urbaine	5. Pôle rural	6. Com.sous influence d'un pôle rural	7. Communes isolées	
A	91,2	0,2	0,0	1,4	4,6	0,3	2,3	100,0
B	78,1	2,7	1,1	4,3	4,3	0,6	3,3	100,0
C	89,2	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	100,0
D	80,4	1,6	1,3	4,6	1,1	0,5	3,7	100,0
E	70,4	6,7	1,5	4,8	11,2	0,3	4,4	100,0
F	10,5	13,6	5,6	21,7	2,1	7,1	39,4	100,0
G	20,8	17,1	7,8	24,5	6,7	5,6	17,6	100,0
H	22,1	29,6	8,6	20,1	3,2	4,6	11,8	100,0
I	50,8	35,7	6,1	3,9	0,7	0,5	0,9	100,0
X	81,4	9,5	2,2	1,7	1,0	0,2	0,5	100,0
Y	81,5	16,8	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble	58,5	13,5	3,7	8,7	3,5	1,9	7,8	100,0

Champ : population analysée, soit la population sans double compte au recensement de 1999 moins les 65 ans et plus et les étudiants au sens restreint (soit 49 587 862 habitants), France métropolitaine (hors Corse).

Sources : Données CNAF fin 1997 et estimation INSEE recensement de la population de 1999 pour la création de la typologie - Données INSEE recensement 1990 pour le zonage en aire urbaine – Exploitation IA

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales
Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Les **types X** *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)* **et Y** *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »),* qui partagent la particularité d'une forte proportion d'allocataires CAF aux revenus non déclarés, sont **rarement ruraux**. Leurs habitants sont répartis dans des communes de taille variée en effectifs de population. Mais ces communes sont massivement situées dans **l'agglomération parisienne**. Les deux tiers de la population du type X et les trois-quarts de la population du type Y résident dans l'agglomération parisienne. **Le type X est le plus parisien** (au sens de Paris intra-muros) des deux.

Les formes d'habitat selon les types de communes

Le recensement de population de 1990 nous permet de comparer les types selon l'habitat rencontré. La figure 27 donne la répartition des résidences principales par type de logement (appartement ou maison), puis par statut d'occupation selon les types.

Les maisons individuelles sont très répandues parmi les résidences principales dans le type intermédiaire F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)* et dans les trois types G, H et I, les plus riches. Plus des trois quarts des résidences principales au recensement de 1990 dans ces trois types sont des maisons individuelles (contre la moitié dans l'ensemble de la France métropolitaine).

Les **appartements** dominent largement dans le **type C** *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »),* un type pauvre comptant de très grandes communes. Ils sont aussi majoritaires dans deux autres types pauvres ou assez pauvres, les **types A** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)* **et D** *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »).* La prédominance des appartements sur les maisons individuelles se retrouve également dans les types X *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)* et Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »),* largement implantés dans l'agglomération parisienne.

La forte présence d'habitat individuel dans les types F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)* (au statut moyen) et G *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »),* H *(« Type où les revenus sont élevés »),* I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)* (trois types nettement plus

aisés), va de pair avec une proportion élevée de propriétaires, accédants ou non. Le taux de propriété parmi les résidences principales est minimal dans le type C *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)*, qui comprend la plus forte part de la population dans des communes de grandes tailles (situées dans de très grandes unités urbaines de province).

La part des résidences principales en HLM est maximale dans les types A à D qui sont aussi les quatre types les plus pauvres, mais sans être la forme prédominante d'habitat, puisqu'on y trouve entre 20 et 26% des résidences principales dans le parc HLM contre 15% en moyenne. Le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* a la particularité de comporter encore plus de résidences principales en location dans le secteur HLM qu'en location du secteur privé (respectivement 26% et 21% des résidences principales de ce type sont en location HLM et en location libre), alors que dans tous les autres types les effectifs de logement locatif du secteur libre excèdent ceux du secteur HLM. Dans le type F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)*, au profil moyen et à l'implantation très rurale, ainsi que dans les deux types les plus riches, le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* et le type I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)*, la part des résidences principales en HLM est la plus faible (au plus un logement sur 20).

Figure 27
Répartition des résidences principales au recensement de population de 1990
par type de logement et par statut d'occupation selon le type de commune

en %

Type	Sur 100 résidences principales, combien sont du type suivant : Maison individuelle	Appartement	Autre (a)	Total	Sur 100 résidences principales, combien sont du statut d'occupation suivant : Propriétaire ou accédant	Locataire d'un logement: loué vide, non HLM	loué vide, en HLM	autre locataire	logé gratuitement	Total
A	38,1	58,4	3,5	100,0	41,0	29,3	23,2	1,7	4,8	100,0
B	55,9	40,5	3,7	100,0	44,2	21,1	25,8	1,2	7,7	100,0
C	19,2	77,6	3,2	100,0	33,4	37,9	20,5	3,4	4,9	100,0
D	29,1	66,8	4,1	100,0	41,6	28,5	22,5	2,1	5,3	100,0
E	50,4	45,1	4,5	100,0	50,0	24,8	18,7	1,4	5,0	100,0
F	78,2	9,6	12,2	100,0	71,0	16,1	3,3	0,9	8,8	100,0
G	79,6	11,5	8,8	100,0	68,8	16,8	8,0	0,6	5,8	100,0
H	79,8	11,3	8,9	100,0	72,1	16,0	4,7	0,7	6,5	100,0
I	75,5	19,4	5,1	100,0	72,5	16,3	5,9	0,8	4,6	100,0
X	27,4	68,7	3,9	100,0	43,1	30,9	17,8	2,0	6,2	100,0
Y	41,3	55,2	3,5	100,0	54,8	24,7	13,3	1,3	5,9	100,0
France	53,1	41,2	5,7	100,0	54,4	23,6	14,6	1,4	5,9	100,0

Champ : Effectif des résidences principales au recensement de population de 1990 (soit 21 442 018 logements) en France métropolitaine (hors Corse).
Sources : Données CNAF fin 1997 et estimation INSEE recensement de la population de 1999 pour la création de la typologie - Données INSEE recensement 1990 pour le type de résidence et le statut d'occupation – Exploitation IA
Note (a): ferme, chambre d'hôtel, etc.

Type A : Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales

Type B : Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
Type C : Type pauvre, hors minima sociaux, isolés
Type D : Type assez pauvre, familles monoparentales
Type E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne
Type F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants
Type G : Assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses
Type H : Type où les revenus sont élevés
Type I : Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants
Type X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen
Type Y : Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants

Le **type X** *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)*, très concentré dans l'agglomération de Paris, et plus précisément dans Paris intra-muros, vient au deuxième rang pour la part des résidences principales en **logement locatif non HLM**.

Répartition régionale : Nord-Pas de Calais et Languedoc-Roussillon : une population concentrée dans des lieux pauvres

Certaines régions ont une population concentrée dans quelques types de communes. La répartition étudiée est encore celle de la population analysée, c'est-à-dire la population présente au recensement de population de 1999 à l'exclusion des 65 ans et plus et des étudiants « au sens restreint », c'est-à-dire ne percevant de leur CAF qu'une prestation logement. Etant donnés les effectifs très variables d'une région à l'autre, et le grand nombre de régions, la figure 28 est présentée dans le sens inverse des tableaux précédents, c'est la répartition de la population de chaque région dans les douze types de communes qui est étudiée.

Figure 28
Répartition de la population des régions dans des communes de type suivant

en %

Région	A	B	C	D	E	F	G	H	I	X	Y	Z	Total
11 Ile de France	0,0	3,4	0,0	13,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	40,9	41,3	0,1	100,0
21 Champagne-Ardenne	16,7	13,2	14,2	0,0	6,3	10,8	19,3	16,3	2,7	0,0	0,0	0,5	100,0
22 Picardie	13,3	19,3	2,2	0,0	4,8	1,7	27,7	18,4	8,6	3,4	0,0	0,6	100,0
23 Haute-Normandie	18,0	4,3	5,8	9,5	10,6	5,8	15,5	4,4	19,1	6,4	0,0	0,5	100,0
24 Centre	18,3	6,5	0,0	0,0	14,3	7,1	7,3	27,6	18,3	0,0	0,0	0,5	100,0
25 Basse-Normandie	15,6	4,0	0,0	8,5	13,9	7,3	20,6	16,8	8,1	4,6	0,4	0,2	100,0
26 Bourgogne	9,5	4,4	0,0	0,0	26,0	9,5	13,2	26,0	10,9	0,0	0,0	0,4	100,0
31 Nord-Pas de Calais	10,1	44,2	6,5	1,0	1,3	1,6	21,6	1,9	11,3	0,0	0,0	0,4	100,0
41 Lorraine	12,3	9,8	6,5	0,0	10,3	8,6	26,8	19,2	5,9	0,0	0,0	0,5	100,0
42 Alsace	0,0	6,3	15,2	0,0	9,1	10,6	6,9	30,8	19,4	0,0	0,0	1,7	100,0
43 Franche-Comté	6,5	10,6	11,5	0,3	14,0	2,3	20,5	27,6	5,8	0,0	0,0	0,9	100,0
52 Pays de Loire	15,1	1,8	0,0	0,0	16,5	0,8	36,1	15,2	14,2	0,0	0,0	0,3	100,0
53 Bretagne	0,0	0,0	13,7	11,1	17,7	8,0	13,0	4,6	23,9	6,9	0,8	0,5	100,0
54 Poitou-Charentes	20,0	0,0	5,2	0,0	11,2	19,1	13,9	22,9	7,1	0,0	0,0	0,6	100,0
72 Aquitaine	11,8	1,3	10,8	0,3	18,4	21,7	2,2	21,0	7,9	0,2	0,0	4,6	100,0
73 Midi-Pyrénées	9,2	1,1	16,5	0,0	19,5	21,3	0,9	21,1	10,2	0,0	0,0	0,3	100,0
74 Limousin	2,9	0,0	19,9	0,0	16,1	32,7	0,0	25,9	1,7	0,0	0,0	0,8	100,0
82 Rhône-Alpes	7,1	5,6	12,1	1,3	18,4	4,6	10,9	15,8	22,5	1,3	0,0	0,4	100,0
83 Auvergne	9,0	2,0	12,4	0,0	17,4	20,7	7,4	25,4	5,3	0,0	0,0	0,3	100,0
91 Languedoc-Roussillon	30,1	2,3	0,0	16,7	4,6	20,7	3,0	10,7	0,5	8,8	2,0	0,7	100,0
93 Prov.-Alpes-Côte Azur	14,8	6,5	0,8	26,7	8,1	9,5	1,5	5,7	1,7	22,6	1,5	0,4	100,0
France	9,6	7,5	5,8	6,6	10,3	7,7	10,8	12,6	9,5	10,9	8,2	0,6	100,0

Champ : population analysée, soit la population sans double compte au recensement de population de 1999 moins les 65 ans et plus et les étudiants au sens restreint (soit 49 587 862 habitants), France métropolitaine (hors Corse).
Données CNAF fin 1997 -Données INSEE recensement population 1999 (estimations) – Exploitation IA

Plus de la moitié des habitants du Nord-Pas de Calais résident dans un des trois types les plus pauvres, les types A, B ou C. Le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* (où une forte proportion de minima sociaux est associée à des familles de

grande taille, monoparentales ou en couple) héberge à lui seul plus de quatre habitants sur dix de cette région.

On peut également citer **le Languedoc-Roussillon**, et dans une moindre mesure le Poitou, la Haute-Normandie et le Centre pour leur forte part de la population vivant dans des communes de **type A** *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »).*

Sans se retrouver massivement dans un type précis de communes pauvres, la population de **Champagne-Ardenne** se retrouve surreprésentée **dans les trois types aux population les plus pauvres, les types A, B et C**, qui hébergent près de la moitié de la population de cette région contre moins du quart de la population de l'ensemble de la France (hors la Corse).

Si on prend comme indicateur de richesse d'une région la part de la population vivant dans des communes de type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* ou I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »),* **l'Alsace, le Centre ou la région Rhône-Alpes comptent des proportions au moins doubles de la moyenne de leur population dans les types les plus riches**. L'Alsace semble sur ce critère la population la plus favorisée avec les deux tiers de sa population dans les types les plus riches, les types G et H, qui hébergent un peu moins du quart de la population nationale. Pour le Centre, la situation est plus nuancée car la surreprésentation de la population de cette région dans ces deux types les plus riches n'est pas incompatible avec un fort poids de sa population dans l'un des types le plus pauvre, le type A *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »).* En Rhône-Alpes, en dehors de la surreprésentation de la population dans un des types « riches », le type I, on note aussi un poids élevé de la population dans un des types intermédiaires, le type E *(« Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne »).*

Les enquêtes Budget de l'INSEE mettent en évidence un niveau de vie nettement plus élevé en Ile-de-France que dans toutes les régions de province. **Dans cette typologie, la région de la capitale se caractérise avant tout par la forte proportion de population (huit personnes sur dix) faisant partie des deux types où les ménages ont moins qu'ailleurs renvoyé de déclaration de ressources**. La moitié de la population francilienne résident dans le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »),* qui est assez riche si on se restreint à la population couverte par les CAF et ayant déclaré leurs ressources. On peut interpréter de deux façons cette singularité de l'Ile-de-France. On peut y voir une confirmation de la richesse de la région francilienne, si on suppose que les non-déclarants sont ceux pensant ne pas avoir droit à des prestations sous conditions de ressources. On peut aussi y discerner un comportement singulier des allocataires franciliens face à une demande de renseignements administratifs, à moins qu'il ne s'agisse de la conséquence de pratiques différentes des Caisses qui enverraient plus ou moins de relances pour récupérer les déclarations de ressources de leurs administrés.

En conclusion : le recensement confirme la pertinence d'un outil de différenciation de l'espace basé sur les données des CAF

Dans l'ensemble, la confrontation de la typologie territoriale confirme l'intérêt de la typologie spatiale construite à partir des données des CAF. Le découpage des lieux rend bien compte d'oppositions dans les structures familiales et le niveau d'urbanisation. L'opposition entre une

pauvreté de familles nombreuses et une pauvreté de personnes sans conjoint ni enfant est l'un des intérêts des résultats obtenus.

A ce stade, toutefois, la mauvaise prise en compte des caractéristiques de l'Ile-de-France, qui provient de la forte part des allocataires n'y renvoyant pas sa déclaration de ressources, pose problème. Il semble que ce biais entraîne une vision tronquée, à partir du fichier des CAF, des lieux favorisés, qui sont plutôt des communes périurbaines de province, et non des lieux plus urbanisés. La partie suivante qui prend en compte des enquêtes INSEE permettra d'aller plus loin dans cette évaluation.

TROISIEME PARTIE :

DIFFERENCES DE NIVEAUX DE VIE, DE PROFILS DES POPULATIONS PAUVRES ET PERCEPTION SUBJECTIVE DE LA PAUVRETE SELON LES TERRITOIRES : UNE ANALYSE A PARTIR D'ENQUETES INSEE

Le traitement d'enquêtes Ménages INSEE permet d'aller plus loin que lors de l'exploitation d'un fichier administratif dont les informations disponibles sont essentiellement de nature démographique ou portant sur les revenus imposables. Si dans l'étape de réalisation de la typologie spatiale basée sur le fichier des CAF, on a pu rapprocher les caractéristiques de certains lieux selon le fichier des CAF et d'après le recensement de la population (en observant par exemple que les types pauvres sont ceux où l'on rencontre le plus de HLM), l'absence de données individuelles sur les conditions de vie (par exemple sur le statut d'occupation des ménages pauvres) dans un tel fichier ne permet pas d'en déduire de façon certaine l'association entre pauvreté et habitat social. Les enquêtes INSEE sur les ménages permettent de tester de telles hypothèses.

La population étudiée : celle des ménages « ordinaires » non étudiants

Dans les exploitations des enquêtes INSEE, comme dans le traitement de la base de données des CAF, on a écarté les ménages étudiants, car leurs revenus sont mal connus. On avait écarté les personnes de moins de 65 ans des analyses à partir de la source des CAF car cette

tranche d'âge touche rarement une prestation de cet organisme. Les ménages âgés étant correctement représentés dans les enquêtes INSEE, on ne les a pas écarté dans cette source. Le dernier chapitre de la première partie a justifié ces choix.

Dans le traitement des enquêtes INSEE, on a considéré que les ménages étudiants sont ceux dont la personne de référence a déclaré comme activité principale celle d'étudiant, et dont le conjoint (s'il existe) n'est pas en activité professionnelle ni au chômage. Dans l'enquête Logement, ces étudiants représentent 2,4% des ménages, et 1,1% de la population de la France après une pondération visant à reconstituer les effectifs des individus.

Du ménage à l'individu

On a déjà vu dans la première partie que l'approche de la précarité se fait surtout au niveau de l'individu, alors que l'approche de la pauvreté a généralement comme unité d'observation le ménage. Comme dans le cas de l'exploitation du fichier des CAF, et pour les mêmes raisons, on a choisi dans le traitement des enquêtes INSEE de raisonner non pas sur des ménages mais sur des individus. Tous les résultats sont présentés en appliquant une pondération qui reconstitue l'ensemble de la population. Ce choix méthodologique accorde à chaque ménage un poids qui dépend du nombre de ses membres, ce qui n'empêche pas d'attribuer aux individus certaines caractéristiques observées au niveau du ménage.

Quelles approches de la pauvreté et de la précarité

On cherche à éviter une approche binaire de la pauvreté-précarité (telle que celle qui oppose pauvres et non-pauvres), car ce type d'opposition est fortement soumis à l'arbitraire du seuil de pauvreté choisi. On s'intéresse davantage à la pauvreté et à la précarité dans une logique de mise en évidence des inégalités, d'où l'intérêt de raisonner avec plusieurs seuils possibles (pour comparer par exemple les « très pauvres » aux « revenus modestes » et aux plus aisés).

Les enquêtes INSEE apportent généralement une information de bonne qualité sur la pauvreté monétaire. Pauvres et assez pauvres peuvent être appréhendés par référence aux deux derniers déciles de revenus par unité de consommation, ou encore en fixant un seuil en proportion de la médiane des revenus.

La pauvreté monétaire est ici abordée à partir de l'enquête Logement de l'INSEE de 1996-1997. La pauvreté subjective, elle, est appréhendée à partir de l'enquête Conditions de vie des ménages de l'INSEE de 1993-1994.

Le **premier chapitre** est consacré à une **présentation des grands types de découpages de l'espace** utilisés ici. Ensuite, **les chapitres 2 à 8** sont consacrés à **chacun des types de découpages de l'espace**. A chaque fois, on étudie **dans un premier temps** les écarts **de taux de pauvreté monétaire** par lieu, et la r**épartition de la population dans les différents groupes de revenus** selon les lieux. Dans un deuxième temps, on s'intéresse aux différents **types de profil de la population pauvre** selon les lieux, la définition de la pauvreté étant alors celle qui correspond aux deux premiers déciles de population. Enfin, dans un **troisième temps**, les écarts dans la **perception de la pauvreté subjective** selon les lieux sont étudiés.

Le calcul des revenus (moins les frais de logement) par UC dans le traitement des enquêtes INSEE

Pour appréhender le niveau de vie de la population selon les lieux dans les deux enquêtes INSEE mobilisées, on a divisé le revenu disponible dans le ménage par le nombre d'unité de consommation. Les principes de calcul sont les suivants :

Les ressources comptées dans les revenus

Les ressources prises en compte sont l'ensemble des salaires, primes, indemnités de chômage, pensions de retraites, revenus du travail indépendant, revenus éventuels de placements (tels que la perception de loyers ou de fermages), rentes d'invalidité et pensions alimentaires, auxquels s'ajoutent l'ensemble des prestations sociales, les aides au logement n'étant pas comprises. Quand les ressources sont négatives du fait de déficits dans les emplois indépendants, elles ont été ramenés à 0.

Les revenus moins les frais de logement

Pour aboutir au montant du revenu disponible (après déduction des frais de logement) par UC, on décompte du revenu le montant du loyer ou du remboursement de l'accession à la propriété, sans tenir compte des charges, et on ajoute le montant des prestations de logement (allocation logement ou aide personnalisée au logement).

L'opposition Ile-de-France – province, imparfaitement rendue à partir de l'analyse basée sur le fichier des CAF, va être creusée. On sait que les charges de logement sont plus élevées en Ile-de-France ; en tenir compte contribue à modifier la place relative de la région de la Capitale par rapport à la pauvreté.

Le calcul des unités de consommation (UC)

On a appliqué, comme dans le traitement du fichier CNAF, l'échelle Eurostat pour le calcul des unités de consommation, pour comparer les revenus de ménages de taille et de composition différente, soit :

1 pour le premier adulte,
0,5 pour toutes les autres personnes de 14 ans et plus du ménage,
0,3 par enfant de moins de 14 ans,
0,2 en plus dans le cas des familles monoparentales.

Quelques exemples :
- un ménage composé d'une personne seule a un nombre d'unité de consommation de 1,
- un couple sans enfant se voit attribuer 1,5 unité de consommation (soit 1 + 0,5),
- une famille monoparentale avec un enfant de 15 ans et un autre de 12 ans compte pour 2 unités de consommation (soit 1 + 0,2 + 0,5 + 0,3).

Taux de pauvreté monétaire et répartition de la population dans les déciles de revenus selon la moyenne nationale

Le niveau de vie est, rappelons-le, approché par le revenu (moins les frais de logement) par unité de consommation.

Pour comparer le niveau de vie dans les différents lieux, on prend comme référence les dix déciles de revenus définis sur l'ensemble de la population. On va donc distribuer la population en dix tranches de revenus par unité de consommation, chacune de ces tranches regroupant par définition 10% de la population de la France métropolitaine. Leurs montants sont les suivants :

Figure 29
Les dix tranches de revenus (moins les frais de logement) par unité de consommation distribuant l'ensemble de la population de France en dix groupes d'effectifs équivalents

	Revenu mensuel (moins les frais de logement) par UC
Premier décile	Inférieur ou égaux à 2 847 Francs.
Deuxième décile	Compris entre 2 848 F et 3 682 F
Troisième décile	Compris entre 3 683 F et 4 394 F
Quatrième décile	Compris entre 4 395 F et 5 118 F
Cinquième décile	Compris entre 5 119 F et 5 896 F
Sixième décile	Compris entre 5 897 F et 6 758 F
Septième décile	Compris entre 6 759 F et 7 853 F
Huitième décile	Compris entre 7 854 F et 9 381 F
Neuvième décile	Compris entre 9 382 F et 12 222 F
Dixième décile	Supérieur à 12 222 F

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

L'ensemble des comparaisons des niveau de vie selon les lieux repose donc sur une approche du revenu qui tient compte des différences dans le coût du logement selon les zones, afin d'appréhender au mieux le niveau de vie réel des personnes selon le lieu de résidence. Dans la **conclusion** du dossier, on abordera rapidement **les écarts de résultats dans la hiérarchie des zones selon que l'on déduit ou non du revenu disponible les frais de logement**. **L'annexe 1** reprend de façon plus approfondie la comparaison entre ces deux approches (revenus après ou sans déduction des frais de logement).

Une autre approche de la distribution des ressources figure dans une série de tableaux en **annexe 2**. Les calculs des ressources et du nombre d'unité de consommation par ménage reste identique, mais ces tableaux présentent **le revenu moyen par lieu ainsi que les seuils de déciles définis non pas en référence à la population française mais d'après la distribution des ressources dans chaque type de lieu**. On peut ainsi comparer les seuils de ressources qui séparent la population du premier décile selon les lieux.

Le calcul du taux de pauvreté

Pour calculer le taux de pauvreté, on définit un **seuil de pauvreté**.

- Le **seuil de pauvreté** est calculé selon la définition classique : il est fixé par la moitié de la médiane[161] des ressources par UC. Dans tous les traitements des enquêtes INSEE faits ici, on retient les ressources moins les frais de logement.

- Une fois défini le seuil de pauvreté, on calcule **le taux de pauvreté** par lieu en divisant les effectifs de population sous le seuil de pauvreté par les effectifs de la population tous revenus.

- Le **taux de pauvreté en France métropolitaine** : D'après l'enquête Logement, et selon ce mode de calcul, la médiane des ressources (moins les frais de logement) par UC de la population en France entière est le montant qui correspond à la borne supérieure du 5ème décile, soit 5 896 F. La population sous le seuil de pauvreté est donc celle faisant partie de ménages disposant de moins de 2 948 F par unité de consommation et par mois. Le taux de pauvreté au niveau France métropolitaine d'après l'enquête Logement 1996-97 est de 11,0 %. Le taux de pauvreté est proche du premier décile de la population.

Les différents visages de la pauvreté selon les territoires

Pour étudier la diversité des types de population en situation de pauvreté monétaire selon leur localisation, le mode d'appréhension de la pauvreté monétaire repose encore sur le revenu mensuel (moins les frais de logement) par unité de consommation (UC). Mais pour des raisons d'effectifs on est amené à désigner ici comme **populations « pauvres » les personnes qui font partie des deux premiers déciles de revenus**.

Comme on l'a déjà vu, les « très pauvres » d'après cette définition et dans cette source qu'est l'enquête Logement de 1996-97, ont un revenu mensuel (moins les frais de logement) par UC inférieur ou égal à 2 847 Francs, et les « assez pauvres » ont, d'après la même source, un revenu mensuel (moins les frais de logement) par UC compris entre 2 848 F et 3 682 F

Avant d'étudier les différences de profil des populations pauvres selon les lieux, ce qui sera fait dans les chapitres 2 à 8, on peut déjà présenter **les traits qui singularisent les populations pauvres des autres populations tous territoires confondus**.

Pour des raisons d'effectifs, on a regroupé les « très pauvres » et les « assez pauvres ». Dans l'ensemble de l'échantillon de l'enquête Logement, tous lieux confondus, 5 336 ménages se retrouvent dans les deux premiers déciles de revenu de la population. Si on étudie le profil des

[161] Rappelons que dans une distribution statistique (par taille, par revenu, par résultat à un examen, etc.), la médiane est la valeur séparant la population en deux groupes de même effectif. Par exemple, la médiane des ressources est la valeur telle que la moitié de la population dispose de moins de ressources, l'autre moitié de la population se situant au-dessus de ce montant de ressources.

pauvres selon les lieux, séparer systématiquement le premier du deuxième décile implique que les résultats vont reposer sur des effectifs pour un décile qui peuvent dans certains lieux être inférieurs à 200 ménages avant la pondération reconstituant l'ensemble de la population. Or, la qualité de l'information dépend entre autres critères des effectifs réellement interrogés. C'est pourquoi, à quelques exceptions près qui seront signalées, on va surtout traiter des différences entre le profil des « populations pauvres » (c'est-à-dire des premiers et deuxièmes déciles de revenus) en comparaison avec le reste de la population « non pauvre », c'est-à-dire dont les revenus se situent dans les huit déciles suivants.

Dans l'étude des différents visages de la pauvreté selon les territoires, on entend par « populations pauvres » les personnes vivant dans des ménages se situant dans les deux premiers déciles de revenus (moins les frais de logement) par unité de consommation

On va désigner sous le terme de **« pauvres »** les personnes vivant dans les ménages dont le revenu (moins les frais de logement) se situe dans le premier (les « très pauvres ») et le deuxième (les « assez pauvres ») déciles de la distribution des ressources par UC.

Par construction, les **« très pauvres »** ou encore **« les très bas revenus »** font donc partie des 10% de la population les plus pauvres au niveau monétaire, et les **« assez pauvres »** ou encore les **« assez bas revenus »** forment les 10% de la population aux revenus juste supérieurs aux plus pauvres.

Le terme de « pauvres » n'est plus ici en référence au seuil de pauvreté, même si le premier décile et la population sous le seuil de pauvreté se recouvrent largement. En effet, la part de la population sous le seuil de pauvreté est de 11 % précisément, donc 10 personnes sur 11 sous le seuil de pauvreté font partie du premier décile. Rappelons la définition de la population sous le seuil de pauvreté : il s'agit de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian disponible par UC.

Pauvres et non-pauvres se distinguent assez peu dans la structure par âge de la personne de référence du ménage. On peut noter toutefois que les populations pauvres vivent un peu plus souvent dans des ménages dont la personne de référence est jeune (moins de 30 ans) ou de 40 à 49 ans, que les populations non pauvres. On note à l'inverse dans les populations pauvres une moindre proportion de personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence a soit de 50 à 64 ans, soit 65 ans et plus, mais là encore les écarts entre pauvres et non-pauvres ne sont pas considérables.

Pauvres et non-pauvres se différencient davantage par la structure familiale des ménages où ils vivent[162]. **Trois types de ménages sont associés à la pauvreté** ; les populations pauvres vivent plus souvent dans des ménages composés :

[162] On a reconstitué un indicateur de type de famille en ne fixant pas de limite à l'âge des enfants vivant au foyer, et en ne tenant pas compte du statut ou non de célibataire des grands enfants vivant au foyer. Les divers

- soit d'une **femme seule sans conjoint ni enfant**,
- soit d'une **famille monoparentale**,
- soit d'une famille comportant un **couple et au moins trois enfants**.

On a construit un **indicateur qui prend en compte la position par rapport à l'emploi, soit de la personne de référence dans le cas où celle-ci ne vit pas en couple (personnes seules ou familles monoparentales), soit de la personne de référence ainsi que de son conjoint dans le cas des couples**. Dans ce dernier cas, on a choisi de ne pas privilégier la position de l'homme plutôt que celle de la femme vis-à-vis du travail, mais de créer des catégories qui tiennent compte de la situation de l'un comme de l'autre. Bien entendu, dans le cas où l'un est au travail et l'autre au foyer, il est plus fréquent que la personne au foyer soit la femme plutôt que l'homme. L'idée sous-jacente de cet indicateur est de faire apparaître que les inégalités de revenus entre les ménages sont liées dans le cas des personnes vivant en couple aux positions des deux membres du couple, et non à la seule position de la personne de référence.

Précisons qu'on a assimilé les quelques personnes en invalidité à celles au foyer, sachant que les montants des pensions d'invalidité peuvent être faibles. Quand, dans un couple une personne est au foyer et l'autre au chômage, cette situation a été assimilée à celle des couples où les deux personnes sont au chômage. De rares couples étaient composés de deux personnes au foyer, on les a regroupés avec les couples où soit les deux sont au chômage, soit l'un est au chômage et l'autre au foyer.

Les **populations pauvres** vivent nettement plus souvent que les non-pauvres **dans des foyers touchés par le chômage** : 7% des personnes pauvres vivent dans des ménages sans conjoint dont la personne de référence est au chômage, alors que ce n'est le cas que de moins d'1% des populations non pauvres, 12% de la population des pauvres (contre 1% des non-pauvres) vivent dans un ménage où les deux membres du couple sont au chômage, 10% de la population des pauvres (contre 7% des non-pauvres) vivent dans un ménage où l'un des membres du couple est au chômage, l'autre au travail.

Mais **le fait d'être au foyer est aussi un facteur qui est associé à la pauvreté**. C'est net pour les ménages qui ne comprennent pas de couples (familles monoparentales ou personnes seules), où la personne de référence est au foyer (7% de la population des pauvres contre moins de 2% des non-pauvres vivent dans un ménage de ce type). C'est aussi le cas quand un conjoint est au travail et l'autre au foyer, puisque près du quart des populations pauvres contre un septième des populations non pauvres font partie d'un ménage composée d'un couple avec une personne en emploi et l'autre au foyer. Les situations de double activité dans les couples sont très répandues parmi les populations non pauvres (45% des personnes non pauvres vivent dans un ménage de ce type) et nettement plus rares parmi les pauvres (où 13% des personnes pauvres vivent dans un ménage comprenant un couple de deux personnes au travail). De même, la disposition de deux retraites protège de la pauvreté.

indicateurs disponibles dans l'enquête Logement prenaient en considération l'âge des enfants et leur statut matrimonial.

Figure 30
Répartition des populations pauvres et non pauvres
selon diverses caractéristiques du ménage :
a) âge de la personne de référence
b) type de ménage
c) rapport à l'emploi de la personne de référence et du conjoint éventuel

(en %)

	Pauvres déciles1 et 2	**Non pauvres** déciles 3 à 10	**Ensemble de la population**
a) Age de la personne de référence du ménage :			
• Moins de 30 ans	11,0	8,0	8,6
• De 30 à 39 ans	25,2	25,5	25,5
• De 40 à 49 ans	28,7	26,8	27,2
• De 50 à 59 ans	20,1	22,2	21,6
• 65 ans et plus	15,0	17,7	17,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
b) Type de ménage :			
• Homme seul	4,1	3,0	3,9
• Femme seule	9,1	6,3	6,8
• Plusieurs personnes sans famille	1,4	1,5	1,5
• Famille monoparentale	16,6	5,5	7,7
• Couple sans enfant	12,3	24,9	22,4
• Couple avec un enfant	11,1	18,4	16,9
• Couple avec deux enfants	18,2	24,4	23,2
• Couple avec trois enfants et plus	27,1	15,1	17,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0
c) Rapport à l'emploi de la personne de référence (PR) et du conjoint éventuel			
• Pas de conjoint, PR au travail	10,6	9,2	9,5
• Pas de conjoint, PR au chômage	7,1	0,5	1,8
• Pas de conjoint, PR à la retraite	6,7	5,9	6,1
• Pas de conjoint, PR au foyer	6,8	1,5	2,5
• Couple, 2 au travail ou 1 au travail-1 à la retraite	13,4	45,4	39,0
• Couple, 1 au travail-1 au chômage	10,1	6,6	7,3
• Couple, 1 au travail-1 au foyer	23,8	14,6	16,5
• Couple, 2 au chômage	12,4	0,9	3,2
• Couple, 2 à la retraite	4,0	9,8	8,7
• Couple, 1 à la retraite, 1 au foyer	5,1	5,4	5,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Exemple de lecture : Dans les populations « pauvres », - c'est-à-dire dont les ressources (moins les frais de logement) les situent dans les deux premiers déciles de la population de la France -, 11,0% des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence a moins de 30 ans. Parmi les « non-pauvres » - c'est-à-dire dont les ressources (moins les frais de logement) les situent au-dessus des deux premiers déciles de la population de la France -, cette proportion n'est que de 8,0%. Tous niveaux de vie confondus, 8,6% des personnes vivant en France résident dans un ménage dont la personne de référence a moins de 30 ans.

Les populations pauvres se distinguent également des populations non pauvres par leur **milieu social**, qui est approché par la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et

par celle de son conjoint éventuel. La nomenclature utilisée est celle des groupes socioprofessionnels, sauf pour les employés et les ouvriers où on distingue un pôle qualifié et un pôle non qualifié. Pour les ouvriers cette distinction existe dans la nomenclature socioprofessionnelle. Pour opérer cette distinction au sein des employés, on s'est appuyé sur les propositions émises par Guillaume Burnod, de la division Emploi de l'INSEE et Alain Chenu du laboratoire de Sociologie quantitative du CREST, dans un document non publié de février 2000[163]. Ces deux auteurs, partant d'une analyse de l'enquête Emploi sur diverses caractéristiques des sous-catégories des employés, dont le salaire horaire, le niveau de diplôme, l'ancienneté dans l'entreprise, font une proposition de découpage en deux pôles de ce groupe socioprofessionnel. Idéalement, ce découpage repose sur le niveau le plus détaillé de la nomenclature socioprofessionnelle, celui de la profession. Ce niveau détaillé permet par exemple de ranger les agents de sécurité du côté des employés non qualifiés et non avec la plus grande part de la catégorie des policiers et militaires, de même les agents de service de la fonction publique qui font partie de la PCS 52 (employés civils et agents de service de la fonction publique) ont un statut et des conditions d'emploi qui les rapprochent du pôle des employés non qualifiés. En l'absence de cette information dans l'enquête Logement, on a classé en qualifiés l'ensemble des employés civils et agents de service de la fonction publique (PCS 52), les policiers et militaires (PCS 53) et les employés administratifs d'entreprise (PCS 54). On a classé les employés de commerce (PCS 55) et les personnels de service aux particuliers (PCS 56) du côté des employés non qualifiés.

Cette **distinction entre employés qualifiés et non qualifiés** se révèle **pertinente** dans l'étude de la pauvreté, puisque **les populations pauvres** se caractérisent par une surreprésentation des personnes vivant dans des **ménages d'employés non qualifiés**, et par une sous-représentation des ménages d'employés qualifiés[164]. **La population des ménages ouvriers, qu'ils soient ou non qualifiés, est nettement plus présente parmi les pauvres que parmi les non-pauvres, mais l'écart est encore plus prononcé dans le cas des ouvriers non qualifiés**. En effet, 23% des populations pauvres (contre 10% des populations non pauvres) vivent dans des ménages dont la personne de référence fait partie des ouvriers non qualifiés. Le contraste est moins grand pour les ouvriers qualifiés puisque 28% des pauvres (contre 23% des non-pauvres) vivent dans un ménage ouvrier qualifié. Une autre catégorie est bien plus répandue parmi les non-pauvres que parmi les pauvres, c'est celle des personnes vivant dans un **ménage d'agriculteur ou agricultrice** (9% contre 4%). On note, toujours parmi les pauvres, une surreprésentation, mais moins forte, des populations vivant dans des ménages de commerçants, artisans ou chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés.

Si on se restreint aux personnes vivant dans un ménage comprenant un couple, pour étudier le niveau social du conjoint (qui, dans le cas d'un couple est, selon la définition de l'INSEE, toujours la femme), la plus grande caractéristique dans le milieu social du conjoint de la personne de référence des **populations pauvres** est la très forte surreprésentation **des femmes n'ayant jamais travaillé et donc étant sans catégorie socioprofessionnelle**. Au-delà de ce résultat, qui confirme **la pertinence du critère de l'éloignement du travail dans l'association à la pauvreté**, on retrouve du côté des populations pauvres une

[163] Guillaume BURNOD et Alain CHENU (2000) : « Employés : quelles qualifications ? Une proposition d'aménagement de la nomenclature française des catégories socioprofessionnelles », non publié.

[164] Par raccourci, on désigne ici par le terme de ménages d'une certaine catégorie sociale, les ménages dont la personne de référence est classée dans cette catégorie.

surreprésentation des personnes vivant dans des ménages où la conjointe de la personne de référence est soit ouvrière (non qualifiée plus encore que qualifiée), employée non qualifiée ou agricole.

Figure 31
Répartition des populations pauvres et non pauvres
selon diverses caractéristiques du ménage :
a) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure de la personne de référence
b) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure du conjoint de la personne de référence
quand le ménage comprend un conjoint

(en %)

	Pauvres déciles1 et 2	**Non-pauvres** déciles 3 à 10	**Ensemble de la population**
a) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure de la personne de référence ménage			
• Agriculteur	9,3	3,6	19,0
• Artisan-commerçant-chef d'entreprise	10,5	7,9	11,2
• Cadre	2,4	15,8	4,9
• Profession intermédiaire	6,7	22,7	13,5
• Employé pôle qualifié	10,4	13,0	7,8
• Employé pôle non qualifié	7,1	2,8	2,2
• Ouvrier qualifié	28,2	23,5	24,0
• Ouvrier non qualifié	22,7	10,4	17,0
• Jamais d'emploi	2,6	0,2	0,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
b) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure du conjoint de la PR (pour les ménages comprenant un couple)			
• Agricultrice	5,3	2,0	2,7
• Artisan-commerçante-chef d'entreprise	3,6	3,2	3,3
• Cadre	1,0	6,0	5,0
• Profession intermédiaire	2,9	15,7	13,1
• Employée pôle qualifié	10,8	24,3	21,6
• Employée pôle non qualifié	10,8	12,1	11,9
• Ouvrière qualifiée	3,3	3,4	3,4
• Ouvrière non qualifiée	13,1	10,1	10,7
• Jamais d'emploi	17,9	6,0	8,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Pauvres et non-pauvres vivent dans des segments différents du parc de logements. Plus du tiers des **populations pauvres** résident dans **un logement social**, alors que ce n'est le cas que d'un sixième des non-pauvres. Les populations pauvres vivent un peu plus souvent dans des **logements locatifs privés** que les non-pauvres (24% contre 15%), mais l'écart n'est pas aussi important que pour le parc locatif social. A l'inverse, la **propriété non accédante ou l'accession à la propriété** est une situation nettement plus répandue pour les populations **non pauvres** que pour les populations pauvres. Dans l'ensemble de la France, les locataires vivent davantage en appartement, alors que les propriétaires sont souvent en maison individuelle.

Assez logiquement, on retrouve une surreprésentation des **personnes pauvres** dans les logements situés dans des **immeubles collectifs**, qu'ils soient de petite taille (moins de 20 logements) ou plus grands. Les personnes pauvres sont un peu plus souvent que les non-pauvres dans des **logements anciens**, antérieurs à 1949 ou construits entre 1949 et 1974.

Les personnes pauvres vivent dans des **logements nettement moins confortables** que les personnes non pauvres. La plupart des indicateurs de confort disponibles dans l'enquête tiennent compte de l'existence de certains équipements (WC, salle d'eau avec grande baignoire, chauffage central), mais pas du multi-équipement. Ce qui fait que, selon ces indicateurs, entre la moitié et les quatre-cinquième des résidences principales sont confortables, les catégories d'inconfort n'isolant que des effectifs très limités de logements.

On a choisi de partir des questions sur le nombre de WC et de salles d'eau selon leur équipement (douche, petite baignoire, grande baignoire), **pour reconstruire un indicateur de confort plus actuel**, à une époque où les logements sans équipement de confort se font rares mais où les nouvelles normes de bon confort sont celles du multi-équipement. On n'a pas conservé l'information sur la présence d'un chauffage central, des radiateurs électriques individuels pouvant équiper des logements sans chauffage central. De plus, les besoins de chauffage varient selon les climats des régions françaises.

D'après cet indicateur, les logements au confort très faible manquent soit de WC intérieurs soit de salle d'eau, voire des deux. Seulement 3% de la population vivent dans un tel logement. Tous les autres logements ont au moins un WC et une salle d'eau. Les logements de confort faible ont un WC et une salle d'eau, mais cette dernière n'a pas de grande baignoire. Les logements de confort moyen ont soit un WC et une salle de bain avec grande baignoire, soit un WC et deux salles d'eau mais aucune n'a de grande baignoire, soit 2 WC et une salle d'eau mais cette dernière ne dispose pas d'une grande baignoire. La moitié de la population vit dans un logement de ce type. Les logements d'assez bon confort comportent soit 2 WC et une salle d'eau avec grande baignoire, soit un seul WC et deux salles d'eau dont l'une au moins est équipée d'une grande baignoire. Quant aux logements très confortables, ils ont tous au moins 2 WC et 2 salles d'eau dont l'une au moins comprend une grande baignoire.

Les **populations pauvres** résident plus souvent que les non-pauvres dans un logement **soit au confort très faible, soit au confort faible ou moyen**. 29% des non-pauvres vivent dans un logement au confort assez bon ou très bon, alors que seuls 13% des pauvres sont dans un logement disposant d'un tel niveau de confort.

Figure 32
Répartition des populations pauvres et non pauvres
selon diverses caractéristiques du logement :
a) Statut d'occupation du logement
b) Type d'immeuble du logement
c) Période de construction du logement
c) Niveau de confort du logement

(en %)

	Pauvres déciles1 et 2	**Non-pauvres** déciles 3 à 10	**Ensemble de la population**
Statut d'occupation du logement			
• Propriétaire non accédant	14,6	31,0	27,7
• Propriétaire accédant	22,4	32,4	30,4
• Locataire secteur social	34,7	16,6	20,2
• Locataire secteur privé	24,3	15,2	17,0
• Logé gratuitement	4,1	4,9	4,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Type d'immeuble du logement			
• Immeuble individuel	54,3	65,8	63,5
• Immeuble de 2 à 19 logements	31,0	23,4	24,9
• Immeuble de 20 logements et plus	13,0	9,5	10,2
• Type d'immeuble inconnu	1,7	1,3	2,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Période de construction du logement			
• Avant 1949	36,8	31,4	32,5
• De 1949 à 1974	33,4	31,0	31,5
• De 1975 à 1981	10,9	14,8	14,0
• De 1982 à 1989	11,6	13,2	12,9
• De 1990 à 1996	7,3	9,6	9,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
d) Niveau de confort du logement			
• Confort très faible	5,9	2,2	2,9
• Confort faible	25,0	16,7	18,4
• Confort moyen	56,4	52,0	52,9
• Assez bon confort	8,0	15,1	13,7
• Très bon confort	4,6	14,0	12,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Pauvreté subjective et pauvreté monétaire

On va, pour chaque grand type de découpage de l'espace, traiter de l'articulation entre pauvreté subjective et pauvreté monétaire. A niveau de ressources comparable, le sentiment de pauvreté est-il exacerbé quand on réside dans un environnement spatial où le niveau de vie est élevé ?

Pour appréhender la question de la pauvreté subjective, on a utilisé **l'enquête INSEE Conditions de Vie des ménages de 1993-1994**. Les effectifs de ménages interrogés sont de 13 280, ce qui représente près de la moitié de la taille de l'échantillon de ménages interrogés dans l'enquête Logement 1996-1997 (46% précisément). La partie logement est évidemment moins développée que l'enquête spécifique sur ce thème. En particulier, on n'a pas pu reconstituer de façon analogue les informations sur le confort du logement ou encore l'ancienneté de la construction. On connaît toutefois le montant mensuel du loyer ou des remboursements de prêts d'accession à la propriété, ainsi que le montant des prestations logement, mais avec une moindre précision que dans l'enquête Logement, où les personnes enquêtées sont interrogées sur les éventuelles fluctuations de ces montants. Dans l'enquête Logement, l'interrogation porte sur les revenus au moment de l'enquête, avec des précisions pour les primes non mensuelles, alors que dans l'enquête Conditions de Vie, les revenus recueillis sont les montants annuels pour chaque nature de ressources.

L'année de référence des revenus déclarés est pour les deux tiers des ménages 1992 et pour un tiers des ménages 1993. On a ramené les revenus de 1993 à leur montant en franc constant de 1992 en appliquant un coefficient tiré de l'évolution de l'indice des prix. Le travail de redressement des revenus a été moins élaboré dans l'enquête Conditions de Vie que dans l'enquête Logement, dont l'un des objectifs principaux est l'approche de la part des ressources consacrée au logement.

On a cherché à construire à partir de cette enquête des indicateurs aussi proches que possible de ceux réalisés à partir de l'enquête Logement. C'est une enquête multi-thèmes. Si on a pu reconstruire la plupart des indicateurs sur cette source, les questions étaient par trop divergentes avec l'enquête Logement pour pouvoir reconstituer de façon semblable une sous-population couverte par la CAF, c'est pourquoi on n'aborde pas ici la question de la pauvreté subjective pour cette sous-population dans les différents espaces de la typologie créée à partir des données CAF.

On a considéré que la population en situation de pauvreté monétaire est l'ensemble des personnes vivant dans des ménages dont les revenus nets de logement par unité de consommation sont inférieurs à 3 559 F, ce qui correspond à la limite supérieure du deuxième décile. Le nombre d'unités de consommation correspond à la même règle de calcul que celle appliquée pour le traitement de l'enquête Logement ou encore pour l'exploitation du fichier des allocataires des CAF, soit une unité pour la première personne du ménage, 0,5 pour toutes les autres personnes d'au moins 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, avec un coefficient de 0,2 part supplémentaire pour les familles monoparentales.

La pauvreté subjective est appréhendée par la question suivante. On a ajouté le pourcentage de réponses (pondéré par la population des individus, à l'exception de ceux vivant dans des ménages étudiants).

Figure 33
La pauvreté subjective dans l'enquête Conditions de Vie

Laquelle de ces proposition convient le mieux à votre situation : (en %)	
- Vous êtes à l'aise	8,7
- Ça va	29,4
- C'est juste : il faut faire attention	43,6
- Vous y arrivez difficilement	15,6
- Vous n'y arrivez qu'en faisant des dettes	2,5
(Non déclaré)	0,1
Ensemble	100,0

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants

Le sentiment de difficultés financières est très corrélé au niveau de ressources, comme le montre le tableau suivant. On a regroupé les deux réponses qui font état du plus de difficultés, « Vous y arrivez difficilement » et « Vous n'y arrivez qu'en faisant des dettes ». On a regroupé les quelques personnes n'ayant pas répondu avec celles ayant choisi la réponse : « C'est juste : il faut faire attention ».

Figure 34
La perception de la pauvreté subjective selon le niveau de ressources

	Tous revenus	Décile de revenus hors charge de logement par unité de consommation :									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
A l'aise	8,7	0,6	0,9	1,8	2,9	3,1	4,3	7,4	10,4	17,8	38,1
Ça va	29,4	8,5	11,7	15,9	23,5	27,4	36,7	37,3	45,2	45,3	42,5
C'est juste	43,7	36,3	51,4	56,2	54,7	55,5	48,8	47,3	38,9	31,5	16,8
Arrive difficilement	18,1	54,5	36,0	26,1	18,8	14,1	10,3	8,0	5,4	5,3	2,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Etant donné ce lien entre pauvreté subjective et pauvreté financière, le taux de personnes vivant dans des ménages en situation de pauvreté financière selon les lieux va dépendre en grande partie des différences de niveau de vie selon les lieux, ces différences étant fortes comme le verra dans les chapitres suivants. Pour aller au-delà de ce résultat, **on a calculé, pour les personnes vivant dans des ménages pauvres** de par leur montant de ressources (moins les charges de logement) par unité de consommation, **quelle part avait une perception subjective de leur pauvreté**. Ce **même calcul** a été fait également **parmi les ménages non pauvres**. Rappelons qu'on désigne par le terme de **populations pauvres au niveau monétaire** les personnes qui se situent **dans les deux plus faibles déciles de revenus**, alors que la **pauvreté subjective** est appréhendée par les **réponses « Vous y arrivez difficilement » ou « Vous n'y arrivez qu'en faisant des dettes »**.

Tous lieux confondus et quel que soit le niveau de ressources, 18% des personnes vivent dans des ménages en situation de **pauvreté subjective**. Ce taux atteint 24% pour les personnes vivant dans des ménages **jeunes** (dont la personne de référence a moins de trente ans). Il est **nettement plus faible** pour les personnes vivant dans **des ménages âgés** (10%). La **pauvreté subjective** est particulièrement forte chez les **familles monoparentales**, puisque 38% des personnes vivant dans de tels ménages se disent en situation de pauvreté subjective. La pauvreté subjective est plus répandue qu'en moyenne également pour les familles composées d'un **couple et d'au moins trois enfants** (26%). La perception de la pauvreté subjective est très forte chez les ménages composés **d'une seule personne au chômage** (64%) et chez les personnes vivant dans un ménage formé d'un couple où les deux conjoins sont au chômage (66%). Les ménages dont la personne de référence est **employé non qualifié ou ouvrier non qualifié** expriment plus que la moyenne des difficultés économiques (respectivement 38% et 35% d'entre eux le font). **Les locataires du secteur social** sont aussi nettement plus susceptibles de se plaindre de leur situation financière (puisque 33% de la population dans ce segment du parc est dans un ménage qui ressent des difficultés). Il n'est pas étonnant en conséquence que les habitants des immeubles collectifs soient plus concernés par la pauvreté subjective (24% sont dans ce cas).

Parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire, 45% sont en situation de pauvreté subjective, et parmi les non-pauvres monétaires, 11% se sentent en situation de pauvreté subjective. **Si on se limite à la population à bas revenus** (c'est-à-dire dont les ressources sont situés dans les deux premiers déciles), les jeunes ne sont pas **ceux qui expriment le plus la pauvreté subjective, mais les 40 à 49 ans**. **Les personnes des ménages âgés disposant de faibles ressources s'accommodent mieux de la pauvreté**, puisque seuls 27% d'entre eux vont s'en plaindre. On retrouve le **fort malaise des familles monoparentales et des couples ayant au moins trois enfants** quand on restreint l'analyse aux personnes à bas revenus, 62% des premiers et 50% des seconds exprimant leur sentiment de s'en sortir difficilement. Parmi les pauvres monétaires, les personnes de référence **au chômage et sans conjoint** et les **couples étant à deux au chômage** sont nettement plus susceptibles que les autres d'être confrontés à la pauvreté subjective (73% et 77% des populations de ces deux sous-groupes se disent en situation difficile). On retrouve le sort peu enviable des personnes vivant dans des ménages **d'ouvriers non qualifiés ou d'employés non qualifiés**. Au sein des populations à faibles ressources, 54% des premiers et 58% des seconds se disent en difficulté. Les **agriculteurs pauvres**, dont certains sont actifs et les autres retraités, **se plaignent moins que les autres d'être dans une situation difficile** (24% le font), ils sont sans doute plus autonomes par rapport à l'économie marchande, leur mode de vie leur permettant davantage d'autoproduction pour faire face à leurs besoins de base. On retrouve le plus grand **malaise face à leur situation matérielle des habitants en logement social** (où 52% de la population à bas revenus déclare des difficultés).

Chapitre 1

Une présentation des découpages spatiaux utilisés dans le traitement des enquêtes INSEE

Les effectifs des enquêtes INSEE, sans être négligeables (29 000 ménages interrogés dans l'enquête Logement de 1996 par exemple), sont bien moindres que ceux qui sont rencontrés dans un fichier administratif tel que celui des CAF. Il n'est donc pas envisageable de s'en servir pour créer de nouveaux découpages spatiaux à partir des informations sur la pauvreté figurant dans ces enquêtes.

La collaboration avec l'INSEE permet de disposer des informations les plus détaillées sur la localisation (communes, quartiers, numéros d'îlots), afin d'apparier les enquêtes avec les typologies spatiales déjà existantes ou avec celle créée à partir des données des CAF.

Les découpages spatiaux utilisés sont les suivants :

- les zones d'études et d'aménagement du territoire,

- la partition de l'espace selon le niveau d'urbanisation (selon la taille d'unité urbaine et l'opposition entre communes centres et communes périphériques dans chaque taille d'unité urbaine),

- le découpage de l'espace selon le zonage en aires urbaines et son complément rural,

- la typologie socio-économique des quartiers et communes élaborée par Nicole Tabard à partir du recensement de population de 1990,

- une partition de l'espace qui tient compte à la fois de l'opposition centre-périphérie et du niveau socio-économique des quartiers,

- les quartiers de la Politique de la Ville,

- la typologie spatiale constituée à partir du fichier des CAF sur les structures familiales et sur les niveaux de vie, qui vient d'être exposée dans la deuxième partie de ce rapport,

On présente dans ce chapitre les nomenclatures spatiales utilisées, en précisant quels sont les effectifs concernés dans l'enquête Logement. L'autre enquête de l'INSEE utilisée pour traiter de l'articulation au niveau territorial entre perception subjective de la pauvreté et dimension monétaire est l'enquête sur les Conditions de Vie 1993-1994 ; 13 280 ménages ont répondu à cette enquête, soit un peu moins de la moitié de l'échantillon de l'enquête Logement.

Les Zones d'études et d'aménagements du territoire (ZEAT)

Cette partition de la France en huit grandes zones est **issue du découpage administratif en régions**. Deux des ZEAT sont les plus grandes régions françaises, l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais. La ZEAT Bassin parisien comprend les six régions limitrophes de l'Ile-de-France, c'est-à-dire Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre et Bourgogne. La ZEAT Est regroupe les trois régions suivantes : Alsace, Lorraine, Franche-Comté. La ZEAT Centre-Est comprend la région Rhône-Alpes et la région Auvergne. La ZEAT Ouest associe la région Pays de Loire, la Bretagne et le Poitou-Charentes. La ZEAT Sud-Ouest regroupe le Limousin, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées. Enfin, la ZEAT Méditerranée est composée du Languedoc-Roussillon, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse.

Figure 35
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus dans les 8 Zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT)

ZEAT (Zones d'études et d'aménagement du territoire)	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
Ile-de-France	5 172	11 042 843	19,3
Bassin parisien	4 841	10 129 986	17,7
Nord-Pas-de-Calais	1 793	4 010 651	7,0
Est	3 914	5 359 736	9,4
Ouest	3 177	7 265 615	12,7
Sud-Ouest	3 186	5 911 240	10,3
Centre-Est	3 627	6 715 692	11,8
Méditerranée	3 914	6 690 643	11,7
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-1997, Exploitation IA - Champ : population des ménages non étudiants

La partition de l'espace selon le niveau d'urbanisation

Ce découpage spatial repose sur une **première opposition entre communes rurales et communes urbaines**. La limite entre espace rural et espace urbain dans ce découpage tient compte de plusieurs critères [Marpsat, 1986, Chavouet et Fanouillet, 2000[165]]. Le premier critère est le **nombre d'habitants de la commune**. Toute commune d'au moins 2 000 habitants est classée urbaine. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent être classées urbaines si elles font partie d'une agglomération. La définition de l'agglomération tient compte, non seulement du seuil de 2 000 habitants, mais aussi de la **continuité de l'habitat** : les habitations les plus proches de deux communes contiguës d'une même agglomération ne doivent pas être séparées de plus de 200 mètres. Chaque agglomération est aussi désignée par le terme d'unité urbaine.

Plusieurs découpages par taille d'unité urbaine sont disponibles. Le découpage retenu est tel que chaque catégorie d'espace comporte des effectifs suffisants de ménages interrogés dans l'enquête Logement.

Dans **l'ensemble urbain**, on distingue les **communes centres** et les **communes de banlieue**.

- Si une commune urbaine est isolée (autrement dit, si elle ne comprend aucune autre commune agglomérée), elle forme une ville dite isolée et est classée systématiquement dans la partie centrale de l'agglomération.
- Dans le cas d'une agglomération multi-communale, si une commune atteint au moins la moitié de l'ensemble de l'agglomération, elle est la ville centre. Si aucune commune de l'agglomération n'atteint ce seuil, toutes les communes comptant au moins la moitié de la population de la plus grande commune de l'unité urbaine sont villes centres, et les autres communes forment donc la banlieue de l'unité urbaine.

Toutes les communes qui ne sont pas urbaines sont classées **rurales**.

De par ce découpage, le quart de la population de la France réside dans des communes rurales. On s'est servi du nouveau zonage en aires urbaines (exposé dans les lignes suivantes) pour isoler parmi ces communes rurales celles situées dans le **rural profond** et celles **sous influence urbaine :**

- Les **communes rurales sous influence urbaine** sont, soit celles appartenant à un pôle urbain, soit celles faisant partie d'une couronne périurbaine, soit celles sous influence de plusieurs pôles urbains (communes multipolarisées).
- Les autres communes rurales font partie du **rural profond**.

[165] Pour une définition de ces partitions spatiales, on se reportera à :
Maryse MARPSAT (1986) : « Les agglomérations multi-communales : évolution des définitions et de leurs mises en œuvre », *Courrier des Statistiques* n°39, p. 28-31.
Jean-Michel CHAVOUET et Jean-Christophe FANOUILLET (2000) : « Forte extension des villes entre 1990 et 1999 », *INSEE première*, avril, n°707, p. 1-4.

Figure 36
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon le niveau d'urbanisation de leur commune

Niveau d'urbanisation de la commune	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
Communes rurales :			
hors influence urbaine (rural profond)	4 269	8 888 827	15,6
sous influence urbaine	2 730	6 055 756	10,6
Unités urbaines de province			
de moins de 20 000 habitants	4 734	9 438 205	16,5
de 20 000 à <200 000 habitants, périphérie	1 866	3 878 926	6,8
de 20 000 à <200 000 habitants, centre	4 027	7 526 216	13,2
de 200 000 à <2 000 000 habitants, périphérie	3 125	6 228 583	10,9
de 200 000 à <2 000 000 habitants, centre	3 023	5 548 045	9,7
Agglomération de Paris			
grande couronne	1 493	3 309 311	5,8
petite couronne	1 943	4 150 478	7,3
commune de Paris	1 135	2 102 059	3,7
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-1997 - Exploitation IA - Champ : population des ménages non étudiants

Le zonage en aires urbaines et son complément rural

Ce découpage spatial est plus récent. Il a été mis au point par l'INSEE en 1996. Il tient compte des migrations domicile-travail et du nombre d'emplois localisés dans une aire afin de déterminer le statut des communes dans cette grille [Le Jeannic et Piguet, 1998, Le Jeannic et Vidalenc, 1997[166]].

Dans cette classification, l'**espace urbain** est constitué de ces trois cas de figure : communes faisant partie d'un **pôle urbain**, **communes périurbaines** d'un pôle urbain et **communes multipolarisées**. :

- un **pôle urbain** est une unité urbaine (autrement dit, une agglomération) ayant un minimum de 5 000 emplois et n'étant pas elle-même sous l'influence d'un autre pôle. Autrement dit, toutes les unités urbaines ne sont pas des pôles urbains, le seuil de 5 000 emplois étant très supérieur à celui servant pour la définition des unités urbaines (2 000 habitants agglomérés, soit moins de la moitié d'actifs ayant un emploi en général),
- la **couronne périurbaine** d'un pôle est formée de communes dont au moins 40% des habitants ayant un emploi vont travailler dans ce pôle urbain,

[166] Thomas LE JEANNIC et Virginie PIGUET (1998) : « Villes et campagnes, de quoi parle-t-on ? », art. cit. et : Thomas LE JEANNIC et Joëlle VIDALENC (1997) : « Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines », art. cit.

- les **communes multipolarisées** sont celles où au moins 40% des habitants ayant un emploi se rendent dans des pôles urbains, mais aucun pôle urbain n'attire ce seuil de population active.

Quatre types de communes forment **l'espace à dominante rurale** : les **communes sous faible influence urbaine**, les **pôles ruraux**, la **périphérie des pôles ruraux**, et le **rural isolé** :

- les **communes sous faible influence** urbaine ne remplissent pas les conditions pour être des pôles ruraux, et entre 20% et moins de 40% de leurs actifs travaillent dans un pôle urbain,
- les **pôles ruraux** sont des unités urbaines ou des communes rurales qui ne font pas partie de l'espace à dominante urbaine, où sont localisés entre 2 000 et 5 000 emplois, ce nombre d'emplois étant supérieur à l'effectif des personnes ayant un emploi et résidant dans cette zone,
- la **périphérie des pôles ruraux** est constituée des communes dont 20% au moins des actifs résidants travaillent dans un même pôle rural,
- les communes restantes font partie du **rural isolé**.

Figure 37
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement,
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural)

Le zonage en aires urbaines et son complément rural	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
Espace à dominante urbaine :			
- Pôles urbains	17 566	34 486 936	60,4
- Communes périurbaines de pôles urbains	3 483	7 575 266	13,3
- Communes périurbaines multipolarisées	901	1 985 629	3,5
Espace à dominante rurale			
- Communes sous faible influence urbaine	2 260	4 650 389	8,1
- Pôles ruraux	1 150	2 233 202	3,9
- Communes sous influence des pôles ruraux	627	1 297 083	2,3
- Commune du rural isolé	2 358	4 897 901	8,6
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA - Champ : population des ménages non étudiants

La typologie socio-économique des communes et quartiers de Nicole Tabard

Cette typologie est un découpage exhaustif du territoire français qui a été mise au point dans sa dernière version par **Nicole Tabard** à l'INSEE [Tabard, 1993-1 et 1993-2[167]]. Rappelons

[167] Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », art. cit.
Nicole TABARD (1993-1) : *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, op. cit.

qu'elle résulte d'une analyse basée sur le recensement de la population de 1990. Cet outil a été brièvement présenté lors de la première partie de ce rapport.

La France est découpée en **7 160 unités géographiques**, qui vont :

- du **canton** pour les communes de moins de 5 000 habitants,
- à la **commune** pour les villes d'au moins 5 000 habitants,
- jusqu'au **quartier** quand ce découpage est disponible pour les villes d'au moins 10 000 habitants.

Le tableau analysé est **la répartition par lieu des hommes personnes de référence ayant un emploi ou étant au chômage** dans une nomenclature socioprofessionnelle en 171 postes. Ces postes résultent d'un **croisement de la catégorie socioprofessionnelle et des grands secteurs d'activité**.

Pour résumer les résultats de cette analyse, la **singularité des communes agricoles** (qui voient s'associer agriculteurs et salariés de l'agriculture) est le premier point saillant. Après cet élément, une des oppositions les plus fortes est celle du **statut social**. Une autre opposition se dessine ensuite entre **le monde de la production industrielle** et **celui des services**.

Certaines catégories sociales sont assez diffuses, c'est-à-dire réparties dans toutes sortes de communes. C'est le cas des instituteurs ou encore des chauffeurs routiers.

Au-delà des différences globales de statut, certaines catégories de niveau social très éloignées se rencontrent dans le même type d'espace. C'est le cas des personnels de service et des dirigeants d'entreprise, les premiers étant souvent au service des deuxièmes, et hébergés à proximité de leur travail.

Le **contraste** est très grand entre les **quartiers de l'Île-de-France**, région où sont concentrées les **aires à statut élevé, éloignées du monde direct de la production**, et les espaces des autres régions françaises.

On note une spécificité des espaces ayant un rôle de chef-lieu de centre, où on rencontre les personnels (salariés ou à leur compte) de l'hôtellerie, des commerces et de certains services publics (professeurs de collège, infirmiers, employés de la poste).

D'autres espaces ont pour particularité le regroupement d'effectifs de l'industrie (production, technique, gestion et encadrement d'activités destinées à des entreprises industrielles).

Pour résumer les principales oppositions entre types, Nicole Tabard a retenu une **classification détaillée des lieux en 33 classes.** Ces 33 classes se regroupent en **quatre grands pôles**, chacun comptant deux sous-groupes. Pour pouvoir utiliser cette classification, il a été nécessaire de regrouper certains postes pour obtenir des effectifs suffisants. Le regroupement effectué est en onze rubriques. La figure 32 synthétise le passage des 33 classes originales d'espace dans les onze types utilisés dans la suite de ce rapport. On a choisi de regrouper les classes d'espace les plus aisées et de garder un niveau de détail plus important pour les classes qui regroupent des catégories sociales typiques des quartiers ou communes ouvrières et de classes moyennes, étant donné le centre d'intérêt principal de cette recherche qui porte sur la pauvreté.

Figure 38 (début)

Les 33 classes socio-économiques de quartiers et communes de Nicole TABARD (Recensement de 1990) et leur regroupement par Isa ALDEGHI

Dési-gnation c par N. Tabard	Poids	En %	Nom regrou -pé	Regroupement par Isa ALDEGHI Nom du type
A	***Ensemble du pôle agricole***	***13,1***		***Ce pôle devient 1 type***
A1	**Sous-groupe A1 - très agricole, agriculture - artisanat**	**5,6**		
A11	Le plus agricole, grandes exploitations, dépeuplement	1,8	AGR	Pôle agricole
A1212	Agriculture associée à l'artisanat, avec commerce et activités tertiaires	1,7	AGR	Pôle agricole
A122	Très agricole, petites et moyennes exploitations	2,1	AGR	Pôle agricole
A2	**Sous-groupe A2 - Agriculture - industrie (bois et agroalimentaire)**	**5,6**		
A21	Agriculture et industries : bois, textile - habillement	0,8	AGR	Pôle agricole
A2212	Agriculture et industries : industries diverses	3,0	AGR	Pôle agricole
A2222	Agriculture et industries : agroalimentaires	2,1	AGR	Pôle agricole
A3	Salariés agricoles, production dominante : vignobles	1,8	AGR	Pôle agricole
I	***Ensemble du pôle ouvrier***	***36,3***		***Ce pôle devient 4 types***
I1	**Sous-groupe I1 - Très ouvrier, dominante industrie**	**27,9**		
I11	Très ouvrier, industries textile - habillement, qualification ouvrière minimum, émigration	0,8	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I1211	Industries diverses, dominantes : bâtiment, papier - presse - édition	2,2	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I1212	Ouvriers qualifiés, techniciens, grands complexes industriels	1,4	OUV4	Ouvriers qualifiés
I12211	Industriel : mines, entreprises nationales, émigration	0,5	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I12212	Industriel, ouvriers qualifiés de l'industrie, métallurgie, travail des métaux, émigration accentuée	0,7	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I12213	Très ouvrier, travail artisanal sans artisans, chômage, quartiers difficulté, émigration accentuée	4,6	OUV3	Très ouvrier, ouvriers type artisanal, chômage
I12214	Très ouvrier, ouvriers qualifiés, métallurgie, émigration	4,6	OUV4	Ouvriers qualifiés
I12215	Ouvrier, employés, commerçants, industrie textile, émigration	2,5	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I12221	Chimie - pharmacie - fibres synthétiques	3,1	OUV2	Ouvriers peu qualifiés
I12222	Encadrement de la production	7,2	OUV4	Ouvriers qualifiés
I2	**Sous-groupe I2 - Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance**	**8,4**		
I121	Activités agricoles / ouvrières / tertiaires, zones en transformation, localisation méridionale	3,7	OUV1	Ouvriers avec agriculture
I122	Zones périphériques ouvrières, localisation septentrionale	4,8	OUV1	Ouvriers avec agriculture

Figure 32 (fin)

Les 33 types socio-économiques de quartiers et communes de Nicole TABARD (Recensement de 1990) et leur regroupement par Isa ALDEGHI

M	***Ensemble du pôle "Classes moyennes tertiaires et techniques"***	***41,0***		***Ce pôle devient 5 types :***
M1	**Sous-groupe M1 - Classes moyennes tertiaires, villes de province**	**23,4**		
M111	Classes moyennes salariées de l'État et des collectivités locales, grandes villes de province	6,1	MOY3	Classes moyennes,salariés Etat,collectivités locales
M1121	Commerce, hôtellerie, tourisme, croissance forte, migration de retraites	2,6	MOY2	Cl.moyennes, employés public, artisans, commerc.
M11221	Employés, ouvriers du travail artisanal, agglomération parisienne (hors Paris)	2,5	MOY2	Cl.moyennes, employés public, artisans, commerc.
M11222	Catégories moyennes des collectivités locales, villes de province	7,6	MOY2	Cl.moyennes, employés public, artisans, commerc.
M12	Classes moyennes, traces d'agriculture, périurbain en croissance accélérée	4,6	MOY1	Classes moyennes avec traces d'agriculture
M2	**Sous-groupe M2 - Classes moyennes de la production, périurbain en expansion**	**17,6**		
M211	Salariés qualifiés de la production, périurbain des grandes villes en croissance	5,9	MOY4	Classes moyennes, salariés qualifiés
M212	Transports : zones d'aéroports et centres ferroviaires	4,5	MOY4	Classes moyennes, salariés qualifiés
M221	Enseignement, techniciens de la recherche	1,3	MOY5	Classes moyennes, activités techniques qualifiés
M222	Technologie qualifiée, périurbain en croissance accélérée, grandes agglos, Ile-de-France	5,9	MOY5	Classes moyennes, activités techniques qualifiés
S	***Ensemble du pôle "tertiaire supérieur, haute technologie"***	***9,6***		***Ce pôle devient 1 type***
S1	**Sous-groupe S1 - Bourgeoisie d'entreprise, haute technologie, agglo. Paris**	**2,8**		
S11	Haute technologie, recherche industrielle, agglomération de Paris	1,6	SUP	Pôle tertiaire supérieur et haute technologie
S12	Patronat, états-majors, banques, services aux entreprises, agglomération de Paris	1,2	SUP	Pôle tertiaire supérieur et haute technologie
S2	**Sous-groupe S2-Enseignement,information-communication,services particuliers**	**6,8**		
S211	Tertiaire supérieur, technologie, Paris-sud et agglomération de Paris	2,1	SUP	Pôle tertiaire supérieur et haute technologie
S212	Services aux particuliers, centres aisés de province	2,3	SUP	Pôle tertiaire supérieur et haute technologie
S22	Commerce, hôtellerie, artistes, chômage tertiaire, Paris et zones touristiques	2,4	SUP	Pôle tertiaire supérieur et haute technologie
	Ensemble des ménages sur le territoire métropolitain	**100,0**		

L'ensemble du **pôle agricole,** qui comprend 7 classes dans la classifications en 33 rubriques de Nicole Tabard, devient le premier regroupement **(« AGR : pôle agricole »**) opéré pour les traitements des enquêtes INSEE. Ce pôle représente environ un huitième des ménages de France métropolitaine. Le quart des hommes actifs personnes de référence de ce pôle est employé dans l'agriculture. Quand ils ne sont pas dans ce secteur, les hommes actifs de l'espace agricole sont souvent des ouvriers de l'industrie. Les catégories déficitaires dans cet espace sont davantage celles regroupant les cadres, les professions libérales, les professions intermédiaires et les employés.

Dans le **pôle ouvrier,** qui rassemble plus du tiers des ménages de France, on a fusionné les douze types détaillés par Nicole Tabard en quatre regroupements :

- Un regroupement (**« OUV1 : Ouvriers avec agriculture »**) rassemble les communes ouvrières avec agriculture (classes I21, I22 dans la typologie en 33 postes de Nicole Tabard). Dans ce type, une personne de référence sur huit est active dans le secteur agricole. Les ouvriers y sont dans leur grande majorité de type artisanal, et très peu travaillent dans l'agriculture.
- Le deuxième regroupement du pôle ouvrier (**« OUV2 : Ouvriers peu qualifiés »**) met ensemble des lieux où la qualification ouvrière est particulièrement faible (classes I11, I1211, I12211, I12212, I12215, I12221).
- Le troisième regroupement du type ouvrier (**« OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage »**), est composé d'une classe très singulière et particulièrement intéressante pour l'étude de la localisation de la pauvreté et de la précarité. Il s'agit de la classe I12213 dont le nom complet attribué par Nicole Tabard est : « Très ouvrier, travail artisanal sans artisans, chômage, quartiers difficulté, émigration accentuée ». Dans ces espaces où les ouvriers sont en proportion particulièrement élevée, les emplois qu'ils exercent sont peu dans les métiers du secteur industriel, et davantage dans les métiers de l'artisanat. Il est frappant de constater que ces quartiers qui comptent beaucoup d'ouvriers de type artisanal ont une proportion très faible d'artisans à leur compte. Cette contradiction apparente a deux explications possibles. La première est que les ouvriers de type artisanal sont définis comme tels non pas en référence au caractère artisanal de l'entreprise qui les emploie mais en par rapport à la nature de leur travail, qui pourrait leur permettre de devenir à leur compte : mécaniciens automobile, maçons et autres ouvriers du bâtiment, cuisiniers, dépanneurs en électroménagers, forment quelques-uns des métiers les plus répandus des ouvriers de type artisanal. Les artisans, tant dans leur définition juridique que dans la nomenclature des professions-catégories sociales, ont des activités de même type mais ils sont à leur compte et ont entre zéro et neuf salariés. Une partie des ouvriers de type artisanal peuvent être employés par un patron qui n'est pas classé en artisan si son entreprise compte au moins dix salariés. L'autre explication possible de cette dissociation entre le lieu de résidence des ouvriers de type artisanal et les artisans provient de ce que les salariés d'un artisan ne résident pas forcément dans les mêmes communes ou quartiers que leur patron. Ces quartiers hébergent également des employés. Ils sont situés fréquemment en périphérie des grandes villes de province. Le poids des chômeurs y est élevé. Il s'agit souvent de quartiers inclus dans le périmètre de la Politique de la Ville.
- Le quatrième et dernier type ouvrier (« **OUV4 : Ouvriers qualifiés** »), rassemble divers lieux ayant en commun une qualification ouvrière élevée, les ouvriers qualifiés

de ces espaces ayant pour voisins des contremaîtres et techniciens (classes I1212, I12214, I12222).

Le **pôle classes moyennes** comprend quatre ménages sur dix. Il a été subdivisé en cinq types d'espaces :

- - Le premier type, « **MOY1 : Classes moyennes avec des traces d'agriculture** » reprend le type détaillé du même nom, le M12. Dans ces espaces, en dehors des catégories d'employés et de professions intermédiaires, qui sont typiques des classes moyennes, on rencontre également des agriculteurs actifs ou retraités : un peu moins d'une personne de référence sur dix est soit en activité soit en retraite dans le secteur agricole. Ces communes souvent périurbaines accueillent aussi des migrations de retraite.
- Le type suivant, « **MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans** », a été construit par rapprochement de trois classes dans la typologie en 33 postes de Nicole Tabard (M1121, M11221, M11222). Ces trois classes ont en commun une proportion faible des catégories de cadres ou chefs d'entreprise ayant au moins dix salariés. Autrement dit, leur statut social est relativement bas pour le pôle « classes moyennes ».
- Le troisième type du pôle classes moyennes (**« MOY3 : Classes moyennes salariées de l'Etat et des collectivités locales »)** est constitué de la classe M111 du même nom dans la nomenclature en 33 postes de Nicole Tabard. Il est caractérisé par la forte proportion de personnes de référence des classes moyennes de l'administration et du commerce. Les salariés du commerce sont davantage ici des acheteurs, des représentants, des personnes d'encadrement non cadres que de simples vendeurs. Ce type est aisé dans le sens où il comprend une part assez importante de chefs d'entreprises d'au moins dix salariés, de professions libérales et de cadres.
- Le quatrième type, **« MOY4 :Classes moyennes - salariés qualifiés** » regroupe des espaces comprenant des classes moyennes du secteur de la production et des transports (techniciens, contremaîtres, ouvriers qualifiés de l'industrie et des transports) (classes M211 et M212).
- Enfin, le dernier type du pôle classes moyennes (**« MOY5 :Classes moyennes – activités techniques qualifiées »**) rassemble deux classes (M221 et M222) qui hébergent des salariés très qualifiés de la recherche ou des secteurs techniques.

L'ensemble du **pôle tertiaire supérieur – haute technologie** qui concentre les catégories les plus aisées (chefs d'entreprise d'au moins dix salariés, professions libérales et cadres) n'a pas été distingué dans le cadre de cette recherche qui s'intéresse davantage aux espaces pauvres qu'aux lieux plus aisés. Il devient le type **« SUP–Pôle tertiaire supérieur et haute technologie ».**

L'enquête Logement comprend deux bases de sondage. La première, pour les logements déjà existants au recensement de 1990, provient de l'échantillon-maître constitué à partir des feuilles remplies pour ce même recensement. La deuxième base, pour les logements construits après cette date, provient d'une sélection de logements postérieurs à ce recensement et figurant dans le fichier de suivi des permis de construire (système SICLONE constitué par le Ministère du Logement). Malheureusement, dans ce dernier cas, la position du quartier dans la typologie socio-économique de Nicole Tabard des communes et quartiers n'est pas connue.

Pour toute la population habitant dans les logements récents, on ignore donc le statut socio-économique de leur lieu de résidence.

Figure 39
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA)
des communes et quartiers

La typologie socio-économique des communes et quartiers de Nicole Tabard	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
AGR : Pôle agricole	3 110	6 587 507	11,5
Pôle ouvrier, composé de :			
OUV1 : Ouvriers avec agriculture	2 239	5 068 609	8,9
OUV2 : Ouvriers peu qualifiés	3 480	7 698 912	13,5
OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage	1 308	2 934 105	5,1
OUV4 : Ouvriers qualifiés	2 272	5 011 586	8,8
Pôle classes moyennes, composé de :			
MOY1 : Cl.moyennes avec traces d'agriculture	1 188	2 503 751	4,4
MOY2 : Cl.moy., empl.public, commerçs, artisans	2 912	5 851 388	10,2
MOY3 : Cl.moyennes salariés – Etat – coll.locales	1 401	2 574 987	4,5
MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés	2 646	6 092 135	10,7
MOY5 : Cl.moyennes – activités techniques qualifiées	1 567	3 465 713	6,1
SUP : Pôle tertiaire supérieur et haute technologie	2 114	4 216 321	7,4
Statut du lieu de résidence inconnu	4 108	5 121 392	9,0
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

L'opposition centre-périphérie selon le statut socio-économique de l'espace

On a croisé l'information sur les niveaux d'urbanisation avec la typologie socio-économique des quartiers pour pouvoir distinguer, d'une part, les banlieues « aisées » des banlieues « populaires », et d'autre part les communes centres « aisées » de celles à composition plus populaire. Le regroupement des types socio-économiques repose sur la typologie regroupée de Nicole Tabard, en tenant compte des différences de niveau de vie entre les types.

L'objectif est de séparer, à statut social comparable, les communes des villes centres d'une part, et celles de banlieue d'autre part. On a gardé **à part les communes de l'espace rural** dans la classification de l'espace selon le niveau d'urbanisation. La plupart des communes du pôle agricole y figurent.

On a attribué l'adjectif « **populaire** » :

- aux quartiers et communes du pôle agricole hors espace rural,
- à trois des quatre types du pôle ouvrier,
- ainsi qu'à l'un des types du pôle classes moyennes, le type « MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans », dont le statut social est assez bas et dont on verra que le niveau de revenu est plus faible que celui des autres types du pôle « classes moyennes ».

Les quartiers et communes des « **classes moyennes-supérieures** » sont donc les communes urbaines appartenant :

- à quatre des cinq types de communes et quartiers du pôle classes moyennes,
- à l'ensemble du pôle « tertiaire supérieur et haute technologie »,
- ainsi qu'à l'un des quatre types ouvriers, le type « OUV4 : Ouvriers qualifiés ».

Dans ce découpage de l'espace, on a un peu moins de population dont le statut du lieu de résidence est inconnu que dans le découpage de l'espace d'après la typologie de Nicole Tabard. Rappelons que le statut socio-économique du lieu de résidence n'est pas connu pour les ménages résidant dans un logement construit depuis le recensement de 1990. Dans le cas où ce logement est situé dans une commune classée rurale, il se retrouvera forcément dans la première rubrique, celle des communes rurales.

Figure 40
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon le niveau social des communes centres et des communes de banlieue

Niveau social des communes centres et des communes de banlieue	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
Communes rurales	6 999	14 944 583	26,2
Quartiers de banlieue, milieu populaire	2 610	6 044 554	10,6
Quartiers de banlieue, milieu moyen-supérieur	4 854	10 878 628	19,0
Quartiers de ville centre, milieu populaire	5 610	11 402 217	20,0
Quartiers de ville centre, milieu moyen-supérieur	5 116	10 073 935	17,6
Statut du lieu de résidence inconnu	3 156	3 782 489	6,6
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants

Les quartiers de la Politique de la Ville

On a pu reconstituer l'information sur la localisation éventuelle dans un **quartier de la Politique de la Ville** grâce à la disponibilité de l'information détaillée à l'îlot sur le lieu de résidence des personnes interrogées. Cette information a pu être ajoutée au fichier des enquêtes INSEE grâce à une liste, communiquée par Jean-Luc Le Toqueux, de la division Etudes territoriales de l'INSEE, des îlots correspondant au périmètre de la Politique de la Ville d'après **la loi de novembre 1996 délimitant les 716 zones urbaines sensibles**. Cette liste a permis de rédiger un article de synthèse sur les caractéristiques des populations et logements des zones urbaines sensibles [Goldberger, Choffel et Le Toqueux, 1998[168]].

Pour les personnes vivant en dehors des quartiers de la Politique de la Ville, deux types d'espaces sont distingués : les quartiers hors Politique de la Ville et situés dans des agglomérations comportant au moins un quartier de la Politique de la Ville, et les autres quartiers ou communes.

Figure 41
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville

Position du quartier par rapport à la Politique de la Ville (PV)	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
Quartier de la Politique de la Ville	1 747	4 250 007	7,4
Quartier non PV dans agglomération avec PV	12 794	24 669 118	43,2
Quartier ou commune hors agglo avec PV	13 804	28 207 281	49,4
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

[168] Marie-Françoise GOLDBERGER, Philippe CHOFFEL et Jean-Luc LE TOQUEUX (1998) : « Les zones urbaines sensibles », *INSEE Première* n°573, avril, p. 1-4.

Typologie des communes selon le profil des allocataires des CAF

On a pu ajouter aux fichiers des enquêtes INSEE analysées l'information sur la position de la commune de résidence des personnes interrogées **dans la typologie** exposée dans la deuxième partie et basée sur le **profil des allocataires des CAF**.

Figure 42
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF

	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales	3 023	5 561 172	9,7
B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	1 744	4 001 046	7,0
C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés	1 793	3 248 878	5,7
D : Assez pauvre, familles monoparentales	2 342	4 671 383	8,2
E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne	3 272	6 068 601	10,6
F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples 2 enfants	1 942	3 888 207	6,8
G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses	3 195	6 902 014	12,1
H : Revenus élevés	3 436	7 055 709	12,4
I : Revenus les plus élevés, couples 2 enfants	2 316	4 735 942	8,3
X :Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	2 799	5 630 073	9,9
Y : Revenus non déclarés ou rev. élevés, couples 2 enfants	2 265	4 865 382	8,5
Non traité	218	497 999	0,9
France métropolitaine	28 345	57 126 406	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Cette typologie étant surtout basée sur la composition démographique des ménages allocataires des CAF et sur leur niveau de ressources, **les analyses basées sur cet indicateur sont circonscrites à la population couverte par une prestation CAF**. On a recomposé cette information à partir de plusieurs questions de l'enquête Logement. Dans la partie du questionnaire portant sur les revenus du ménage, une première liste de prestations (à caractère familial, indemnisation de handicap ou RMI) est énumérée. Dans le cas du RMI il est précisé que c'est au titre de la famille principale. Dans le cas où l'une au moins de ces prestations est perçue, il est demandé si le versement en est réalisé par la CAF (totalement ou en partie avec l'employeur). Plus loin, il est demandé si au moins une allocation RMI est perçue par d'autres personnes vivant sous le même toit, sans qu'on sache qui verse cette prestation. Dans 2% des cas, c'est la Mutualité sociale agricole qui verse le RMI et non la CAF. Dans la partie réservée aux locataires et sous-locataires, il est demandé si le ménage bénéficie ou non d'une aide au logement (allocation logement ou APL), sans que l'on sache quel organisme verse cette aide. On a supposé que les bénéficiaires d'une aide au logement ou encore d'une allocation RMI hors de la « famille principale » étaient couverts par la CAF.

35% des ménages de moins de 65 ans interrogés dans l'enquête Logement, qui représentent 44 % de la population (après application d'une pondération qui reconstitue l'ensemble de la population de France métropolitaine) **sont effectivement couverts par une prestation CAF**. Rappelons que d'après le rapprochement entre fichier des CAF et le Recensement de la population, 49% de la population de moins de 65 ans perçoit au moins une prestation des CAF. Une partie de ces effectifs ne peut se retrouver dans les enquêtes INSEE de par l'absence de prise en compte des populations en logement collectif dans les enquêtes auprès des ménages. Il se peut que le taux un peu plus faible de couverture par les CAF de la population ayant répondu à l'enquête Logement s'explique aussi par une sous-déclaration de certaines prestations dans une situation d'enquête, ce biais lié au caractère déclaratif de l'information recueillie n'existant pas dans la prise en compte d'un fichier administratif tel que celui des CAF.

Figure 43
Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL),
effectifs et répartition de la population après pondération des individus
selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF

Champ : population couverte par une CAF, ménages de moins de 65 ans

	Nombre de ménages interrogés dans EL 96-97	Effectifs de la population (après pondération des individus)	Répartition de la population (en %)
A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales	1 014	2 523 906	10,1
B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	705	2 229 378	8,9
C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés	628	1 474 384	5,9
D : Assez pauvre, familles monoparentales	760	2 070 285	8,3
E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne	1 103	2 651 231	10,6
F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples 2 enfants	533	1 506 100	6,0
G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses	1 088	3 193 912	12,8
H : Revenus élevés	1 045	2 909 618	11,6
I : Revenus les plus élevés, couples 2 enfants	739	2 032 269	8,1
X :Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	796	2 289 240	9,2
Y : Revenus non déclarés ou rev. élevés, couples 2 enfants	621	1 917 376	7,7
Non traité	69	217 099	0,9
France métropolitaine	9 101	25 014 798	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par la CAF et non étudiants

Chapitre 2

Les zones d'études et d'aménagement du territoire

Le découpage en grandes zones géographiques que sont les zones d'études et d'aménagement du territoire est issu, on l'a vu, d'un regroupement des régions administratives françaises. En terme de niveau de vie, le contraste est important entre l'Ile-de-France et la province, mais cette dernière entité est fortement diversifiée, avec aux deux extrêmes le Nord et l'Est de la France.

Le Nord-Pas-de-Calais et les régions de la Méditerranée ont les plus forts taux de pauvreté monétaire

La répartition de la population dans les dix tranches de revenus définis nationalement montre que près d'un habitant **d'Ile-de-France** sur cinq a un niveau de vie qui le situe dans le décile de revenus le plus élevé, c'est donc, avant tout, la **forte proportion de population aisée** qui caractérise cette région. C'est d'autant plus notable que dans aucune des autres zones géographiques on ne rencontre plus de 9% de la population disposant d'un niveau de revenu le situant dans le dernier décile de revenus. Après la région Ile-de-France, c'est la zone de l'Est qui comprend la plus forte part de sa population dans des tranches assez élevées (6ème, 7ème et 8ème déciles).

Mais si le revenu moyen était plus élevé en Ile-de-France que partout ailleurs, le taux de pauvreté est minimal non parmi la population francilienne mais parmi celle de l'Est de la France, la zone Ouest venant juste après.

La région la plus pauvre est celle du Nord. La zone géographique de la **Méditerranée** suivant de près cette région nordique pour l'importance du taux de pauvreté.

Si la Méditerranée et la région Nord ont en commun une proportion voisine de population disposant de très bas revenus (c'est-à-dire située dans le premier décile de revenus), elles se distinguent par le fait que le reste de la population de la Méditerranée est répartie relativement

également dans toutes les autres tranches de revenus, alors que la population du Nord qui ne se situe pas dans la tranche la plus basse de revenus reste concentrée dans les deux autres tranches immédiatement supérieures.

Figure 44
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon les grandes zones géographiques

(en %)

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
Ile-de-France	9,2	8,3	7,1	7,3	6,7	7,5	8,8	10,5	11,0	13,8	**19,0**	100,0
Province	11,4	10,4	10,7	10,7	10,8	10,6	10,3	9,9	9,7	9,1	7,8	100,0
Dont :												
Bassin parisien	11,3	10,3	10,4	10,0	11,7	11,5	10,3	10,1	9,1	9,4	7,3	100,0
Nord-Pas-de-Calais	**16,2**	14,3	15,3	13,0	11,1	9,3	8,5	8,8	8,0	6,2	5,3	100,0
Est	8,1	7,4	8,9	9,7	10,1	10,2	11,7	11,7	12,2	9,9	8,3	100,0
Ouest	8,5	7,7	10,2	10,6	11,5	11,5	11,4	10,2	10,1	9,2	7,6	100,0
Sud-Ouest	12,5	11,5	11,7	10,3	10,4	11,2	9,1	9,4	9,2	8,8	8,5	100,0
Centre-Est	10,2	9,1	9,8	11,7	10,7	10,5	10,9	10,2	8,9	10,2	8,0	100,0
Méditerranée	**14,9**	14,0	10,3	10,2	9,5	9,1	9,5	8,6	10,6	8,8	9,3	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Le profil des populations pauvres selon les grandes zones d'études et d'aménagement du territoire : des ménages jeunes et de grandes familles dans le Nord, des retraités et des ménages agricoles dans l'Ouest et le Sud-Ouest, des familles monoparentales en Ile-de-France

On vient de voir que deux régions se distinguaient des autres par leur niveau de vie, le Nord par sa plus grande pauvreté et l'Ile-de-France par son aisance relative. Ces deux régions se distinguent encore des autres grandes zones par leurs profils de population à faible revenu quand on se restreint à la population des deux déciles les plus faibles de la distribution des revenus.

Les **populations pauvres d'Ile-de-France** sont, plus que dans tout autre lieu, composées de **familles monoparentales**, de personnes de **référence au travail et sans conjoint, de professions intermédiaires, de cadres et d'employés ainsi que de locataires du secteur social** (la région Nord étant ex æquo sur ce critère). Cette zone géographique vient au deuxième rang, toujours quand on compare les populations pauvres des différentes grandes régions, pour le niveau de confort faible des logements et pour la part des personnes en logements locatifs du secteur privé.

La **région Nord** se distingue de toutes les autres grandes zones géographiques par la forte proportion de population vivant dans des ménages **jeunes**, les trois classes d'âge de moins de 50 ans de la personne de référence du ménage étant surreprésentées. Elle est de loin la région qui compte la plus forte proportion de pauvres vivant dans des familles comportant **un couple et au moins trois enfants**. Dans les populations pauvres de la région Nord, il est fréquent que les couples comprennent **une personne au travail et l'autre au foyer**. C'est ici et de loin que les pauvres proviennent le plus souvent de ménages où la personne de référence est de **milieu ouvrier**, la part des ouvriers non qualifiés parmi les personnes de référence étant légèrement plus élevée au sein des populations pauvres du Bassin parisien. Quand ils ne sont pas **locataires du secteur social**, les pauvres de la région Nord sont plus que partout ailleurs en **accession à la propriété**. Leurs logements sont souvent **individuels**. C'est ici que les logements **les moins confortables**, ainsi que les **logements de confort moyen**, sont les plus répandus parmi les populations pauvres.

Figure 45
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans la région Nord

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la PR a moins de 30 ans	12,7	11,0	9,6	8,0
• Dont la PR a de 30 à 39 ans	27,4	25,2	25,7	25,5
• Dont la PR a de 40 à 49 ans	34,4	28,7	26,8	26,8
• Couple avec trois enfants et plus	41,2	27,1	21,5	15,1
• Couple, 1 au travail-1 au foyer	30,8	23,8	19,1	14,6
• Personne de Référence (PR) ouvrier qualifié	40,5	28,2	29,5	23,5
• Personne de Référence (PR) ouvrier non qualifié	29,0	22,7	12,9	10,4
• Conjoint de la PR ouvrière non qualifiée *	20,1	13,1	14,6	10,1
• Propriétaire accédant	28,4	22,4	33,1	32,4
• Locataire secteur social	45,5	32,4	18,6	16,6
• Immeuble individuel	73,4	54,3	85,4	65,8
• Confort très faible	10,4	5,9	5,2	2,2
• Confort moyen	67,8	56,4	63,1	52,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants
*sauf * : population des ménages non étudiants et comprenant un couple*

Les **populations pauvres des régions de l'Est** ont quelques points communs avec les populations de même niveau de revenus du Nord : la **relative jeunesse des ménages**, la surreprésentation (plus faible toutefois) des **grandes familles**, et des **couples où l'un travaille et l'autre est au foyer**, la part de la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est **ouvrier qualifié** ou le poids du **secteur locatif social**. Mais la région Nord a des écarts plus forts à la moyenne pour la plupart de ces indicateurs.

Les zones **Ouest et Sud-Ouest** ont des traits communs dans le profil de leurs populations pauvres : l'importance des **ménages ayant atteint 65 ans, des retraités, des populations agricoles en activité ou non, des populations propriétaires** n'étant plus en accession. Ceux de la zone Ouest sont davantage dans des logements récents, et ceux du Sud-Ouest sont plus souvent que tous les autres dans des logements anciens.

Les populations pauvres des autres zones géographiques présentent moins de traits saillants. On peut signaler toutefois le poids des **personnes de référence sans conjoint et au chômage dans la Méditerranée**, ainsi que l'importance dans cette même zone des ménages où la personne de référence est à son compte dans un secteur non agricole. Toujours dans ce grand Sud-Est, les **pauvres sont souvent en location hors du secteur social**. Les populations pauvres des régions du Centre-Est ne prennent aucune valeur extrême, apparaissant la plus proche de la moyenne des pauvres tous lieux de résidence confondus. Le Bassin parisien se distingue peu de la moyenne, si ce n'est comme on l'a déjà mentionné par le poids de ses pauvres vivant dans des ménages d'ouvriers non qualifiés.

Pauvreté subjective : malaise chez les pauvres d'Ile-de-France

Tous revenus confondus, la pauvreté subjective est plus répandue dans la région Nord, qui est aussi celle qui compte le plus de personnes à faible niveau de ressources monétaires. Mais **si on se limite aux populations pauvres au niveau monétaire, le Nord** présente un **taux de pauvreté subjective proche de la moyenne**. **L'Ile-de-France** ressort comme étant la région où **les personnes à faibles ressources sont de loin celles qui ressentent le plus au niveau subjectif leur pauvreté**. Ceci ne peut s'expliquer par le fait que le coût des logements est plus élevé dans cette région, puisque les ressources monétaires prises en compte sont nettes de charge de logement. On peut supposer que le haut niveau de vie moyen de la région de la capitale de la France crée un grand contraste entre les déciles de revenus et fait ressentir plus difficilement la faiblesse des ressources.

Les régions de la **zone Méditerranée sont au deuxième rang** pour ce qui est du sentiment de **pauvreté subjective parmi les populations pauvres** sur le plan monétaire. A l'inverse, les zones Centre-Est, Ouest et dans un moindre mesure Est sont celles où la pauvreté subjective est la moins ressentie parmi la population en situation de pauvreté monétaire. Cette appréciation moins dramatique de la situation financière dans ces trois grandes régions se confirme parmi les populations non pauvres au niveau monétaire.

Figure 46
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires selon les grandes zones géographiques

En %

	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages :		
	Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
Ile-de-France	19,1	54,0	12,4
Province	17,9	43,5	11,1
Dont :			
Bassin parisien	18,1	47,2	11,0
Nord-Pas-de-Calais	23,8	45,6	14,7
Est	16,1	40,5	10,6
Ouest	14,8	37,6	9,1
Sud-Ouest	20,1	43,5	13,1
Centre-Est	15,0	36,5	10,3
Méditerranée	20,0	51,4	11,2
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Exemple de lecture : en Ile-de-France, 19% de la population vit dans un ménage pensant être dans une situation financière difficile. Parmi les seules personnes vivant dans des ménages pauvres (dont les revenus nets de charge de logement par unité de consommation se situent dans les deux premiers déciles de la distribution de revenus), en région Ile-de-France 54% d'entre eux vivent dans un ménage pensant être dans une situation difficile.

Chapitre 3

Le découpage de l'espace

selon le niveau d'urbanisation

Ce découpage de l'espace n'est pas sans rapport avec celui des grandes zones géographiques, puisque les trois catégories les plus urbanisées font partie de l'agglomération et sont donc forcément incluses dans l'Ile-de-France.

Les taux de pauvreté les plus forts dans le rural profond… et dans les communes centres des très grandes agglomérations de province

Le contraste est grand entre les deux espaces ruraux, puisque si les **communes du rural profond**, où les actifs vont moins travailler dans les grands pôles urbains, sont l'un des lieux comportant **la plus forte part de population dans la plus basse tranche de revenus**, à l'inverse **les communes rurales sous influence urbaine** sont celles qui comportent **le plus faible taux de population sous le seuil de pauvreté**. Les deux autres types de zones comptant un **faible taux de pauvreté** sont également des zones périphériques, puisqu'il s'agit des **communes de banlieue des agglomérations de 20 000 à moins de 200 000 habitants** ainsi que des communes de la **grande couronne de l'agglomération de Paris**. Si le taux de pauvreté de la population des communes de banlieue des plus grandes agglomérations de province est proche de la moyenne française, **la population des communes centres des plus grandes agglomérations de province bat le record de taux de pauvreté**.

Les hauts revenus, on s'en souvient, composaient une forte part de la population d'Ile-de-France. **Le taux de pauvres dans la Capitale** y est pourtant **légèrement plus élevé qu'en moyenne** (11,7% de la population parisienne disposent de moins de 2 948 F par unité de consommation et par mois). Ce qui distingue fortement la Capitale des autres zones définies par le niveau d'urbanisation, c'est la **part très élevée de population faisant partie des 10% de population les plus riches** : 30% des Parisiens vivent dans un ménage disposant de plus de 12 222 F par mois et par unité de consommation, cette tranche de ressources ne concernant que de 5 à 17% de la population des autres zones. **Globalement, plus le niveau**

d'urbanisation progresse, plus la part de la population faisant partie des deux tranches les plus élevées de revenus est élevée.

On peut résumer ces résultats en disant que les populations pauvres sont surreprésentées dans deux types d'espaces : les zones rurales hors influence urbaine ainsi que les centres des agglomérations. Mais **plus la densité urbaine est importante, plus les populations aisées sont concentrées**. D'où la **situation très contrastée des grands centres urbains** (communes centres des plus grandes agglomérations de province, Paris intra-muros et dans une moindre mesure petite couronne) **qui vont concentrer avant tout les catégories aisées mais aussi dans une moindre mesure les populations plus démunies, au détriment des catégories intermédiaires de revenus**.

Figure 47
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon le niveau d'urbanisation

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
Communes rurales :												
hors influence urbaine	12,9	11,4	13,6	11,8	12,3	11,6	10,4	9,1	8,3	7,1	4,5	100,0
sous influence urbaine	7,1	6,3	8,8	10,0	10,7	10,7	12,1	12,3	12,0	9,4	7,8	100,0
Unités urbaines province												
< 20 000 habitants	10,8	9,8	9,8	10,4	10,8	11,4	10,2	9,9	9,8	10,0	7,9	100,0
<200 000 hab.,périphérie	8,2	7,7	8,5	11,9	11,4	10,0	10,6	11,7	10,6	8,9	8,7	100,0
<200 000 hab., centre	12,7	12,0	10,9	11,6	10,7	9,0	9,4	9,4	8,7	9,3	8,9	100,0
<2 000 000 hab., périph.	11,5	10,4	10,5	9,2	8,3	10,8	10,8	10,1	10,8	10,4	8,7	100,0
<2 000 000 hab., centre	14,1	12,9	10,1	8,8	10,2	9,4	8,2	8,7	10,1	9,8	11,7	100,0
Agglomération de Paris :												
grande couronne	7,1	6,0	6,6	6,5	6,8	8,2	9,6	11,8	12,8	15,1	16,7	100,0
petite couronne	10,7	10,0	7,1	8,4	7,0	7,3	9,2	9,9	10,2	13,7	17,1	100,0
commune de Paris	11,7	10,2	8,1	5,5	4,9	6,2	6,6	7,2	7,9	13,1	**30,3**	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Différences de profil dans les populations pauvres selon le niveau d'urbanisation : beaucoup d'hommes seuls et de catégories qualifiées à Paris, des populations âgées et agricoles dans les communes du rural profond

L'hypothèse de fortes différences de profils parmi les populations pauvres entre les types de lieux se confirme quand on tient compte des niveaux d'urbanisation du lieu de résidence.

Les **populations pauvres des communes rurales hors influence urbaine**, où la population agglomérée est, rappelons-le, inférieure à 2 000 habitants et où les actifs ayant un emploi sont peu attirés par les grands pôles urbains d'emploi, vivent dans des ménages souvent âgés, et constitués :
- de **couples sans aucun enfant**,
- ou de **couples ayant au plus un enfant au foyer**.

Il s'agit plus qu'en moyenne de personnes vivant dans des ménages comportant :

- un **retraité sans conjoint** (sans doute veuf ou plutôt veuve),
ou un **couple où l'un travaille tandis que l'autre est soit au travail soit en retraite**.

Le tiers des populations pauvres de ces communes du rural profond vivent dans un ménage dont la personne de référence est **agriculteur**, alors que cette catégorie ne représente que le sixième des ménages non pauvres de ces mêmes communes. Quand ces ménages pauvres comprennent un conjoint, il s'agit plus qu'ailleurs d'une agricultrice.

La **propriété non accédante** est plus répandue dans les populations pauvres de ces communes que partout ailleurs. Les accessions à la propriété ne sont pas rares non plus. Il va sans dire que **l'habitat individuel** domine largement. Les **logements** où vivent les pauvres de ces lieux sont souvent **très anciens**, **mais ils le sont encore plus à Paris, et de même qu'à Paris un niveau de confort faible n'est pas exceptionnel**.

Ces traits singuliers des populations pauvres des communes rurales se retrouvent quand on compare les populations non pauvres de ces lieux avec les populations non pauvres des autres lieux, le poids des populations agricoles actives et retraitées est encore plus prononcé parmi les pauvres que parmi les non-pauvres.

Figure 48
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans les communes rurales hors influence urbaine

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la PR a 65 ans et plus	23,6	15,0	22,5	17,7
• Couple sans enfant	19,0	12,3	27,8	24,9
• Couple avec un enfant	14,6	11,1	18,1	18,4
• Pas de conjoint, Personne de Réf. à la retraite	10,2	6,7	7,1	5,9
• Couple, 2 au travail ou 1 au travail-1 à la retraite	22,3	13,4	45,6	45,4
• Couple, les 2 à la retraite	10,1	4,0	13,6	9,8
• Personne de Référence (PR) agriculteur	32,7	9,3	14,4	3,6
• Conjointe de la PR agricultrice*	18,9	5,3	8,4	2,0
• Propriétaire non accédant	33,8	14,6	42,6	31,0
• Propriétaire accédant	29,0	22,4	34,5	32,4
• Immeuble individuel	95,4	54,3	96,0	65,8
• Avant 1949	61,5	36,8	47,9	31,4
• Confort très faible	9,8	5,9	4,2	2,2
• Assez bon confort	10,8	8,0	16,8	15,1

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants
*sauf * : population des ménages non étudiants et comprenant un couple*

Par certains points, les populations pauvres des communes rurales sous influence urbaine se rapprochent des populations pauvres des communes du rural profond. Les **communes rurales sous influence urbaine** viennent **au deuxième rang**, après les communes du rural profond, pour la part des personnes pauvres vivant :

- dans un **ménage âgé ou agricole**,
- dans un ménage comprenant **soit deux conjoints au travail, soit l'un au travail et l'autre au foyer**,
- ainsi que pour la part des **propriétaires non accédants**.

Ces communes viennent au troisième rang, toujours après les communes du rural profond, pour la part des populations pauvres dans le parc ancien. Mais la structure familiale des populations pauvres est différente de celle des communes du rural profond, avec nettement plus de **couples ayant soit deux, soit trois enfants et plus**. L'association entre un **conjoint en emploi et l'autre au chômage** est fréquente, ainsi que l'association entre un **conjoint au travail, l'autre au foyer**. En dehors des agriculteurs, les autres catégories surreprésentées parmi les populations de ces lieux pauvres et vivant en couple sont celles où le conjoint de la personne de référence est une femme employée non qualifiée.

Figure 49
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans les communes rurales sous influence urbaine

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la Personne de Référence a 65 ans et plus	17,8	15,0	14,4	17,7
• Couple sans enfant	16,8	12,3	21,4	24,9
• Couple deux enfants	22,7	18,2	30,0	24,4
• Couple trois enfants et plus	28,3	27,1	20,1	15,1
• Pas de conjoint, PR à la retraite	10,2	6,7	7,1	5,9
• Couple, 2 au travail ou 1 au travail-1 à la retraite	19,9	13,4	54,9	45,4
• Couple, 1 au travail-1 au chômage	12,3	10,1	6,8	6,6
• Couple, 1 au travail-1 au foyer	26,7	23,8	15,1	14,6
• Couple, les 2 à la retraite	6,8	4,0	8,4	9,8
• Personne de référence (PR) : agriculteur	16,5	9,3	6,0	3,6
• Conjoint de la PR agricultrice *	10,1	5,3	3,9	2,0
• Conjoint de la PR employée non qualifiée	18,4	10,8	13,9	12,1
• Propriétaire non accédant	24,8	14,6	34,3	31,0
• Propriétaire accédant	43,2	22,4	48,6	32,4
• Immeuble individuel	95,4	54,3	95,7	65,8
• Avant 1949	61,5	36,8	47,9	31,4
• Confort très faible	9,8	5,9	4,2	2,2
• Assez bon confort	10,8	8,0	16,8	15,1

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants
*sauf * : population des ménages non étudiants et comprenant un couple*

Ces communes rurales sous influence urbaine viennent **au premier rang pour la part des populations pauvres en accession à la propriété,** et au deuxième rang après les communes du rural profond pour la propriété non accédante parmi les populations pauvres. Bien entendu, ici comme dans les communes du rural profond, **l'habitat est quasi-exclusivement individuel**. Si, comme dans les communes du rural profond, les populations pauvres des communes rurales sous influence urbaine résident souvent dans **des logements anciens**, on y trouve **également** un **habitat relativement récent** (terminé entre 1982 et 1989). C'est ici que les pauvres vivent le plus souvent dans des **logements très confortables**.

On observe que **la surreprésentation de la population de ménages agriculteurs (en activité ou retraités), et des personnes âgées qu'on observe dans les communes rurales sous influence urbaine quand on se limite aux populations pauvres ne se retrouve pas dans les populations non pauvres de ces mêmes lieux**. Ceci montre que la population âgée, vraisemblablement présente depuis plus longtemps dans ces communes, a un niveau de vie nettement plus faible que les nouveaux arrivants.

Les populations pauvres des petites unités urbaines (de moins de 20 000 habitants) ont peu de traits qui les distinguent de l'ensemble des populations pauvres. Tout au plus peut-on mentionner la plus forte proportion de population provenant de ménages dont la personne de référence ou encore le conjoint (quand ce ménage comprend un couple) sont des ouvriers non qualifiés. Parmi les populations non pauvres, la part des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est ouvrier non qualifié est encore plus forte dans un autre lieu, les communes du rural profond.

Les populations pauvres des **communes périphériques, qu'il s'agisse des communes de banlieue des moyennes agglomérations (de 20 000 à moins de 200 000 habitants), des grandes agglomérations de province ou de la grande couronne de l'agglomération parisienne**, ont en commun de présenter les plus fortes proportions de population vivant dans des familles comportant un **couple et au moins trois enfants**. Les communes de banlieue des grandes agglomérations de province ainsi que les communes de la grande couronne de l'agglomération parisienne sont aussi des lieux où les pauvres vivent plus souvent qu'ailleurs dans un foyer composé d'un **couple où l'un est au foyer et l'autre au travail**. L'éloignement relatif des grands centres d'emploi et la grande taille des familles limite sans doute l'accès à l'emploi des femmes en couple.

Quant aux fortes proportions de populations pauvres vivant dans les **familles monoparentales**, on les retrouve à la fois dans la **grande couronne et dans la petite couronne de l'agglomération de Paris** ainsi que dans les **communes centres des moyennes et des grandes agglomérations de province**.

La part la plus élevée de populations pauvres vivant dans les **ménages les plus jeunes** se rencontre dans les **communes centrales des grandes agglomérations de province**. C'est aussi dans ces lieux que se trouve, toujours parmi les pauvres, la plus forte part de **femmes seules sans enfants**, ainsi que de **personnes de référence sans conjoint et qui sont au foyer**.

La part des populations pauvres en logement social tend à croître avec le niveau d'urbanisation. Dans les agglomérations moyennes de province (de 20 000 à 200 000

habitants), les pauvres des communes centres résident nettement plus souvent dans des logements sociaux que les pauvres de communes de banlieue (le logement social hébergeant 54% des pauvres des communes centres et 36% des pauvres des communes de banlieue dans cette taille d'agglomération), **ce qui est contraire à l'association d'idée habituelle entre HLM et communes périphériques**. Dans les grandes agglomérations de province, c'est l'inverse, les populations pauvres des communes centres sont un peu moins en logement social que les populations pauvres des communes de banlieue (respectivement 42% et 46%). **Le taux le plus élevé de populations pauvres en HLM se trouve dans les communes urbaines de la grande couronne de l'agglomération parisienne** (avec 54% des pauvres de ces lieux en logement social contre 47% des pauvres de petite couronne et 39% des pauvres de la ville de Paris, alors qu'en France entière 35% des pauvres sont dans le secteur social). **Ce résultat est différent de celui constaté sur les populations non pauvres, puisque la part la plus élevée des populations non pauvres en logement social se rencontre dans la partie de l'agglomération de Paris située dans la petite couronne** (35% de la population des déciles 3 à 10 habite dans un logement social dans cette aire contre 24% des populations non pauvres de la partie de l'agglomération de Paris située dans la grande couronne et 23% de l'agglomération de Paris, le secteur social hébergeant 17% des populations non pauvres). Ce résultat indique qu'**en province les logements HLM accueillent davantage les personnes pauvres qu'en région parisienne**. Diverses études ont montré que le contraste entre les loyers du secteur social et du secteur privé sont plus importants dans l'agglomération parisienne qu'ailleurs, ce qui constitue un frein à la mobilité dans la capitale des habitants qui ont pu accéder à ce parc de logement, et qui tendent à rester dans ce parc même si leur situation financière s'améliore [Bessy, 1992[169]].

L'habitat individuel tend à se restreindre plus le niveau d'urbanisation augmente, et, à taille d'agglomération semblable, les communes de banlieue sont plus riches en habitat individuel que les communes centres. Ces règles se vérifient tant pour les populations pauvres que pour les populations non pauvres.

Les **populations pauvres de Paris** vont se distinguer des populations pauvres des autres niveaux d'urbanisation à plus d'un titre. Paris se trouve au premier rang pour la part des **hommes seuls** parmi les pauvres (9% des pauvres à Paris contre 4% dans l'ensemble des populations pauvres), et au deuxième rang pour la part des **femmes seules parmi les pauvres** (12% contre 9%, seules les communes centres des grandes agglomérations de province comptent une part encore plus importante de femmes seules parmi les pauvres, soit 13%). Les **personnes de référence sans conjoint** sont **souvent au travail ou au chômage, rarement à la retraite ou au foyer**. Paris vient en tête pour la part des personnes pauvres vivant dans des ménages dont la personne de référence appartenant à la catégorie des **artisans-commerçants chefs d'entreprise** ou à des catégories de salariés qualifiés : **cadres, professions intermédiaires**. Paris vient également au premier rang pour la part des populations pauvres vivant dans des ménages dont la personne de référence est de la catégorie des **employés non qualifiés**. Les pauvres vivant dans des ménages ouvriers sont plus rares qu'ailleurs. Parmi les pauvres, l'accession à la propriété y est plus rare que partout ailleurs et la **location d'un logement du secteur privé** plus fréquente que partout ailleurs. Paris bat les records pour le taux de pauvres dans des **logements anciens**, ainsi que dans des logements **au confort médiocre**.

[169] Voir par exemple Pascale BESSY (1992) : « Un ménage sur six perçoit une aide au logement », *Economie et Statistique* n°251, INSEE, p. 29-39.

Figure 50
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans Paris intra-muros

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Ménage d'homme seul	9,5	4,1	9,4	3,0
• Ménage de femme seule	12,1	9,1	14,2	6,3
• Pas de conjoint, PR au travail	16,7	10,6	23,0	9,2
• Pas de conjoint, PR au chômage	13,5	7,1	9,2	0,5
• Pers. Réf. artisan-commerçant-chef d'entreprise	15,7	10,5	9,6	7,9
• Personne de Référence cadre	7,8	2,4	40,3	15,8
• Personne de Référence profession intermédiaire	14,3	6,7	20,0	22,7
• Personne de Référence employé pôle non qualifié	15,5	7,1	4,2	2,8
• Conjoint de la Personne de référence cadre *	4,6	1,0	19,1	6,0
• Locataire secteur privé	45,6	24,3	31,2	15,2
• Logement construit avant 1949	63,7	36,8	61,1	31,4
• Confort très faible	12,1	5,9	3,8	2,2
• Confort faible	43,0	25,0	28,4	16,7

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants
*sauf * : population des ménages non étudiants et comprenant un couple*

La forte concentration à Paris des familles monoparentales qui se constate au sein des populations non pauvres ne s'observe pas pour les populations pauvres. Autrement dit, être une famille monoparentale à Paris ne signifie pas pour autant faire partie de la population à bas revenus, sans doute parce que, pour les femmes, la capitale présente des opportunités importantes d'emploi qualifié [Aldeghi, Tabard, 1988[170]]. Autre interprétation, une femme qui élève seule ses enfants dans la région parisienne et qui dispose de bas revenus sera peut-être davantage relogée en banlieue, là où le parc social est plus important, alors qu'une famille monoparentale ayant des revenus plus importants à Paris peut se maintenir dans la capitale en restant dans le parc privé de logement.

Les populations non pauvres de Paris comprennent moins de personnes vivant dans des ménages de professions intermédiaires que les populations non pauvres tous lieux confondus, c'est l'inverse quand on se limite à la population des ménages pauvres.

[170] Isa ALDEGHI et Nicole TABARD (1988) : *L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale*, Rapport CREDOC n°45, Paris, septembre.

Dans la population à bas revenus, la perception de la pauvreté subjective tend à croître avec le niveau d'urbanisation

Tous niveaux de ressources confondus, on peut opposer d'un côté les zones rurales et les périphéries des villes moyennes de province, où la pauvreté subjective est la plus rare, de l'autre les centres villes des moyennes et grandes agglomérations de province, la petite couronne de l'agglomération parisienne et Paris intra-muros, où le sentiment de pauvreté est plus aigu qu'en moyenne.

Si on se limite à la population à faibles ressources, le lien est net entre le niveau d'urbanisation et le niveau de pauvreté subjective.

Figure 51
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires
selon le niveau d'urbanisation de la commune

En %

	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages :		
	Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
Communes rurales :			
hors influence urbaine	16,1	33,5	10,6
sous influence urbaine	15,4	41,5	11,8
Unités urbaines de province :			
de moins de 20 000 habitants	18,1	44,5	12,1
de 20 000 à < 200 000 habitants, périphérie	14,8	44,3	8,8
de 20 000 à < 200 000 habitants, centre	21,0	48,1	11,2
de 200 000 à < 2 000 000 habitants, périphérie	19,4	50,3	12,6
de 200 000 à < 2 000 000 habitants, centre	20,2	50,2	10,0
Agglomération de Paris :			
grande couronne	15,5	54,2	10,2
petite couronne	20,4	54,4	12,8
commune de Paris	20,5	53,0	13,1
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Parmi les populations à bas revenus, **les habitants du rural profond s'accommodent mieux de leurs faibles ressources que les autres**. Vient ensuite le rural sous influence urbaine, où le taux de pauvreté subjective dans les populations à bas revenus reste nettement inférieure à ce qu'elle est en moyenne. **Le taux de pauvreté subjective** est proche de la moyenne dans les petites unités urbaines et dans les communes de banlieue des unités urbaines de province. Il est **plus élevé dans les parties centrales des moyennes et grandes agglomérations de province ou dans les communes de banlieue de taille moyenne**.

La perception de la pauvreté subjective chez les populations à bas revenus est **à son maximum dans les différentes espaces de l'agglomération parisienne**. Etant donnée la concentration des vitrines de la société marchande dans les parties centrales des plus grandes agglomérations, on peut se demander si ce n'est pas un facteur qui va exacerber le sentiment de pauvreté parmi les ménages à faibles ressources.

Chapitre 4

Le découpage de l'espace

en aires urbaines

et son complément rural

Ce découpage relativement récent de l'espace permet d'introduire des nuances entre les communes pôles d'emploi et celles qui ont davantage une fonction résidentielle, la population se rendant dans les pôles pour leur activité professionnelle. Cette distinction va se révéler pertinente dans l'étude des différences d'intensité et de forme de pauvreté selon les lieux. Rappelons que l'opposition urbain/rural repose ici sur des seuils plus élevés de population que dans le découpage plus classique par niveau d'urbanisation, qu'on vient d'étudier dans le chapitre précédent.

Partition de l'espace en zones urbaines : les communes périurbaines les plus protégées de la pauvreté

Les types de communes **les moins concernés par la pauvreté** sont les communes **périurbaines**, qu'elles soient rattachées à un seul ou à plusieurs pôles urbains. Ces communes connaissent un dynamisme important pour toutes les périodes intercensitaires depuis 1968, qui s'explique surtout par leur solde migratoire positif [Bessy-Pietri, Hilal, Schmitt, 2000[171]]. Leur croissance est due à l'arrivée de familles en accession à la propriété. Or l'acquisition du logement est peu fréquente dans les populations défavorisées. Ces communes périurbaines ne sont pas pour autant un lieu de concentration des plus hauts revenus, ce sont dans les pôles urbains que la part de la population vivant dans le décile de revenu le plus élevé est maximum.

[171] Pascale BESSY-PIETRI, Mohamed HILAL et Bertrand SCHMITT (2000) : « Recensement de la population 1999 – Evolutions contrastées du rural », *INSEE première* n°726, juillet, p. 1-4.

Les zones qui concentrent le plus de pauvreté sont **les pôles ruraux et les communes du rural isolé**. Dans ce dernier type d'espace, seule une faible part de la population atteint un haut niveau de vie.

Figure 52
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural)

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
Espace à dominante urbaine												
Pôles urbains	11,4	10,5	9,3	9,4	9,1	9,2	9,5	9,8	10,1	10,8	12,3	100,0
Communes périurbaines monopolarisées	6,9	6,0	8,3	9,8	9,9	10,3	12,3	11,9	11,9	10,4	9,2	100,0
Communes périurbaines multipolarisées	7,8	7,4	8,7	9,2	11,9	13,4	9,9	12,0	9,5	12,2	5,8	100,0
Espace à dominante rurale												
Communes sous faible influence urbaine	12,2	10,9	13,7	12,0	10,9	10,7	10,6	9,3	8,6	7,8	5,5	100,0
Pôles ruraux	13,4	12,1	10,5	12,2	10,2	11,4	8,7	10,1	10,9	8,0	5,9	100,0
Communes sous influence des pôles ruraux	12,1	11,1	10,6	11,3	13,6	14,8	8,9	9,8	9,4	6,5	4,0	100,0
Communes du rural isolé	13,6	11,8	14,2	11,5	14,0	11,1	10,5	8,5	7,6	6,8	4,1	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Les formes de pauvreté selon le découpage en zones urbaines et rurales

Les pôles urbains et les pôles ruraux ont quelques points communs **dans le profil de leurs populations pauvres**, ces deux types d'espaces se différencient de toutes les autres zones par la forte proportion de personnes pauvres vivant dans un ménage **jeune**. Dans la structure familiale de ces deux lieux, on trouve davantage de **femmes seules ou de familles monoparentales**. Autre point commun, la fréquence des **personnes au travail et sans conjoint** ainsi que des familles où **les deux membres du couple sont au chômage**. Les populations pauvres de ces deux types de lieux vivent plus qu'ailleurs dans un ménage où la personne de référence est **employée qualifiée**. On va noter également une part plus élevée qu'ailleurs de population pauvre dans **un logement social**, le parc de logements étant un peu plus ancien dans le premier cas que dans le deuxième.

Les **pôles urbains** comptent une forte proportion de ménages pauvres dont la personne de référence est un **ouvrier qualifié**. Ce résultat est d'autant plus notable que, dans ce type d'espaces, les populations non pauvres comptent moins de ménages ouvriers qualifiés et non qualifiés que partout ailleurs.

Les **pôles ruraux** comptent beaucoup de populations pauvres vivant dans des **familles nombreuses**, ce trait singulier ne se retrouvant pas parmi les populations non pauvres de ces mêmes lieux.

En cohérence avec les analyses sur le niveau d'urbanisation**, les deux types d'espaces les plus ruraux dans ce découpage, les communes du rural isolé** et dans une moindre mesure **celles en périphérie des pôles ruraux** ont une **population pauvre plus âgée, plus retraitée, plus souvent de catégories agricoles**, vivant dans un **habitat ancien, peu confortable**, et des proportions fortes de **propriétaires non accédants**.

L'accession à la propriété est un peu plus fréquente parmi les **populations pauvres des communes périurbaines**, qu'elles soient monopolarisées, multipolarisées, ou sous une faible influence urbaine, qu'ailleurs. Les communes multipolarisées ont une population pauvre plus ouvrière que partout ailleurs, avec davantage de couples où un conjoint est en emploi et l'autre au foyer, c'est le type de lieu qui compte d'ailleurs la plus forte part de population vivant dans des familles nombreuses.

Pôles urbains et pôles ruraux : une perception exacerbée de la pauvreté dans les populations à faibles ressources

Tous niveaux de ressources confondus, les pôles ruraux sont de loin ceux où la population vit le plus souvent dans des ménages insatisfaits de leur situation financière. Ils sont suivis par les pôles urbains, où pourtant le niveau de vie est assez élevé.

Si on se restreint aux **populations à faibles ressources**, on retrouve en tête, pour la part de population se sentant dans une **situation matérielle difficile**, les habitants des **pôles urbains** et ceux des **pôles ruraux**.

Figure 53
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires
selon le zonage en aires urbaines et son complément rural

En %

	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages :		
	Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
Espace à dominante urbaine :			
Pôles urbains	19,0	49,5	11,1
Communes périurbaines de pôles urbains	15,7	42,6	11,7
Communes périurbaines multipolarisées	13,5	39,1	10,3
Espace à dominante rurale			
Communes sous faible influence urbaine	15,4	31,5	10,3
Pôles ruraux	23,4	47,7	15,9
Communes sous influence des pôles ruraux	13,9	31,6	9,2
Commune du rural isolé	18,4	38,6	12,2
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Avec une définition différente de celle des niveaux d'urbanisation, l'espace dit « rural isolé » n'est pas celui qui regroupe le plus de satisfaits sur leur situation financière, même si parmi les pauvres monétaires la pauvreté subjective est un peu moins répandue qu'en moyenne. Ce sont dans deux autres types d'espace à dominante rurale qui sont, soit des communes sous faible influence urbaine, soit des communes sous influence des pôles ruraux, que les populations à faibles ressources expriment le moins un sentiment de difficultés financières dans des communes de l'espace. Ces résultats sont confirmés pour les populations non pauvres d'un point de vue monétaire.

Chapitre 5

Le statut socio-économique des communes et quartiers

La typologie socio-économique des communes et quartiers, mise au point par Nicole Tabard, se révèle ici un outil très puissant de différenciation de l'espace, tant pour ce qui est de la pauvreté subjective que de la pauvreté monétaire. On voit apparaître une réelle différenciation à l'intérieur des divers types d'espaces ouvriers, certains étant bien plus touchés par la pauvreté que d'autres. Un des types du pôle des classes moyennes est nettement moins favorisé que les autres types du même pôle, montrant des convergences entre ces lieux et une fraction du pôle ouvrier.

Le type ouvrier « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage » présente la plus forte concentration de pauvreté

Un type socio-économique de communes faisant partie du pôle ouvrier se singularise radicalement de tous les autres par **sa très forte part de population pauvre**, puisque plus d'un habitant sur cinq (contre un dixième pour l'ensemble de la France) de ce type vit dans un ménage situé sous le seuil de pauvreté. Il s'agit du **type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage »**. Plus du tiers de la population de ce type se situe dans les deux plus bas déciles de revenus. Ce type qui est le plus pauvre de tous **n'est pas celui où les ouvriers sont les moins qualifiés**. L'écart est considérable entre ce type et tous les autres statuts socio-économiques d'espace, tant pour ce qui est de la concentration de la pauvreté que pour le déficit des catégories aisées, les deux tranches les plus élevées de revenus concernant moins d'un habitant sur dix contre un sur cinq en moyenne de la France.

Figure 54
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA)
des communes et quartiers

En %

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale)										
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
AGR : Pôle agricole	13,1	11,5	13,6	11,6	13,0	11,7	9,8	8,9	8,5	6,6	4,8	100,0
Pôle ouvrier, dont :												
OUV1 : Ouvriers+agriculture	10,6	9,8	10,3	10,9	12,3	11,3	10,9	10,1	9,7	8,9	5,7	100,0
OUV2 : Ouvrie. peu qualifiés	12,6	11,4	13,0	12,3	11,4	10,3	9,1	9,9	8,1	8,4	6,0	100,0
OUV3 : Très ouvrier, ouvrs. type artisanal, chômage	**21,4**	**19,5**	14,8	13,3	11,1	9,5	8,2	7,4	7,6	5,7	3,0	100,0
OUV4 : Ouvriers qualifiés	8,2	7,4	9,3	9,9	9,4	10,9	12,3	10,2	11,8	9,9	8,9	100,0
Pôle classes moyennes, dont :												
MOY1 : Cl.moyennes avec traces d'agriculture	9,6	8,7	7,6	9,2	9,6	8,1	12,4	10,3	11,9	11,8	10,3	100,0
MOY2 : Cl.moy., empl. public, commerçts, artisans	15,0	14,1	11,2	10,9	9,5	9,1	9,7	8,6	9,6	9,2	8,2	100,0
MOY3 : Cl.moyennes salariés Etat – coll.locales	8,6	8,3	7,4	9,0	9,0	8,6	9,0	10,8	9,6	12,7	15,5	100,0
MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés	9,1	8,2	7,5	8,4	8,4	10,1	10,7	12,3	13,0	11,4	10,1	100,0
MOY5 : Cl.moyennes – activ. techniques qualifiées	6,4	6,2	5,5	6,2	7,5	7,9	8,6	10,9	11,4	16,5	19,3	100,0
SUP : Pôle tertiaire supérieur et haute technologie	8,6	7,8	6,1	5,2	4,1	7,0	7,4	8,8	9,2	14,5	**29,9**	100,0
Statut du lieu inconnu	7,6	6,9	8,8	10,2	11,2	12,0	11,2	11,6	10,3	9,4	8,3	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Au deuxième rang des types les plus pauvres, vient une catégorie d'espace qui fait partie des classes moyennes, **le type « MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans »**, avec un taux de pauvreté de 15% (contre 11% pour l'ensemble de la France) et le quart de sa population vivant dans des ménages dont les ressources les situent dans les deux plus bas déciles de revenus. Puis **au troisième rang** vient le **pôle agricole**, qui compte davantage de population en situation de pauvreté que la moyenne.

Le pôle tertiaire supérieur et haute technologie, où le statut socio-économique est le plus élevé, n'est pas la catégorie d'espace accueillant la plus faible proportion de pauvres. Le taux de pauvres y certes plus faible qu'en moyenne, mais un des types du pôle classes moyennes, « MOY5 : Classes moyennes – activités techniques qualifiées », qui comprend une forte proportion - parmi les hommes personnes de référence - de salariés très qualifiés de la recherche ou des secteurs techniques, se caractérise par un fort déficit de population sous le seuil de pauvreté, ou plus largement de population des deux premiers déciles de revenus.

Le très haut statut du pôle tertiaire supérieur et haute technologie est confirmé par la très forte part de la population de ce lieu situé dans les deux derniers déciles de ressources : 44% de la population de ce pôle vivent dans un ménage dont les ressources les situent parmi les 20% de population la plus à l'aise.

On rencontre une certaine diversité de niveau de ressources tant à l'intérieur des types de lieux ouvriers que dans les types d'espaces où dominent les classes moyennes, puisque le type d'espace qui concentre le plus de populations pauvres est un type du pôle ouvrier, le type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage », est suivi d'un type classé dans le pôle classes moyennes, le type : « MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans »

Les types où la pauvreté est concentrée sont ceux où les pauvres sont plus qu'ailleurs des familles monoparentales

La typologie socio-économique de l'espace élaborée par Nicole Tabard repose sur le profil socioprofessionnel et le secteur d'activité des hommes personnes de référence. Aussi, n'est-il guère surprenant de découvrir de fortes spécificités entre types, quant au critère de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence ou de son conjoint quand on étudie la seule population pauvre. Bien entendu, les chiffres concernant les populations pauvres sont différents de ceux qu'on rencontre parmi les populations non pauvres, mais les écarts entre types de lieux vont dans le même sens. Par exemple, parmi les populations pauvres, les plus fortes proportions de population vivant dans des ménages dont la personne de référence est agricultrice se rencontrent en premier dans le pôle agricole (soit 35%), puis dans le type « OUV1 : Ouvriers avec agriculture » (18%) alors que dans l'ensemble des populations non pauvres seulement 9% de la population vit dans un ménage dont la personne de référence est agricultrice. Pour les populations non pauvres, ces deux types sont aussi en tête mais avec respectivement 15% et 10% des populations non pauvres qui vivent dans des ménages dont la personne de référence est agriculteur, contre 4% parmi l'ensemble des non-pauvres. Les types d'espaces « OUV2 : Ouvriers peu qualifiés » sont ceux qui comptent la plus forte proportion de personnes de référence de catégorie ouvrière, avec les deux tiers des populations pauvres vivant dans des ménages dont la personne de référence est de catégorie ouvrière. La proportion de non-qualifiés est très accentuée ici.

Les types d'espaces **« OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage »** viennent **au deuxième rang** de tous les types pour la part des **populations pauvres** dont la personne de référence est **de catégorie ouvrière**, mais **au premier rang** pour la **proportion d'employés**. Ce résultat se confirme parmi les populations non pauvres. Ce décalage avec la typologie de Nicole Tabard s'explique sans doute par le fait que ce type compte une forte proportion de **familles monoparentales**, dont la personne de référence est généralement une femme, d'où l'importance des effectifs d'employés dans les personnes de référence, alors que la typologie de Nicole Tabard est construite sur la position des seuls hommes personnes de référence. Les femmes personnes de référence, qu'elles soient chefs d'une famille monoparentale ou personnes vivant seules, ne sont donc pas prises en compte dans la création de la typologie. Dans ces espaces, les couples sont souvent composés, **soit de deux personnes au chômage**, **soit d'un actif ayant un emploi et d'une personne au foyer**. Ce type présente un taux spectaculaire de populations pauvres logées en **logement social**, 71%

(contre 35% en moyenne). C'est le type où les populations pauvres vivent le plus souvent dans des logements datant de la période 1949-1974.

Parmi les autres types d'espaces comptant une **forte proportion de population en logement social**, viennent ensuite le **type « OUV2 : Ouvriers peu qualifiés »** (avec 48% de la population du type dans le parc social) puis le **type « MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans »** (44%). On a vu que ce dernier type de lieux, qui, dans la typologie de Nicole Tabard, se trouve dans le pôle des classes moyennes, présente un fort taux de pauvreté. On y trouve beaucoup de personnes vivant, soit dans des foyers où la personne de référence est au chômage et n'a pas de conjoint, soit dans des ménages comprenant un couple où les deux conjoints sont au chômage. Ce type compte la plus forte proportion de population vivant dans des ménages où la personne de référence est soit employée qualifiée et soit employée non qualifiée parmi les populations pauvres, ce qui correspond bien à leur définition initiale, les conjointes dans le cas des populations vivant dans des ménages vivant en couple sont souvent des femmes qui n'ont jamais travaillé.

Figure 55
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les quartiers
et communes du type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage »

(en %)

	Parmi les populations pauvres – (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Famille monoparentale	26,1	16,6	8,2	5,5
• Couple avec trois enfants et plus	32,4	27,1	19,1	15,1
• Ménage sans conjoint, PR au foyer	14,6	6,8	2,1	1,5
• Pas de conjoint, PR au chômage	13,5	7,1	9,2	0,5
• Couple, 2 au chômage	19,9	12,4	1,7	0,9
• Personne de Référence employé pôle qualifié	14,5	10,4	20,2	13,0
• Personne de Référence ouvrier qualifié	34,7	28,2	31,7	23,5
• Personne de Référence ouvrier non qualifié	28,2	22,7	14,5	10,4
• Locataire secteur social	71,3	34,7	44,7	16,6
• Logement construit de 1949 à 1974	68,7	33,4	58,2	31,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Les populations pauvres des communes et quartiers **« MOY3 : Classes moyennes salariées de l'Etat et des collectivités locales »** comptent nettement plus de ménages **jeunes**, et composés d'un **homme seul ou d'une femme seule** que partout ailleurs. Ce type vient au deuxième rang pour la part des **familles monoparentales**. On y rencontre le taux maximal de **personnes de référence employés qualifiés et non qualifiés** parmi les populations pauvres, ce qui est sans doute à rapprocher avec la part assez importante de femmes parmi ces personnes de référence.

Les deux derniers types d'espaces relevant du pôle des classes moyennes, **le type « MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés », et le type « MOY5 : Classes moyennes – activités techniques qualifiées »**, ont en commun de compter un taux élevé de **couples avec au moins**

trois enfants dans les populations pauvres, alors que **cette particularité disparaît quand on étudie les populations non pauvres de ces deux lieux**. Le **chômage** n'est pas rare parmi les personnes de référence ou leur conjoint éventuel de ces lieux au sein des populations pauvres, alors que ce qui caractérise les populations non pauvres de ces lieux c'est la prédominance des couples où les deux conjoints ont un emploi. Ceci signifie que les traits marquants des populations pauvres de ces lieux diffèrent radicalement de ceux des non-pauvres.

Certaines des particularités des populations pauvres du **pôle tertiaire supérieur et haute technologie** renvoient à celles qui caractérisaient l'agglomération de Paris, car celle-ci est très présente dans ce type socio-économique : forte proportion de **personnes seules** ou de **familles monoparentales**, les personnes de référence sans conjoint étant particulièrement nombreuses à être **au travail ou au chômage**, **davantage d'indépendants, de cadres, de professions intermédiaires et d'employés non qualifiés** parmi les personnes de référence, fort poids du **secteur locatif privé, des logements anciens et peu ou pas confortables**.

La perception subjective de la pauvreté diffère d'un type ouvrier à l'autre

Si on a trouvé une graduation dans le sentiment de pauvreté subjective selon l'intensité du niveau d'urbanisation, une telle liaison ne s'observe pas avec le niveau socio-économique des espaces. On retrouve toutefois la **tendance à une perception moindre de la pauvreté subjective dans des espaces où les agriculteurs sont nombreux** (pôle agricole, ou encore type « OUV1 : Ouvriers avec agriculture »), et ceci aussi bien pour l'ensemble de la population que pour les seules populations à faible niveau de ressources.

Mais le principal résultat est la **forte hétérogénéité quant à la perception subjective de la pauvreté de l'espace ouvrier**. **La plus forte exacerbation du sentiment subjectif de la pauvreté se rencontre, tant dans les populations pauvres que parmi les non-pauvres, dans le type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage ».** On se rappelle que les populations à faibles ressources dans cet espace sont davantage qu'ailleurs des familles monoparentales et des locataires du parc social, catégories qui expriment plus que les autres un sentiment de pauvreté. C'est un espace où l'intensité de la pauvreté monétaire est très forte. **L'expression d'une situation difficile financièrement est nettement supérieure à la moyenne dans un autre type ouvrier, le type « OUV2 : Ouvriers peu qualifiés ».**

L'hétérogénéité de la perception de la pauvreté selon les types socio-économiques d'espace est moindre dans le pôle classes moyennes que dans le pôle ouvrier. Un type se singularise par son faible taux de pauvreté subjective, même quand on se restreint à la population de bas niveau de ressources, c'est le type « MOY3 : Classes moyennes salariées de l'Etat et des collectivités locales ». Ce type n'occupe pas une position extrême à l'intérieur du pôle des classes moyennes pour ce qui est des revenus.

On peut noter que la catégorie d'espaces la plus aisée au niveau socio-économique, le pôle tertiaire supérieur et haute technologie, se distingue peu de la moyenne pour ce qui est de la perception subjective de la pauvreté.

Figure 56
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires
selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA)
des communes et quartiers

En %

	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages :		
	Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
AGR : Pôle agricole	16,3	33,9	10,8
Pôle ouvrier, dont :			
OUV1 : Ouvriers avec agriculture	16,8	37,4	11,9
OUV2 : Ouvriers peu qualifiés	21,5	50,2	12,4
OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage	31,0	54,9	16,3
OUV4 : Ouvriers qualifiés	15,2	44,6	10,6
Pôle classes moyennes, dont :			
MOY1 : Cl.moyennes avec traces d'agriculture	16,9	45,0	11,3
MOY2 : Cl.moy., empl.public, commerçts, artisans	21,3	46,9	12,6
MOY3 : Cl.moyennes salariés Etat – coll.locales	12,3	41,6	6,2
MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés	17,5	45,0	12,3
MOY5 : Cl.moyennes – activ. techniques qualifiées	10,7	46,3	7,5
SUP : Pôle tertiaire supérieur et haute technologie	15,1	47,3	9,5
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Chapitre 6

Les communes centres et les communes de banlieue, à statut socio-économique comparable

Rappelons que ce découpage de l'espace, qui a été produit en tenant compte à la fois de la typologie socio-économique de l'espace de Nicole Tabard et du découpage en niveau d'urbanisation, vise à voir s'il existe des écarts entre les villes centres et les communes de banlieue, une fois qu'on a tenu compte du niveau socio-économique de l'espace.

Faible opposition dans la distribution des revenus entre les communes centres et les communes de banlieue, à statut socio-économique semblable

A statut social équivalent, la distribution de la population dans les dix déciles de revenus est assez proche dans les quartiers des communes classées centres et dans les communes de banlieue. Tout au plus peut-on noter dans le cas des aires géographiques de niveau moyen-supérieur un taux de pauvreté légèrement plus élevé allant de pair avec un « taux de richesse » (dans le sens d'une part de population vivant dans les ménages des deux déciles de revenus les plus élevés) plus fort dans les quartiers faisant partie de communes centrales que dans ceux de communes de banlieue, les différences étant faibles toutefois. On peut donc en conclure que **les écarts de niveau de vie sont faibles à statut socio-économique comparable entre les lieux centraux et les quartiers de banlieue, les quartiers et communes de villes centres présentant toutefois des contrastes plus forts aux deux extrêmes de la hiérarchie des revenus que les communes de banlieue.**

Figure 57
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue

En %

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
Communes rurales	10,5	9,3	11,7	11,1	11,6	11,2	11,1	10,4	9,8	8,0	5,8	100,0
Banlieue, milieu populaire	14,4	12,9	12,8	12,5	10,1	10,2	9,2	10,0	8,5	7,6	6,1	100,0
Ville centre, milieu populaire	15,7	14,5	12,2	11,5	11,4	9,6	9,2	8,5	8,6	8,2	6,3	100,0
Banlieue, milieu moyen-sup.	7,6	7,0	6,2	7,6	7,6	8,8	10,8	11,1	12,1	13,8	15,1	100,0
Ville centre, mil. moyen-sup	9,5	8,6	8,1	8,2	8,2	9,2	8,7	9,2	10,2	12,2	17,4	100,0
Statut du lieu de résidence inconnu	7,4	6,7	8,4	8,9	10,9	11,7	10,3	12,1	10,8	10,7	9,5	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Peu d'oppositions centre-périphérie dans le profil des pauvres quand on tient compte du statut social des lieux

Si on utilise la typologie de Nicole Tabard pour analyser la différence entre les communes urbaines centrales et celles de banlieue à niveau social comparable, on n'observe **pas d'opposition systématique entre centre et périphérie**. **Les oppositions sont plus fortes entre communes populaires d'un côté et communes de statut moyen-supérieur de l'autre.** Les populations pauvres des espaces de milieu populaire, tant dans les communes centres que dans les communes de banlieue, comptent davantage de familles monoparentales, d'ouvriers non qualifiés et de locataires de secteur social que les populations pauvres des espaces de milieu moyen ou supérieur. L'une des seules exceptions à cette tendance est la plus forte proportion de populations pauvres en logement individuel dans les communes de banlieue que dans les communes centres à niveau social comparable, ce qui n'est guère étonnant.

De ce découpage de l'espace, plus qu'une opposition centre-banlieue, **c'est le profil particulier des pauvres résidant dans des espaces centraux de milieu moyen ou supérieur qui ressort**. Ce lieu est caractérisé par des taux élevés de ménages **jeunes**, de **personnes seules hommes ou femmes**, de personnes **locataires dans le secteur privé**, dans des appartements situés dans des immeubles de petite taille et de construction souvent ancienne.

Figure 58
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
des quartiers de statut moyen-supérieur dans des communes centres

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la Personne de Référence a moins de 30 ans	14,1	11,0	9,2	8,0
• Ménage d'homme seul	6,8	4,1	5,6	3,0
• Ménage de femme seule	12,9	9,1	9,4	6,3
• Locataire secteur privé	36,3	24,3	23,5	15,2
• Logement dans un immeuble de 2 à 19 logements	51,9	31,0	39,9	23,4
• Logement construit avant 1949	43,7	36,8	37,5	31,4

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 – Expl. IA - Champ : population des ménages non étudiants

Une pauvreté subjective ressentie plus fortement dans les quartiers de banlieue que dans ceux du centre, à niveau socio-économique de l'espace comparable

Si on avait constaté relativement peu d'écarts entre les quartiers et communes du centre des agglomérations et ceux de banlieue de même milieu social pour ce qui est de la distribution des revenus ou du profil des habitants, en termes de pauvreté subjective, l'opposition centre-banlieue est plus forte. **L'expression de la pauvreté subjective est plus fréquente dans les quartiers de la banlieue que dans ceux des communes centrales de l'agglomération de niveau social semblable. Cette constatation se retrouve tant parmi les populations « pauvres monétairement » (c'est-à-dire situées dans les deux premiers déciles de revenus par UC), que parmi les non-pauvres.**

Ce découpage de l'espace laisse de côté les communes rurales, dont il se confirme qu'elles sont moins concernées par l'expression de la pauvreté subjective.

Figure 59
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires
selon le caractère central ou périphérique et le statut social de l'espace

En %

	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages :		
	Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
Communes rurales	15,8	35,1	11,2
Banlieue, milieu populaire	24,2	52,7	15,2
Ville centre, milieu populaire	13,3	45,3	9,1
Banlieue, milieu moyen-sup.	22,6	48,6	12,5
Ville centre, mil. moyen-sup	16,4	45,8	10,0
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Expl. IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Chapitre 7

Les quartiers de la Politique de la Ville

Différents travaux ont montré que les quartiers de la Politique de la Ville ne se ressemblent pas entre eux (Castellan, Marpsat, Goldberger, 1992 et Tabard, 1993-2[172]). Dans le traitement des enquêtes ménages INSEE, les effectifs de population résidant dans de tels quartiers sont trop faibles pour qu'on puisse distinguer à l'intérieur de ce type d'espace. En comparaison avec les populations des autres quartiers, ces espaces se révèlent en moyenne très singuliers et particulièrement concernés par la pauvreté tant monétaire que subjective.

Les quartiers de la Politique de la Ville : près du quart de la population sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté dans les quartiers de la Politique de la Ville est le double de celui de l'ensemble de la France. Dans ces quartiers, 23 % de la population disposent d'un revenu disponible (moins les frais de logement) par unité de consommation inférieur à la moitié du revenu médian par UC, alors que dans l'ensemble de la France seuls 11% des habitants se situent sous cette limite, qu'on a considérée comme le seuil de pauvreté.

La répartition par tranches de revenus définies de telle façon que 10% de la population française figure dans chaque tranche (les « déciles de revenus ») montre que les trois premières tranches de revenus sont très surreprésentées dans les quartiers de la Politique de la Ville. A l'inverse, **les tranches de revenus les plus élevées sont quasiment absentes de ces quartiers**. A l'intérieur des agglomérations qui comprennent au moins un quartier Politique de la Ville, le contraste de niveau de vie est très prononcé entre les quartiers Politique de la Ville et les quartiers hors Politique de la Ville. Le reste de la France, qui comprend soit les

[172] Michel CASTELLAN, Maryse MARPSAT, Marie-Françoise GOLDBERGER (1992): « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE première*, n°234, décembre.
et : Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », art. cit.

zones urbaines sans quartiers Politique de la Ville, soit les communes rurales, a un niveau de vie assez proche de la moyenne.

Figure 60
Taux de pauvreté et répartition de la population
dans les dix déciles de revenus définis nationalement
selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville
En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

Position du quartier par rapport à la Politique Ville (PV)	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										Total
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
Quartier Politique de la Ville	22,8	20,5	16,6	13,9	11,5	9,2	8,0	7,6	6,3	4,1	2,3	100,0
Quartier non PV dans agglomération avec PV	9,5	8,9	8,3	8,7	8,8	9,2	10,0	10,6	10,9	11,9	12,8	100,0
Quartier ou commune hors agglomération avec PV	10,5	9,4	10,5	10,6	10,8	10,8	10,3	9,8	9,8	9,3	8,7	100,0
France métropolitaine	11,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA -
Champ : population des ménages non étudiants

Les populations pauvres des quartiers de la Politique de la Ville : familles monoparentales et familles nombreuses

Les quartiers de la Politique de la Ville se distinguent avant tout par le type d'habitat, avec une **très forte prédominance de l'habitat social**, de **logements construits entre 1949 et 1974, une faible présence de l'habitat individuel**. Ces **conditions de logement sont partagées dans ces quartiers par les populations pauvres et les populations non pauvres**, si ce n'est que toutes ces proportions sont un peu plus élevées pour les pauvres de ces quartiers.

En termes de profil socio-démographique, les populations pauvres des quartiers de la Politique de la Ville vivent souvent soit dans des **familles monoparentales**, soit dans des **familles nombreuses**. Il s'agit davantage de ménages dont la **personne de référence est assez âgée (de 50 à 64 ans)**. Les **couples de deux chômeurs**, ainsi que ceux **où un conjoint au foyer et l'autre en emploi** sont assez typiques des populations pauvres de ces lieux. Cette population pauvre se retrouve souvent dans des ménages **ouvriers qualifiés ou non**. Les **femmes des couples** sont plus qu'ailleurs **sans catégorie socioprofessionnelle** car elles n'ont jamais travaillé.

Figure 61
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans les quartiers de la Politique de la Ville

(en %)

	Parmi les populations pauvres (déciles1 et 2)		**Parmi les populations non pauvres (**déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la Personne de Référence a de 50 à 64 ans	26,0	20,1	21,3	22,0
• Famille monoparentale	21,4	16,6	9,7	5,5
• Couple avec trois enfants et plus	40,6	27,1	21,5	15,1
• Ménage sans conjoint, PR au foyer	10,2	6,8	2,4	1,5
• Couple, 2 conjoints au chômage	20,2	12,4	1,0	0,9
• Couple, 1 conjoint au travail, 1 au foyer	27,9	23,8	18,1	14,6
• Personne de Référence ouvrier qualifié	38,3	28,2	35,0	23,5
• Personne de Référence ouvrier non qualifié	27,7	22,7	14,0	10,4
• Conjointe Pers.de Référence n'a jamais travaillé *	30,0	17,9	13,7	10,1
• Locataire secteur social	78,7	34,7	65,6	16,6
• Logement dans un immeuble de 2 à 19 logements	49,2	31,0	47,2	23,4
• Logement dans immeuble de 20 logements et +	33,1	13,0	30,5	9,5
• Logement construit de 1949 à 1974	76,0	33,4	68,7	31,0
• Confort moyen	70,6	56,4	73,9	52,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages non étudiants
*sauf * : population des ménages non étudiants et comprenant un couple*

Quartiers de la Politique de la Ville : l'expression de la pauvreté subjective y est le double de la moyenne

36% de la population habitant dans un quartier de la Politique de la Ville vit dans un ménage qui exprime un sentiment de difficultés face à sa situation, ce qui est le double du taux de pauvreté subjective en France. Cette **ampleur de la pauvreté subjective** s'explique en grande partie par l'importance de la population à faibles ressources dans ces quartiers, la pauvreté monétaire ayant tendance à aller de pair avec la pauvreté subjective. **Quand on se restreint aux ménages ayant des ressources faibles, on rencontre encore une plus forte intensité de la pauvreté subjective dans ces quartiers**, mais l'écart à la moyenne est nettement moindre. Ce résultat n'est guère étonnant quand on se rappelle que les populations pauvres de ces lieux sont plus qu'ailleurs des familles monoparentales, des personnes au chômage et des locataires de logements sociaux, catégories qui expriment davantage que la moyenne une pauvreté subjective.

Figure 62
La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population,
parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires
selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville (PV)

En %

Position du quartier par rapport à la Politique de la Ville (PV)	Part des personnes en situation de pauvreté subjective dans les ménages : Quels que soient les revenus	Pauvres monétaires (déciles 1 à 2)	Non-pauvres monétaires (déc.3 à 10)
Quartier de la Politique de la Ville	35,8	57,0	11,4
Quartier non PV dans agglomération avec PV	16,3	46,8	10,5
Quartier ou commune hors agglo avec PV	17,0	40,3	10,0
France métropolitaine	18,1	45,3	11,4

Source : Enquête Conditions de Vie INSEE 1993-94 - Exploitation IA-
Champ : population des ménages non étudiants

Chapitre 8

La typologie des communes

selon le profil des allocataires des CAF

La deuxième partie de ce dossier a été consacrée à la présentation d'un outil de découpage de l'espace français basé sur le profil de la population concernée par les prestations des CAF. La confrontation avec l'enquête Logement permet de vérifier la pertinence de cette synthèse des inégalités spatiales en France. Rappelons que cette typologie étant basée sur les données des CAF, il a semblé préférable d'étudier dans l'enquête Logement les écarts entre catégories d'espace des publics concernés par les CAF. Cette information a pu être reconstituée à partir de cette source, mais pas à partir de l'enquête Conditions de vie des ménages, c'est pourquoi ce chapitre ne traite que de la pauvreté monétaire et non de la pauvreté subjective.

Confirmation de la concentration des bas revenus dans trois des quatre types pauvres de la typologie des communes selon le profil des allocataires des CAF

Rappelons que plus de quatre personnes sur dix prises en compte dans l'Enquête Logement 1996-97 font partie d'un ménage percevant au moins une prestation par les CAF.

La population couverte par la CAF, au niveau de l'ensemble de la France, a un taux de pauvreté nettement plus élevé que l'ensemble de la population française couverte ou non par la CAF (18% contre 11%). Parmi la population ayant au moins une prestation CAF, **le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne dans les lieux caractérisés par une pauvreté associée à la perception de minima sociaux** (type de communes A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales et type B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses). Si le taux de pauvreté est voisin dans ces deux types, celui qui compte davantage de familles nombreuses a un taux particulièrement élevé de population dans la deuxième tranche de revenus. Au troisième rang tant pour le taux de pauvreté que pour la part de la population vivant dans les deux premiers déciles de revenus, vient le type D : assez pauvre, familles monoparentales.

Les résultats sont plus étonnants pour **le type C de communes qui, dans l'analyse basée sur les fichiers des CAF, est un type concentrant la pauvreté, alors qu'il semble plus proche de la moyenne d'après l'enquête Logement**. Le taux de pauvreté y est légèrement plus faible que celui de l'ensemble de la France, il compte une part plus faible de population dans la deuxième tranche de revenus mais plus de population dans la troisième tranche de revenus.

Le type le moins pauvre (tant par son faible taux de pauvreté que par la sous-représentation de la population de ces lieux qui figurent dans les premiers déciles de revenus) **est** clairement l'un des types comptant beaucoup de non-déclaration de revenus auprès des CAF, **le type Y : « Revenus non déclarés ou revenus élevés, couples ayant deux enfants ». Il est sur ces critères assez proche du type I : « Revenus les plus élevés, couples 2 enfants », le plus riche pour ce qui concerne les ménages ayant renvoyé leur déclaration de revenus à la CAF.** Néanmoins, ce dernier type compte nettement moins que le précédent de population dont les revenus se situent dans les deux tranches les plus élevées. On se souvient qu'une large majorité de la population du type Y réside dans l'agglomération de Paris, là où vont se concentrer des revenus élevés.

Figure 63
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu
selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF

	Taux de pauvreté	Part de la population dans le décile (définition nationale) :										Total
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	Total
A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales	27,2	25,2	16,5	14,5	13,1	9,5	5,9	4,9	4,0	2,9	3,5	100,0
B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	26,6	23,9	21,7	18,0	10,4	9,6	6,3	4,0	3,1	2,2	0,8	100,0
C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés	21,4	19,5	14,1	13,8	12,6	10,6	7,6	6,3	4,9	6,4	4,3	100,0
D : Assez pauvre, familles monoparentales	23,9	22,2	16,6	13,7	12,1	7,6	5,8	8,9	6,1	4,5	2,4	100,0
E : Niveau de vie moyen, composition famil. moyenne	16,8	15,4	15,7	15,5	13,3	10,7	10,2	7,3	4,9	4,5	2,6	100,0
F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples 2 enfts	19,8	18,0	17,5	13,1	11,9	10,2	9,7	5,4	5,3	7,1	2,0	100,0
G : Assez aisé, couples 2 enfants et famil. nombreuses	14,1	12,0	19,1	14,7	14,5	11,2	10,2	8,6	5,5	2,6	1,6	100,0
H : Revenus élevés	11,7	10,9	11,9	15,6	13,6	14,1	9,5	9,7	6,3	4,9	3,5	100,0
I : Revenus les plus élevés, couples 2 enfants	9,1	8,4	9,4	10,7	11,0	13,1	15,7	11,7	10,3	6,5	3,2	100,0
X :Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	18,0	16,1	12,5	11,0	8,4	10,1	10,1	8,1	8,9	7,3	7,5	100,0
Y : Revenus non déclarés ou rev. élevés, couples 2 enfts	9,1	8,9	5,2	9,2	9,9	7,3	10,2	12,5	12,0	10,6	14,3	100,0
France métropolitaine	17,8	16,2	14,8	13,8	12,1	10,5	9,2	8,0	6,4	5,1	3,9	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par la CAF et non étudiants

Le profil des pauvres selon les types de communes définis par la forme de famille, le niveau et les types de ressources de la population couverte par une CAF

La typologie des communes construites à partir des données des CAF et exposée dans la deuxième partie tient compte du profil par type de famille, par type de ressources pour les bénéficiaires de minima et par montant des ressources pour les autres personnes, de la population vivant dans des ménages non étudiants et de moins de 65 ans. Par homogénéité avec cette démarche, on a cherché quelles étaient les différences de profil entre population pauvre selon les types de lieux en se restreignant à la population de l'enquête Logement vivant dans un ménage percevant une prestation CAF, non étudiant et dont la personne de référence a moins de 65 ans. Notons qu'après cette sélection de la population, les effectifs de ménages pauvres présents dans certains des types aisés (type I, Revenus les plus élevés, couples 2 enfants et type Y : Revenus non déclarés ou revenus élevés, couples 2 enfants) sont faibles, de l'ordre d'une centaine avant application d'une pondération.

Les trois types de lieux les plus pauvres, qui sont le type A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales, le type B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses et le type C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés ont en commun de présenter les taux les plus élevés de **populations pauvres vivant dans un logement social** (entre 54 et 55% dans ces trois types contre 42% dans l'ensemble des communes).

Plusieurs des caractéristiques démographiques qui avaient été à l'origine de la création des types de communes à partir du fichier des CAF sont confirmées dans l'enquête Logement, soit pour les populations pauvres et pour les non pauvres, soit pour une partie seulement de ces populations. C'est le cas du type C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés, qui est bien dans l'enquête Logement le type d'espaces qui compte le plus de personnes seules, les personnes de référence des ménages étant plus qu'ailleurs soit très jeunes soit assez âgées. Ce type de lieu vient au premier rang pour la proportion de familles monoparentales parmi les populations pauvres, alors que ce n'est pas le cas des populations non pauvres, où c'est le type A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales, qui vient au premier rang pour ce critère. Toujours dans le type C de communes, parmi les populations pauvres, la personne de référence est plus qu'ailleurs une personne sans conjoint qui est au travail ou au chômage. La catégorie sociale des employés qualifiés est fréquente ici. Les populations pauvres qui n'habitent pas un logement social vivent dans le parc locatif privé dans ce type.

Figure 64
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans les communes de type C : pauvres hors minima sociaux, isolés
(typologie de communes définie par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF)

(en %)

Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	Parmi les populations pauvres – (déciles1 et 2)		Parmi les populations non pauvres (déciles 3 à 10)	
	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Dont la Personne de Référence a moins de 30 ans	22,7	13,6	17,2	11,0
• Dont la Personne de Référence a de 50 à 64 ans	22,1	17,6	9,5	8,4
• Ménage d'homme seul	8,1	2,7	2,2	0,9
• Ménage de femme seule	7,5	3,3	3,0	1,1
• Famille monoparentale	30,7	20,4	9,6	6,2
• Ménage sans conjoint, PR au travail	17,9	11,4	13,6	7,1
• Ménage sans conjoint, PR au chômage	15,4	9,0	0,9	0,5
• Personne de Référence employé pôle qualifié	19,3	11,3	12,3	12,1
• Locataire secteur social	54,4	41,6	36,2	23,5
• Locataire secteur privé	35,0	25,8	29,3	17,7

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par une CAF et non étudiants

Le type B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses est bien, d'après l'enquête Logement, celui où les populations pauvres font le plus partie de couples comptant trois enfants et plus. Il compte de fortes proportions de couples de deux chômeurs ou comptant un conjoint en emploi et l'autre au foyer. C'est le type où les ménages ouvriers sont les plus nombreux. Le fort taux de logements sociaux n'est pas incompatible dans ces lieux avec un habitat individuel.

Figure 65
Quelques traits caractéristiques des populations pauvres
dans les communes de type B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses
(typologie de communes selon la forme de famille, le niveau
et les types de ressources de la population couverte par une CAF)

(en %)

	Parmi les populations pauvres – (déciles1 et 2)		Parmi les populations non pauvres (déciles 3 à 10)	
Part de la population vivant dans des ménages ou des logements de type suivant	dans le lieu étudié	ensemble de la France	dans le lieu étudié	ensemble de la France
• Couple avec trois enfants et plus	52,3	37,6	41,0	33,4
• Couple, 2 conjoints au chômage	22,5	16,4	2,1	1,3
• Couple, 1 conjoint au travail, 1 au foyer	36,5	30,1	31,9	24,5
• Personne de Référence ouvrier qualifié	41,8	32,2	38,0	28,2
• Personne de Référence ouvrier non qualifié	30,5	24,5	18,2	12,4
• Locataire secteur social	55,5	41,6	38,4	23,5
• Immeuble individuel	57,0	49,9	61,8	66,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par une CAF et non étudiants

Les populations pauvres du type H : Revenus élevés, sont celles qui vivent le plus souvent dans des couples où les deux conjoints travaillent, ce sont souvent des ménages assez jeunes, dont la personne de référence a une trentaine d'années, certains sont des agriculteurs ou des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. L'habitat individuel est très répandu pour les populations pauvres de ces lieux, où les logements récents sont moins rares qu'ailleurs et l'accession moins exceptionnelle qu'en moyenne, même parmi la population à bas revenus. Mais le type de communes qui compte davantage de population pauvre en accession est le type G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses.

CONCLUSION

L'objectif de la recherche était d'apporter un **éclairage sur la localisation des populations pauvres et précaires dans le territoire français**.

Une synthèse des travaux portant soit sur les inégalités territoriales, soit sur la pauvreté, soit sur la précarité, a permis de mettre au point les phases de traitement statistique.

Des apports originaux provenant de deux grands types de sources

Les apports originaux de la recherche ont pu se faire par l'exploitation de **deux grands types de sources** :

- le fichier des allocataires des CAF en France métropolitaine,
- deux enquêtes ménages de l'INSEE.

Le **fichier des CAF** représente 49% de la population française de moins de 65 ans. Il comporte suffisamment d'effectifs par commune pour qu'il ait été possible de créer **un nouveau découpage du territoire**, basé sur :

- **le type de ressources** (pour les personnes touchant un **minimum social**),
- **le montant des ressources** (dans les autres cas),
- et **les structures familiales** des personnes percevant au moins une prestation versée par les CAF.

Les **enquêtes INSEE** ont servi de base pour étudier la question de la **dispersion ou du regroupement des populations à faibles ressources dans divers découpages territoriaux** préexistants. Les découpages mis en œuvre sont variés, allant de **découpages administratifs (les grandes régions)** à des partitions liées à **l'intensité de l'urbanisation,** à des politiques urbaines **(les quartiers de la Politique de la Ville)** ou encore aux caractéristiques socioprofessionnelles des habitants (**typologie socio-économique de Nicole Tabard).** Bien entendu, la typologie mise au point à partir des données CAF a été réinjectée dans ces enquêtes.

Au-delà de la **mise en évidence d'une concentration de la pauvreté** dans certains lieux, les **différences de profil des populations pauvres** selon les lieux sont établies. De plus, **l'intensité de la pauvreté subjective** est étudiée selon les lieux, pour l'ensemble de la population ainsi que pour les 20% les plus pauvres.

Les principaux résultats de la recherche

Les premiers travaux empiriques ont consisté en une description des inégalités territoriales à partir des données des CAF. La validité de cet outil a ensuite été testée dans les enquêtes INSEE. Les problèmes de qualité des données des CAF (absence de déclaration de ressources plus fréquente dans certains lieux) et les différences de champs entre les sources CAF et INSEE expliquent en grande partie les écarts.

D'après l'étude des données des CAF, la pauvreté est concentrée dans les grandes villes de province, la richesse dans les zones rurales ou les petites villes de province, la situation de l'Ile-de-France est mal appréhendée

Le fichier des CAF a permis de créer une partition des communes (ou des regroupements de communes pour les plus petites unités) qui tienne compte des types de ressources, du montant des revenus et de la structure familiale de la population couverte par au moins une prestation.

Des onze types d'espaces créés, **quatre sont caractérisés par une population pauvre**. Ces types pauvres se distinguent entre eux selon qu'ils concernent soit des personnes touchant un minimum social, soit des personnes à très bas revenus mais hors du public bénéficiant des minima, ainsi que par la structure familiale (familles nombreuses dans certains lieux pauvres, personnes sans conjoint ni enfant ou familles monoparentales dans d'autres).

- Le **type A** est caractérisé par la population couverte par **un minimum social**, et par la surreprésentation des **personnes seules** ou des **familles monoparentales**.

- Le **type B** est également un type d'espace où les **bénéficiaires de minima sociaux** sont surreprésentés, mais ici ce sont surtout les **familles (monoparentales ou en couples) comptant au moins trois enfants** qui sont fréquentes.

- Dans le **type C**, où les minima sociaux ne sont qu'à peine plus fréquents qu'en moyenne, c'est surtout la forte proportion de personnes disposant de **moins de 3 000 Francs par mois mais sans bénéficier de minimum social** qui est caractéristique de ces lieux, où les allocataires sont plus qu'ailleurs des **personnes sans conjoint ni enfants à charge**.

- Le **type D** est **un peu plus pauvre que la moyenne** mais moins que les types précédents.

Dans le fichier des CAF, la **pauvreté est associée à la localisation dans les grandes unités urbaines de province** (régions Nord, Languedoc-Roussillon en particulier). Les communes au profil moyen ou encore les plus aisées sont souvent dans des communes rurales ou dans des petites unités urbaines de province.

En ce qui concerne **l'Ile-de-France**, cette typologie spatiale n'est **pas réellement opérante**, car dans cette région de nombreux allocataires n'ont pas renvoyé de déclarations de ressources.

Les enquêtes INSEE confirment la concentration des bas revenus dans trois des quatre types pauvres de la typologie des communes selon le profil des allocataires des CAF. Le **type C**, qui dans l'analyse basée sur les fichiers de la CAF, est un type concentrant la pauvreté, semble **plus proche de la moyenne** d'après l'enquête Logement. Cet écart pourrait provenir du fait que les hommes et femmes sans conjoint ni enfant et à bas revenus, qui caractérisent ce type d'après les données des CAF, habitent souvent dans des logements qui ne sont pas dans le champ des enquêtes INSEE, tels que des foyers pour jeunes travailleurs ou pour migrants.

D'après les enquêtes INSEE, le type le plus riche (tant par son faible taux de pauvreté que par la surreprésentation de la population de ces lieux qui figurent dans les plus hauts déciles de revenus) **est clairement un type très francilien**, comptant beaucoup de non-déclaration de revenus auprès des CAF.

Plus globalement, **le fichier des CAF donne une bonne représentation de la pauvreté urbaine, il est moins opérant pour rendre compte de la richesse de l'Ile-de-France, ainsi que des composantes rurales de la pauvreté**. Ceci s'explique en partie par le non-renvoi des déclarations de ressources par une partie des allocataires, par la non-prise en considération des personnes âgées à faibles ressources par les CAF, et sans doute par le plus fort recours aux aides sociales légales dans les grandes villes.

Dans les enquêtes INSEE : le niveau de vie va croissant avec le niveau d'urbanisation

Le niveau de vie moyen comme la part des populations riches par lieu tend à croître quand on va des communes rurales aux communes les plus urbanisées. Ce résultat est d'autant plus marquant que l'essentiel des analyses porte sur les revenus disponibles après déduction des charges de logement, ce qui permet de neutraliser le fait que les coûts de logement tendent à être d'autant plus élevés qu'on est dans des zones fortement urbanisées.

Ceci ne signifie pas pour autant que la part des populations pauvres, elle, aille en diminuant avec le niveau de l'urbanisation. On ne peut déduire mécaniquement de la part des populations riches par lieu quelle est la part des populations pauvres, puisqu'il existe aussi des catégories de revenus intermédiaires.

Ce résultat est l'inverse de celui mis en évidence quand on restreint l'analyse aux populations couvertes par la CAF. On peut y voir une conséquence du fait que **la pauvreté rurale est peu prise en compte par les prestations CAF.Or, les enquêtes INSEE montrent qu'il existe encore une pauvreté agricole,** comme le révèlent les forts taux d'agriculteurs en activité ou à la retraite parmi les pauvres dans les zones rurales, et particulièrement dans celles qui ne sont pas sous influence urbaine. Dans les zones rurales, les personnes pauvres sont souvent âgées (et à ce titre peu concernées par les aides des CAF).

La typologie socio-économique de l'espace de Nicole Tabard : un outil puissant de mise en évidence des inégalités de niveaux de vie

Globalement, la typologie socio-économique de Nicole Tabard se révèle **un outil puissant de description des inégalités de revenus selon les territoires**. Ce résultat n'est pas si trivial que cela, puisque cette typologie n'est pas construite à partir des inégalités de revenus mais d'après le profil socioprofessionnel et par branche d'activité des hommes personnes de référence par quartier, commune ou canton [Tabard, 1993-1 et 1993-2].

Au-delà de ce premier résultat, **on peut être frappé par la relative hétérogénéité des résultats concernant les différents espaces ouvriers** (communes ou quartiers). **Les plus pauvres ne sont pas les lieux où les ouvriers sont les moins qualifiées, mais des espaces très touchés par le chômage, où des ouvriers travaillant dans des métiers de l'artisanat résident à proximité d'employés du secteur public**. Au **deuxième rang** des types les plus pauvres, vient une catégorie d'espace qui fait partie des classes moyennes, **où des employés du public sont surreprésentés ainsi que des commerçants et des artisans**. Puis **au troisième rang** vient **le pôle agricole**, qui compte plus de population en situation de pauvreté qu'en moyenne.

Les grands centres urbains : beaucoup de riches… mais pas moins de pauvres

La population pauvre est surreprésentée soit dans les zones rurales hors influence urbaine, soit dans les communes centres des agglomérations de province. **Les grands centres urbains** connaissent un peuplement très contrasté : les communes centres des plus grandes agglomérations de province, Paris intra-muros et la petite couronne de l'agglomération parisienne **vont concentrer avant tout les catégories aisées mais aussi, dans une moindre mesure, les populations plus démunies**, au détriment des catégories intermédiaires de revenus.

Les banlieues dans leur ensemble ne concentrent pas la pauvreté

Dans l'ensemble, l'opposition centre-banlieue ne va pas dans le sens attendu, **les communes de banlieue ne sont pas plus pauvres que celles de villes centres** à taille équivalente d'agglomération. Par opposition aux communes centrales des agglomérations, et à taille d'agglomération semblable, **les communes de banlieue se caractérisent par une plus forte proportion de catégories de revenus intermédiaires** et par un déficit tant des catégories aisées que des catégories à faibles revenus.

On s'est demandé si ces résultats n'étaient pas dus au fait que les communes de banlieue étaient socialement hétérogènes. On a donc utilisé la typologie de Nicole Tabard pour pouvoir distinguer, à niveau socio-économique comparable, entre communes centres et communes de banlieue. Les résultats sont les mêmes que quand on ne tenait pas compte du statut socio-économique : **les écarts de niveau de vie sont faibles à statut socio-économique comparable entre les communes centres d'agglomération et les quartiers de banlieue,** les

quartiers et communes de centre-ville présentant toutefois des contrastes plus forts aux deux extrêmes de la hiérarchie des revenus que les communes de banlieue.

Autrement dit, **l'hétérogénéité est plus forte dans les communes du centre que dans celles de banlieue. Les communes du centre ont tendance à héberger plus de populations très pauvres, mais aussi plus de populations à haut niveau de revenus** que les communes de banlieue. L'agglomération parisienne, et plus précisément Paris, est un bon exemple des contrastes importants qui peuvent se produire entre une population pauvre, qui est loin d'être absente de ces espaces, et une population très favorisée qui habite préférentiellement dans ces lieux très centraux.

Les quartiers de la Politique de la Ville : une forte densité de populations pauvres

On a pu reconstituer l'information sur la localisation éventuelle dans un quartier de la Politique de la Ville grâce à la disponibilité de l'information détaillée à l'îlot sur le lieu de résidence des personnes interrogées. On disposait de la liste des îlots correspondant au périmètre de la Politique de la ville d'après la loi de novembre 1996 délimitant les 716 zones urbaines sensibles [Goldberger, Choffel et Le Toqueux, 1998].

Le taux de pauvreté dans les quartiers de la Politique de la Ville est le double de celui de l'ensemble de la France. La répartition par tranches de revenus définis de telle façon que 10% de la population française figure dans chaque tranche (les " déciles de revenus ") montre que les quartiers de la Politique de la Ville concentrent les bas revenus, alors qu'à l'inverse les populations aux revenus les plus élevées en sont quasiment absentes.

Ces résultats montrent que **globalement les quartiers de la Politique de la Ville sont plus défavorisés que la moyenne**. Ceci n'empêche que, quand on étudie ces quartiers un à un, il peut arriver que certains quartiers rentrant dans ce périmètre qui ne semblent pas en situation de pauvreté, alors que d'autres quartiers des mêmes agglomérations sont plus pauvres que ceux classés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Des populations pauvres très différenciés selon les types d'espaces

Quand on parle de populations pauvres ou à bas revenus (définis comme faisant partie des 20% de la population aux ressources les plus faibles), on ne désigne pas du tout les mêmes types de publics selon les lieux.

D'après le découpage en grandes régions, le Nord est la région la plus défavorisée sur le plan des revenus. **Les populations pauvres du Nord** sont des ménages plutôt **jeunes**, comportant des **familles nombreuses, de milieu ouvrier**, où l'un des conjoints est souvent **au foyer. Dans l'Ouest et le Sud-Ouest**, contrairement au Nord, les **populations pauvres** sont souvent **âgées**, composées de **ménages agricoles** en activité ou à la retraite.

Les communes du **rural profond**, définies comme telles car elles ne sont pas dans l'aire d'attraction de pôles d'emploi plus importants, ont des populations pauvres encore très

tournées vers **l'agriculture**, avec un tiers des ménages pauvres faisant partie du milieu agricole.

Dans les **communes de banlieue des agglomérations urbaines moyennes et grandes de province, ainsi que dans la grande couronne** de l'agglomération parisienne, les **populations pauvres** sont souvent composées de **familles nombreuses**, et il est fréquent qu'un des conjoints soit **sans emploi**. Dans les parties **centrales** de ces mêmes agglomérations, les populations concernées par la pauvreté sont davantage des **ménages jeunes, sans conjoint, ou des couples où les deux conjoints travaillent**. A **Paris** même, les populations à bas revenus sont plus qu'ailleurs des **personnes vivant seules et en activité professionnelle**. Toujours parmi les populations pauvres, **les familles monoparentales** sont en proportion plus forte dans la **banlieue parisienne** que dans la Capitale.

Le nouveau **zonage en aires urbaines et son complément rural** permet de comparer les pôles d'emploi importants des communes sous influence des pôles d'emploi. Les **pôles urbains** (atteignant 5 000 emplois) et les **pôles ruraux** (qui ont au moins 2 000 emplois) ont davantage de **jeunes**, de **personnes seules** ou de **familles monoparentales** parmi leur populations pauvres que les populations de même niveau de revenus des communes situées dans leur périphérie.

La **typologie de Nicole Tabard** a permis de mettre en évidence des lieux, définis par le profil socioprofessionnel des hommes personnes de référence, avec une forte proportion de population vivant dans des ménages à bas revenus. Ces lieux concentrent beaucoup de **logements sociaux** et de **familles monoparentales**. Ce dernier résultat est d'autant plus marquant que la répartition sociale des femmes dans ces lieux n'a pas été prise en compte dans al construction de cette typologie.

Les **quartiers de la politique de la ville**, où la part des populations à bas revenus est très élevée, hébergent une forte proportion de **familles nombreuses**, de **familles monoparentales**, de personnes **éloignées de l'emploi** (au foyer ou au chômage). Le **logement social** y est largement majoritaire, particulièrement parmi les populations à bas revenus.

Une forte association entre habitat social et pauvreté

Le taux de pauvreté est le double parmi la population vivant en HLM que dans le reste de la population. La localisation de la pauvreté s'explique en partie par la distribution des logements sociaux sur le territoire. Mais il existe des exceptions à cette tendance. Bien entendu, si dans certaines parties du territoire les pauvres résident massivement dans le parc social, dans d'autres zones ce ne sera pas le cas. **Dans le rural profond** par exemple **la pauvreté peut aller de pair avec la propriété de son logement,** et dans des zones très urbanisées, comme **dans la ville de Paris, le parc locatif privé** peut héberger davantage de populations pauvres.

Ici encore, **l'association d'idée entre banlieue et HLM est mise à mal** : en effet, dans les agglomérations moyennes de province, les pauvres des communes centres sont nettement plus souvent dans des logements sociaux que les pauvres des communes de banlieue. Dans les

grandes agglomérations de province, c'est l'inverse, les populations pauvres des communes centres sont un peu moins en logement social que les populations pauvres des communes de banlieue.

Le taux de populations pauvres logés dans le secteur social tend à croître avec le niveau d'urbanisation. Il atteint le **maximum** dans la **grande couronne de l'agglomération de Paris**. Ensuite, ce taux est plus faible dans la petite couronne, il diminue encore **dans la ville de Paris,** où les pauvres sont massivement logés dans le **secteur locatif privé**.

Les revenus avec ou sans frais de logement : une même hiérarchie des lieux

Dans les enquêtes INSEE, les résultats publiés reposent le plus souvent sur les ressources sans déduire les frais de logement. Ici les traitements des enquêtes INSEE tiennent compte des ressources avec adjonction des prestations logement et déduction des loyers et des remboursements de prêts d'accession à la propriété, afin de s'approcher de l'idée de ressources réellement disponibles. Une comparaison a été faite avec l'indicateur des ressources hors prestations logement et sans déduction des loyers et remboursements d'accession (voir annexe 1).

Tenir compte ou non des frais de logement dans le calcul des revenus par unité de consommation ne change pas radicalement la hiérarchie spatiale des lieux selon le niveau de vie de la population. L'éventail des ressources entre les types d'espace s'élargit encore quand on ne tient pas compte des frais de logement par rapport à un raisonnement qui déduit des revenus disponibles les frais de logement.

Parmi les populations à bas revenus, les sentiment de pauvreté est fort soit dans des zones urbaines de pauvreté, soit dans des grandes agglomérations où les pauvres côtoient des populations très aisées

La perception de la pauvreté est évidemment, pour une large part, **liée au niveau de ressources monétaires.**

Mais si on se restreint à la population ayant des bas revenus, certains lieux sont associés à une perception subjective aiguë de ses difficultés**.** Ce résultat va parfois de pair avec un **fort niveau de pauvreté : dans certaines zones ouvrières ou d'employés, dans les quartiers Politiques de la Ville,** les populations pauvres expriment souvent **un sentiment subjectif de pauvreté.** D'autres fois, la perception subjective de la pauvreté s'exprime, pour les personnes à bas revenus**, dans des lieux où les contrastes entre riches et pauvres sont importants** : **dans ce cas on peut parler d'un véritable malaise d'être pauvre dans un environnement riche** (cas de l'ensemble de l'agglomération de Paris et des grandes agglomérations de province).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles cités dans le rapport

B. ABEL-SMITH et Peter TOWNSEND (1965) : « The Poor and the Poorest », *Occasional papers on social Administration*, n°17, London, Bell and Sons.

Isa ALDEGHI (1998-1) : « Géographie des prestations sociales. Une typologie communale des allocataires des CAF », *Recherches et prévisions*, CNAF, n°52, juin, p. 23-36.

Isa ALDEGHI (1998-2) : *Etude complémentaire sur les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion. Apports du RMI, évolution de la situation matérielle, opinions sur le dispositif*, Paris, CREDOC, Collection des rapports n°196, octobre.

Isa ALDEGHI (1996) : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion. Profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, Paris, CREDOC, Collection des rapports n°173, novembre.

Isa ALDEGHI et Nicole TABARD (1988) : *L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale*, Rapport CREDOC n°45, Paris, septembre.

Tania ANGELOFF (2000) : *Le temps partiel : un marché de dupes ?* Editions Syros.

Tania ANGELOFF (1999) : *Le travail à temps partiel : question de temps ou redéfinition des représentations et du statut du travail des femmes ?* Université de Paris 8, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Margaret MARUANI.

Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : (1997) : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l'IRESCO.

Cyprien AVENEL (1997) : « La question de l'underclass des deux côtés de l'Atlantique », *Sociologie du Travail* n°2, p. 211-234.

Pascale BESSY (1992) : « Un ménage sur six perçoit une aide au logement », *Economie et Statistique* n°251, INSEE, p. 29-39.

Pascale BESSY-PIETRI, Mohamed HILAL et Bertrand SCHMITT (2000) : « Recensement de la population 1999 – Evolutions contrastées du rural », *INSEE première* n°726, juillet, p. 1-4.

Jacques BICHOT et Dominique MARCILHACY (2001) : « La farfouille des quotients familiaux », *Droit social* n°2, février, p. 167-174.

Nathalie BLANPAIN et Denise ENEAU (1999) : « Etat de santé et accès aux soins des allocataires du RMI », *INSEE Première* n°655, juin, p. 1-4.

Cyrille BROILLIARD, Thomas LE JEANNIC et Pascal OGER (1998) : « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », *Recherches et prévisions* n°52, CNAF, juin, p. 37-58.

Guillaume BURNOD et Alain CHENU (2000) : « Employés : quelles qualifications ? Une proposition d'aménagement de la nomenclature française des catégories socioprofessionnelles », non publié.

Guy CAIRE (1997) : « Normalisation des emplois atypiques » *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l'IRESCO, p. 239-252.

Pierre CALAME (Président), Philippe CELLARD, François CLANCHÉ, Jean-Marie FIRDION, Dominique HUCHER et Maryse MARPSAT (rapporteurs) (1996) : *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport du CNIS n°29.

Michel CASTELLAN, Maryse MARPSAT, Marie-Françoise GOLDBERGER (1992): « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE première*, n°234, décembre.

Robert CASTEL (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale – une chronique du salariat*, Fayard.

Michel CEZARD (1986) : « Le chômage et son halo », *Economie et Statistique n*°193-194, INSEE, p. 77-82.

Jean-Pierre CHALINE (1982) : *Les bourgeois de Rouen, étude d'une élite urbaine au XIXème siècle*, Paris, Presses de la FNSP.

Jean-Claude CHAMBOREDON et Madeleine LEMAIRE (1970) : « Proximité spatiale et distance sociale, les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, volume XI, p. 3-33.

Chambre de Commerce de Paris et Préfecture de police (1855) : *Rapport sur la question des salaires ouvriers, de l'augmentation des loyers et des denrées alimentaires*, Archives Nationales F^{8}239.

Jean-Michel CHAVOUET et Jean-Christophe FANOUILLET (2000) : « Forte extension des villes entre 1990 et 1999 », *INSEE première*, avril, n°707, p. 1-4.

Louis CHEVALIER (1958) : *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXème siècle*, Plon, Collection Civilisations et mentalités.

Philippe CHOFFEL et Jean-Luc LE TOQUEUX (1997) : « Une approche statistique des quartiers de la politique de la ville », *in* Collectif : *En marge de la ville, au cœur de la société : Ces quartiers dont on parle*, Editions de l'Aube, p. 13-36.

François CLANCHÉ (1998) : « Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans les nomenclatures générales », *Sociétés contemporaines* n°30, numéro spécial sur « les sans domicile, Etats-Unis, France », avril, p. 181-196.

Pierre CONCIALDI et Sophie PONTHIEUX (1999) : « Les bas salaires en France depuis le début des années quatre-vingt et quelques éléments de comparaison avec les Etats-Unis », *Données sociales. La société française-édition 1999*, INSEE, p. 162-168.

Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) (Rapporteur général : Michel DOLLE) (1997) : *Minima sociaux : entre protection et insertion*, Paris, La Documentation française.

Adeline DAUMARD (1965) : *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIXème siècle, 1809-1880*, Paris, Cujas.

Xavier DEBONNEUIL et Michel GOLLAC (1978) : « Structure sociale des villes », *Economie et Statistique* n°98, INSEE, p. 51-65

Danièle DEBORDEAUX (1988-89) : « La mesure de la pauvreté » et « Les recherches sur les lignes de pauvreté à l'étranger », *Recherches et prévisions* n°14-15, CNAF, décembre-mars, p. 9-21 et p. 22-34.

Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT (2000, 1ère ed. 1988) : *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, Collection Repères n°62.

Paul DICKES (1994) : « Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence », in Françoise BOUCHAYER (coord.) : *Trajectoires sociales et inégalités. Recherches sur les conditions de vie*, Editions ERES, MIRE-INSEE, p. 173-198.

Mireille ELBAUM (1995) : « La lutte contre les inégalités sociales », *Esprit*, avril, p. 65-96.

Mireille ELBAUM (1987) : « Les “petits boulots” : plus d’un million d’actifs en 1987 », *Economie et Statistique* n°205, INSEE, décembre, p. 49-59.

Didier FASSIN (1996) : « Exclusion, underclass, marginalidad, figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis et en Amérique Latine », *Revue Française de Sociologie*, XXXVII, p. 37-75.

Hedda FAUCHEUX et Guy NEYRET (1999) : *Evaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles (CSP)*, INSEE, Inspection générale, mars.

Gilles FERREOL (ed.) (1992) : *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Presses Universitaires de Lille, coll. mutations/ sociologie

Marc FLEURBAEY, Nicolas HERPIN, Michel MARTINEZ et Daniel VERGER (1997) : « Mesurer la pauvreté ? » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd’hui », p. 23-33.

Cédric FRÉTIGNÉ (1999) : *Sociologie de l'exclusion*, Paris, Editions L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

Jacques FREYSSINET (1997) : « Le rôle du chômage de masse dans la flexibilisation de l’emploi » *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l’IRESCO, p. 229-237.

Herbert J. GANS (1993) : « From “underclass” to “undercaste” : some observations about the future of the postindustrial Economy and its Major Victims », *International Journal of Urban and Regional Research* n°3 vol.17, Blackwell Publishers, Oxford UK and Boston, septembre, numéro spécial sur la nouvelle pauvreté urbaine et l’underclass, p. 327-335.

Marie-Françoise GOLDBERGER, Philippe CHOFFEL et Jean-Luc LE TOQUEUX (1998) : « Les zones urbaines sensibles », *INSEE Première* n°573, avril, p. 1-4.

Annie GOUZIEN et François VATIN (1997) : « La pauvreté instituée – le cas de l’Ille-et-Vilaine », *Sociétés contemporaines* n°26, p. 137-156.

Yves GRAFMEYER (1994) : « Regards sociologiques sur la ségrégation », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, L’Harmattan, p. 85-117

Yves GRAFMEYER et Isaac JOSEPH (eds.) (1979) : *L’Ecole de Chicago. Naissance de l’écologie urbaine*, Paris, Aubier-Montaigne, 4e ed. 1994. Cet ouvrage présente l’Ecole de Chicago et une sélection de textes de sociologie urbaine par cette école.

Groupe de travail national INSEE-CNAF (1998) : *Mesure des bas revenus. Rapport final*, document INSEE-CNAF hors collection, mai.

Roger-Henri GUERRAND (1987), *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette.

Jean-Luc HELLER (1986) : « Emplois précaires, stages : des emplois faute de mieux », *Economie et Statistique* n°193, INSEE, p. 27-35.

Nicolas HERPIN (1993) : « L’*urban underclass* chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté », *Revue Française de Sociologie*, XXXIV, p. 421-439.

Nicolas HERPIN et Daniel VERGER (1997) : « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd’hui », p. 211-227.

Emmanuel HIRSCH (ed.) (1988) : « Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités », *Problèmes économiques et sociaux* n°588, 29 juillet, la Documentation française.

Richard HOGGART (1980, 1ère ed. 1958) : *La Culture du Pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.

Jean-Michel HOURRIEZ et Bernard LEGRIS (1997) : « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 35-63

Jean-Michel HOURRIEZ et Lucile OLIER (1997) : « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 65-94.

Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1999) : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1999*, INSEE, collection Synthèses n°28, 130 pages.

Jean-Michel HOURRIEZ (coordination) (1998) : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1998*, collection Synthèses n°19, INSEE.

Marie-Christine JAILLET (2000) : « La politique de la ville, une politique incertaine », *Regards sur l'actualité* n°260, la documentation française, avril, p. 29-45.

Saül KARSZ (dir.) (2000) : *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, collection Pratiques sociales.

Jean-Louis LACASCADE (1979) *:* « Analyse critique du concept de ségrégation spatiale et des discours sur la ségrégation », in *Ségrégation spatiale. Actes du colloque de Rennes du 16/17 mai 1978*, Plan Construction, p. 7-15.

Jean-François LAE (1987) : *Travailler au noir*, Paris, Editions Métaillié, collection Sciences humaines.

Christine LAGARENNE et David LE BLANC (1998) : *Redressement des revenus à l'enquête Logement 1996*, Document de travail INSEE, F9802.

Christine LAGARENNE et Nadine LEGENDRE (2000) : « Les "travailleurs pauvres" », *INSEE Première* n°745, INSEE, octobre, p.1-4.

Annette LANGEVIN (1997) : « Déstabilisation des temps sociaux et précarisation des statuts » in Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l'IRESCO, p. 255-268.

Thomas LE JEANNIC (1996) : « La délimitation des nouvelles aires urbaines », *in* Denise PUMAIN et Francis GODARD (coord.) *Données urbaines*, Paris, Anthropos, coll. Villes, p. 165-172.

Thomas LE JEANNIC et Virginie PIGUET (1998) : « Villes et campagnes, de quoi parle-t-on ? «, *in* INSEE-INRA : *Les campagnes et leurs villes*, INSEE-INRA, coll. Contours et caractères, février, p. 11-13

Thomas LE JEANNIC et Joëlle VIDALENC (1997) : « Pôles urbains et périurbanisation. Le zonage en aires urbaines «, *INSEE-Première* n°516, avril, p. 1-4.

Cécile LEFEVRE et Maria-Teresa PIGNONI (1996) : « Du chômage à la pauvreté », *Données sociales*, INSEE, p. 498-505.

René LENOIR (1974) : *Les exclus, un Français sur dix*, Seuil.

Stéfan LOLLIVIER et Daniel VERGER (1997) : « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes » *Economie et Statistique* n°308-310, INSEE, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », p. 113-142.

Alberto LOPEZ et Nicole ROTH (rapporteurs) (1998) : *Pauvreté, précarité, exclusion. Pour une meilleure connaissance des situations et des processus*, rapport d'un groupe de travail au CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) n°42, mars.

Susanna MAGRI (1991) : « Des "ouvriers" aux "citoyens modestes". Naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XXème siècle », *Genèses* n°5, Belin, septembre, p. 35-53.

Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1994) : « La division sociale de l'espace dans les grandes villes françaises, hors Ile-de-France », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, p. 195-227.

Michèle MANSUY et Maryse MARPSAT (1991) : « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Economie et Statistique* n°245, juilllet, p. 33-47.

Maryse MARPSAT et Jean-Marie FIRDION (eds.) (2000) : *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal logés dans les années 1990*, Paris, INED, Collection Travaux et Documents n°144.

Maryse MARPSAT et Jean-Marie FIRDION (1998) : « Les personnes sans domicile à Paris », *in* Denise PUMAIN et Marie-Flore MATTEI (coord.) : *Données urbaines 2*, Paris, Anthropos, coll. Villes, p. 217-230.

Maryse MARPSAT (1999) : « Les sans-domicile à Paris et aux Etats-Unis », *Données sociales*, INSEE, p. 480-489.

Maryse MARPSAT (1986) : « Les agglomérations multi-communales : évolution des définitions et de leurs mises en œuvre », *Courrier des Statistiques* n°39, p. 28-31.

Margaret MARUANI (1996) : « L'emploi féminin à l'ombre du chômage », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°115, décembre, p. 48-57

Dominique MEDA (1996) : « Travail, emploi, activité : de quoi parle-t-on ? » *Données sociales*, INSEE, p. 104-109.

Michel MESSU (1997-1) : « Pauvreté : chronique d'un impossible concept », contribution au séminaire *Les politiques sociales sous le regard des personnes en situation de pauvreté*, Paris, CREDOC, 24 avril 1997.

Michel MESSU (1997-2) : « L'exclusion, une catégorisation sans objet », *Genèses* n°27, Belin, juin, p. 147-161.

Michel MESSU (1992) : *Les politiques familiales, du natalisme à la solidarité*. Paris, Les Editions Ouvrières.

Enzo MINGIONE (1993) : « The new urban Poverty and the Underclass », *International Journal of Urban and Regional Research* n°3 vol.17, Blackwell Publishers, Oxford UK and Boston, septembre, numéro spécial sur la nouvelle pauvreté urbaine et l'underclass, p. 324-326.

Numa MURARD (1997) : « Assurance et sécurité sociale – un éclatement des solidarités », *in* Béatrice APPAY et Annie THEBAUD-MONY (dir.) : *Précarisation sociale, travail et santé*, Editions de l'IRESCO, p. 151-165.

Daniel NOIN (ed.) (1983) : *Géographie sociale, actes du colloque de Lyon, 14-16 octobre 1982*, Publication de l'Université de Paris I, Laboratoire de Géographie humaine.

Gabriel OHEIX (1981) : *Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions*, rapport au Premier Ministre, février.

Serge PAUGAM (1998) : « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », *Genèses* n°31, Belin, juin, p. 138-159.

Serge PAUGAM (sous la direction de) (1996) : *L'exclusion : l'état des savoirs*, Editions la découverte, coll. Textes à l'appui.

Henri PEQUIGNOT (1979) : *La lutte contre la pauvreté*, rapport présenté le 20 septembre 1978 au Conseil Economique et Social, *Journal Officiel* du 6 mars 1979, p. 365-444.

Michel PINÇON (1982) *Cohabiter - Groupes sociaux et modes de vie dans une cité HLM*, Editions du Plan Construction, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Coll. Recherches.

Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (2001) : *Paris mosaïque*, Paris, Calmann-Lévy.

Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT (1992) : Q*uartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Editions Payot.

Monique PINÇON-CHARLOT, Edmond PRETECEILLE et Paul RENDU (1986) : *Ségrégations urbaines – Classes sociales et équipements collectifs en Région parisienne.* Paris, Anthropos.

Jean-Luc PINOL (1994) : « Les historiens et les phénomènes de ségrégation », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 59-71.

Agnès PITROU (1978) : *La vie précaire : des familles face à leurs difficultés*, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail - CNAF.

Danièle PRANGERE (1996) : *L'allocation vieillesse supplémentaire au premier janvier 1996*, Documents Statistiques n°271, SESI, Ministère du Travail et des Affaires sociales, novembre 1996.

Edmond PRETECEILLE (ed.) (1992) : « La ségrégation dans les grandes villes », *Problèmes politiques et sociaux* n°684, La documentation française, 17 juillet.

Annie RATOUIS (1998) : « Vers un nouvel indicateur de la précarité », *Revue du Mauss* n°12, Paris X-Nanterre, p. 327-338.

*Recherches et Prévisions (*1996), n°43, CNAF, mars (numéro spécial sur « Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité »).

Catherine RHEIN (1994) : « La ségrégation et ses mesures », *in* Jacques BRUN et Catherine RHEIN (eds.) : *La ségrégation dans la ville*, L'Harmattan, p. 121-161.

Michel SCHIRAY (1988) : « Crise, flexibilité, précarité » in Michel SCHIRAY (ed.) : « La précarisation du travail », *Problèmes économiques et sociaux* n°575, 8 janvier, la Documentation française, p. 44-46.

Raymonde SECHET (1996) : *Espace et pauvreté. La géographie de la pauvreté*, Paris, L'Harmattan, coll. géographie sociale.

Georg SIMMEL (1998, 1ère ed. 1908) : *Les pauvres*, Quadrige, Presses universitaires de France, traduction de Bernard CHOKRANE, introduction de Serge PAUGAM et de Franz SCHULTEIS. La première publication de ce texte date de 1908, sous forme d'article dans *Soziologie*, Munich et Leipzig.

Patrick SIMON (1995) : « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris XXème », *Cahiers internationaux de sociologie*, PUF, janvier-juin, p. 129-160.

Nicole TABARD (1993-1) : *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, INSEE document de travail n°F/9304, avril.

Nicole TABARD (1993-2) : « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et Statistique* n°270, INSEE, p. 5-22.

Nicole TABARD et Christophe LEFRANC (1996) : *Géographie des structures familiales*, document de Travail n°F 9613, INSEE.

Claude THELOT (1986) : « Le sous-emploi a doublé en quatre ans », *Economie et Statistique* n°193-194, INSEE, p. 37-42.

Hélène THOMAS (1997) : *La production des exclus*, Editions PUF, Collection « sociologie aujourd'hui ».

Alain TOURAINE (1992) : « Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché », in Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD (eds.) : *Justice sociale et inégalités*, Paris, Esprit.

Peter TOWNSEND (1979) : *Poverty in the United Kingdom*, Harmondsworth, Penguin Books.

Vincent VALLES et Brigitte MEYSSIN (1998) : « Pauvreté et précarité dans les villes auvergnates », *Recherches et prévisions* n°52, juin, CNAF, p. 59-65.

André VILLENEUVE (1984) : « Construire un indicateur de précarité : les étapes d'une démarche empirique », *Economie et Statistique* n°168, INSEE, juillet-août, p. 93-105.

William Julius WILSON (1994, 1ère ed. 1987) : *Les oubliés de l'Amérique*, Collection Sociologie économique, Desclée de Brouwer, Traduction d'Ivan Ermakof C'est la traduction de : (1987) : *The truly disadvantaged, the inner city, the underclass and public policy*, University of Chicago Press, Chicago, Illinois.

Louis WIRTH (1980) : *Le ghetto*, Presses universitaires de Grenoble, coll. Champ urbain, (traduction par Pierre-Jacques ROJTMAN d'un ouvrage initialement publié en 1928 à l'Université de Chicago).

Joseph WRESINSKI (1987) : *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport au Conseil Economique et Social.

Martine XIBERRAS (1998, 1ère ed. 1993) : *Les théories de l'exclusion- Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Armand Colin, coll. Référence Sociologie, 2ème édition.

Jean-Paul ZOYEM (1999) : « Les minima sociaux : huit prestations de solidarité dans le système de protection sociale », *Données sociales. La société française - édition 1999*, INSEE, p. 462-471.

LISTE DES TABLEAUX

Figure 1 Effectifs d'allocataires bénéficiant de prestations versées par les CAF de métropole, par type d'allocation, en décembre 1997 68
Figure 2 Répartition des allocataires des CAF selon le minimum social dont ils bénéficient ou selon leur tranche de revenu pour ceux ne bénéficiant pas de minimum social 75
Figure 3 Répartition des allocataires des CAF selon leur situation familiale..... 76
Figure 4 Répartition des allocataires dans les 81 situations possibles (par croisement des structures familiales, de la nature et du montant des ressources)..... 77
Figure 5 Nomenclature en 34 postes de répartition des allocataires (sauf étudiants ou âgés de 65 ans et plus) (par croisement des structures familiales, de la nature et du montant des ressources) 78
Figure 6 Nomenclature en 35 postes de répartition de la population analysée [*en italique : nom de la variable*, en caractères droits (N=), effectifs par catégorie sur 1000 personnes présentes et faisant partie de la population analysée] 79
Figure 7 Répartition de la population de France des différents types de commune selon leur structure familiale 84
Figure 8 Répartition de la population de France des différents types de commune selon la nature et le niveau de revenu..... 85
Figure 9 Répartition de la population couverte par les CAF des différents types de commune selon la nature et le niveau de revenu (pour ceux dont les revenus sont déclarés)..... 86
Figure 10 Catégories de populations surreprésentées dans le type A *(« Type pauvre, minima sociaux, familles monoparentales »)*..... 88
Figure 11 Catégories de populations surreprésentées dans le type B *(« Type pauvre, minima sociaux, familles nombreuses »)* 89
Figure 12 Catégories de populations surreprésentées dans le type C *(« Type pauvre, hors minima sociaux, isolés »)* 91
Figure 13 Catégories de populations surreprésentées dans le type D *(« Type assez pauvre, familles monoparentales »)*..... 92
Figure 14 92
Figure 15 Catégories de populations surreprésentées dans le type F *(« Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples avec deux enfants »)*..... 93
Figure 16 Catégories de populations surreprésentées dans le type G *(« Type assez aisé, couples avec deux enfants et familles nombreuses »)* 94
Figure 17 Catégories de populations surreprésentées dans le type H *(« Type où les revenus sont élevés »)* 94
Figure 18 Catégories de populations surreprésentées dans le type I *(« Type où les revenus sont les plus élevés, couples avec deux enfants »)*..... 95
Figure 19 Catégories de populations surreprésentées dans le type X *(« Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen »)*..... 96
Figure 20 Catégories de populations surreprésentées dans le type Y *(« Revenus non déclarés et revenus élevés, couples avec deux enfants »)*..... 96
Figure 21 Répartition des ménages ordinaires au recensement de population de 1990 par type de ménage selon le type de commune 98
Figure 22 Répartition des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans au recensement de 1990 par nombre d'enfants selon le type de commune..... 99
Figure 23 - Effectifs moyens (en population sans double compte et en population analysée) par commune selon le type de commune - Répartition de la population analysée par unité géographique (commune entière, canton ou arrondissement) selon le type de commune..... 101
Figure 24 Répartition de la population analysée par nombre d'habitants dans la commune selon le type de commune..... 102
Figure 25 Répartition de la population analysée par nombre d'habitants dans l'unité urbaine selon le type de commune..... 103
Figure 26 Répartition de la population analysée par type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural) selon le type de commune 104

Figure 27 Répartition des résidences principales au recensement de population de 1990 par type de logement et par statut d'occupation selon le type de commune 106
Figure 28 Répartition de la population des régions dans des communes de type suivant 108
Figure 29 Les dix tranches de revenus (moins les frais de logement) par unité de consommation distribuant l'ensemble de la population de France en dix groupes d'effectifs équivalents 114
Figure 30 Répartition des populations pauvres et non pauvres selon diverses caractéristiques du ménage : a) âge de la personne de référence b) type de ménage c) rapport à l'emploi de la personne de référence et du conjoint éventuel 118
Figure 31 Répartition des populations pauvres et non pauvres selon diverses caractéristiques du ménage : a) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure de la personne de référence b) Profession-catégorie sociale actuelle ou antérieure du conjoint de la personne de référence quand le ménage comprend un conjoint 120
Figure 32 Répartition des populations pauvres et non pauvres selon diverses caractéristiques du logement : a) Statut d'occupation du logement b) Type d'immeuble du logement c) Période de construction du logement c) Niveau de confort du logement 122
Figure 33 La pauvreté subjective dans l'enquête Conditions de Vie 124
Figure 34 La perception de la pauvreté subjective selon le niveau de ressources 124
Figure 35 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus dans les 8 Zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) 127
Figure 36 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon le niveau d'urbanisation de leur commune 129
Figure 37 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement, effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural) 130
Figure 38 (début) Les 33 classes socio-économiques de quartiers et communes de Nicole TABARD (Recensement de 1990) et leur regroupement par Isa ALDEGHI 133
Figure 39 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers 137
Figure 40 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon le niveau social des communes centres et des communes de banlieue 138
Figure 41 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville 139
Figure 42 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF 140
Figure 43 Effectifs des ménages interrogés dans l'enquête Logement (EL), effectifs et répartition de la population après pondération des individus selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF 141
Figure 44 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon les grandes zones géographiques 143
Figure 45 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans la région Nord 144
Figure 46 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires selon les grandes zones géographiques 146
Figure 47 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon le niveau d'urbanisation 148
Figure 48 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les communes rurales hors influence urbaine 149
Figure 49 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les communes rurales sous influence urbaine 150
Figure 50 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans Paris intra-muros 153
Figure 51 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires selon le niveau d'urbanisation de la commune 154
Figure 52 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural) 157

Figure 53 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et les non-pauvres monétaires selon le zonage en aires urbaines et son complément rural 158
Figure 54 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers 161
Figure 55 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les quartiers et communes du type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage » 163
Figure 56 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers..... 165
Figure 57 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue..... 167
Figure 58 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres des quartiers de statut moyen-supérieur dans des communes centres..... 168
Figure 59 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires selon le caractère central ou périphérique et le statut social de l'espace 168
Figure 60 Taux de pauvreté et répartition de la population dans les dix déciles de revenus définis nationalement selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France 170
Figure 61 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les quartiers de la Politique de la Ville 171
Figure 62 La pauvreté subjective dans l'ensemble de la population, parmi les pauvres et parmi les non-pauvres monétaires selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville (PV) 172
Figure 63 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF 174
Figure 64 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les communes de type C : pauvres hors minima sociaux, isolés (typologie de communes définie par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF)..... 176
Figure 65 Quelques traits caractéristiques des populations pauvres dans les communes de type B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses (typologie de communes selon la forme de famille, le niveau et les types de ressources de la population couverte par une CAF)..... 176
Figure 66 Les dix tranches de revenus distribuant l'ensemble de la population de France en dix groupes d'effectifs équivalents selon deux méthodes : avec et sans déduction des frais de logement 196
Figure 67 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon les grandes zones géographiques 199
Figure 68 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon les grandes zones géographiques en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France 201
Figure 69 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon le niveau d'urbanisation..... 201
Figure 70 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon le niveau d'urbanisation en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France202
Figure 71 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural) 202
Figure 72 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural) 203
Figure 73 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers 203
Figure 74 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France 204
Figure 75 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue..... 204
Figure 76 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France 205

Figure 77 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville 205
Figure 78 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France 205
Figure 79 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF 206
Figure 80 Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF 207

Annexe 1

La hiérarchie spatiale des revenus avec et sans déduction des frais de logement

Dans l'ensemble de ce dossier, les revenus par unité de consommation qui servent à différencier les différents groupes de revenus sont les ressources disponibles **après déduction des frais de logement**. C'est-à-dire qu'on a ajouté aux revenus les éventuelles aides au logement (allocation logement ou aide personnalisée au logement), et qu'on a soustrait du revenu disponible, pour les personnes concernées :

- les loyers (sans tenir compte des charges locatives),
- les remboursements des prêts d'accession à la propriété.

Ce parti-pris méthodologique permettait de s'approcher de la notion de niveau de vie, en tenant compte des ressources disponibles après déduction des charges de logement.

On se propose maintenant d'évoquer rapidement quelle hiérarchie des lieux se dessine quand on étudie la distribution des revenus par unité de consommation de la population des différents territoires sans déduire du revenu les frais de logement. Les déciles de revenus obtenus par cette méthode sont un peu plus élevés quand on ne déduit pas les frais de logement, le revenu moyen passe d'ailleurs de près de 7 000 francs par unité de consommation, quand on déduit les frais de logement des ressources, à un peu plus de 7 800 francs quand on ne les déduit pas. Quand on déduit les charges de logement des revenus, les écarts entre le premier et le dernier décile tendent alors à se resserrer légèrement.

Figure 66
Les dix tranches de revenus distribuant l'ensemble de la population de France
en dix groupes d'effectifs équivalents selon deux méthodes :
avec et sans déduction des frais de logement

	Revenu mensuel (moins les frais de logement) par UC	Revenu mensuel (sans déduire les frais de logement) par UC
Premier décile	Inférieur ou égaux à 2 847 F	Inférieur ou égaux à 3 267 Francs.
Deuxième décile	Compris entre 2 848 F et 3 682 F	Compris entre 3 268 F et 4 219 F
Troisième décile	Compris entre 3 683 F et 4 394 F	Compris entre 4 220 F et 5 055 F
Quatrième décile	Compris entre 4 395 F et 5 118 F	Compris entre 5 056 F et 5 900 F
Cinquième décile	Compris entre 5 119 F et 5 896 F	Compris entre 5 901 F et 6 733 F
Sixième décile	Compris entre 5 897 F et 6 758 F	Compris entre 6 734 F et 7 700 F
Septième décile	Compris entre 6 759 F et 7 853 F	Compris entre 7 701 F et 8 871 F
Huitième décile	Compris entre 7 854 F et 9 381 F	Compris entre 8 872 F et 10 445 F
Neuvième décile	Compris entre 9 382 et 12 222 F	Compris entre 10 446 et 13 333 F
Dixième décile	Supérieur à 12 222 F	Supérieur à 13 333 F

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part des personnes vivant dans un ménage disposant de moins de la moitié du revenu médian par unité de consommation, est très proche avec ou sans déduction des frais de logement (il passe de 11,0% à 10,9%).

L'ordre des zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) reste le même avec et sans frais de logement, puisque l'Ile-de-France est toujours la région qui présente la plus forte concentration de population à hauts revenus alors que le Nord-Pas de Calais et dans une moindre mesure la Méditerranée sont les régions qui concentrent le plus de population pauvre, que l'on tienne compte ou non des frais de logement. Mais le fait de déduire des ressources disponibles les frais de logement limite légèrement l'écart entre les grandes régions. Par exemple le taux de pauvreté est de 9% en Ile-de-France, contre 15% en Méditerranée et de 16% dans le Nord-Pas de Calais quand on raisonne en revenu (moins les frais de logement) par UC, contre respectivement de 8%, 14% et 17% quand on ne déduit pas les frais de logement du revenu. La part des hauts revenus est encore plus importante dans la population d'Ile-de-France quand on ne déduit pas les frais de logement que quand on les déduit, puisque dans le premier cas 21% de la population francilienne se situe dans le décile de revenus le plus élevé alors que ce n'est le cas que de 19% de cette même population quand on raisonne après déduction des frais de logement.

Les différences de distribution des ressources moins les frais de logement selon le degré d'urbanisation montraient une tendance à l'amélioration du niveau de vie avec le niveau d'urbanisation, avec des contrastes particulièrement forts entre les communes rurales hors influence urbaine, où la pauvreté était accentuée, et l'agglomération de Paris dans son ensemble et la commune de Paris plus encore où les hauts revenus étaient nettement plus fréquents que partout ailleurs. Quand on ne déduit pas les frais de logement, cette hiérarchie entre espaces se maintient mais les écarts vont se creuser encore plus, le taux de pauvreté va passer de 13% à 15% dans les communes rurales hors influence urbaine, selon qu'on tienne compte ou non des frais de logement. Ce sont des espaces où la population est nettement plus âgée qu'ailleurs et où la propriété non accédante est assez répandue, comme on le verra dans le chapitre suivant. Ce qui fait que les frais de logements y sont faibles. A Paris intra-muros, à l'inverse, où le coût du logement est souvent élevé, la part de la population à hauts revenus (c'est-à-dire se situant dans le décile de revenus par UC le plus riche de France) passe de 30% à 33% selon qu'on tient compte ou non des frais de logement.

Le découpage de l'espace en types d'aires urbaines produit des résultats semblables à ceux obtenus dans le découpage selon niveau d'urbanisation : l'éventail des ressources entre les types d'espaces s'élargit encore quand on ne déduit pas du revenu disponible les frais de logement que quand les déduit, la hiérarchie entre types d'espaces restant identique.

Quant au découpage de l'espace selon le niveau socio-économique des habitants (typologie de Nicole Tabard), la non-déduction des frais de logement du revenu disponible fait apparaître encore plus pauvre le pôle agricole et le type d'espace appartenant au pôle ouvrier, le type « OUV3 : Très ouvrier, ouvriers de type artisanal, chômage » : tant le taux de pauvreté que la part de la population dans les trois premiers déciles de revenus sont encore plus forts dans ces lieux quand on ne déduit pas les frais de logement des ressources que quand on les déduit. C'est l'inverse pour l'un des types du pôle classes moyennes, le type « MOY2 : Classes moyennes, employés du public, commerçants, artisans ». Ce type de quartiers se situait à un niveau proche de celui observé dans certains types d'espaces ouvriers, quand on raisonnait sur les ressources moins les frais de logement. Ce type d'espaces est un peu moins défavorisé quand on ne déduit pas les frais de logement des ressources.

On retrouve une distribution de revenus proche entre population des communes centres et populations des communes de banlieue de statut social comparable, que l'on tienne compte ou non des frais de logement.

Quant aux quartiers de la Politique de la Ville, on se souvient qu'ils présentaient un fort taux de pauvreté par rapport à la moyenne française et plus encore par rapport aux autres quartiers des agglomérations présentant au moins un quartier faisant partie du périmètre de la Politique de la Ville quand on raisonnait en déduisant des ressources disponibles les frais de logement. Leur écart aux autres espaces est encore plus grand quand on ne déduit pas des ressources disponibles les frais de logement. Selon que l'on déduise ou que l'on ignore les frais de logement, le taux de pauvreté dans ces quartiers passe de 23 à 25% et la part de la population de ces quartiers dans les deux plus bas déciles de revenus passe de 37% à 40%. Ces quartiers, on le verra dans la partie suivante, ont une proportion élevée de la population locataires de leurs logements, donc ayant des dépenses pour se loger qui ne sont jamais couverts intégralement par des aides au logement auxquels les personnes à bas revenus en location peuvent prétendre. Ne pas déduire leurs frais de logement amplifie encore l'écart de revenus entre ces lieux et leur espace environnant.

En conclusion, déduire ou non des ressources disponibles les frais de logement dans le calcul des revenus par unité de consommation ne change pas radicalement la hiérarchie spatiale des ressources de la population. La déduction des frais de logement diminue toutefois légèrement les écarts entre lieux plutôt défavorisés monétairement et lieux plus favorisés. Pour être plus près du niveau de vie, quand on dispose de sources où ces données sont disponibles, il reste préférable de raisonner en tenant compte du coût du logement, car celui-ci varie sensiblement selon les catégories d'espaces.

Annexe 2

Revenu moyen par unité de consommation et déciles de revenus définis pour chaque lieu pour les différents découpages spatiaux

Cette annexe présente une série de tableaux sur le revenu moyen des habitants selon les catégories d'espace, ainsi que la répartition de la population des catégories d'espace en dix groupes de taille égale selon leur niveau de revenu. Les déciles de revenus sont dans ce cas définis selon le niveau de ressources observé dans chaque lieu. Chacun des tableaux de cette annexe figure en double, le premier tableau présentant les revenus en francs, le suivant présentant les mêmes informations mais en base 100, la référence étant les montants en francs observés pour la moyenne de la France. On trouvera un exemple de lecture sous les deux premiers tableaux.

Figure 67
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu selon les grandes zones géographiques

En Francs

	Revenu moyen :	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Ile-de-France	8 546	2 968	4 072	5 105	6 150	7 134	8 300	9 778	11 938	15 370
Province	6 558	2 725	3 545	4 226	4 896	5 600	6 405	7 392	8 783	11 250
Dont :										
Bassin parisien	6 557	2 778	3 596	4 303	4 950	5 595	6 367	7 320	8 746	11 041
Nord-Pas-de-Calais	5 771	2 413	3 121	3 667	4 197	4 816	5 581	6 500	7 789	9 694
Est	7 020	3 048	3 939	4 627	5 333	6 100	6 898	7 864	9 168	11 477
Ouest	6 656	2 988	3 750	4 426	5 057	5 745	6 481	7 453	8 727	11 235
Sud-Ouest	6 473	2 596	3 396	4 105	4 713	5 500	6 300	7 302	8 770	11 326
Centre-Est	6 658	2 853	3 710	4 317	4 967	5 684	6 495	7 441	8 975	11 333
Méditerranée	6 530	2 391	3 292	4 005	4 770	5 527	6 463	7 591	9 000	11 969
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Exemple de lecture : Dans l'ensemble de la France, les 10% les plus pauvres de la population vivent dans des ménages dont le revenu par unité de consommation net de charge de logement est au plus de 2 847 F. Les 10% de population aux revenus juste au-dessus de ceux des plus pauvres ont des ressources par unité de consommation nettes de charge de logement comprises entre 2 848 F et 3 682 F. Les dix pour cent les plus riches ont un revenu par UC net de charge de logement supérieur à 12 222 F.

En Ile-de-France, les 10% les plus pauvres de la population vivent dans des ménages dont le revenu par unité de consommation net de charge de logement est au plus de 2 968 F. Les 10% de population aux revenus juste au-dessus de ceux des plus pauvres ont des ressources par unité de consommation

nettes de charge de logement comprises entre de 2 968 F et 4 072 F. Les dix pour cent les plus riches ont un revenu par UC net de charge de logement supérieur à 15 370 F.

Figure 68
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu selon les grandes zones géographiques
en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

	Revenu moyen :	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Ile-de-France	122	104	111	116	120	121	123	125	127	126
Province	94	96	96	96	96	95	95	94	94	92
Dont :										
Bassin parisien	94	98	98	98	97	95	94	93	93	90
Nord-Pas-de-Calais	82	85	85	83	82	82	83	83	83	79
Est	100	107	107	105	104	103	102	100	98	94
Ouest	95	105	102	101	99	97	96	95	93	92
Sud-Ouest	92	91	92	93	92	93	93	93	93	93
Centre-Est	95	100	101	98	97	96	96	95	96	93
Méditerranée	93	84	89	91	93	94	96	97	96	98
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Exemple de lecture : Le revenu moyen par unité de consommation (moins les frais de logement) dans le Nord-Pas-de-Calais représente 82% du revenu moyen de la France. La population des 10% les plus pauvres de cette région dispose au plus de 85% du revenu des 10% les plus pauvres dans l'ensemble de la France.

Figure 69
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu selon le niveau d'urbanisation

En Francs

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Communes rurales :										
hors influence urbaine	5 898	2 709	3 382	4 000	4 553	5 166	5 849	6 667	7 834	9 850
sous influence urbaine	6 925	3 224	4 023	4 720	5 384	6 124	6 895	7 771	8 952	11 403
Unités urbaines province :										
< 20 000 habitants	6 692	2 847	3 692	4 377	5 040	5 723	6 519	7 556	9 000	11 487
<200 000 hab., périphérie	6 813	3 085	3 941	4 525	5 142	5 967	6 747	7 542	9 000	11 722
<200 000 hab., centre	6 521	2 519	3 423	4 022	4 704	5 460	6 317	7 374	8 917	11 539
<2 000 000 hab., périph.	6 838	2 743	3 571	4 355	5 220	5 927	6 743	7 809	9 217	11 650
<2 000 000 hab., centre	6 861	2 119	3 100	3 933	4 733	5 513	6 514	7 829	9 508	12 618
Agglomération de Paris :										
grande couronne	8 474	3 333	4 471	5 520	6 426	7 336	8 486	9 632	11 366	14 701
petite couronne	8 032	2 743	3 917	4 816	5 862	6 815	7 935	9 470	11 445	14 161
commune de Paris	10 129	2 567	3 667	4 933	6 218	7 669	9 682	12 000	15 060	20 286
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 70
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu selon le niveau d'urbanisation
en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

	Revenu: moyen :	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Communes rurales :										
hors influence. urbaine	84	95	92	91	89	88	87	85	84	81
sous influence urbaine	99	113	109	107	105	104	102	99	95	93
Unités urbaines province :										
< 20 000 habitants	96	100	100	100	98	97	96	96	96	94
<200 000 hab., périph	97	108	107	103	100	101	100	96	96	96
<200 000 hab., centre	93	88	93	92	92	93	93	94	95	94
<2 000 000 hab., périph	98	96	97	99	102	101	100	99	98	95
<2 000 000 hab., centre	98	74	84	90	92	94	96	100	101	103
Agglomération de Paris :										
grande couronne	121	117	121	126	126	124	126	123	121	120
petite couronne	115	96	106	110	115	116	117	121	122	116
commune de Paris	145	90	100	112	121	130	143	153	161	166
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 71
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural)

En Francs

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Espace à dominante urbaine :										
Pôles urbains	7 264	2 638	3 600	4 362	5 176	6 030	7 000	8 197	9 961	13 024
Com.périurbaines monopolar.	7 163	3 278	4 104	4 809	5 563	6 293	7 026	7 991	9 311	11 945
Com.périurbaines multipolar.	6 697	3 149	4 000	4 667	5 271	5 833	6 710	7 550	9 064	11 072
Espace à dominante rurale										
Com.sous faible infl. urbaine	6 049	2 730	3 421	4 000	4 555	5 294	6 040	6 890	8 167	10 213
Pôles ruraux	6 282	2 715	3 474	4 088	4 759	5 486	6 165	7 334	8 498	10 339
Com.sous influe. pôles ruraux	5 910	2 787	3 546	4 181	4 752	5 334	5 834	6 730	7 717	9 666
Communes du rural isolé	5 817	2 709	3 315	3 993	4 504	5 033	5 692	6 483	7 640	9 727
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 72
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus selon le type d'espace (zonage en aires urbaines et son complément rural)

En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

	Revenu Moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Espace à dominante urbaine :										
Pôles urbains	104	93	98	99	101	102	104	104	106	107
Com.périurbaines monopolar.	102	115	111	109	109	107	104	102	99	98
Com.périurbaines multipolar.	96	111	109	106	103	99	99	96	97	91
Espace à dominante rurale										
Com.sous faible infl. urbaine	86	96	93	91	89	90	89	88	87	84
Pôles ruraux	90	95	94	93	93	93	91	93	91	85
Com.sous influe. pôles ruraux	84	98	96	95	93	90	86	86	82	79
Communes du rural isolé	83	95	90	91	88	85	84	83	81	80
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA – Champ : population des ménages non étudiants

Figure 73
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers

En Francs

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
AGR : Pôle agricole	5 916	2 736	3 333	4 006	4 555	5 129	5 765	6 644	7 833	9 832
Pôle ouvrier, dont :										
OUV1 : Ouvriers+agriculture	6 388	2 886	3 670	4 333	4 902	5 602	6 333	7 217	8 504	10 399
OUV2 : Ouvrie. peu qualifiés	6 130	2 695	3 425	4 000	4 634	5 261	6 000	7 032	8222	10445
OUV3 : Très ouvrier, ouvr. de type artisanal, chômage	5 196	2 142	2 850	3 433	3 917	4 560	5 186	6 010	7 267	9 000
OUV4 : Ouvriers qualifiés	7 031	3 127	3 926	4 649	5 400	6 110	6 817	7 912	9 221	11 850
Pôle classes moyennes, dont :										
MOY1 : Cl.moyennes avec traces d'agriculture	7 176	2 993	3 976	4 667	5 487	6 400	7 062	8 204	9 780	12 311
MOY2 : Cl. moy., empl. public, commerçants, artisans	6 303	2 331	3 210	3 907	4 612	5 407	6 278	7 328	8 893	11 265
MOY3 : Cl.moyennes salariés Etat – coll.locales	7 834	2 607	3 776	4 660	5 441	6 419	7 369	8 867	10 732	14 000
MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés	7 255	3 000	4 027	4 876	5 699	6 474	7 300	8 194	9 619	12 242
MOY5 : Cl.moyennes – activ. techniques qualifiées	8 608	3 250	4 471	5 491	6 468	7 469	8 672	10 187	11 969	14 922
SUP : Pôle tertiaire supérieur et haute technologie	10 200	2 868	4 177	5 520	6 741	8 200	9 892	11 967	14 860	19 515
Statut du lieu inconnu	6 811	3 000	3 871	4 547	5 223	5 862	6 650	7 531	8 911	11 400
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –

Champ : population des ménages non étudiants

Figure 74
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus selon la typologie socio-économique de Nicole Tabard (regroupée par IA) des communes et quartiers
en pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
AGR : Pôle agricole	85	96	91	91	89	87	85	85	83	80
Pôle ouvrier, dont :										
OUV1 : Ouvriers+agriculture	91	101	100	99	96	95	94	92	91	85
OUV2 : Ouvrie. peu qualifiés	88	95	93	91	91	89	89	90	88	85
OUV3 : Très ouvrier, ouvr. de type artisanal, chômage	74	75	77	78	77	77	77	77	77	74
OUV4 : Ouvriers qualifiés	100	110	107	106	106	104	101	101	98	97
Pôle classes moyennes, dont :										
MOY1 :Cl.moyennes avec traces d'agriculture	103	105	108	106	107	109	104	104	104	101
MOY2 : Cl.moy., empl. public, commerçants, artisans	90	82	87	89	90	92	93	93	95	92
MOY3 : Cl.moyennes salariés Etat – coll.locales	112	92	103	106	106	109	109	113	114	115
MOY4 : Classes moyennes - salariés qualifiés	104	105	109	111	111	110	108	104	103	100
MOY5 : Cl.moyennes – activ. techniques qualifiées	123	114	121	125	126	127	128	130	128	122
SUP : Pôle tertiaire supérieur et haute technologie	146	101	113	126	132	139	146	152	158	160
Statut du lieu inconnu	97	105	105	103	102	99	98	96	95	93
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 75
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation et déciles de revenus par lieu
selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue

En Francs

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Communes rurales	6 314	2 905	3 618	4 263	4 867	5 532	6 267	7 121	8 300	10 379
Banlieue, milieu populaire	6 060	2 540	3 359	3 939	4 523	5 233	6 000	6 975	8 177	10 405
Ville centre, milieu populaire	6 006	2 392	3 188	3 833	4 487	5 107	5 924	6 890	8 270	10 396
Banlieue, milieu moyen-sup.	8 097	3 231	4 283	5 250	6 110	6 924	7 934	9 211	11 016	14 151
Ville centre, mil. moyen-sup	8 151	2 740	3 778	4 660	5 513	6 500	7 616	9 127	11 312	15 190
Statut lieu résidence inconnu	7 031	2 958	3 917	4 638	5 350	6 088	6 899	7 871	9 283	11 858
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 76
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu
selon le niveau social des communes-centres et des communes de banlieue
En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Communes rurales	90	102	98	97	95	94	93	91	88	85
Banlieue, milieu populaire	87	89	91	90	88	89	89	89	87	85
Ville centre, milieu populaire	86	84	87	87	88	87	88	88	88	85
Banlieue, milieu moyen-sup.	116	113	116	119	119	117	117	117	117	116
Ville centre, mil. moyen-sup	116	96	103	106	108	110	113	116	121	124
Statut lieu résidence inconnu	100	104	106	106	105	103	102	100	99	97
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiant

Figure 77
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu
selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville

En Francs

Position du quartier par rapport à la politique de la ville (PV)	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Quartier Politique de la Ville	4 943	2 142	2 791	3 307	3 773	4 305	4 890	5 743	6 767	8 407
Quartier non PV dans agglomération avec PV	7 446	2 824	3 812	4 626	5 485	6 331	7 248	8 487	10 167	13 095
Quartier ou commune hors agglomération avec PV	6 798	2 886	3 673	4 344	5 013	5 718	6 532	7 550	8 995	11 711
France métropolitaine	6 998	2 847	3 682	4 394	5 118	5 896	6 758	7 853	9 381	12 222

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages non étudiants

Figure 78
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu
selon la position du quartier par rapport à la Politique de la Ville
En pourcentage des montants observés pour l'ensemble de la France

Position du quartier par rapport à la politique de la ville (PV)	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Quartier Politique de la Ville	71	75	76	75	74	73	72	73	72	69
Quartier non PV dans agglomération avec PV	106	99	104	105	107	107	107	108	108	107
Quartier ou commune hors agglomération avec PV	97	101	100	99	98	97	97	96	96	96
France métropolitaine	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –

Champ : population des ménages non étudiants

Figure 79
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus
selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF

En Francs

	Revenu moyen	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales	4 765	2066	2615	3104	3574	4033	4584	5161	6102	8041
B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	4 270	2 001	2 686	3 022	3 465	3 888	4 264	4 836	5 510	6 778
C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés	5 536	2 049	2 917	3 356	4 000	4 506	5 124	5 791	6 991	9 575
D : Assez pauvre, familles monoparentales	4 904	2 000	2 704	3 264	3 737	4 199	4 829	5 624	6 991	8 446
E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne	5 199	2 428	3 144	3 622	4 056	4 594	5 137	5 844	6 671	8 208
F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples 2 enfants	5 133	2 490	2 960	3 506	3 952	4 466	5 096	5 813	6 756	8 873
G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses	5 062	2 690	3 234	3 627	4 134	4 588	5 106	5 802	6 561	7 812
H : Revenus élevés	5 640	2 736	3 485	4 020	4 497	5 035	5 531	6 238	7 167	8 674
I : Revenus les plus élevés, couples 2 enfants	6 125	3 063	3 840	4 524	5 142	5 668	6 303	6 893	7 824	9 323
X :Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	6 186	2 279	3 072	3 745	4 411	5 291	6 057	7 016	8 373	10 879
Y : Revenus non déclarés ou revenus élevés, couples 2 enfants	7 904	3 068	4 185	4 881	5 793	6 667	7 529	8 785	10 358	13 617
France métropolitaine	5 472	2 371	3 067	3 625	4 140	4 694	5 344	6 147	7 157	9 113

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par la CAF et non étudiants

Figure 80
Revenu moyen (moins les frais de logement) par unité de consommation
et déciles de revenus par lieu
selon les types de communes définis par la structure familiale, la nature des ressources
ou les montants des ressources de la population couverte par une CAF

	Revenu moyen:	Seuils de déciles de revenus définis selon les lieux								
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
A : Pauvre, minima sociaux, familles monoparentales	87,1	87,1	85,3	85,6	86,3	85,9	85,8	84,0	85,3	88,2
B : Pauvre, minima sociaux, familles nombreuses	78,0	84,4	87,6	83,4	83,7	82,8	79,8	78,7	77,0	74,4
C : Pauvre, hors minima sociaux, isolés	101,2	86,4	95,1	92,6	96,6	96,0	95,9	94,2	97,7	105,1
D : Assez pauvre, familles monoparentales	89,6	84,4	88,2	90,0	90,3	89,5	90,4	91,5	97,7	92,7
E : Niveau de vie moyen, composition familiale moyenne	95,0	102,4	102,5	99,9	98,0	97,9	96,1	95,1	93,2	90,1
F : Peu de prestations, niveau de vie moyen, couples 2 enfants	93,8	105,0	96,5	96,7	95,5	95,1	95,4	94,6	94,4	97,4
G : Assez aisé, couples 2 enfants et familles nombreuses	92,5	113,5	105,4	100,1	99,9	97,7	95,5	94,4	91,7	85,7
H : Revenus élevés	103,1	115,4	113,6	110,9	108,6	107,3	103,5	101,5	100,1	95,2
I : Revenus les plus élevés, couples 2 enfants	111,9	129,2	125,2	124,8	124,2	120,7	117,9	112,1	109,3	102,3
X : Revenus non déclarés, sinon niveau de vie moyen	113,0	96,1	100,2	103,3	106,5	112,7	113,3	114,1	117,0	119,4
Y : Revenus non déclarés ou revenus élevés, couples 2 enfants	144,4	129,4	136,5	134,6	139,9	142,0	140,9	142,9	144,7	149,4
France métropolitaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Logement INSEE 1996-97 - Exploitation IA –
Champ : population des ménages de moins de 65 ans couverts par la CAF et non étudiants